

Rapport

du

Département de l'économie

Exercice 2011

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE

1. EN BREF

1.1. Introduction

Conformément à la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale du 22 mars 1983 ainsi qu'au règlement d'organisation du département de l'économie du 22 décembre 2008, le Département de l'économie (ci-après: le département) assume les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine du développement et de la promotion de l'économie et du tourisme, de la politique régionale et des affaires extérieures, de la statistique, de l'emploi et de la lutte contre le chômage, de l'intégration professionnelle, des migrations, de l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme, de la police du commerce et des établissements publics, de la protection des travailleurs, des assurances sociales fédérales AVS, AI, et APG, des allocations familiales, ainsi que dans ceux relatifs à l'agriculture, à la viticulture, à l'approvisionnement économique, à la consommation, aux affaires vétérinaires, aux poursuites et faillites et au registre du commerce.

Le département exerce par ailleurs la surveillance des caisses de compensations pour allocations familiales et du registre du commerce et est autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et des faillites.

En termes de structures, l'année 2011 a été marquée par le transfert des trois offices (office de surveillance, d'inspection et de santé au travail, office de contrôle et office juridique de surveillance) de l'ancien service de surveillance et des relations du travail (SSRT) au service de l'emploi (SEMP). L'année 2011 a aussi vu la création d'un service de statistique (STAT) rattaché au département. Enfin, l'autorité de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations a été transférée à un établissement concordataire compétent pour la surveillance LPP des institutions ayant leur siège dans l'un des quatre cantons concordataires (JU, NE, VD, VS) ainsi que pour la surveillance des fondations classiques des cantons de Vaud et de Neuchâtel.

Après un exercice 2010 marqué par un contexte politique et institutionnel sensible, le département de l'économie (DEC) a retrouvé, en 2011, sa sérénité avec l'entrée en fonction, le 6 décembre 2010, de Thierry Grosjean, conseiller d'Etat. La transmission des projets et des dossiers entamée fin 2010 s'est poursuivi en 2011.

1.2. Secteur Économie et tourisme

L'année 2011, a été une année de changements pour le service de l'économie (NECO).

Pour la politique régionale, elle coïncide avec la fin de la première période de programmation. Les rapports finaux 2008-2011 et les programmes de mise en œuvre 2012-2015 pour les volets cantonal, intercantonal et transfrontalier ont été produits à l'attention du SECO.

Après avoir finalisé le travail sur l'identité visuelle et le positionnement du service de l'économie, l'année fut marquée par le travail de création du futur nouveau site Internet du développement économique neuchâtelois.

Afin de renforcer les relations entre les entreprises du canton mais également afin de travailler sur l'image d'accessibilité des autorités étatiques, 2011 a vu l'organisation d'évènements entrepreneurs (soupers, petits-déjeuners et autres rencontres contacts).

2011 fut également terreau de réflexions au niveau des partenariats conclus et des besoins du service de l'économie. Dans le prolongement de ses réflexions, plusieurs mandats de prestations ont été appelés ou vont être appelés à évoluer pour mieux servir les entreprises concernées.

Le service de l'économie a également réorganisé les activités endogènes et exogènes privilégiant une approche par portefeuille, afin de se rapprocher des entreprises pour encore mieux comprendre leurs besoins.

La situation économique mondiale défavorable, avec pour conséquence une baisse des flux d'investissements directs étrangers (IDE) vers la Suisse, a rendu difficile la tâche de l'office de promotion économique qui a tout de même participé à des voyages de promotion et prospection à l'étranger et mis en œuvre de nombreuses actions comme notamment de multiples prises de contact avec des entreprises étrangères.

L'office du registre du commerce aura lui connu une année normale en termes d'inscriptions, modifications et radiations, ainsi qu'au niveau des émoluments facturés. Par contre, il a entre autre dû adapter son application métier pour répondre aux exigences du droit fédéral en relation avec la mise en place d'un nouveau numéro fédéral d'immatriculation des personnes morales.

Au regard du tourisme, l'année sous revue est celle d'un dialogue retrouvé entre l'Etat et les partenaires concernés mais elle marque surtout un grand virage puisque dès 2012 la promotion touristique ne sera plus assurée par Tourisme neuchâteloise mais directement par la société marketing Jura-3Lacs.

L'année 2011 a également vu la transformation de l'office de la statistique en service de la statistique avec pour conséquence pour le service de l'économie une diminution de 4,5 EPT.

Finalement, 2011 s'est soldée par la préparation du déménagement du service de l'économie dans des locaux sis avenue de la Gare 2, à Neuchâtel.

Pour le futur, le service de l'économie conserve des objectifs ambitieux malgré une très forte réduction des montants alloués au soutien des porteurs de projet qui pourrait limiter les interventions en faveur de nouveaux projets, impactant directement la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de promotion économique durant les prochaines années.

Le service de statistique (STAT) a été créé en 2011, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la statistique cantonale, adoptée par le Grand Conseil le 25 janvier 2011. Par ce geste fort, le Conseil d'Etat confère à la statistique un rôle transversal, voire central, renforcé et doté d'une meilleure visibilité à l'interne de l'administration cantonale, mais également envers ses partenaires et le grand public. La statistique est désormais assimilée à un bien public, élaborée dans le respect de la protection des données accessible à tous, indépendamment d'intérêts particuliers.

Le nouveau service de statistique est issu de la réorganisation du service de l'économie, auquel il était auparavant rattaché en tant qu'office. Ce transfert n'a engendré aucune dépense supplémentaire. Au cours de sa première année d'existence propre, le service de statistique a poursuivi son développement transversal, au cœur de l'administration cantonale, avec notamment la mise en place du nouveau mode de recensement de la population, la refonte des indicateurs conjoncturels et l'adaptation aux nouvelles exigences de la Confédération en matière de statistiques de l'éducation. Il a par ailleurs assumé son rôle d'expert dans le cadre des projets de réforme de la fiscalité des personnes morales et physiques.

Pour le **service des poursuites et faillites (SEPF)**, l'année 2011 a essentiellement été marquée par l'installation de la nouvelle application informatique de l'office des poursuites. Cette adaptation a été rendue nécessaire par l'entrée en vigueur du code de procédure civile fédéral au 1^{er} janvier 2011. Dans le domaine de l'exécution forcée, ces modifications législatives ont été concrétisées essentiellement par la mise en œuvre du projet fédéral "e-LP".

En matière de volumes, les statistiques indiquent une diminution des réquisitions traitées par l'office des poursuites. Par contre l'office des faillites enregistre un nouveau record historique du nombre des dossiers reçus.

Dans le détail, on peut mentionner que le nombre des commandements de payer émis par l'office des poursuites a baissé de 6,45% par rapport à 2010, soit à 88.237 actes contre 94.323 l'an dernier. La diminution des continuations (saisies) est aussi spectaculaire avec moins 14,04%, soit 67.507 exécutions contre 78.535 en 2010.

Pour les faillites, 420 nouvelles procédures ont été enregistrées, soit 4,21% de plus qu'en 2010 (403). Ce chiffre a malheureusement battu le précédent record historique de 404 en 2006. L'augmentation de faillites des sociétés (personnes morales) est importante: 155 contre 138 en 2010 (+12,31%). Cette forte hausse doit cependant être pondérée par le nombre très important des fail-

lites prononcées pour "carences dans l'organisation de la société" (art. 731b CO) qui représente plus des deux-tiers des prononcés (106). Les effets de cette modification législative entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 ont été particulièrement ressentis durant cet exercice.

Pour l'avenir et après un démarrage relativement difficile, on peut espérer que la plateforme électronique mise en place par la Confédération déploie enfin tous ses effets dans le domaine de la gestion des poursuites. D'autre part, la conjoncture toujours difficile pourrait encore réserver de mauvaises surprises sur le front des faillites.

Diverses démarches dans le domaine de la formation du personnel ainsi que sur la problématique du surendettement se poursuivent avec la collaboration des cantons voisins ou d'autres acteurs concernés.

La mission d'Evologia (EVOL) découle d'un décret du Grand Conseil du 2 octobre 1995 aux termes duquel il poursuit des buts de formation, de sensibilisation et d'activités économiques, écologiques et sociales dans les domaines des métiers de la terre et de la nature. La mise en œuvre des instruments fédéraux et cantonaux de la nouvelle politique régionale ont conduit Evologia à affirmer sa fonction de pôle de développement pour la région du Val-de-Ruz.

L'année sous revue a permis de poursuivre les travaux devant amener Evologia à l'autosuffisance financière et à trouver un statut plus adéquat que l'actuel, soit deux objectifs inscrits dans la feuille de route du Conseil d'Etat. L'état actuel des travaux consisterait à ne maintenir au sein de l'Etat que les activités stratégiques et politiques et à confier les autres à un ou plusieurs organismes tiers.

139 personnes représentant 147 contrats ont été placées en 2011 auprès de l'Entreprise et unité de réinsertion sociale et professionnelle (EURSP), labellisée EduQua. Le nombre de réinsertions réussies représente 16% des personnes placées, soit 22 stagiaires au total.

1.3. Secteur Emploi

Sur le plan conjoncturel, le **service de l'emploi (SEMP)** tient à souligner que l'année 2011 aura été marquée par une décrue importante du taux de chômage, passant d'une moyenne annuelle de 6.4% en 2010 à 4.9%. Sur cette même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ORPN est passé de 7353 à 5945 personnes. La charge de travail au sein de l'ORPN est tout de même restée très élevée en comparaison intercantonale.

Pour le 1er semestre 2012, les principaux instituts économiques prévoient une croissance conjoncturelle au niveau national proche du zéro, voire négative, en raison notamment de la force du franc et de la crise de la dette souveraine dans les pays européens. Ce ralentissement devrait toutefois être de courte durée. La situation conjoncturelle devrait reprendre des couleurs dans la deuxième moitié de l'année. Cette dégradation passagère aura toutefois des conséquences sur l'emploi. Le SECO s'attend à une hausse du taux de chômage moyen au niveau national de 3.1% en 2011 à 3.4% en 2012.

L'année 2011 aura aussi été celle de la révision de la loi sur l'assurance-chômage votée par le peuple et entrée en vigueur le 1er avril 2011. Le durcissement de cette loi a nécessité un travail important de prévision, de suivi et d'actions préventives. Ainsi, une étude a été commandée auprès de l'institut des hautes écoles en administration publique (IDHEAP) pour déterminer les nouvelles orientations à donner au dispositif de l'assurance-chômage dans le canton de Neuchâtel. Les différentes mesures prises par le service de l'emploi, et plus particulièrement l'office des emplois temporaires, ont permis d'appréhender ce changement de législation dans de bonnes conditions, malgré une charge de travail très importante.

Avec l'arrivée de la nouvelle direction générale, le service de l'emploi (SEMP) a entamé ses réformes en 2011. En effet, d'importants chantiers ont été initiés au sein du service. Relevons notamment une démarche conséquente qui a permis à la direction de rencontrer l'ensemble des collaborateurs de manière individuelle, ceci dans le but d'ouvrir le dialogue, de comprendre l'historique du service et de poser un certain nombre de constats pour favoriser un avenir serein.

Ces rencontres, tout comme les visites effectuées en entreprises, les entretiens avec les différents partenaires, les indicateurs du SECO et la révision de la loi sur l'assurance-chômage, sont à la base d'une réorganisation complète du service, tant d'un point de vue structurel que décisionnel.

L'organisation a été simplifiée, aplatie, fluidifiée et les structures décisionnelles ont été améliorées et rendues plus réactives et directes.

Ces changements ont également permis d'intégrer durablement et harmonieusement l'office juridique et de surveillance (OJSU), l'office de contrôle (OFCO) et l'office d'inspection du travail (OFIT). Des ajustements en termes de ressources humaines ont eu lieu dans certains offices et un accent particulier a été mis sur la formation continue des collaborateurs.

Du point de vue de la réinsertion professionnelle, il a été décidé d'opérer une spécialisation de la fonction de conseiller en personnel au sein de l'office régional de placement neuchâtelois (ORPN) afin d'accroître la qualité de prise en charge des demandeurs d'emploi d'une part, et des employeurs d'autre part. Ainsi, un "secteur entreprises", avec des conseillers spécialisés verra le jour en 2012. D'autres secteurs seront bientôt créés, tels que "secteur appui", "secteur placement et profiling" ou encore "secteur formation".

L'intégration de l'OJSU, l'OFCO et l'OFIT au SEMP a permis de retrouver un certain équilibre. Toutefois, l'OFCO a été particulièrement marqué par les changements structurels de ces dernières années et a dû faire face à une importante rotation du personnel en 2011, ce qui s'est traduit par une légère baisse du nombre d'enquêtes et de dossiers ouverts. A fin décembre 2011, la structure était toutefois stabilisée et la formation des nouveaux inspecteurs était en cours.

Les statistiques montrent une stabilité dans le traitement des dossiers à l'OJSU, en ce sens que 1891 décisions en matière d'assurance-chômage ont été rendues, et contre lesquelles 119 oppositions ont été formulées.

Enfin, les activités de l'OFIT sont également restées stables en 2011, hormis pour ce qui concerne le délivrement par le SECO des permis fédéraux (sur la base d'une indispensabilité technique et économique) à des entreprises neuchâteloises, où une augmentation a été constatée.

1.4. Secteur Agriculture et consommation

Pour le **service de l'agriculture (SAGR)**, l'un des points forts de 2011 est la mise en consultation par le Conseil fédéral, du projet de Politique agricole 2014-2017 (PA 14-17) en mars. Le Conseil d'Etat y a répondu, en date du 27 juin 2011, en précisant qu'il souscrivait globalement au projet. A cette occasion, il a précisé qu'il saluait l'introduction de contributions pour la qualité du paysage (qui profiteront notamment aux pâturages boisés), qu'il jugeait l'enveloppe financière globale envisagée pour 4 ans de 13,67 milliards de francs appropriée, mais qu'en revanche l'exclusion à l'avenir des terrains à bâtir du droit aux paiements directs (tant qu'ils étaient encore exploités à des fins agricoles) lui paraissait injustifiée. L'évaluation de la consultation n'était pas encore rendue publique fin 2011, mais le Conseil fédéral soumettra néanmoins son message au sujet de PA 14-17 au parlement fédéral courant printemps 2012. Cette réforme occasionnera un travail conséquent de notre administration et nécessitera une refonte en profondeur du système informatique de gestion des paiements directs que nous exploitons en commun avec les cantons de VD, GE et JU.

Le secteur agroalimentaire est à la fois acteur et victime du changement climatique. Dans l'objectif d'apporter une contribution à la protection du climat par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, par la constitution et la préservation de puits de carbone ou par la production d'énergies renouvelables, l'office fédéral de l'agriculture a lancé une Stratégie climat pour l'agriculture, à l'automne 2011, qui aura également des effets sur l'action de l'Etat dans ce secteur économique.

La situation précaire des finances de l'Etat s'est traduite par une stagnation (voire une diminution) du budget ordinaire des subventions accordées à l'agriculture. Les montants disponibles n'ont ainsi pas permis d'atteindre entièrement les objectifs de la politique cantonale dans les divers domaines de la promotion de l'agriculture.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a connu d'importants changements en 2011. Le chimiste cantonal a pris sa retraite après 30 ans de fonction. Son adjoint lui a succédé et le poste d'adjoint a été repourvu à l'interne. Le nouveau chimiste cantonal a également pris en octobre la fonction de chimiste cantonal ad intérim du Jura, le titulaire ayant démissionné et un mandat de prestation durable du Jura à Neuchâtel étant en négociation. L'élaboration par les six cantons romands d'un logiciel commun de gestion des inspections et analyses a demandé un engagement important des collaborateurs. Enfin, l'intégration de l'office du commerce s'est poursuivie avec la préparation de son déménagement à Neuchâtel début 2012.

Les autres objectifs définis dans le cadre du service et du programme de législature ont été réalisés:

- Qualité. Deux nouvelles enquêtes de satisfaction externes ont été menées, auprès des distributeurs d'eau et des vétérinaires. Une enquête de satisfaction interne a été conduite pour la deuxième fois, qui a permis de mesurer l'impact des mesures d'amélioration prises par la direction. La certification ISO 9001 du service a été renouvelée;
- Modifications législatives. Le projet de loi d'introduction de la loi fédérale sur la protection des animaux a été transmis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. Le SCAV a participé à l'élaboration de la loi sur la protection et la gestion des eaux, en y intégrant des dispositions relatives à l'eau potable. Les travaux d'élaboration des nouvelles législations sur la police du commerce, sur les établissements publics et sur les heures d'ouverture des magasins se sont poursuivis. Une révision du règlement d'exécution de la loi sur les établissements publics visant à limiter les interdictions de danses publiques a été mise en consultation. Le règlement sur les piscines a été adapté aux nouvelles normes SIA;
- Relations intercantonales. La convention de collaboration romande dans les domaines d'activité des chimistes cantonaux et des vétérinaires cantonaux a déployé ses effets pour la première fois. Neuchâtel a participé à 32 campagnes intercantonales d'analyses des denrées alimentaires;
- Santé animale. L'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD) s'est poursuivie; les résultats intermédiaires montrent que la situation s'est déjà nettement améliorée mais que les efforts doivent être poursuivis. Pour la première fois, un cas de maladie de Newcastle a touché un élevage de poules pondeuses à Marin-Epagnier; les mesures prises immédiatement ont permis de contenir la contamination.

Des prélèvements de denrées alimentaires ont été faits pour la première fois à la Fête des Vendanges. La forte proportion d'infractions constatée a montré la pertinence de cette intervention, qui sera étendue à d'autres manifestations. L'analyse des trihalométhanes dans les piscines a montré de nombreux dépassements des nouvelles normes fixées pour ces composés cancérigènes. Des assainissements devront être réalisés.

1.5. Secteur Migrations

L'année sous revue a conduit le **service des migrations (SMIG)** à fixer les priorités en fonction des évènements géopolitiques survenus en Tunisie dès la fin 2010 et qui ont ensuite gagné l'Égypte et la Lybie avant de se propager au Moyen-Orient. La dynamique dite des "printemps arabes" a conduit à une nette augmentation du nombre d'arrivées de requérants d'asile en Suisse et pour faire face à l'obligation du canton de Neuchâtel d'accueillir le 2,4% du total des personnes déposant une demande d'asile dans notre pays, il a été nécessaire d'ouvrir en urgence, au mois de mai, une nouvelle structure d'hébergement collectif, en l'occurrence l'abri de protection civile de Bois-Jean-Droz à La Chaux-de-Fonds, les deux centres de premier accueil de Couvet et Fontainemelon, avec une capacité de 80 places chacun, étant saturés. Par ailleurs, en raison du caractère temporaire et provisoire de la solution de l'accueil en abri de protection civile d'une part, et de l'accroissement du phénomène de l'afflux de requérants d'asile d'autre part, la recherche d'une structure adaptée et à caractère pérenne s'est révélée impérative. Les nombreuses démarches entreprises à cette fin ont été couronnées de succès et une nouvelle structure d'accueil devrait ouvrir ses portes à la fin janvier 2012 sur le site de Perreux.

S'agissant des perspectives, celles-ci seront étroitement liées à l'évolution de la situation dans le domaine de l'asile. L'ouverture de la nouvelle structure d'accueil sur le site de Perreux constituera à la fois une source de soulagement en matière d'hébergement et un défi de taille à relever, notamment s'agissant de la cohabitation de populations particulières et parfois vulnérables aussi, en évitant les stigmatisations. En outre, de nombreuses révisions législatives et réglementaires au niveau fédéral concernant le domaine de l'asile et des étrangers viendront dicter le rythme, la variété et le contenu des tâches auxquelles le service devra faire face à court et moyen terme. Enfin, le service devrait connaître une profonde réorganisation au terme des travaux qu'il poursuivra dans le cadre de la démarche Gespa.

L'année 2011 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des prestations attribuées au service de la cohésion multiculturelle (COSM) en vertu de la législation cantonale et des priorités définis par le Conseil d'Etat.

Il s'agit notamment de la gestion des forfaits fédéraux pour l'intégration des réfugiés et personnes admises provisoirement, l'établissement de rapports de naturalisation et la remise systématique, par le canal des communes, d'une charte de la citoyenneté aux nouveaux arrivants dans le canton.

Parmi les événements importants ayant ponctué l'exercice dans le domaine de l'intégration des migrants, il y a notamment l'accord conclu entre la Conférence des gouvernements cantonaux et le Conseil fédéral pour la promotion renforcée de l'intégration dès 2014. La réforme va dans le sens de la politique neuchâteloise en conférant aux cantons la responsabilité de la mise en œuvre d'une stratégie cantonale sous la forme d'une convention-programme pluriannuelle subventionnée par la Confédération. Celle-ci assumant le rôle de coordination au niveau national.

Le canton de Neuchâtel par le service de la cohésion multiculturelle participe au programme européen "Cités interculturelles" du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne. Dans ce cadre, une analyse comparative des stratégies d'action menées en Europe place celle du canton de Neuchâtel comme la mieux notée. Le service de la cohésion multiculturelle s'est aussi vu attribué le prix suisse de l'intégration en 2011 ainsi qu'une distinction européenne intitulée "Best Practice Certificate", lors du concours "European Public Sector Award 2011", remise à Maastricht.

2. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

2.1. Missions

Le secrétariat général du département est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information, conformément à l'arrêté fixant les attributions et l'organisation des départements et de la chancellerie d'Etat, du 25 mai 2005.

Le secrétariat général a notamment pour tâches:

- de conseiller et assister la cheffe ou le chef du département;
- de gérer et administrer le secrétariat de la cheffe ou du chef du département;
- d'assurer la coordination des activités internes au département;
- d'assurer la coordination interdépartementale;
- de coordonner et de contrôler les procédures financières;
- d'assumer les tâches lui incombant pour le département, en matière de ressources humaines;
- de veiller à la communication et à l'information interne et externe.

Par ailleurs, il gère la cellule transport.

2.2. Objectifs de l'année

Après un exercice 2010 marqué par un contexte politique et institutionnel sensible, le secrétariat général du DEC (SDEC) a retrouvé, en 2011, sa sérénité avec l'entrée en fonction, le 6 décembre 2010, de Thierry Grosjean, conseiller d'Etat. La transmission des projets et des dossiers entamée fin 2010 s'est poursuivie en 2011. Avec l'entrée en fonction, en mars, d'une responsable financière et, en mai, d'un nouveau secrétaire général adjoint, le SDEC a retrouvé, en 2011, sa vitesse de croisière.

2.3. Ressources

Depuis le 1er janvier 2008, le SDEC comptait 6 collaborateurs, correspondant à 5,5 équivalents-plein-temps (EPT). En 2011, dans le cadre du programme de redressement des finances et de réforme des structures de l'Etat, une fonction de responsable financier-ère lui a été rattachée. Le SDEC compte donc, depuis le 1er janvier 2011, 7 collaborateurs (6,3 EPT).

La fonction de responsable financière a été occupée, du 1er mars au 30 juin 2011, par Mme Muriel Fehlmann. Le poste, vacant depuis cette dernière date, sera occupé, dès le 1er mars 2012, par Mme Isabelle Rohrbach. La fonction de Mme Rohrbach est partagée à raison de 80% au SDEC et 20% au secrétariat de la chancellerie d'Etat.

La fonction de secrétaire général adjoint est occupée, depuis le 1er mai 2011, par M. Mathieu Erb.

2.4. Événements principaux

En 2011, dans le cadre de ses activités de coordination et de conseil, le secrétariat général a en particulier été amené à coordonner et/ou suivre les dossiers principaux suivants:

Dossiers clos en 2011

• Suivi de la réorganisation du service de l'emploi et de l'intégration des offices de l'ancien service de surveillance et des relations du travail;

- Suivi du dossier "Projet de loi sur la statistique cantonale"; projet de loi, amendé, adopté par 96 voix sans opposition, le 25 janvier 2011;
- Coordination des travaux liés à la recommandation 10.136 "Tenue d'États généraux de la cohésion cantonale"; rapport adopté par le Conseil d'Etat le 11 mai 2011;
- Coordination des travaux liés à la réponse à la recommandation du groupe socialiste 08.165, Politique d'information suite à l'initiative "Non au démantèlement de l'utilité publique"; rapport adopté par le Conseil d'Etat le 9 novembre 2011.

Dossiers en cours

- Suivi du programme de législature 2010-2013 et du plan financier 2011-2013;
- Suivi du rapport 10.002 sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat;
- Suivi du rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant le redressement des finances: analyse actuelle, objectifs politiques, perspectives financières et propositions pérennes (<u>rapport 11.036</u>); le rapport sera traité par le Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2012;
- Coordination du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (LCNIP), d'un projet de décret portant modification du décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 700.000 francs destiné à répondre aux besoins en fonds de roulement du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) pour 2010 (rapport 11.046); le rapport sera traité par le Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2012;
- Coordination de l'adaptation de la LILAFam (loi d'introduction de la loi fédérale sur les allocations familiales) suite à la décision du Parlement, le 19 mars 2011, de modifier la Loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam) en assujettissant les personnes exerçant une activité lucrative indépendante au sens de la LAVS;
- Suivi du dossier "Droit à un salaire minimum" suite à l'adoption par le peuple, le 27 novembre 2011, de l'inscription de ce droit dans la Constitution.

Le suivi des propositions du Grand Conseil attribuées au DEC figure dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat.

2.5. Activités/Réalisations

Prestations

Le suivi des temps d'activité, opérationnel au sein du secrétariat général depuis juillet 2004, a été gelé en 2008. L'opportunité d'en reprendre la gestion sera évaluée au terme de l'analyse en cours destinée à la mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI).

Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites

En 2011, le Département de l'économie, en sa qualité d'Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites, a traité diverses plaintes (art. 17 LP) déposées contre des décisions prises par l'office des poursuites et l'office des faillites.

Le tableau ci-dessous informe de l'évolution de ces actions et du sort qui leur a été réservé:

Rubriques	2010	2011
Affaires pendantes au 1 ^{er} janvier	12	6
Affaires enregistrées durant l'année	37	45
Affaires liquidées durant l'année	43	30
- dont admises	2	4
- dont mal fondées	19	14
- dont irrecevables	5	2
- dont classées/retirées	17	10
Affaires pendantes au 31 décembre	6	21

Le nombre de plaintes (art. 17 LP) déposées en 2011 s'est élevé à 45. Les procédures enregistrées ont donc été plus nombreuses que l'année précédente (2010 = 37). Ceci explique en partie l'augmentation des affaires pendantes au 31 décembre 2011.

En regard des 420 dossiers reçus par l'office des faillites en 2011 et des 158.645 réquisitions enregistrées au total par celui des poursuites, ce chiffre apparaît comme très faible et reflète également la qualité des décisions rendues par les offices de notre canton.

3. SERVICE DE L'ÉCONOMIE

3.1. Missions

Le service de l'économie (NECO) est chargé de favoriser le développement d'un tissu économique prospère et durable, participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques économique, extérieure, touristique et régionale du canton de Neuchâtel.

3.2. Objectifs de l'année

Le service conduit diverses actions favorisant le rayonnement de la place neuchâteloise et la valorisation de ses intérêts économiques. Ces actions se concentrent autour de six objectifs stratégiques validés pour la période 2011 à 2014 par le Département de l'économie:

Créer de la richesse économique...

...notamment en prospectant prioritairement les domaines d'activités stratégiques de l'économie neuchâteloise tout en renonçant de prime abord à recourir à une politique de défiscalisation totale mais en retenant comme règle de base la recherche et l'implantation de nouvelles pratiques, de nouveaux produits et de sociétés complémentaires à celles existantes.

Maintenir et créer des postes de travail 1 (*)...

...en soutenant de manière spécifique et ciblée les projets et développements des entreprises appartenant aux domaines d'activités stratégiques tels que notamment l'horlogerie, la machine-outil, l'industrie biopharmaceutique et les énergies renouvelables tout en veillant à une structure de l'emploi (différents niveaux de qualification) aussi riche que possible.

Renforcer la compétitivité du tissu économique cantonal (*)...

...en privilégiant notamment les secteurs de la microtechnique, des nanotechnologies et de l'énergie, en renforçant et consolidant l'offre de coaching en faveur des sociétés et les facilités d'incubation et d'hébergement des entreprises nouvellement créées ou implantées.

Améliorer les conditions-cadres (*)...

...en réalisant les pôles de développement économique d'importance cantonale de Boudry, du Crêt-du-Locle et de La Tène et en veillant à la réalisation de ceux d'importance régionale sis sur les communes de Cernier, Couvet et du Locle, en visant une industrie du tourisme écologique basée sur un modèle intégrant offre, promotion et accueil ² et en optant pour une approche de type développement territorial (politique régionale).

Communiquer pour promouvoir la place économique neuchâteloise...

...en réalisant notamment des actions médiatiques et événementielles visant à promouvoir les atouts de notre canton, en capitalisant sur les succès ou encore en rendant concret le slogan "Neuchâtel: lieu de vie, lieu de travail".

Gouverner les partenariats...

...en allouant prioritairement les ressources financières disponibles aux partenaires de premier plan pour renforcer leur efficience au service des entreprises.

^{1 (*)} Objectifs du Conseil d'Etat, Programme de législature 2010 – 2013

² Feuille de route du Conseil d'Etat, Programme de législature 2010 - 2013

3.3. Ressources

Au 31 décembre 2011, la dotation du service de l'économie s'élève à 18,9 équivalents plein temps (EPT), en diminution de 4,6 EPT par rapport à 2010 (23,5 EPT):

Service de l'économie (y compris direction)	10,1
Office de promotion économique	4,0
Office du registre du commerce	4,8
Total	18,9

Cette diminution est due au fait que les EPT de l'office de la statistique, office devenu service de statistique en 2011, ne sont plus comptabilisés au niveau du service de l'économie.

Ce dernier gère 5 centres financiers pour un budget total de 35,5 mios de francs:

Service de l'économie - 5105	15.165.000
Office du registre du commerce - 2102	716.000
Fonds de promotion de l'économie cantonale - 9501	13.528.300
Fonds d'aide aux régions de montagne - 9502	470.700
Fonds de politique régionale - 9505	5.590.600
Total	35.470.600

3.4. Événements principaux

Remarques liminaires:

La stratégie de promotion économique a été redéfinie en 2010 puis finalement validée début 2011 par le nouveau chef du Département de l'économie. Elle est la colonne vertébrale des actions conduites à l'intérieur et à l'extérieur des frontières cantonales.

Parmi les groupes d'actions prioritaires de l'année sous revue, citons le redéploiement de la prospection directe à l'étranger par le biais de plusieurs missions et visites conduites par l'office de promotion économique, la multiplication des visites à des entreprises du canton offrant de nombreuses opportunités de dialogue tout en renforçant la position du service de l'économie comme première interface avec les entreprises, l'organisation et la participation à de nombreuses manifestations permettant aux acteurs économiques concernés de se rencontrer et d'échanger ainsi que la mise en œuvre opérationnelle du plan d'aménagement cantonal 2e étape sur le pôle de développement économique d'importance cantonale de Boudry.

En matière de politique régionale, l'année sous revue coïncide avec la fin de la première période de programmation. Si la totalité du budget des aides à fonds perdus a pu être allouée à une diversité de porteurs de projet, tel n'a pas été le cas pour les prêts puisqu'un porteur de projet a reçu près des 75% des montants disponibles. Cela a nécessairement nourri la réflexion sur l'orientation que doit revêtir cet instrument lors de la seconde période de programmation (2012 – 2015) et la manière de le mettre en œuvre. Le Grand Conseil sera saisi en 2012 d'un rapport et d'une demande de crédit d'investissement ad hoc.

L'année 2011 marque également pour l'Association Réseau urbain neuchâtelois RUN la fin de son rôle d'organisme de développement régional, les prestations réalisées à ce titre étant confiées dès 2012 au service de l'économie.

Sur le front du tourisme, l'année sous revue est celle d'un dialogue retrouvé entre l'Etat et les partenaires concernés, dont Tourisme neuchâtelois. La réalisation de la destination unique Jura-Trois-Lacs et les pourparlers en vue de conclure un accord de collaboration entre le canton de Neuchâtel et cette association en matière de promotion touristique, avancent dans un climat constructif.

A l'instar des cantons de Fribourg, de Genève et de Vaud, l'office du registre du commerce poursuit ses travaux informatiques afin de se doter d'une base de données librement consultable.

Finalement, l'année 2011 est aussi celle du coup d'envoi des travaux législatifs visant à soumettre au Grand Conseil d'ici fin 2012 - début 2013, deux projets de nouvelles lois en remplacement des lois actuelles sur la promotion de l'économie cantonale, du 10 octobre 1978, et le tourisme, du 25 juin 1986, ainsi qu'une adaptation de la loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale, du 23 juin 2009.

Développement économique

Promotion économique

Stratégie

La promotion économique repose sur trois piliers stratégiques, un pilier exogène, deux piliers endogènes :

- La promotion de la place économique neuchâteloise et l'implantation d'entreprises étrangères; il s'agit ici de renforcer les compétences et la notoriété cantonales dans les domaines d'activités stratégiques (DAS). Pour ce faire, on s'appuie sur des canaux de communication divers et sur plusieurs réseaux d'apporteurs « d'affaires », spécifiques à Neuchâtel ou partagés avec d'autres cantons (OSEC et GGBa). Marginalement, et de manière embryonnaire, il s'agit de favoriser la croissance des petites et moyennes entreprises neuchâteloises à l'étranger (croissance exogène) par diverses mesures, notamment la mise en relation d'affaires ou la participation à des projets coopératifs;
- Le soutien aux projets locaux; il s'agit ici de soutenir des projets émergeants dans le canton au sein d'entreprises déjà établies qui sont actives dans les DAS;
- Le suivi des entreprises établies; il s'agit ici de veiller à ce que les entreprises actives dans les DAS, de même que certaines autres, qui présentent un fort intérêt social et/ou économique, bénéficient des conditions-cadres requises pour leur développement local et reçoivent l'aide nécessaire pour résoudre toute difficulté qu'elles pourraient rencontrer dans leur fonctionnement. Il s'agit également ici de favoriser les partenariats d'affaires entre les petites entreprises et les firmes multinationales et entre les entreprises et les milieux académiques et de recherche et développement (R&D).

Ces trois piliers stratégiques se complètent par deux mesures transversales fondamentales :

- La communication; il s'agit d'établir une communication orientée « développement économique », complémentaire, d'une part, à celles du GGBa et de l'OSEC et, d'autre part, à celle de Tourisme Neuchâtelois. Cette communication veut mettre en avant les traits et atouts spécifiques du canton de Neuchâtel, plus particulièrement ses compétences industrielles, ses traditions horlogères, la beauté de ses paysages et la qualité de vie;
- La liaison des trois piliers; il s'agit d'articuler de manière optimale eu égard à l'efficacité, au coût et à la satisfaction des parties-prenantes - la prospection, le soutien aux projets locaux et le suivi des entreprises établies.

Partenaires principaux

Osec

L'implantation d'entreprises étrangères en Suisse est une mission partagée entre la Confédération et les cantons. Avec des mesures de promotion en faveur de la place économique suisse, l'Osec contribue à l'implantation d'entreprises étrangères dans le pays. L'Osec, qui présente de manière coordonnée et homogène la Suisse à l'étranger, sert de plateforme d'échange d'informations entre des entreprises étrangères et les cantons et facilite la collaboration entre les cantons pour les projets d'implantation afin d'éviter tout conflit ou toute difficulté.

A l'étranger, l'Osec dispose à ce jour de 18 Swiss Business Hubs, majoritairement installés dans les ambassades suisses, favorisant ainsi les synergies entre la promotion des exportations et la promotion du site. Les Swiss Business Hubs, antennes de l'Osec à l'étranger, ouvrent les portes de la Suisse et de ses services publics. En collaboration étroite avec différents partenaires du secteur

privé et avec les promotions économiques régionales et cantonales, les entreprises étrangères sont soutenues pour différents aspects de leur projet d'implantation en Suisse.

Le premier Swiss Business Hub a été créé en 2001 en Italie. Depuis, l'Osec a ouvert régulièrement d'autres hubs dans des régions et sur des marchés importants : États-Unis, Canada, Brésil, Espagne, Grande-Bretagne, France, Allemagne, Autriche, Pologne, Russie, Pays du Golfe, Afrique du Sud, Inde, ASEAN, Chine, Japon et Corée. Sur les autres marchés, l'Osec s'appuie sur les représentations suisses officielles, c'est-à-dire les ambassades, les consulats généraux et les consulats ainsi que les chambres de commerce bilatérales.

Outre les Hubs, l'Osec collabore étroitement avec les partenaires du groupe de travail chargé du marketing de la Confédération : SERV, Présence Suisse et Suisse Tourisme.

Depuis 2011, l'objectif de l'office de promotion économique est de renforcer, un peu plus chaque année, sa coopération avec l'Osec sur quelques pays porteurs et/ou difficilement accessibles de manière individuelle.

GREATER GENEVA BERNE AREA (GGBa)

L'association «GREATER GENEVA BERNE AREA, Economic Development Agency» a pour buts de:

- Développer un réseau et une structure d'acquisition d'entreprises répondant à la stratégie décidée par ses membres;
- Assurer une veille internationale en matière de promotion économique;
- Développer à l'étranger une image commune de la région composée de l'ensemble des cantons membres et assurer la promotion de celle-ci.

Ses objectifs à trois ans sont:

- 2010: Création et alignement de la structure;
- 2011: Exploitation de la structure et, simultanément, renforcement de la structure (montée en puissance);
- 2012: Récolte des premiers fruits compte tenu des cycles d'implantation pour les grands projets, d'une à trois années en règle générale.

En 2011, le constat est que notre pays demeure toujours attractif pour les investisseurs directs étrangers: La Suisse a encore une fois été classée première dans le dernier *Global Competitive-ness Report* du *World Economic Forum*. Malgré cela, la mission première du GGBa d'attirer des sociétés étrangères fut délicate, en raison d'une série de facteurs liés notamment au franc fort, aux mesures prises par divers pays pour lutter contre la migration des bases imposables ou à une réputation - injustifiée - de paradis fiscal de notre pays.

Pour contrer ces facteurs, le GGBa a multiplié en 2011 les actions innovantes, dont certaines ont abouti à des résultats satisfaisants. Citons notamment la veille systématique de la presse pour détecter des projets d'investissement et l'utilisation de divers réseaux parallèles.

Grâce à cela et au travail fourni par les représentants et les offices de promotion économique cantonaux, les objectifs pour l'année 2011 ont quasiment été atteints en matière de nombre de premières visites d'investisseurs et de créations d'emplois à un et à trois ans.

Pourtant, le nombre escompté d'implantation de sociétés n'a pas été atteint. Une des raisons fondamentales est le fait que les cantons défendent une approche plus qualitative, à savoir la recherche de projets substantiels, de haute qualité, ce qui péjore obligatoirement le volume d'implantations.

Durant l'exercice sous revue, une modification importante a été apportée au *modus operandi* du GGBa à mesure que les «*hotcalls*» (visites regroupées de sociétés étrangères organisées par les représentants GGBa pour les délégués cantonaux) sont organisées en tenant compte des besoins spécifiques des cantons. Les premiers feedbacks sont encourageants.

Malgré tout, les résultats enregistrés en 2011 pour le canton de Neuchâtel sont insatisfaisants en termes quantitatifs (une implantation fruit de la collaboration avec GGBa). Il conviendra de reprendre cette question durant l'année 2012 pour évaluer les changements à opérer dans le but de dynamiser les résultats.

Association Relève PME

Cette association a été créée le 3 juillet 2008. Les partenaires principaux sont BDO Visura et la Mobilière Assurances. Le SECO, les services de promotion économique de tous les cantons latins, dont le service de l'économie, et les banques cantonales romandes ainsi que la Banque cantonale du Tessin, sont membres partenaires de cette association qui a pour but la promotion de l'esprit d'entreprise et la sensibilisation des entrepreneurs à l'importance de la transmission d'entreprises.

Elle est un partenaire à la promotion économique à disposition des entreprises en quête d'un repreneur ou de capitaux. Elle offre au niveau des outils une bourse électronique d'échanges (NEXTmarket) ainsi qu'un audit en ligne (NEXTcheck).

En 2011, Relève PME a organisé dans le canton de Neuchâtel, avec le concours du service de l'économie, une manifestation réunissant quelques cent personnes. Cet événement médiatique fut l'occasion pour les participants de pouvoir échanger sur la problématique de la succession ainsi que de suivre des exposés et discours sur le sujet.

Le 8 septembre 2011 s'est également tenue à Bulle la Journée nationale sur la transmission d'entreprises; cette manifestation a réuni quelque quatre cents participants et de nombreux invités.

Alliance

Alliance est le consortium de transfert de savoir et de technologies qui a pour but d'encourager l'innovation technologique dans les PME en Suisse romande. Ses partenaires académiques sont les hautes écoles (HES-SO, EPFL, Universités), les hôpitaux universitaires (CHUV, HUG) et les centres de recherche (IDIAP, CSEM). Alliance a comme bailleurs de fonds: les cantons romands via la CDEP-SO, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), l'Agence de la Confédération pour la promotion de l'innovation (CTI), l'EPFL ainsi que la centaine d'entreprises membres que compte l'Association Alliance. Parmi les nombreuses prestations proposées, il faut retenir la:

- Participation proactive dans le montage de projets recherche appliquée et développement (Ra&D) directs ou CTI avec les PME et les instituts de recherche des Hautes-écoles. Synergies avec les plateformes et les "clusters" existants;
- Organisation de manifestations thématiques pour valoriser le savoir-faire des partenaires académiques et présenter des projets Ra&D entre milieux académiques et économiques;
- Publications mensuelles envoyées à 3000 lecteurs qui traitent de projets d'innovations technologiques, de manifestations et de formations dans les 4 domaines couverts par les conseillers technologiques Alliance soit: NTIC, ingénierie & cleantech, micronanotechnologies et medtech-biotech-pharma-chemistry-food;
- Accès aux bourses technologiques, "brokerage events" lors d'expositions en Europe et participation à des projets européens FP7 pour les PME de Suisse romande grâce aux réseaux Enterprise Europe Network et Euresearch.

L'année 2011 a été très dynamique sur le front de l'innovation en Suisse, avec les mesures lancées par la CTI contre le franc fort. Un nombre record de projets qui ont été soumis à la CTI via Alliance : 59 contre 9 l'année précédente.

Quelques chiffres clés:

Prestations	Cumul 2006-2010	2011
Entreprises ren- contrées	718	136
Projets proposés	373	121
Projets aboutis	193	94

En 2011, 9 montages de projets neuchâtelois ont abouti, ce qui représente environ 10% des projets 2011 du consortium Alliance. En outre, la répartition géographique des activités d'Alliance continue à s'améliorer pour la plupart des cantons; les entreprises des cantons de Neuchâtel, Fribourg et Jura sont désormais desservies en proportion de la clé de répartition de la CDEP-SO

Dans la perspective du retrait de la CTI, les cantons de Suisse occidentale ont créé un groupe de travail chargé de réfléchir aux scénarii de financement envisageables.

Association plateforme pour l'innovation platinn, antenne neuchâteloise Ginnov

Platinn est une association regroupant les cantons de Fribourg, de Genève, du Jura, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud. Sa mission principale consiste à renforcer le système d'innovation d'affaires des entreprises des cantons membres. Platinn accompagne les projets relatifs aux quatre vecteurs d'innovation d'affaires suivants: produit et/ou service; processus; distribution et présence; clients.

Concrètement, elle soutient les start-up technologiques (avec ou sans structure juridique constituée) et les PME (de 1 à 249 employés) en leur offrant diverses prestations de coaching.

Les antennes cantonales, mandatées par les cantons, coordonnent les activités de Platinn et assurent sa promotion, tout en générant des projets. Dans le canton de Neuchâtel, la société GINNOV Conseil en gestion de l'innovation, a joué ce rôle en 2011.

De plus, dans le cadre de son mandat, l'antenne neuchâteloise de platinn a réalisé les activités suivantes:

- Participation aux réunions du comité consultatif élargi de platinn dans le but de développer et de coordonner ses prestations conformément à sa mission, préparation platinn 2012-2015;
- Rencontres et échanges entre les membres de platinn pour assurer la cohésion de la plateforme et développer la "culture d'entreprise";
- Pré-analyses, conseils, propositions et montage de projets de soutien auprès de 20 entreprises ou porteurs de projets neuchâtelois; 12 des entreprises contactées ont bénéficié d'un soutien de la plateforme platinn;
- Comptes-rendus, réunions et coordination avec le service de l'économie pour le lancement et le suivi des projets.

Le Programme de mise en œuvre 2012-2015 des cantons membres de la Conférence des directeurs de l'économie de Suisse occidentale prévoit que platinn étende ses prestations pour inclure le coaching en matière de recherche de financement et le coaching aux créateurs d'entreprises non technologiques. En outre, des réflexions sont en cours sur l'organisation de l'offre en coaching aux entreprises dans le canton. Dès lors, afin d'optimiser la coordination entre toutes ces initiatives, le service de l'économie assurera, à compter du 1er janvier 2012, le rôle d'antenne cantonale conformément au règlement d'organisation platinn.

Genilem

Créée en 2007, GENILEM NE est une association de droit privé, dont le siège est situé à La Chaux-de-Fonds, agissant comme antenne cantonale membre de la Fédération GENILEM ARC JURASSIEN. Ses buts sont notamment de renforcer le tissu économique du canton de Neuchâtel, favoriser la création d'entreprises ayant des chances de succès, en particulier les entreprises innovantes, et favoriser les échanges de connaissances et de savoir-faire entre parrains et entreprises accompagnées.

Pour ce faire, GENILEM NE étudie avec soin tous les projets de création d'entreprises qui lui sont soumis, conseille les candidats dans la phase d'avant-création, propose si nécessaire, la formation GENILEM aux candidats, sélectionne les projets lui paraissant répondre aux critères «Genilem» pour les soumettre au Conseil de sélection compétent, assure l'assistance aux projets retenus pour l'accompagnement et, finalement, dirige les autres projets intéressants vers les institutions susceptibles de leur apporter l'aide souhaitée.

L'Etat de Neuchâtel a conclu en 2010 un contrat de prestations avec cette association d'une durée d'une année, reconductible d'année en année. Les objectifs fixés à GENILEM NE sont:

- d'accueillir tout porteur de projet désigné par le service de l'économie pour un premier entretien exploratoire;
- de statuer sur la viabilité des projets qui lui seront présentés (diagnostic);
- cas échéant, de prodiguer des conseils au porteur du projet (conseil);
- d'aider à la rédaction du plan d'affaires (coaching);
- si le projet est intéressant aux yeux de GENILEM NE, d'apporter son aide au démarrage de la société jusqu'à ce qu'elle "vole de ses propres ailes".

Une vingtaine de projets ont été suivis par GENILEM NE durant l'année 2011, soit le double de l'année précédente.

Là aussi, compte tenu de la réorganisation de l'offre en coaching aux entreprises dans le canton et en Suisse occidentale, et afin d'optimiser la coordination entre toutes ces initiatives, le mandat de prestations signé entre l'État de Neuchâtel et GENILEM ARC JURASSIEN, ANTENNE DU CANTON DE NEUCHÂTEL concernant les prestations rendues par GENILEM NE, sera revu pour 2012.

Plateformes sectorielles de la Conférence des chefs de Départements de l'économie publique de Suisse occidentale - CDEP-SO

Comité directeur

Le comité directeur des plateformes s'est réuni à deux reprises pour assumer ses tâches de gestion et de contrôle des quatre plateformes sectorielles créées par la CDEP-SO dans le cadre de la loi sur la politique régionale (ci-dessous: LPR). Ainsi, les budgets, les plans d'actions et les modifications de membres des comités d'experts de chacune des plateformes ont été approuvés, et les activités effectuées contrôlées, également parfois par voie de circulation.

Micronarc

Le canton de Neuchâtel est le canton responsable vis-à-vis de la Confédération (au sens de la LPR), de la bonne gestion de cette plateforme active dans le domaine de la promotion des micro-et nanotechnologies. Le comité d'experts s'est réuni à deux reprises pour fixer les grandes orientations de la plateforme et a formulé un préavis favorable au plan d'actions 2012, approuvé par le comité directeur.

Le plan d'actions 2011 a été tenu et les objectifs visés ont été atteints. Pour le détail, on se référera au rapport d'activité du secrétariat exécutif de la plateforme.

BioAlps

Le canton de Vaud est le canton responsable (au sens de la LPR) vis à vis de la Confédération pour la gestion de cette plateforme active dans le domaine du biomédical.

Le plan d'actions 2011 a été tenu et les objectifs visés ont tous été atteints. Pour le détail, on se référera au rapport d'activité du secrétariat exécutif de la plateforme.

AlpicT

Le canton de Genève est le canton responsable (au sens de la LPR) vis à vis de la Confédération pour la gestion de cette plateforme active dans le domaine des technologies des télécommunications.

Le plan d'actions 2011 a été tenu et les objectifs visés ont été atteints. Pour le détail, on se référera au rapport d'activité du secrétariat exécutif de la plateforme.

Cleantech Alps

Les cantons de Fribourg et du Valais sont les cantons responsables (au sens de la LPR) vis à vis de la Confédération pour la gestion de cette plateforme active dans le domaine des technologies de l'environnement.

Le plan d'actions 2011 a été tenu et les objectifs ont été atteints. Pour le détail, on se référera au rapport d'activité du secrétariat exécutif de la plateforme.

Cautionnement romand

La société Coopérative romande de cautionnement – PME a dévoilé lors de son assemblée générale, qui s'est tenue le 6 juin 2011 à la Fédération des Entreprises Romandes Genève, son nouveau nom et logo "Cautionnement romand" accompagné du slogan "Au service des PME". Cette nouvelle identité devrait permettre à la coopérative d'augmenter sa notoriété grâce à un positionnement plus clair vis-à-vis des PME.

Cette institution a pour but de favoriser le développement de PME, d'appuyer l'émergence de "start-up" et de faciliter les transmissions et les restructurations d'entreprises, dans des domaines d'activités très diversifiés, sur le territoire des cantons de Fribourg, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et de Genève. Elle s'adresse aux petits commerces, aux artisans mais aussi aux entreprises à fort potentiel technologique.

Le service de l'économie représente le canton de Neuchâtel au sein du conseil d'administration de la société Cautionnement romand, qui traite toutes les demandes qui lui sont soumises jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 500.000 francs.

Durant l'année 2011, le conseil d'administration de Cautionnement romand s'est réuni à 10 reprises et a traité par voie électronique un grand nombre de dossiers à 10 reprises également.

Durant une grande partie de l'année 2011, le contrat entre la Confédération représentée par le Département fédéral de l'économie et l'institution de coopérative, contrat concernant les aides financières, le controlling, le reporting et le monitoring politique pour les années 2012-2015, a fait l'objet de nombreuses analyses et discussions lors des assemblées générales. Ce contrat a été finalement approuvé par le conseil d'administration lors de sa séance du 21 octobre 2011.

En 2011, 16 dossiers neuchâtelois ont été acceptés pour un montant total de 1.759.000 francs. Sur ces 16 dossiers, 5 sont de la compétence de Cautionnement romand.

Société coopérative NEuchâtel Interface PME (NE-IPME)

NEuchâtel Interface PME est la société coopérative agissant comme antenne cantonale de la société Cautionnement romand. Elle est dotée d'une limite de compétence propre fixée à 150.000 francs sur délégation de Cautionnement romand.

Durant l'année 2011, le conseil d'administration de la NE-IPME s'est réuni à 10 reprises pour traiter les demandes déposées et s'est positionné par voie électronique sur différents dossiers à 4 reprises. Le service de l'économie représente le canton de Neuchâtel à ce conseil.

Au cours de l'année 2011, 11 dossiers neuchâtelois ont été acceptés directement par l'antenne NEuchâtel Interface PME pour un montant total de 921.500 francs.

Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA (Neode)

Sise à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, Neode a pour but de promouvoir la culture de l'innovation, favoriser le renouvellement du tissu économique du canton par l'apport de nouvelles entreprises à haute valeur ajoutée et encourager le transfert de technologies entre les écoles, les instituts de recherche et le monde de l'économie, afin de stimuler la création et le développement d'entreprises de haute technologie.

Neode fonctionne sur le principe de l'incubateur offrant une aide en amont aux projets et aux "startup" directement issus des activités de recherche grâce à une structure d'accueil et d'accompagnement temporaire favorisant leur démarrage et leur croissance.

L'année 2011 a été marquée par la sortie du nouveau site internet de NEODE, la visite de Monsieur le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann (8 septembre 2011) et par le fait que deux sociétés incubées au sein de Neode ont remportés le Prix BCN Innovation 2011 (Colorix) et le Prix Lietchi 2011 (Evasensor).

Neode a par ailleurs organisé en 2011 4 forums dont 2 en collaboration avec Venturelab et Venturekick ainsi que 17 événements internes.

Du côté des start-up, Neode a accueilli quatre nouvelles start-up.

Le parc accueillait, à fin décembre 2011, 33 sociétés représentant 83,6 emplois à plein-temps. Le nombre de sociétés hébergées est stable par rapport à 2010.

Dans le courant 2012, et dans la suite du mandat de prestations en cours, un mandat d'objectifs pluriannuel sera négocié avec Neode SA mettant à profit l'expérience acquise ces dernières années et restant en phase avec la politique de l'Etat en matière de soutien à la création de nouvelles entreprises.

Finergence fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices (Finergence)

Finergence a pour but d'apporter tout soutien nécessaire, notamment financier et matériel, à divers projets notamment agréés par Neode et d'en favoriser le financement et la réalisation. Elle peut également apporter tout soutien nécessaire à des projets à caractère novateur, scientifique et technologique, issus d'instituts de recherche et de l'industrie.

Un contrat de prestations fixe le cadre de la collaboration entre l'Etat et Finergence, définit les objectifs à atteindre et arrête le montant de la subvention cantonale pour la période 2009-2011.

Suite au départ en 2010 du président, M. Jean-Jacques Delémont, afin d'accroître les synergies avec Neode SA dont la présidence a aussi changé en 2011, et de réduire les coûts de fonctionnement, Finergence et Neode ont poursuivi leur rapprochement dans le but de mutualiser leurs ressources en matière d'analyse des demandes et prêts et du traitement des dossiers ouverts.

M. Pierre Hiltpold a repris la présidence de Finergence.

Finergence n'a malheureusement pas été en mesure de fournir dans les temps le rapport d'activité 2011 pour en inclure les éléments dans ce rapport de gestion.

Fondation suisse pour la recherche en microtechnique (FSRM)

La FSRM, qui a son siège à Neuchâtel, offre des prestations dans le domaine du perfectionnement professionnel des ingénieurs de l'industrie microtechnique et des instituts de recherche. Elle dispose également d'un réseau de relations très étendu et elle joue un rôle important dans de nombreuses initiatives d'encouragement de la recherche et de la promotion de la place scientifique suisse.

Un mandat de prestations avec la FSRM a été signé en septembre 2008 pour la période 2009-2012 et prévoit une subvention annuelle de 250.000 francs. En effet, les activités de transfert de technologie de la FRSM constituent également un des axes stratégiques de promotion économique.

En 2011, parallèlement au développement des activités de perfectionnement professionnel, la FSRM a co-organisé avec le service de l'économie des petits-déjeuners conférences au château de Neuchâtel sur les thèmes «Ambiant Assisted Living» et «Energy Harvesting» avec la participation de sociétés neuchâteloises intéressées par ces thèmes.

Conformément au mandat de prestations, la FSRM a remis deux rapports semestriels sur l'état de la scène des micro et nano technologies, au niveau international, national et cantonal.

Les discussions concernant un nouveau mandat de prestations pluriannuel mettant à profit l'expérience acquise ces dernières années et répondant à l'évolution des besoins entrant du NECO ont déjà commencé.

En 2011, 184 cours ont été donnés par la FSRM dont 138 dans le canton de Neuchâtel et 19 nouveaux cours. 90 sociétés neuchâteloises y ont envoyé 268 collaborateurs.

Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM) – Temps & Fréquence – Division E

L'année 2011 a été marquée par les travaux, conduits par le Département de l'éducation, de la culture et des sports, en vue d'assurer un financement renouvelable de l'Etat au CSEM. En effet, le décret sur l'intégration d'activités issues de l'Observatoire cantonal au CSEM, adopté par le Grand Conseil le 25 avril 2007, stipule, à son article 5, qu'avant l'échéance du contrat le 30 juin 2012, le Conseil d'Etat adresse un rapport au Grand Conseil pour l'informer de la situation et lui faire part de ses intentions pour l'avenir. Sur la base de ce décret, le chef du Département de l'économie a signé, le 2 juillet 2007, avec la direction du Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique SA un contrat relatif à l'intégration de l'Observatoire cantonal au CSEM prévoyant une contribution annuelle de 1.300.000 francs.

Avec la fusion des Divisions «Temps & Fréquence» et «Ingénierie des Systèmes» sous l'égide de la nouvelle Division «Systèmes» en 2009, le CSEM a amorcé le renforcement du site de l'Observatoire et l'année 2011 a représenté la consolidation finale de cette réorganisation. Après trois années de consolidation, une masse critique est à nouveau atteinte avec un effectif de 35 collaborateurs sur le site de l'Observatoire.

Les résultats des recherches des activités *Temps & Fréquence* ont été présentés à sept conférences internationales en 2011. Par ailleurs le CSEM a déposé deux demandes de brevets en relation avec ces activités et publié quatre articles dans des revues spécialisées.

Sur le plan opérationnel de l'activité *Temps & Fréquence* il faut souligner que le budget de l'exercice 2011 a été respecté et les objectifs techniques ont été atteints.

Pôles de développement économique et terrains

Afin de constituer une réserve de terrains industriels apte à assurer le développement d'entreprises établies et l'accueil de nouvelles activités, le service de l'économie et le service de l'aménagement

du territoire ont poursuivi leurs efforts communs, avec l'appui des communes concernées, pour concrétiser les différents projets de pôles de développement économique du canton.

L'extension du pôle Littoral Ouest (2e étape) sur une surface de terrain d'environ 70.000 m² a pu être concrétisée. Une partie de ces terrains a ensuite été cédée à une entreprise pour lui permettre d'assurer ses projets de développement. La phase d'équipement des terrains a également débuté au second semestre. Elle se poursuivra durant toute l'année 2012 pour prendre fin en 2013.

Quant à la mise en œuvre du pôle du Crêt-du-Locle, elle est entrée dans une phase décisive au second semestre 2011 avec diverses réunions du groupe de pilotage qui ont permis de poser des bases solides de discussion à propos du contour du pôle économique et des principes de répartition des frais d'équipement, notamment.

Le pôle Littoral Est se trouve en phase d'étude, principalement au niveau des accès routiers et de l'impact environnemental.

Suite à l'acquisition par l'État en société simple avec un tiers du bâtiment Mycorama, une stratégie de valorisation du site de Cernier et un plan d'actions ont été arrêtés. Au Locle, diverses études ont été lancées pour affiner le contour du pôle des Saignoles.

Finalement, le pôle de Val-de-Travers a connu une année 2011 effervescente. En outre, la commune et le canton ont lancé une étude d'aménagement sur le site de Couvet pour lancer la phase d'équipement en 2012.

Tourisme

Si l'an dernier, pour des raisons de bonne gouvernance de partenariat, l'Etat a limité sa participation à l'association Tourisme neuchâtelois (TN) à l'assemblée générale, le service de l'économie a joué, en 2011, un rôle actif dans la redéfinition stratégique de l'activité de TN. En effet, dès le 1er janvier 2012, la promotion touristique ne sera plus assurée par TN, mais par la société marketing Jura Trois-Lacs. Par ailleurs, un projet de loi a été élaboré durant cette année pour rendre la base légale existante conforme à la nouvelle situation et donner une nouvelle impulsion au développement touristique du canton. Cette nouvelle base légale sera mise en consultation durant le premier semestre 2012 avant d'être soumise au Grand Conseil.

S'agissant des relations entre l'Etat et Jura Trois-Lacs, l'organisme de promotion touristique intercantonal, les principaux thèmes abordés concernent le financement de l'association et la nature des prestations financées. Les discussions en cours devraient déboucher en 2012 sur la signature d'un accord inter-cantonal et d'un contrat de prestations.

Stratégie

L'activité stratégique a été centrée sur la création d'une nouvelle société de promotion touristique Jura Trois-Lacs. Il s'agissait de pourvoir à la gouvernance (six cantons concernés), d'en assurer le financement et d'en définir les prestations. En outre, le service de l'économie a participé au comité stratégique de Tourisme neuchâtelois destiné à redéployer les activités de TN de concert avec la nouvelle plateforme de promotion touristique.

Ce changement institutionnel donne l'occasion de revoir la base légale neuchâteloise. Dès lors, le service de l'économie et le chef du Département de l'économie ont mené les travaux d'étude, de consultation et de coordination qui permettent d'aboutir à la formulation d'une nouvelle loi. Cette dernière devrait être soumise, fin 2012, à l'approbation du Grand Conseil, en parallèle au projet de loi sur les établissements publics.

Partenaires principaux

Tourisme et parcs naturels régionaux

Parc naturel régional du Doubs

Au cours de l'exercice écoulé, le service de l'économie a poursuivi son mandat de suivi des parcs naturels régionaux de Chasseral et du Doubs. Cette tâche est effectuée en étroite collaboration avec le service de la faune, des forêts et de la nature, le service de l'agriculture et celui de l'aménagement du territoire dans le cadre d'un comité de pilotage des parcs présidé par le service de l'économie.

Dans ce domaine, le rôle du service de l'économie consiste notamment à participer, en tant qu'invité, aux organes décisionnels des deux parcs, à apporter l'appui nécessaire aux structures adminis-

tratives ainsi qu'un appui financier, participer aux demandes d'aides financières globales auprès de la Confédération et à l'élaboration des conventions-programme et des accords de collaboration intercantonaux.

La candidature du Parc naturel régional du Doubs, présentée le 9 janvier 2009 à l'OFEV, a fait l'objet d'une convention-programme le 15 décembre 2009. Ce projet implique les cantons du Jura, de Berne et de Neuchâtel. Le périmètre neuchâtelois comprend l'intégralité des communes des Brenets et des Planchettes ainsi que la partie nord des communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

La phase de création prendra fin le 31 décembre 2012. Pour recevoir le label "parc d'importance nationale" de la part de la Confédération, l'association pour le parc naturel régional du Doubs (PNRD) doit déposer une charte auprès de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) le 13 janvier 2012. Ce document élaboré de concert avec les cantons partenaires du projet (Jura, Berne, Neuchâtel) comprend une analyse du projet, un contrat de parc qui lie entre elles les communes membres de l'association, et un développement stratégique à 10 ans. Le service de l'économie a collaboré de manière proactive à l'élaboration et à la qualité de ces documents.

Parc naturel régional Chasseral

Le 24 novembre 2011, le parc naturel Chasseral a reçu le label "parc d'importance nationale". Cette distinction constitue l'heureux dénouement de la phase de création du parc Chasseral et marque le début d'une nouvelle aventure de 10 ans (phase de gestion). On relèvera que la fusion des communes du Val-de-Ruz ne remet pas en cause le périmètre et constitue un atout supplémentaire du parc Chasseral.

Tourisme Neuchâtelois

Tourisme neuchâtelois présente un rapport de gestion séparé.

Projets Tourisme

Dans le cadre de la promotion du tourisme, il a été octroyé des aides financières à 12 projets. Il faut souligner que cette rubrique budgétaire du fonds de promotion de l'économie contient peu de moyens financiers, ce qui contraint à bien cibler les projets soutenus. La nouvelle grille d'évaluation, visant à mettre en évidence l'impact potentiel des projets pour la promotion et le rayonnement du canton, entrée en vigueur au 1er janvier 2010, a facilité grandement l'évaluation des dossiers déposés.

Politique régionale

Stratégie

L'année 2011 a été chargée tant il a fallu produire les rapports finaux 2008-2011 et les programmes de mise en œuvre 2012-2015 pour les volets cantonal, intercantonal et transfrontalier à l'attention du SECO. Sur cette base, une Convention-programme 2012-2015 fixant l'aide fédérale, ses contreparties cantonales et de tiers, ainsi que les étapes et indicateurs de mise en œuvre a été conclue au début 2012.

Naturellement, en parallèle, le suivi des projets soutenus et l'octroi d'aide, sous forme de prêts et d'aides à fonds perdus, se sont poursuivis, en bonne collaboration avec l'Association Réseau urbain neuchâtelois – RUN.

Partenaires principaux

Pilotage du volet intercantonal CDEP-SO

La Conférence des chefs de Départements de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) s'est réunie à trois reprises en 2011, contre quatre pour la conférence des chefs de service qui en constitue l'organe technique.

La thématique des plateformes technologiques a constitué l'essentiel de ses travaux, que ce soit en lien direct avec leur gestion et suivi, la clôture de la première période de programmation et la mise en œuvre de la seconde période de programmation du volet intercantonal de politique régionale qui consacrera l'évolution du modèle d'affaires des plateformes technologiques, afin de répondre aux exigences d'innovation de la Confédération, en intégrant les logiques de financement et de coaching à l'échelle de la Suisse occidentale.

La coordination entre plateformes (transversales) et celle entre les plateformes et les partenaires (cantons, secrétariats, Confédération) sera renforcée à compter de 2012 par l'engagement d'une fonction de coordination rattachée directement au secrétariat général de la CDEP-SO.

A noter que les négociations entre la CDEP-SO (notamment au travers des cantons de Fribourg (présidence) et Vaud (canton pilote)) et la Confédération n'ont pas permis de trouver à la fin 2011 un accord finalisé, les discussions se poursuivront donc en 2012 pour finaliser un projet de convention programme.

Pilotage du volet BEJUNE

Neuchâtel ayant été désigné comme canton responsable par ses partenaires bernois et jurassien auprès du SECO, le service de l'économie a poursuivi le pilotage de la mise en œuvre de ce volet intercantonal de la convention-programme. Le comité politique s'est réuni 2 fois, alimenté par les travaux du comité technique et des groupes de travail. Dans ce cadre, 4 projets ont fait l'objet d'un soutien. A noter que le volet BEJUNE est remplacé, pour 2012-2015, par un volet Arc jurassien, incluant le canton de Vaud pour le district du Jura-Nord Vaudois. L'association arcjurassien.ch sera vraisemblablement désignée comme organisme de mise en œuvre. Suite au désistement du canton du Jura, le canton de Neuchâtel continuera d'agir comme responsable auprès du SECO.

Pilotage du volet transfrontalier CRAJ

La CRAJ (Coordination régionale Arc jurassien) est une commission de l'Association arcjurassien.ch. Elle est chargée, dans le cadre de la mission dévolue à l'association, de gérer et d'animer pour la partie suisse, le programme Interreg IVa France-Suisse. Le comité examine si les projets Interreg « Arc jurassien » répondent aux critères de la LPR et ceci avant le passage devant le comité de programmation franco-suisse. Le canton de Neuchâtel préside la commission CRAJ, au titre de canton pilote de la LPR

Association Réseau urbain neuchâtelois - RUN

L'Association Réseau urbain neuchâtelois (RUN) présente un rapport de gestion séparé.

Projets NPR / LIM / INTERREG

Fonds cantonal de politique régionale

En 2011, 4 projets ont fait l'objet d'une décision pour le volet cantonal, sous forme d'aides à fonds perdus, l'un relevant du domaine d'action de la réforme des institutions, deux du domaine de l'attractivité nationale et internationale du canton et un du domaine de développement des potentiels énergétiques locaux.

7 projets ont fait l'objet d'une décision pour le volet cantonal, sous forme de prêts, deux relevant de la consolidation et du développement du pôle des microtechniques, un du domaine de la diversification du secteur agricole, deux de celui du domaine de l'attractivité nationale et internationale du canton.

Pour sa part, le volet intercantonal BEJUNE a soutenu 5 nouveaux projets dans les domaines d'actions fusionnés que sont le transfert de connaissance entre les institutions de recherche et les entreprises, le développement des services aux entreprises et le renouvellement des compétences et accroissement de leur visibilité. Enfin, 2 projets relevant du volet transfrontalier ont fait l'objet d'une décision de soutien.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des ressources financières utilisées en 2011 dans le cadre de la nouvelle politique régionale. A noter que tous les projets ayant fait l'objet, en 2011, d'une décision d'octroi d'aide n'ont pas nécessairement fait l'objet d'un versement d'aide durant l'année en cours.

	Projets		NE	Confédération	Cantons par- tenaires	
	Nombre	Coût total	Participation	Participation	Participation	
Volet cantonal – Aides à fonds perdus	4	756.580.00	378.290.00	378.290.00	0.00	
Volet cantonal – Prêts	7	14.000.000.00	14.000.000.00	14.000.000.00	0.00	
Volet intercantonal	5	1.190.744.00	292.232.00	595.372.00	303.140.00*	
Volet transfrontalier	2	541.156.00	10.000.00	360.826.00	170.330.00	

^{*}A noter que ce montant ne transite pas par le fonds.

Projets du Fonds d'aide aux régions de montagne

L'année 2011 a vu 1 projet arriver au terme de ses travaux, pour un montant total d'investissements d'un peu plus de 250.000 francs et au vu de l'état d'avancement de ses travaux, plus de 8 millions de francs d'investissements, 1 projet a bénéficié d'un acompte partiel sur le prêt fédéral d'un montant total de 863.000 francs. Les prêts libérés et signés au nom de la Confédération représentent une somme de 712.000 francs.

Affaires extérieures

Stratégie

Les objectifs de politique extérieure (définis dans le rapport d'information 10.016) se déclinent de la manière suivante :

- Assumer le leadership dans l'Arc jurassien;
- Optimiser la situation de pivot du canton;
- Mener une politique extérieure décomplexée;
- Lancer la réflexion sur la Suisse des régions;
- Renforcer la capacité d'influence sur la scène fédérale.

Partenaires principaux

Collaborations gouvernementales

Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

La CdC a pour objectif de favoriser la collaboration entre les cantons dans leurs domaines de compétences propres et d'assurer, dans les affaires fédérales touchant les cantons, la coordination et l'information. Le chef du DJSF représente le canton lors des Assemblées plénières de la CdC.

En 2011, la CdC a examiné et pris position notamment sur les dossiers suivants :

- Politique européenne : questions institutionnelles et réformes internes;
- Fiscalité cantonale des entreprises : exigences de l'UE;
- Réformes structurelles dans la prévoyance professionnelle;
- Mise en œuvre du droit fédéral par les cantons;
- Réforme de la péréquation financière et de la répartition des charges;
- Crise diplomatique Suisse Libye;
- Collaboration en matière de cyberadministration;

Conférence tripartite sur les agglomérations.

Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Instituée en 1993, soit la même année que la CdC, la CGSO regroupe les cantons de Berne, de Fribourg, du Valais, de Genève, de Vaud, du Jura et de Neuchâtel. L'objectif de la CGSO est de positionner la Suisse occidentale comme une région solidaire et dynamique. La conférence est présidée par le canton de Berne pour deux ans (2009 – 2011).

En 2011, la CGSO a examiné et pris position notamment dans les dossiers suivants :

- Prise de position dans le cadre du Projet Territoire Suisse;
- Monitoring des collaborations fonctionnelles en Suisse occidentale;
- Traitement du contre-projet à l'initiative «Pour des jeux d'argent au service du bien commun»;
- Dossiers de la CdC.

Depuis septembre 2010, la représentation du canton au sein du comité de la CGSO est assumée par le chef du DJSF.

Région capitale suisse (RC-CH)

Fondée le 2 décembre 2010, la Région capitale suisse regroupe cinq cantons (Berne, Fribourg, Soleure, Valais et Neuchâtel), 17 communes (dont La Chaux-de-Fonds) et trois conférences régionales.

Les objectifs poursuivis par la RC-CH sont les suivants :

- Renforcer l'identité commune et développer des réseaux pour optimiser l'exploitation du potentiel régional;
- Utiliser la proximité du pouvoir politique comme un atout économique et renforcer la chaîne de création de valeur qu'elle procure;
- Positionner la Région capitale suisse au même niveau que les autres régions métropolitaines dans le Projet de Territoire Suisse. Développer l'image de centre national de la RC-CH.

Le chef du DGT représente le canton au sein du Bureau et du Comité.

Conférences spécialisées

Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)

La CDEP a été fondée en 1947 dans le but de promouvoir la coopération entre la Confédération et les cantons et de maintenir l'échange par les cantons en ce qui concerne les intérêts économiques.

En 2011, la CDEP a principalement traité des dossiers suivants :

- Promotion de la place économique;
- Politique régionale;
- Politique du tourisme;
- Formation professionnelle;
- Loi sur les cartels;
- Masterplan Cleantech.

Le chef du DEC représente le canton.

Coopération transfrontalière

Association arcjurassien.ch

Instituée le 27 octobre 2008, l'association arcjurassien.ch regroupe les cantons de Berne, Vaud, Jura et Neuchâtel. Les buts de l'association sont les suivants :

- Soutenir et développer la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien;
- Coordonner la mise en œuvre des programmes européens transfrontaliers à l'échelle de l'Arc jurassien suisse;

Promouvoir et renforcer la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse.

Le 8 avril 2011 s'est tenue à Yverdon-les-Bains, la troisième édition de la plate-forme de concertation de l'Arc jurassien suisse. Cette édition était la dernière d'un cycle de trois ans sur la thématique «La vision, la chance et le défi». Les défis transfrontaliers, de la mise en œuvre et de la communication ont été abordés lors de cette journée.

La représentation du canton au sein de l'association arcjurassien.ch est assurée par le chef du DEC.

Conférence TransJurassienne (CTJ)

Le Bureau de la CTJ, s'est réuni à deux reprises en 2011. Les thèmes suivants ont été discutés.

- Formation professionnelle transfrontalière;
- Schéma des mobilités transfrontalières:
- Liaisons TGV: mise en place d'un groupe de travail « Lyria » pour mieux anticiper les décisions en lien avec les dessertes TGV;
- Organisation d'un forum OSTAJ (Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien);
- Relance du groupe Emploi de la CTJ;
- Thématique de l'eau et problématique du Doubs.

Le Conseil de la CTJ s'est tenu à La Chaux-de-Fonds le 25 novembre 2011 sur le thème de la formation professionnelle.

Le représentant du canton au sein de la CTJ est le chef du DEC.

Aire de proximité Mont d'Or - Chasseron

L'Aire de proximité Mont d'Or – Chasseron regroupe du côté suisse les régions du Nord Vaudois, et du Val-de-Travers, et du côté français, le Pays du Haut Doubs (Pontarlier et environs). Le comité, co-présidé par le président de la commune d'Yverdon-les-Bains et le Maire de Pontarlier, a validé le programme de travail pour les années 2011 – 2014 qui donne les priorités aux thèmes suivants :

- Mobilité: maintien et amélioration des axes existants, suivi de l'évolution des douanes, covoiturage;
- Tourisme: constitution d'un groupe de travail, route de l'absinthe, réalisation de forfaits d'itinérance;
- Santé: examen de l'ouverture des frontières pour les soins, échanges d'expériences en matière de toxicodépendance;
- Développement durable: énergie et réseau d'eau.

Métropole Rhin - Rhône

La Métropole Rhin-Rhône n'a pas tenu de séance en 2011.

Affaires européennes

ARE (Assemblée des Régions d'Europe)

L'ARE regroupe 270 régions issues de 33 pays et 16 organisations interrégionales. La mission de l'ARE est de :

- Promouvoir le principe de la subsidiarité et la démocratie régionale;
- Accroître l'influence politique des régions auprès des instances européennes;
- Soutenir les régions dans le processus d'élargissement de l'Europe et de la mondialisation;
- Encourager la coopération interrégionale dans toute l'Europe et au-delà.

L'Assemblée générale de l'ARE s'est tenue à Ponta Delgada aux Açores en novembre 2011.

CPLRE (Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe)

Le CPLRE est composé des représentants locaux et régionaux des 47 États membres du Conseil de l'Europe. C'est un organe consultatif qui a pour objectif de promouvoir la démocratie locale et régionale, ainsi que la coopération entre les collectivités locales et régionales.

Le représentant de la Suisse occidentale est désigné par le comité de la CGSO. En 2011, il s'agit du ministre jurassien Philippe Receveur.

Communications

Stratégie

Les deux premières priorités stratégiques du plan de communication du service de l'économie sont:

- d'affirmer l'identité du service de l'économie et de consolider son positionnement interne et externe en s'affranchissant de l'image découlant des activités et structures passées (DEN Sàrl notamment);
- d'améliorer les mesures de communication existantes et d'en définir de nouvelles.

Événements principaux et actions entreprises

L'année 2011 a ainsi été marquée par le début de la mise en œuvre de la stratégie de communication arrêtée. Cette dernière s'est traduite tout d'abord par un travail sur l'identité visuelle du service de l'économie puis par le développement du futur site Internet du développement économique neuchâtelois, site qui remplacera dès mi-2012 le site e-den.ch, ancien site de DEN sàrl. Ce site aura pour vocation de renseigner et diriger vers le service de l'économie les entreprises exogènes souhaitant s'implanter dans le canton de Neuchâtel ainsi que les entreprises endogènes ayant des projets de développement.

Ensuite, la réflexion sur l'élaboration de brochures institutionnelles, d'un magazine promotionnel bilingue français-anglais diffusé à l'étranger, ainsi que d'un film promotionnel du canton a été amorcée. Les prises de contact avec les différents mandataires ont eu lieu et ces projets seront développés en 2012.

Finalement, au niveau des manifestations, deux petits-déjeuners des partenaires ont été organisés ainsi que quatre soupers des entrepreneurs. Trois conférences de presse conjointes "État-Entreprise" ont également été organisées par le service de l'économie afin de mettre en avant des perspectives réjouissantes en matière de recrutement chez les sociétés concernées et de permettre au Département de l'économie de s'associer à ces annonces.

Perspectives à moyen terme

A moyen terme, il est prévu de poursuivre les travaux en lien avec la mise en ligne du nouveau site Internet du développement économique neuchâtelois (1^{er} semestre 2012) et l'élaboration de différents outils de communication (brochures institutionnelles et de promotion économique, magazine promotionnel, film promotionnel, et destinés à divers publics-cibles.)

3.5. Activités/Réalisations

Office de promotion économique

Mission, objectif stratégique, prestations

L'année 2011 aura vu l'office de promotion économique (OPEN) rattaché se focaliser sur la promotion exogène.

Sa mission, précisée en 2011, se compose désormais de deux volets de nature exogène :

- Le premier volet consiste à promouvoir la place économique neuchâteloise à l'étranger;
- Le second volet, complémentaire au premier, consiste d'une part, à prospecter des entreprises actives dans les domaines d'activités stratégiques (en direct ou via le réseau spéci-

fique à Neuchâtel) et, d'autre part, à analyser tout projet d'implantation amené par les réseaux d'apporteurs d'affaires partagés avec d'autres cantons (Osec et GGBa).

Les deux objectifs stratégiques de l'OPEN consistent à implanter dans le canton des entreprises étrangères actives dans les domaines d'activités stratégiques, susceptibles de renforcer le tissu économique existant, d'y apporter de nouvelles compétences et d'augmenter la notoriété de Neuchâtel à l'étranger.

Pour remplir sa mission et concrétiser ses objectifs, l'OPEN recueille, d'une part, des informations sur des marchés et dans les domaines d'activités stratégiques et, d'autre part, répond à des questions émanant d'entreprises intéressées par une implantation en Suisse ou par des apporteurs d'affaires mandatés par celles-ci.

Événements principaux et actions entreprises

Événements principaux survenus en 2011 et actions entreprises

Sur le plan international, la crise de la dette souveraine et la croissance économique limitée aux pays asiatiques auront eu un effet considérable sur les flux d'investissements directs étrangers (IDE). Ces derniers se déplacent toujours plus vers la Chine, Hong Kong et Singapour. De surcroît, les tensions politiques, récurrentes au niveau fiscal, entre la Suisse et ses quatre partenaires commerciaux prépondérants, les USA, l'Allemagne, la France et l'Italie, auront compliqué, souvent ralenti, voire empêché, des projets d'implantation.

Au niveau interne, plusieurs événements auront rendu la mission de l'OPEN particulièrement délicate, notamment la redistribution des tâches de promotion économique endogène et exogène. Dans ce contexte difficile, il n'aura pas été possible de déployer toutes les actions souhaitées et voulues par la stratégie de promotion économique qui consiste à passer d'une politique de diversification et de repeuplement du tissu économique à un renforcement sélectif du tissu économique désormais considéré comme diversifié.

Néanmoins plusieurs actions ont été entreprises, en particulier:

- L'envoi de mailings ciblés à des entreprises étrangères émargeant aux domaines d'activités stratégiques (DAS);
- L'organisation de séances d'information avec des entreprises neuchâteloises actives dans certains DAS pour leur faire part de nos observations sur l'évolution de leurs marchés et pour créer des synergies potentielles entre elles;
- La coopération avec quelques nouveaux acteurs neuchâtelois pour échanger sur les besoins et les opportunités en matière de prospection d'entreprises et de promotion du territoire;
- La promotion active du Val-de-Travers (principalement du site Dubied, appelé à devenir un pôle de compétences dans le luxe) et du Val-de-Ruz (plus précisément Agriplanet, pôle de compétences dans l'agroalimentaire installé dans le bâtiment du Mycorama);
- L'analyse d'opportunité et de faisabilité d'un Village (promotionnel) neuchâtelois pour regrouper sous une même bannière (plus visible) des exposants du canton sur des salons à l'étranger.

L'année 2011 aura également vu le redémarrage des voyages de promotion et prospection à l'étranger du canton de Neuchâtel et de la région GGBa. Les pays visités sont les suivants: Italie, Emirats Arabes, USA, France, Inde, Angleterre, Russie, Australie, Singapour et Allemagne.

Mise en perspective

Globalement, à l'issue de la période 2009-2011 pour laquelle des objectifs triennaux avaient été fixés en 2008, trois des quatre objectifs génériques définis lors de la reprise par l'OPEN des missions de DEN Sàrl, ont été atteints :

- Le retour à la stabilité pour offrir des prestations de qualité et retrouver la crédibilité requise;
- La réussite de l'intégration au sein de l'administration cantonale;
- Le mariage des activités de promotion endogène et exogène;

Le quatrième objectif fixé en 2008, "Devenir un modèle de promotion économique régionale" n'aura pas encore été atteint quand bien même de très nombreux "feedback" positifs ont été reçus quant à la stratégie, aux objectifs et au fonctionnement de la nouvelle promotion économique.

Parmi les objectifs détaillés pour chacune de ces trois années, on relèvera de nombreuses concrétisations, notamment celles-ci :

- L'amélioration de la qualité des prestations;
- La reconstitution partielle d'un réseau de promotion exogène autonome;
- L'amélioration de nos relations partenariales avec nos agents de prospection à l'étranger (GGBa et Osec);
- L'élargissement du réseau de collaboration neuchâtelois;
- L'épurement du portefeuille de projets pour n'y trouver qu'une très grande proportion des prospects tombant dans les domaines d'activités stratégiques pour le canton;
- La reprise d'une communication externe ciblée;
- La maîtrise (avec baisse conséquente) des coûts de fonctionnement de la promotion économique.

Projets traités

Avant propos

Depuis 2006, les investissements directs étrangers - IDE en Suisse baissent régulièrement, l'année 2008 étant la pire à cause de la crise financière. Selon les statistiques de la BNS, les IDE entrants en Suisse s'élevaient à quelques 55 milliards de francs en 2006, 39 milliards en 2007, 16 milliards en 2008, 31 milliards en 2009 et 21 milliards en 2010.

Pour le canton de Neuchâtel, cette baisse est encore plus importante si l'on considère l'industrie seule (donc hors services) avec 28 milliards de francs en 2006, 14 milliards en 2007, 2,5 milliards en 2008, 9,2 milliards en 2009 et -455 millions en 2010. Les entreprises industrielles ont donc désinvesti en Suisse en 2010. Et si l'on se focalise sur certains des domaines d'activités stratégiques du canton de Neuchâtel (1. Métallurgie et machines 2. Électronique, énergie, optique et horlogerie, 3. Chimie et plastiques), les IDE entrants sont également en baisse.

A contrario, les IDE entrants en Suisse pour les sociétés financières et les holdings (services) sont restés stables les quatre dernières années malgré la crise de 2008 : 14,7 milliards de francs en 2006, 9,4 en 2007, 14,7 en 2008, 15,9 en 2009 et 13,4 milliards en 2010.

Concernant les activités de l'OPEN, les projets acquis en 2011 sont au nombre de 9 et s'intègrent tous dans les domaines d'activités stratégiques (e.g. la société IFSCCO active dans la sécurité alimentaire).

Le portefeuille de projets s'est considérablement réduit (67 projets exogènes enregistrés au 31.12.2011) par rapport à l'année précédente mais correspond bien à l'objectif de sélectivité (qualité) fixé par la ligne directrice.

17 visites ont été organisées par l'OPEN en 2011 pour des entreprises étrangères.

Perspectives à moyen terme

Si les résultats actuels en termes d'implantation sont en dessous des années DEWS (politique de diversification du tissu économique), les résultats obtenus sont néanmoins très encourageants. De nombreux signes attestent d'une part de la "valeur intrinsèque" du canton de Neuchâtel et, partant, de son attractivité potentielle; d'autre part, les premiers résultats en termes d'implantations tout comme les prospects en portefeuille ou encore les feedback très positifs des représentants et autres courtiers semblent confirmer la justesse de la voie empruntée.

Malheureusement, la compétition mondiale va s'intensifier dans la quête aux IDE et les barrières à la sortie vont rester élevées pour les entreprises étrangères dans les pays traditionnellement sources pour la Suisse (France, Allemagne, USA). De surcroît, la croissance de l'Asie n'est plus une conjecture mais bien une réalité. La production de biens se déplace vers l'Asie et celle des

services (y compris stratégiques comme la R&D) semble s'amorcer. Pour l'instant, la Chine achète des marques européennes (suisses, françaises, allemandes, italiennes); demain, elle en imposera.

Ce scénario quelque peu sombre laisse néanmoins entrevoir une place pour les pays et régions développant des avantages compétitifs très spécifiques et préservant leur base industrielle. Autour d'une base industrielle gravite la R&D, le marketing, le négoce, la finance et, en corollaire, des familles à fort pouvoir d'achat réclamant des services aux personnes à forte valeur ajoutée. Sans base industrielle, il faut des avantages compétitifs uniques et évidents pour espérer attirer des services aux entreprises à vocation exportatrice.

Dans cette "étroite" perspective, le canton de Neuchâtel dispose des moyens et du potentiel pour s'imposer comme acteur de premier plan mondial dans une dizaine de domaines d'activités stratégiques, sur l'ensemble de la chaine de valeur. L'un de ses atouts non négligeables, parmi d'autres, est sa localisation au cœur d'une région formée par 9 cantons et 4 départements français qui totalisent plus de 4 millions d'habitants et 2 millions d'emplois, quelque 250.000 entreprises actives dans 20 filières d'activités stratégiques et pérennes.

Dans ce contexte, une stratégie claire aux yeux des acteurs principaux neuchâtelois, une approche pragmatique, fédérative, adaptative en fonction des évolutions conjoncturelles, de la persévérance dans la difficulté et la durée pour cueillir les fruits du travail de plusieurs, ont toutes les chances de déboucher sur les résultats attendus.

MOYENS FINANCIERS DE LA PROMOTION ECONOMIQUE DE 2005 à 2011

Rubrique comptable	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Biens, services et marchandises	495'042	845'822	619'747	1'127'404	421'039	44'739	548'861
Frais liés aux terrains industriels	90'000	395'800	207'800	727'310	-	-	47'000
Mandats, expertises, études	405'000	450'000	411'311	400'000	399'354	_	425'577
Frais de gérance et divers	42	22	636	94	21'685	44'739	-
Déplacements (Frais voyage à l'étranger)	0	0	-	-	-	-	32'795
Autres frais divers	0	0	-	-	-	-	43'488
Amortissements	0	0	0	656'371	546'539	537'294	537'294
Amort. imm. prod. patr. adm.	0	0	0	656'371	546'539	537'294	537'294
Subventions accordées	7'315'796	6'500'898	5'065'888	5'224'186	8'061'872	5'560'933	4'665'264
Subsides divers aux communes	0	270'000	286'800	355'000	0	100'000	0
Mesures de soutien ordinaires	4'028'916	4'656'648	1'999'588	2'500'000	2'362'367	5'107'538	4'619'738
Mesures de soutien conjoncturelles	0	0	0	0	2'429'271	0	0
Pertes sur cautionnements et prêts	1'618'500	126'000	675'000	132'586	1'648'250	0	0
Pertes s/cautions à office de cautionnement	44'353	0	0	0	21'563	12'785	0
Création d'emplois	1'356'527	1'302'250	1'912'100	2'000'000	1'400'793	0	45'526
Subventions tourisme	267'500	146'000	192'400	236'600	199'629	340'610	0
Contributions et revenus de biens	-173'690	-15'524	-17'500	-13'551	0	-232'619	-456'901
Remboursement de subventions	0	0	0	0	0	0	-450'000
Réactivation valeur immeubles vendus	0	0	0	0	0	0	0
Recettes diverses	-173'690	-15'524	-17'500	-13'551	0	-232'619	-6'901
Total des charges	7'637'148	7'331'196	5'668'136	6'994'410	9'029'450	5'910'347	5'294'518
Promotion économique endogène							
CSEM: Temps-Fréquence	0	0	0	1'300'000	1'300'000	1'300'000	1'300'000
Parc scientifique et technologique	1'200'000	1'080'000	1'200'000	1'200'000	1'289'000	1'004'555	1'260'000
Diverses institutions économiques	365'296	423'426	488'149	547'838	525'000	446'303	484'050
Total des charges	1'565'296	1'503'426	1'688'149	3'047'838	3'114'000	2'750'857	3'044'050
Promotion économique exogène							
Promotion économique	2'000'000	2'000'000	1'700'000	1'700'000	1'200'000	782'747	569'141
Développement économique Neuchâtel (DEN)	1'200'000	1'180'000	1'380'000	1'440'000	0	0	0
Total des charges	3'200'000	3'180'000	3'080'000	3'140'000	1'200'000	782'747	569'141
Coût total	12'402'444	12'014'622	10'436'284	13'182'247	13'343'450	9'443'951	8'907'709
Comptes de l'Etat (charges brutes)	1'723'688'487	1'755'114'700	1'791'471'630	1'843'027'600	1'912'864'793	1'886'735'400	1'947'101'500
, , ,							
Coût en % par rapport aux comptes*	0.72%	0.68%	0.58%	0.72%	0.70%	0.50%	0.46%

^{* %} par rapport au budget 2011 (chiffres des comptes pas encore définitifs)

Office du registre du commerce

Mission, objectif stratégique, prestations

Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification des entités juridiques dans le respect des dispositions du droit fédéral. Il a pour but d'enregistrer et de publier des faits juridiquement pertinents pour garantir la sécurité du droit et la protection des tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé. L'inscription au registre du commerce doit en particulier permettre d'établir sans équivoque le régime de la représentation et celui de la responsabilité des entités inscrites.

Le registre du commerce tend ainsi à favoriser les relations d'affaires grâce à l'exactitude et à la publicité des inscriptions, inscriptions transmises pour approbation à l'Office fédéral du registre du commerce (OFRC), puis publiées dans la Feuille officielle suisse du commerce.

La publicité est garantie par la consultation du registre, plus spécialement des pièces justificatives déposées à l'appui des réquisitions d'inscriptions, et par un site Internet.

Le préposé au registre du commerce assure en outre la conservation et la consultation du registre des régimes matrimoniaux, clôturé en 1988.

Les prestations de l'office du registre du commerce sont soumises à émoluments qui doivent lui permettre d'exercer ses missions.

Événements principaux et actions prises

Localisation de l'office

L'office du registre du commerce a déménagé, en janvier 2011, du 3^{ème} étage de la rue du Musée 1, au rez-de-chaussée.

Activités métier

L'année 2011 aura été une année normale en termes d'inscriptions, modifications et radiations, ainsi qu'au niveau des émoluments facturés. Des informations chiffrées en relation avec les inscriptions et les radiations opérées figurent ci-dessous.

Les inscriptions d'opting out ont été encore très importantes et de nombreuses procédures judiciaires (requêtes aux juges) ont dû être engagées suite aux sommations effectuées dans la cadre de procédures liées à des carences dans l'organisation de personnes morales.

Informatique

L'application métier du registre du commerce a été adaptée pour répondre aux exigences du droit fédéral en relation avec la mise en place d'un nouveau numéro fédéral d'immatriculation des personnes morales.

Dans le cadre du guichet unique, un projet a été engagé avec le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) dans le but de permettre à des clients, privés ou publics, de suivre l'évolution des inscriptions faites en regard d'une société choisie, par le biais d'une alerte donnée au client au moyen d'un message électronique sur un ordinateur ou sur un téléphone portable.

L'ordonnance sur le registre du commerce a été modifiée, en octobre, sur des questions liées notamment à l'indentification des personnes physiques inscrites. Ces modifications ont nécessité de procéder à des adaptations du logiciel métier pour permettre une mise en production au 1er janvier 2012.

Le site Internet du registre du commerce a connu une fréquentation toujours aussi importante.

Gestion administrative

L'effectif et les collaborateurs n'ont pas changé. Un stagiaire notaire a effectué un stage et une apprentie est accueillie.

L'office a fait l'objet d'une révision des comptes 2009 de la part du contrôle cantonal des finances (CCFI) qui n'a donné lieu qu'à quelques observations de détail, immédiatement corrigées.

Statistiques

Le tableau ci-dessous donne des informations sur le nombre d'entreprises inscrites au registre du commerce, par natures juridiques, ainsi que l'évolution de ce nombre en 2011.

Perspectives	à	moven	terme
r ci ancciivea	a	IIIOVEII	<i>terrie</i>

Nature juridique	Total au 01.01.2011	inscriptions	Radiations	Total au 31.12.2011	Différence
Entreprises individuelles	3193	288	248	3233	+40
Sociétés en nom collectif	399	38	40	397	-2
Sociétés en commandite	39	0	3	36	-3
Sociétés à responsabilité limitée	2054	234	134	2154	+100
Sociétés anonymes	2795	128	125	2798	+3
Sociétés coopératives	171	2	11	162	-9
Associations	98	9	1	106	+8
Fondations	445	6	19	432	-13
Établissements de droit public	4	2	0	6	+2
Succursales d'entreprises suisses	237	15	15	237	0
Succursales d'entreprises étrangères	33	6	2	37	+4
Totaux	9468	728	598	9598	+130

Le développement de l'application informatique métier du registre du commerce devra encore être poursuivi, sous l'égide du groupe de travail composé de représentants des cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Neuchâtel, pour permettre, en 2012, de légaliser électroniquement des extraits et des pièces justificatives ainsi que pour recevoir des pièces justificatives déposées par voie électronique.

Les modifications législatives en cours au niveau du droit de la société anonyme et du droit comptable auront des effets importants sur la tenue des offices cantonaux du registre du commerce.

3.6. Perspectives

En matière touristique, à compter du 1^{er} janvier 2012, la promotion sera assurée par l'Association Jura Trois-Lacs (J3L). Une convention intercantonale et un mandat de prestations sont en cours de négociation et la quote-part pour le canton de Neuchâtel a été fixée à 720.000 francs. Le budget total de J3L pour 2012 est de 3 millions de francs. Tourisme neuchâtelois, quant à lui, sera chargé en particulier de tout ce qui relève du développement de l'offre et de l'accueil, en collaboration avec les communes et les associations professionnelles. Il restera toujours financé par sa part aux patentes, à hauteur de 1 million de francs, actuellement via le service de l'économie et, au futur (2013), via le service de la consommation et des affaires vétérinaires ainsi que par les communes. Ces nouvelles dispositions nécessiteront une révision des lois sur les établissements publics et sur le tourisme, prévue pour 2012 par le Conseil d'Etat. Le modèle proposé en matière de promotion du tourisme s'apparente à celui de la promotion économique (Greater Geneva Berne area).

En matière de politique régionale, l'année 2012 marque le début d'une nouvelle période quadriennale de programmation. La convention-programme encore à conclure s'appuie sur un Programme de mise en œuvre (PMO) remis au SECO en juillet 2011. S'appuyant sur les principaux enseignements de la période 2008-2011, la stratégie est ajustée afin de permettre de faire émerger et de soutenir - avec efficience - les projets les plus créateurs de valeur ajoutée, cela en plus grande complémentarité avec les stratégies de développement économique. Dès lors, le PMO 2012-2015 a pour objectif de dynamiser les domaines d'activités économiques pérennes à haut potentiel de développement par une synergie renforcée entre les milieux industriels et touristiques, les milieux de la formation et de la recherche et les collectivités publiques. Il se décline autour de deux domaines d'action, à savoir:

Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux "start-up" et PME innovantes;

• Déploiement du potentiel de la filière touristique.

Le service de l'économie assurera la mise en œuvre du volet cantonal de politique régionale fédérale. Conformément aux décisions du Conseil d'Etat, les aides seront limitées en 2012. Par ailleurs, le volet intercantonal BEJUNE n'est pas reconduit comme tel. Un volet intercantonal Arc jurassien, incluant une partie du canton de Vaud, lui succède. Neuchâtel reste toutefois canton responsable auprès du SECO. Le volet intercantonal de Suisse occidentale, adapté, est reconduit, toujours sur le pilotage du canton de Vaud. Quant au volet transfrontalier, il court jusqu'en 2013.

Conformément à la loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale, le Grand Conseil sera saisi d'un rapport quadriennal sur la politique régionale au premier semestre 2012. Tous volets confondus, les montants d'aides à fonds perdus et de prêts seront inférieurs à ceux de la période 2008-2011.

La réforme de la fiscalité des personnes morales, bien qu'essentielle, ne constitue pas à elle seule la clé pour mener une promotion économique digne de ce nom. Des moyens financiers restent indispensables. Or, en la matière, l'exercice 2012 est marqué par la forte diminution des moyens alloués.

En pratique, le budget 2012 est entièrement utilisé pour assumer le respect des engagements pris dans le cadre de conventions signées avec des entreprises. Des moyens financiers pourraient être libérés en 2012 à des fins de soutien à de nouveaux projets pour autant que les entreprises mises au bénéficie d'un subside renoncent à en demander le versement durant l'exercice 2012 que des crédits supplémentaires soient octroyés.

4. SERVICE DE STATISTIQUE

4.1. Missions

Les missions du service de statistique (STAT), listées dans la loi sur la statistique cantonale (LStat) du 25 janvier 2011, sont les suivantes:

- Fournir aux autorités cantonales et communales ainsi qu'à la collectivité des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes;
- Collecter, produire, traiter, analyser et stocker des données à but statistique sur la base de principes scientifiques choisis en toute indépendance, dans le respect de la charte de la statistique publique suisse;
- Contribuer au développement du système suisse d'information statistique en collaborant avec la Confédération, les autres cantons, les communes, les organismes régionaux, les milieux scientifiques, les milieux économiques, les partenaires sociaux et la corporation statistique internationale.

4.2. Objectifs de l'année

Dans le cadre du rapport 10.002 sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat du 16 décembre 2009, le Conseil d'Etat préconise que le gouvernement et l'administration cantonale se dotent d'outils et d'instruments de pilotage modernes et adaptés à leur temps. Dans cette perspective, la statistique doit être capable de définir et de proposer des indicateurs scientifiquement et méthodologiquement irréprochables pour assurer le suivi et la gestion politiques de ses mesures.

La statistique constitue un élément-clé du nouveau système de gouvernance politique et doit apporter des outils pour en faciliter son pilotage. De plus, au même titre que les autres services centraux, le service de statistique doit pouvoir assister et seconder tous les départements dans la mise en œuvre et le suivi des réformes.

Les informations statistiques exploitées et produites par le service de statistique contribuent à:

- Améliorer la connaissance et l'analyse des phénomènes collectifs et de leurs évolutions;
- Préparer, guider et évaluer les politiques publiques et en mesurer les effets;
- Répondre, dans la mesure du possible, aux besoins d'information des collectivités publiques, des milieux scientifiques, de l'économie, des partenaires sociaux, de divers groupes d'intérêts, des médias et du public en général;
- Réaliser des projets de recherche et des études prospectives d'intérêt général.

4.3. Ressources

Le service de statistique a été créé en 2011, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la statistique cantonale, adoptée par le Grand Conseil le 25 janvier 2011. Par ce geste fort, le Conseil d'Etat confère à la statistique un rôle transversal, voire central, renforcé et doté d'une meilleure visibilité à l'interne de l'administration cantonale, mais également envers ses partenaires et le grand public.

Avant sa création, le service était un office, rattaché au service de l'économie (NECO); les ressources (humaines et financières) de STAT étaient donc englobées dans le service de l'économie. Ce transfert n'a engendré aucune dépense supplémentaire. Depuis 2011, le nouveau service de statistique gère lui-même ses propres ressources.

En termes de ressources humaines, à fin 2011, le service de statistique compte 5,5 emplois en équivalents-plein-temps (EPT). Parmi ces emplois, seuls 5 EPT émargent au budget du service car le 0,5 EPT restant est financé par des tiers et comptabilisé dans un compte de bilan.

Pour que le service puisse être autonome dans sa gestion financière et comptable, un poste d'assistante de direction a été repourvu dans le courant de l'année 2011. Toutes les tâches administratives de secrétariat et de comptabilité financière, auparavant réalisées par le service de l'économie, lui ont été confiées.

Les ressources humaines sont réparties comme suit:

Chef de service	1 EPT
Assistante de direction	0,5 EPT
Chefs de projets	4 EPT

En plus des postes cités ci-dessus, une ressource est partagée entre le service de statistique (STAT) et le service de l'emploi (SEMP). Ce partenariat répond à la volonté du Conseil d'Etat de rationaliser les compétences statistiques de l'administration en évitant une dispersion des forces et des ressources. La collaboration avec le service de l'emploi est très efficace, en particulier au niveau des statistiques liées au marché du travail (emploi, chômage, salaires, voire conjoncture). Cette collaboration permet de dégager des économies d'échelles et de profitables effets de synergie: échanges d'expériences, utilisation de logiciels statistiques spécifiques, connaissances dans le traitement et l'analyse de grandes bases de données, exploitation de données issues de sondages, etc.

La création du service de statistique s'est accompagnée d'un déménagement en avril 2011. Le service est resté à Neuchâtel mais a déménagé du Château à la Rue du Château 19. Ces nouveaux locaux ont permis aux collaborateurs du service de disposer d'un espace de travail suffisant et beaucoup plus agréable.

Le service de statistique est pleinement opérationnel, mais plusieurs éléments organisationnels seront encore mis en place progressivement afin d'assurer un fonctionnement efficient et surtout d'optimiser les processus de travail.

4.4. Événements principaux

Pour le service de statistique, l'événement principal de l'année 2011 est sans conteste l'adoption par le Grand Conseil, sans opposition, de la nouvelle loi sur la statistique cantonale. Cette base légale a non seulement permis la création du service, mais elle ancre ses activités dans un cadre qui lui confère un rôle central et transversal au sein de l'administration cantonale. Cette réorganisation correspond à la volonté du Conseil d'Etat, qui souhaite une utilisation plus rationnelle et surtout plus efficiente de l'appareil statistique cantonal.

De plus, de nouvelles possibilités de développement s'offrent maintenant à STAT, qui peut désormais offrir ses prestations à des tiers, même contre rémunération. La statistique publique prend alors tout son sens: son financement provenant de l'argent du contribuable, elle doit constituer un bien public accessible à tous, indépendamment d'intérêts particuliers, et être élaborée dans le respect de la protection des données.

Forum de l'OSTAJ le 6 juin 2011

Les statistiques qui couvrent le territoire de l'Arc jurassien sont assurées par l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ). Cette entité intercantonale et internationale a été mise en place en 2005 et souhaitait, après six ans d'activité, faire un bilan de ses travaux et lancer une réflexion sur les orientations futures. Dans cette optique, un forum organisé sous la forme d'une conférence-débat réunissant 80 responsables politiques, économiques et institutionnels de la région, s'est tenu en juin 2011 à Neuchâtel. Cette manifestation a permis à l'OSTAJ de présenter ses nouvelles publications et de débattre de la plus-value d'un tel observatoire et de son rôle dans le développement régional de l'Arc jurassien franco-suisse.

4.5. Activités/Réalisations

Recensement de la population

En date du 31 décembre 2010, STAT, en collaboration avec les communes, le service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) et le centre électronique de gestion (CEG), a procédé au 1er recensement de la population selon les nouvelles modalités exigées par la Confédération, conformément à la loi sur l'harmonisation de registres (LHR) du 23 juin 2006.

La nouvelle manière de recenser la population permet d'obtenir un dénombrement exact des habitants du canton, sans recourir à des questionnaires, les données étant directement extraites des registres administratifs. Cette nouvelle procédure a toutefois exigé, au préalable, une harmonisation des registres fédéraux, cantonaux et communaux de personnes. En 2006, le service de statistique a été désigné par le Conseil d'Etat comme organe de coordination, d'application et de contrôle de ces travaux d'harmonisation.

De 2008 à 2011, l'office – puis le service – de statistique a coordonné les tâches telles que la correction des données des registres communaux des habitants, l'attribution du NAVS13, la mise à jour du Registre fédéral des bâtiments et des logements, ou encore la formation des ménages par le biais d'un identifiant de bâtiment et de logement. Il a également participé à la réalisation d'une loi cantonale sur l'harmonisation des registres et le contrôle des habitants (LHRCH), ainsi qu'à la rédaction de son règlement d'application (RHRCH).

Le recensement fédéral de la population (RFP) se base dorénavant sur une extraction des registres communaux des habitants qui est envoyée de manière trimestrielle à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le service de statistique se base sur cette même extraction pour dénombrer la population résidante cantonale au 31 décembre.

Le recensement gagne en fréquence (il devient annuel alors qu'avant 2010, il ne se faisait que tous les 10 ans), mais perd en qualité pour ce qui concerne la diversité des domaines d'informations disponibles (aucunes données sur la formation ou la mobilité, par exemple).

Afin de compléter le RFP, l'OFS réalise chaque année une enquête structurelle, par échantillonnage, portant sur différents domaines non présents dans les registres ainsi que cinq sondages thématiques (mobilité, formation, santé, famille et culture) échelonnés sur cinq ans.

L'appariement des données entre le RFP et ces enquêtes se fera, pour la première fois, en 2012. Il exigera une mise à niveau des connaissances techniques des collaborateurs de STAT et un travail conséquent de traitement des données. La précision des résultats issus de ces nouveaux sondages est, à ce jour, encore difficilement estimable.

Enquête cantonale sur les entreprises en relation avec une institution de promotion économique 2011

Soucieux de mesurer l'impact de la promotion économique, le Conseil d'Etat a souhaité, dans un rapport d'information au Grand Conseil, disposer d'indicateurs évaluant les effets produits par sa politique de promotion économique, notamment en termes de nombre d'entreprises, d'emplois et de perspectives de développement. Par le biais du service de l'économie, un mandat a été confié au service de statistique pour la réalisation d'une enquête annuelle auprès des entreprises neuchâteloises soutenues par un institut de promotion économique.

Cette enquête, réalisée pour la première fois en 2010 et rééditée en 2011, renseigne sur la structure des entreprises soutenues et sur les emplois qu'elles occupent et qu'elles génèrent. Elle permet d'analyser l'évolution de l'emploi sur les cinq années suivant l'octroi de l'aide. De plus, chaque année, une attention particulière est portée à un thème d'actualité. En 2010, les domaines de la formation et des contacts avec les instituts de recherche du canton ont été sondés. En 2011, le thème portait sur les investissements réalisés par les entreprises aidées.

Ainsi, entre 2006 et 2010, il ressort que 259 entreprises ont été aidées, occupant près de 8800 emplois à la fin de l'année 2010. Et sur la seule année 2010, ce ne sont pas moins de 82 entreprises, dont 17 nouvellement créées, qui ont été soutenues, recensant quelque 1800 emplois à la fin de l'année. Cette enquête permet de disposer d'une vue globale des effets de la promotion éco-

nomique neuchâteloise, au sens large. Le rapport complet de l'enquête est public et disponible sur www.ne.ch/stat.

Indicateurs économiques

Le service de l'économie mène une vaste réflexion sur le développement économique dans le canton de Neuchâtel, ainsi que sur les modifications de certaines bases légales. Le service de statistique a été sollicité pour illustrer le contexte économique dans lequel le canton de Neuchâtel évolue, et établir une photographie de la structure économique du canton afin de circonscrire son identité et son positionnement en comparaison suisse, cantonale et transfrontalière.

Une trentaine d'indicateurs statistiques ont été sélectionnés: produit intérieur brut, emplois, entreprises, chômage, exportations, population, frontaliers, dette publique, santé ou encore surfaces disponibles. STAT a également proposé un système de représentation graphique qui permet de comparer Neuchâtel à ses voisins. Le travail d'analyse a ainsi pu débuter au service de l'économie, qui livrera le fruit de son travail dans le courant de l'année 2012.

Statistique scolaire

L'Office fédéral de la statistique demande aux cantons de modifier les méthodes de relevé statistique

2011 est l'année de l'arrivée de la nouvelle méthode d'enquête dans le domaine de la formation au niveau fédéral. L'OFS demande à chaque canton de désigner un organe cantonal responsable de l'application de cette nouvelle méthode. STAT a reçu cette responsabilité pour le canton et a dû adapter, appliquer et communiquer aux autres services concernés, les exigences légales de l'OFS dans le cadre du nouveau recensement des élèves et des enseignants.

Pour répondre à ces nouvelles exigences, l'introduction du nouveau numéro AVS dans toutes les bases de données du canton est devenue incontournable. Cette nouveauté offre notamment la possibilité de fusionner les informations de charge horaire des enseignants (extraites du logiciel SAP/HR) avec des informations sur les classes d'élèves de l'enseignant (issues du système d'information des écoles CLOEE).

Autre exemple d'exigences fédérales: la création et la mise en place de nouvelles nomenclatures des écoles et des types d'enseignement qui permettront par exemple d'améliorer la cohérence entre la statistique des enseignants et celle des élèves. Au niveau informatique, une intense et efficace collaboration avec le CEG a permis d'implémenter directement dans CLOEE les nouvelles normes de l'OFS.

Depuis 2011, STAT a également la responsabilité de recenser les enseignants des écoles privées du canton. Des contacts directs ont ainsi été nécessaires pour y parvenir.

Réformes découlant d'HarmoS et implications statistiques

Pour le canton de Neuchâtel, 2011 a vu la mise en place des premiers changements dus à l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS). En conséquence, le service de statistique a modifié toutes ses publications et bases de données où apparaissait l'ancienne numérotation des degrés scolaires.

Afin d'assurer le rôle de surveillance du système scolaire dans le nouveau contexte d'HarmoS et de la future régionalisation des écoles, le service de l'enseignement obligatoire (SEO) a lancé un groupe de travail dans lequel l'expertise de STAT en méthodologie statistique est régulièrement sollicitée.

Réforme des filières du secondaire 1

Le SEO anime un groupe de travail sur la réforme des filières du secondaire 1. STAT intervient dans ce groupe pour réaliser une étude statistique sur la modification du nombre de périodes d'enseignement qu'engendrerait le remplacement du système actuel des trois filières (maturités, moderne, préprofessionnelle) par un système de branches à niveaux.

Plusieurs scénarii sont envisagés avec des modifications pour chaque année de programme. La mise en œuvre d'une méthode de calcul du nombre de périodes d'enseignement, en fonction de divers paramètres, a permis au groupe de travail d'analyser tous les schémas possibles.

Année d'orientation ou 8e année

A la demande du SEO, de nouveaux indicateurs statistiques sur les résultats de l'année d'orientation (8^e Harmos) ont été créés. Des séries historiques, par école, des trois résultats principaux des élèves ont été présentées: l'épreuve cantonale, la note annuelle et l'avis du maître.

Collaboration avec l'Université

Le service de statistique entretient des contacts avec le milieu académique afin de maintenir et de mettre à jour ses compétences en matière d'échantillonnage et de sondage par exemple.

Ainsi, STAT a alimenté et suivi les travaux d'un doctorant de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) et diplômé de l'Université de Neuchâtel dans le cadre d'une enquête sur le sentiment d'insécurité et sur la perception du travail de la police dans les villes de La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Montreux.

STAT a été sollicité à plusieurs moments de l'enquête: conseils dans l'élaboration du questionnaire, appui technique pour le logiciel d'enquête ou encore extraction de la base de données des personnes, élaboration d'un plan de sondage, tirage d'un échantillon pour chacune des deux villes neuchâteloises concernées. Le traitement et les premières analyses des données de l'enquête sont en cours.

En parallèle, un contact régulier avec l'Institut de statistique de l'Université de Neuchâtel (Prof. Yves Tillé), permet d'obtenir une validation académique sur la méthode d'échantillonnage utilisée et sur les techniques de correction de la non-réponse.

Profiling

L'année 2011 est également synonyme de bouleversement en matière de recensement dans le domaine de l'emploi. Dès cette année, l'ensemble des grandes entreprises et des administrations publiques importantes ont l'obligation de transmettre à l'OFS, chaque trimestre, un certain nombre d'informations au sujet des postes de travail et des collaborateurs. Répondant au nom de profiling, cette nouvelle technique de collecte informatisée vise à assurer un suivi détaillé et actualisé des structures ainsi que des unités des grandes entreprises et des administrations publiques.

Interlocuteur privilégié de l'OFS, le service de statistique, en partenariat avec le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) et le service des ressources humaines (SRHE), a reçu le mandat de rechercher et de regrouper l'ensemble des données requises, ainsi que de superviser la mise en place technique des outils nécessaires à leur transmission.

Traitées et envoyées chaque trimestre par le service de statistique, ces données rassemblent différentes informations telles que le nombre de collaborateurs, le taux d'activité, le sexe ainsi que l'origine des employés de l'administration cantonale. Une exploitation de ces données à l'échelle de l'administration publique est envisagée.

Résultat des votations et des élections sous forme cartographique

La mise à disposition et la diffusion de données statistiques destinées à la collectivité et au grand public forment l'une des principales missions du service de statistique. Afin de garantir un accès rapide et aisé à un grand nombre de données, un atlas statistique a été créé au cours de l'année 2008. En constante évolution, cet outil, disponible sur le site internet de STAT (www.ne.ch/cartostat), recense un grand nombre d'indicateurs statistiques dans des domaines aussi variés que la population, l'emploi, l'éducation, la fiscalité, etc.

Désirant élargir encore le spectre des données mises en ligne, le service de statistique s'est approché de la chancellerie cantonale en lui proposant de cartographier les résultats des élections et

votations cantonales et fédérales. Ainsi, depuis le mois de février 2011, chaque scrutin fait l'objet de cartes détaillées permettant d'en visualiser rapidement le résultat, peu après le dépouillement.

Ce projet répond manifestement à un besoin au vu des milliers d'internautes qui utilisent cet outil: plus de 5600 cartes ont par exemple été générées lors des élections fédérales du 23 octobre 2011. Cette expérience positive a pu être réalisée grâce à l'efficace collaboration du système d'information du territoire neuchâtelois (SITN), et se poursuivra au cours des prochaines années.

Réforme de la fiscalité des personnes morales et des personnes physiques

Le service de statistique est activement impliqué dans les travaux relatifs aux diverses réformes fiscales actuellement en cours dans le canton. Fort de son expérience dans ce domaine, en produisant notamment chaque année le rapport "statistique fiscale et flux migratoires des contribuables", STAT a notamment contribué aux tâches suivantes:

- Dans le cadre du projet de réforme de la fiscalité des personnes morales accepté par le peuple le 19 juin 2011, le service de statistique a participé à la réalisation du rapport d'information du Conseil d'Etat. Les prestations fournies à cet effet touchent principalement la création de cartes et de tableaux relatifs aux lieux d'établissement et aux rendements fiscaux des entreprises.
- Au niveau du suivi de la réforme de la fiscalité des entreprises, le service a mis en place un calcul du fonds de répartition intercommunal provisoire (années fiscales 2011-2013) basé sur l'évolution des recettes fiscales des personnes morales par rapport à la moyenne des années fiscales 2005-2009. Le service de statistique apporte également un appui technique au groupe de travail chargé de réformer le système d'attribution de la part communale des recettes fiscales provenant des personnes morales.
- Concernant le projet de réforme de l'imposition des personnes physiques, le service de statistique y est associé depuis le lancement des réflexions. En étroite collaboration avec le service des contributions (SCCO), l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) et le secrétariat général du Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF), il produit de nombreuses cartes, graphiques et tableaux permettant aux différentes instances politiques de mieux cerner les réalités fiscales des contribuables neuchâtelois. En outre, ces travaux alimentent les débats de la commission "fiscalité" du Grand Conseil, à laquelle STAT participe en tant qu'expert.

Indicateurs RH État NE

Les réflexions du groupe de travail "Famille-Travail: suivi des mesures internes" initié en 2010 ont abouti à la proposition de plusieurs indicateurs RH pour l'Etat de Neuchâtel. Ce projet, piloté par l'OPFE, s'est toutefois heurté à la disponibilité limitée des données informatisées pour la création et l'alimentation de ces indicateurs. Le service de statistique a joué un rôle d'expert dans ce groupe de travail et a permis de révéler tout le potentiel d'exploitation que peuvent receler les différentes sources de données "métiers" à l'administration cantonale: SAP, Interflex, fichiers Access, fichiers Excel, documents papier. Une présentation de ces ressources a été réalisée lors d'un colloque des services centraux, mais seule une analyse des salaires de l'administration a été retenue. Sous l'impulsion de l'OPFE, ces travaux pourraient débuter en 2012.

Nouvelle édition de la publication trimestrielle "Conjoncture économique"

Le service de statistique a réalisé en 2011 une nouvelle édition de la brochure conjoncturelle, la version papier ayant été abandonnée au profit d'un produit informatique dynamique et gratuit. Cette refonte a également permis d'accentuer l'analyse locale en élargissant la palette des indicateurs cantonaux.

Véritable outil de la politique conjoncturelle cantonale, ce document réunit les principaux résultats de l'enquête conjoncturelle dans l'industrie, organisée par le Centre de recherches conjoncturelles de l'École polytechnique fédérale de Zürich (KOF), des indicateurs macro-économiques et un éclairage d'experts cantonaux de l'économie.

Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ)

Toujours dans l'optique d'accroître davantage la connaissance du territoire de l'Arc jurassien, l'OS-TAJ a poursuivi ses activités d'analyses transfrontalières en 2011. Dans ce contexte, l'OSTAJ a réalisé et diffusé deux analyses thématiques en 2011:

- La première étude porte sur la main-d'œuvre frontalière; elle analyse les facteurs déterminant le statut de frontalier (âge, sexe, domicile, profession,...) au regard des spécificités du marché du travail suisse, et présente les différents facteurs incitatifs au travail frontalier. Il en ressort également que les ouvriers comtois qui travaillent en Suisse ont un niveau de formation plus élevé que leurs homologues travaillant en Franche-Comté.
- La deuxième étude est consacrée à l'industrie horlogère dans l'Arc jurassien. Elle met en évidence, d'une part la forte dynamique de l'horlogerie dans l'Arc jurassien suisse entre 2001-2008, et d'autre part la bonne résistance de cette branche face à la crise économique et financière de 2008.

Par ailleurs, l'année 2011 marque la fin de la deuxième phase du lancement de l'observatoire. Tous les partenaires ont relevé l'intérêt des travaux de l'OSTAJ et ont plaidé pour une pérennisation de cet outil. Côté suisse, le service de statistique du canton de Neuchâtel poursuivra son rôle de leader dans la conduite de ce projet et assurera la gestion de l'observatoire via un contrat de prestation avec arjurassien.ch à partir de janvier 2012.

Heures d'ouvertures des magasins

Dans le cadre des négociations en vue de mettre en place une convention collective de travail dans le domaine de la vente, plus précisément dans le commerce de détail, de nombreux échanges ont eu lieu entre l'Etat et les partenaires sociaux. Ces derniers sont le Groupement des grands magasins (GNGM), la Fédération neuchâteloise du commerce indépendant de détail (FNCID) et le syndicat UNIA. Le service de statistique a été intégré dans ces discussions en tant qu'expert statistique. Il a livré de nombreuses informations en vue d'alimenter les débats, ainsi que différents scénarii dans le dénombrement des entreprises et des emplois dans le domaine du commerce de détail.

Résultats cantonaux de l'enquête suisse sur les salaires 2008

L'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) est effectuée par l'OFS. Elle a été introduite en 1994 et est reconduite tous les deux ans, au mois d'octobre. Cette enquête est réalisée par son-dage auprès des entreprises, à l'exception de celles du secteur primaire, et touche l'ensemble du pays. L'Etat de Neuchâtel a chargé l'OFS d'élargir l'échantillon de l'ESS dès 2002, afin de disposer de résultats aussi significatifs et détaillés à l'échelle du canton qu'au niveau suisse. Le canton de Neuchâtel prend à sa charge les frais occasionnés par le sondage auprès de l'échantillon complémentaire d'entreprises privées sises dans le canton. Sur l'ensemble du territoire neuchâtelois, l'échantillon 2008 se compose de 1399 entreprises du secteur privé, regroupant 31.895 salariés.

Une étude portant sur l'analyse descriptive des résultats de l'ESS 2008 a été publiée par le service de statistique au mois de février 2011. Elle renseigne sur les salaires médians versés dans le canton de Neuchâtel selon différents paramètres tels que, par exemple, le sexe, le niveau de formation ou encore la branche économique. Par ailleurs, une attention particulière a été portée à la proportion de "bas salaires" dans le canton de Neuchâtel. Cette étude est disponible sur la page Internet du service.

Collaborations

Les services et offices régionaux de statistiques suisses se réunissent au sein de plusieurs conférences régionales. La Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT) et son homologue alémanique (DRSA) sont réunis en une instance faîtière: la Conférence des offices régionaux de statistique (CORSTAT). En 2011, les dossiers principaux traités dans le cadre de ces conférences ont été les suivants:

- Le rôle des services et offices régionaux de statistique dans un système statistique national en construction: le système statistique suisse.
- La refonte de la Charte de la statistique publique suisse, qui représente la version helvétique du Code de bonnes pratiques de l'Union Européenne. Cette charte constitue une sorte de code de déontologie pour les statisticiens suisses dans l'exercice de leurs activités.
- Entre autres thèmes abordés dans la CORSTAT, on peut citer l'utilisation du nouveau numéro AVS (NAVS13) comme identificateur unique, le calcul d'un produit intérieur brut (PIB) cantonal, les statistiques cantonales de l'énergie, les statistiques de la santé ou encore la régionalisation des enquêtes fédérales.

Le service de statistique collabore avec d'autres partenaires nationaux et internationaux. L'Institut national de la statistique et des études économique (INSEE) français de la région de Franche-Comté constitue son interlocuteur privilégié pour toutes les statistiques couvrant la région de l'Arc jurassien.

Le service vaudois de statistique (SCRIS) et le service neuchâtelois de statistique entretiennent une étroite collaboration notamment au travers d'échanges d'expériences, de mutualisation de ressources ou encore d'informations réciproques.

En outre, une collaboration plus intense avec la Fondation interjurassienne pour la statistique (FISTAT) est envisagée dès 2012.

Demandes ponctuelles

En plus des projets spécifiques brièvement présentés ci-dessus, le service de statistique répond quotidiennement à des demandes de renseignement liées aux différents domaines de connaissances statistiques. Dans le courant de l'année 2011, STAT a reçu et traité 104 demandes ponctuelles, qui ont engendré plus de 122 heures d'exécution. La moitié d'entre elles émanaient de l'administration cantonale et l'autre du public en général (étudiants, entreprises, professeurs, ...).

En outre, en 2011, près de 29.000 cartes statistiques interactives ont été générées dans l'atlas statistique en ligne (www.ne.ch/cartostat). Ce sont ainsi près de 80 cartes qui ont été produites chaque jour. Le thème le plus sollicité en 2011 a été celui des votations et élections.

Enfin, le site Internet du service de statistique a fait l'objet de plus de 21.200 visites au cours de l'année 2011, soit près de 1800 visites par mois. Sur l'année, 62.750 pages ont été vues, ce qui correspond à près de 5230 par mois.

4.6. Perspectives

Les perspectives de développement pour le service de statistique sont multiples en 2012.

Comme le stipule la loi sur la statistique cantonale, un programme pluriannuel devra être mis en place. Il s'agira avant tout d'un tour d'horizon des principales statistiques publiques produites par l'administration cantonale et leur programme de réalisation. Pour y parvenir, le service de statistique s'adressera aux secrétariats généraux des départements.

Les travaux de simulation dans le cadre de la fiscalité des personnes morales seront poursuivis, de même que les différentes investigations pour le projet de réforme de la fiscalité des personnes physiques.

La version papier de l'annuaire statistique (260 pages actuellement) sera revue et améliorée.

Différentes statistiques fédérales feront l'objet d'une exploitation approfondie pour le canton de Neuchâtel: microrecensement sur la mobilité et les transports, enquête sur les salaires, données de l'enquête structurelle auprès de la population, statistiques issues des registres,...

Un travail de réflexion sur des indicateurs de la formation, en collaboration avec le service de l'enseignement obligatoire, sera poursuivi. Ces investigations pourraient par exemple aboutir à la mise en place d'une base de données des enseignants.

D'un point de vue technique, le service de statistique cherchera une solution technologique moderne pour satisfaire les nombreuses demandes statistiques. Des tests de logiciels sont planifiés, en collaboration avec le SIEN et le SITN, afin de déterminer la meilleure solution informatique à proposer aux clients de STAT. Les investigations seront menées pour améliorer le rendu des statistiques au travers de solutions web interactives (tableaux, cartes et graphiques dynamiques).

5. SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

5.1. Missions

Le service coordonne les activités de l'office des poursuites et de l'office des faillites en matière de gestion financière ainsi que des ressources humaines. Il en définit les modalités de contrôle pour en gérer les risques. Il veille à la bonne application du droit et exerce la surveillance des offices et des auxiliaires. Il met en œuvre et applique une politique de formation spécifique aux besoins du personnel en privilégiant les collaborations intercantonales. Il veille à une répartition équitable des ressources en fonction du volume d'activité et favorise la polyvalence des collaborateurs.

Il est également appelé à exercer pour le compte de l'autorité cantonale inférieure de surveillance de l'office des poursuites et de l'office des faillites, ainsi qu'à gérer administrativement et financièrement les divers centres de coûts.

5.2. Objectifs de l'année

Pour cette année 2011, on doit relever essentiellement un bilan contrasté entre l'activité de l'office des faillites en hausse et celle de l'office des poursuites en baisse. En observant le détail de ce bilan ainsi que les procédures traitées, il apparaît que la conjoncture économique n'est pas la cause de ce déséquilibre provoqué plutôt par des facteurs techniques. Plusieurs faillites ont effectivement été prononcées sur requête du juge en vertu de l'article 731b CO pour des carences dans l'organisation des sociétés. Pour les poursuites, l'introduction au 1er janvier 2011 du nouveau code de procédure civile fédéral a exigé la mise en place d'une plateforme centralisée par la Chancellerie fédérale pour l'échange d'informations et la transmission des réquisitions en format électronique. Ces changements ont provoqué du retard chez certains créanciers pour l'introduction des nouvelles poursuites. On peut en conclure que ces envois n'ont été que différés et que le rattrapage pourra intervenir dans les prochains mois.

Dans le cadre du fonds de désendettement et de prévention de l'endettement, le service des poursuites collabore avec le service de l'action sociale pour mener une réflexion de fond sur cette problématique qui malheureusement touche de plus en plus de nos concitoyens et notamment les jeunes.

Parallèlement, plusieurs cadres du service ont participé à différents séminaires et conférences afin de parfaire leurs connaissances ou de faire connaître les activités de nos offices.

Les offices des poursuites et faillites ont procédé à 106 dénonciations pénales, notamment pour des infractions aux articles 159, 166, 169 et 323 du code pénal suisse (CPS), soit une diminution de 28,37% par rapport à 2010 (148). Dans le détail, on note pour l'office des poursuites 80 (contre 108 en 2010) et pour l'office des faillites 26 (40).

5.3. Ressources

La future fusion des bases de données suite au changement de logiciel de l'office des poursuites nécessite encore d'importantes adaptations manuelles (vérification et intégration des adresses, création de liens, etc.). Ces travaux supplémentaires astreignants exigent une grande précision. Pour ce faire et afin d'éviter de trop fortes perturbations sur le fonctionnement de l'entité, le Conseil d'Etat a accordé une dérogation pour l'engagement d'une collaboratrice administrative (1 poste équivalent plein temps – EPT) pour une durée limitée de 1 an à partir du 1er septembre 2011.

Ainsi durant l'exercice 2011, la dotation du service a légèrement augmenté de 1 EPT pour un effectif total de 57,7 qui se répartit comme suit:

Entités		2010	2011	Variation
Direction du service		2	2	
Office des faillites		14,8	14,8	
Office des poursuites		39,9	40,9	+ 1
	Total:	56,7	57,7	+ 1

5.4. Événements principaux

Aucun fait marquant n'est à mettre en évidence pour l'année 2011 même si on doit déplorer un nouveau record du nombre des faillites à traiter.

L'entrée en vigueur du code de procédure civil fédéral au 1er janvier 2011 a impliqué la mise en œuvre du projet e-LP de la Confédération et a nécessité l'installation d'un nouveau programme informatique à l'office des poursuites. La migration définitive vers la nouvelle version a débuté le 15 avril 2011 et la fusion des deux bases de données actuelles (Montagnes et Littoral) complétera cette installation dans les mois à venir. La reprise des données a duré 9 jours et 4 jours supplémentaires ont été nécessaires pour les vérifications avant la mise en production. Durant toute cette période des fériés de Pâques, la saisie de nouvelles données a été interrompue mais l'accueil des usagers a pu être maintenu (guichets et téléphone).

Concernant la formation interne, conjointe avec le canton du Jura, une nouvelle session a débuté en septembre 2011, réunissant 12 participants et 5 animateurs. La première partie concernant le domaine poursuite a pris fin en décembre et la seconde partie, portant sur le domaine faillite, débutera en janvier 2012. Une journée de cours a été consacrée à la découverte du registre du commerce. Cette formation a été dispensée par la substitut-juriste de cet office. Répartis sur 9 journées entières, les cours se déroulent alternativement à Neuchâtel et dans le Jura. Ils seront validés par un test de connaissances en avril prochain.

Une baisse sensible des contributions brutes est constatée à l'office des poursuites. Cette diminution est à mettre en lien avec la baisse du nombre des réquisitions et notamment des saisies. Cette dernière opération qui nécessite un engagement particulier de la part des huissiers génère effectivement la plus grande part des émoluments. On doit attendre une compensation de cette importante réduction avec un nouvel afflux des réquisitions. Cette baisse est également à mettre en lien avec l'installation de la nouvelle application informatique qui diffère la comptabilisation des frais facturés.

5.5. Activités/Réalisations

Office des poursuites

Comme mentionné dans les événements principaux, l'année 2011 a été essentiellement marquée par la mise en place d'un nouveau logiciel informatique de gestion lié aux activités des poursuites.

Dans ce contexte et malgré certains indices inquiétants, l'office observe une diminution sensible du total des réquisitions traitées de –9,92%. Par voie de conséquence, les émoluments encaissés reflètent cette situation.

En détail, on note que 88.237 commandements de payer ont été émis, soit 6086 unités de moins qu'en 2010 (-6,45%).

Il est à noter que cette diminution des actes de poursuites est essentiellement due à la nouvelle transmission des réquisitions par la voie électronique (e-LP). En effet, les créanciers les plus importants n'étant pas encore tous compatibles. Il est donc probable qu'ils aient préféré différer leurs envois jusqu'en 2012.

Le nombre de réquisitions de continuer a aussi fortement diminué puisque l'office a traité 67.507 saisies ou participations, soit 11.028 unités de moins qu'en 2010 (-14,04%).

L'office a aussi délivré 38.206 extraits et autres attestations dont 1835 ont été directement traités par les antennes du Locle, du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz.

Pour le personnel et suite au changement de notre logiciel informatique en relation avec la gestion des adresses, une collaboratrice administrative (1 EPT) a été engagée pour une période d'une année. De plus, quelques mutations du personnel ont été enregistrées, notamment 1 chef de secteur, 4 huissiers et 3 collaboratrices administratives qui ont été remplacés grâce à des mutations internes, à la mobilité interne ou au service de l'emploi.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office:

Rubriques	2010	2011	Variation
Total des réquisitions enregistrées	176.125	158.645	-9,92%
- dont réquisitions de poursuites - commandements de payer (CDP)	94.323	88.237	-6,45%
- dont réquisitions de continuer la poursuite – saisies	78.535	67.507	-14,04%
- dont comminations de faillites	2.219	1.877	-15,41%
- dont réquisitions de ventes	1.048	1.024	-2,29%
Émoluments encaissés (en francs)	12.300.016	10.528.717	-14,40%

En ce qui concerne spécifiquement les réalisations immobilières:

Rubriques	2010	2011	Variation
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (réalisations)	42	34	-19,04%
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (CDP – gérance)	34	6	-82,35%
Nombre de dossiers constitués (réalisations)	29	32	+10,34%
Nombre de dossiers constitués (CDP – gérance)	5	3	-40,00%
Total des dossiers clôturés	70	16	-77,14%
- dont dossiers réalisations	25	11	-56,00%
- dont dossiers CDP – gérance	19	0	-19 unités
- dont procédures retirées ou annulées (réalisations)	12	5	-58,33%
- dont procédures retirées ou annulées (CDP – gérance)	14	0	-14 unités
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (réalisations)	34	50	+47,05%
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – gérance)	6	9	+50,00%
Ventes aux enchères effectuées	7	10	+42,85%
Certificats d'insuffisance de gage et attestations délivrés (en francs)	1.038.253	236.553	-77,21%

Office des faillites

L'office des faillites traite l'ensemble des faillites et liquide toutes les successions répudiées ou insolvables prononcées dans le canton. Il agit également pour le compte des offices des faillites d'autres cantons (commissions rogatoires).

Lors de cet exercice 2011, le record historique du nombre de procédures a été établi avec 420 nouveaux dossiers enregistrés, soit une hausse de 4,21% en comparaison avec l'année précédente. Suite à la réorganisation judiciaire, il est intéressant de constater que 244 dossiers ont été ouverts auprès du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers et 161 auprès du Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz. Les 15 dossiers restants concernent des procédures pro-

venant d'autres cantons pour lesquelles l'office des faillites est intervenu par voie de commissions rogatoires.

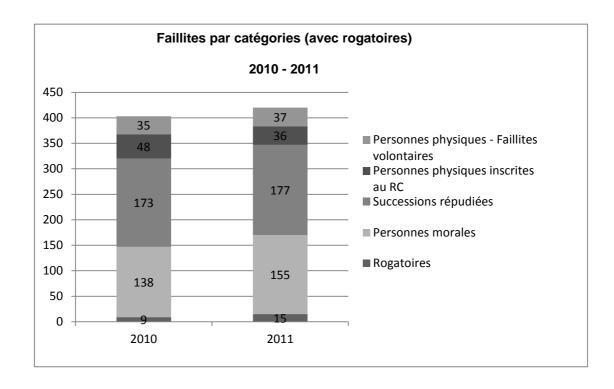
Malgré ces volumes, 418 faillites ont été liquidées en 2011 et 247 dossiers restent par conséquent ouverts au 1er janvier 2012, soit 2 dossiers de plus que l'année précédente. Parmi les dossiers clôturés en 2011, 5 d'entre eux concernaient des faillites particulièrement complexes ouvertes en 1998 et en 2003.

Comme c'était déjà le cas en 2010, le nombre de procédures concernant des personnes morales doit être relativisé car 106 d'entre elles concernent des dissolutions prononcées en application de l'art. 731 b CO en raison de carences dans l'organisation. Celles-ci touchent par conséquent des sociétés qui ne remplissent plus les critères nécessaires pour rester inscrites au registre du commerce. Dans la plupart des cas, il s'agit d'ailleurs d'entreprises qui ont cessé toute activité et pour lesquelles les activités de l'office des faillites sont essentiellement administratives.

Il n'en demeure pas moins que les faillites concernant les personnes morales occasionnent davantage de travail et que la complexification de certaines affaires exige des compétences de plus en plus pointues. Pour y faire face, l'office des faillites peut fort heureusement s'appuyer sur la stabilité de son personnel qui reste motivé malgré des volumes constamment à la hausse.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office:

Rubriques	2010	2011	Variation
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier	243	245	+0,82%
Procédures enregistrées durant l'année	403	420	+4,21%
- dont personnes physiques non inscrites au RC	35	37	+5,71%
- dont personnes physiques inscrites au registre du commerce (RC)	48	36	-25,00%
- dont successions répudiées	173	177	+2,31%
- dont personnes morales	138	155	+12,31%
- dont commissions rogatoires	9	15	+66,66%
Total des dossiers ouverts	646	665	+2,94%
Dossiers clôturés	401	418	+4,23%
Solde en traitement au 31 décembre	245	247	+0,81%
Nombre des actes de défaut de biens délivrés après faillite	3.098	3.300	+6,52%
Montant des actes de défaut de biens délivrés après faillite (en francs)	109.452.829	79.389.511	-27,46%
Émoluments encaissés (en francs)	1.073.344	1.285.797	+19,79%
Émoluments d'archivage (en francs)	46.450	84.200	+81,27%



5.6. Perspectives

La nouvelle installation informatique de l'office des poursuites devrait être entièrement opérationnelle dans le courant de 2012. Plusieurs améliorations dont l'échange de fichiers électroniques avec les principaux usagers pourraient atténuer les effets d'une nouvelle hausse des réquisitions à traiter.

Les démarches dans le domaine de la formation du personnel se poursuivent en collaboration avec d'autres cantons. Un cours spécifique interne portant sur la comptabilité, l'analyse financière et la criminalité économique est prévu durant le premier semestre 2012.

Des réflexions avec différents acteurs sont encore menées sur la problématique du surendettement et de la prévention de l'endettement.

Enfin, il est difficile aujourd'hui de mesurer l'impact de la conjoncture économique et des effets du franc fort sur l'activité des offices des poursuites et des faillites. Une dégradation de la situation dans ce domaine est toutefois malheureusement à craindre.

6. EVOLOGIA

6.1. Missions

La mission d'Evologia découle d'un décret du Grand Conseil du 2 octobre 1995 selon lequel il poursuit des buts de formation, de sensibilisation et d'activités économiques, écologiques et sociales dans les domaines des métiers de la terre et de la nature.

Les expériences acquises depuis 1995 ont conduit à doter en 2007 Evologia d'une charte précisant trois domaines de mise en œuvre de sa mission: la domestication, l'écosystème et la socialisation.

L'École des métiers de la terre et de la nature, le service de l'agriculture, Espace Abeilles, l'Établissement horticole de la ville de Neuchâtel, la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture, la ferme d'Evologia, Laines d'ici et la Fromagerie de la Taille sont les principaux hôtes d'Evologia touchant à la domestication.

Les questions touchant à l'écosystème sont abordées à l'occasion de "Fête la Terre" et dans le cadre des expositions didactiques inscrites à l'agenda des Mises en Serres.

L'École des métiers de la terre et de la nature, l'Entreprise et unité de réinsertion sociale et professionnelle d'Evologia, l'Unité de formation Al du Centre pédagogique de Malvilliers et la fondation privée Cheval pour Tous forment le centre de compétences d'Evologia en matière de socialisation ou de réinsertion. S'ajoutent les activités culturelles programmées à Evologia dans le cadre d'Espace Val-de-Ruz Théâtre, des Jardins Extraordinaires, des Mises en Serres, de Poésie en Arrosoir, de Fête la Terre et des Jardins Musicaux.

La mise en œuvre des instruments fédéraux et cantonaux de la nouvelle politique régionale ont conduit Evologia à affirmer sa fonction de pôle de développement cantonal pour l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture ainsi que de pôle de développement pour la région du Val-de-Ruz. A ce titre, elle offre au tourisme vert une structure d'accueil dotée d'un point d'information en relation avec Jura Région, Pays des Trois-Lacs et le Parc régional de Chasseral.

6.2. Objectifs de l'année

Autosuffisance financière et statut: la feuille de route du Conseil d'Etat assigne à Evologia l'objectif d'atteindre l'autosuffisance financière et de trouver un statut plus adéquat que l'actuel avant la fin de la législature en cours. Les travaux conduits en 2011 pour répondre à ces objectifs sont arrivés aux stades suivants :

- Le statut de service de l'Etat semble être le plus adéquat pour entretenir et pour mettre à
 disposition un patrimoine foncier et immobilier appartenant à l'Etat ainsi que pour fournir
 des prestations principalement demandées par d'autres services de l'Etat. Cependant, en
 restant un service spécifique, Evologia est trop petit pour accomplir ses tâches tout en réduisant ses coûts dans la mesure exigée par l'assainissement des finances cantonales.
 - Comme aucun autre service de l'Etat n'est en mesure de reprendre l'ensemble de ses activités actuelles, Evologia s'est approché d'organismes externes éventuellement intéressés, moyennant un mandat de prestations ad hoc.
 - L'état actuel des réflexions permet de penser que les tâches très étroitement liées au développement économique régional seront reprises par un ou plusieurs services existants, alors que les autres tâches seront confiées à un ou plusieurs organismes tiers. Le Grand Conseil devrait être saisi de propositions courant 2012.
- Plus de la moitié des charges de fonctionnement d'Evologia sont couvertes par des produits, subventions fédérales pour environ 50% et ventes commerciales pour environ 50%.
 Les mesures actuellement envisagées pour réduire l'excédent de charges consistent à supprimer le service et à confier les tâches appelées à être poursuivies à d'autres services, pour une part, et à des organismes tiers, pour l'autre part.

- Les prestations d'Evologia répondent à des besoins de tous les départements :
 - DEC: promotion économique et touristique, réinsertion professionnelle;
 - - DECS: programmation culturelle et didactique, formation professionnelle;
 - DGT: entretien de bâtiments, de routes, de parcs automobiles et de terrains;
 - DJSF: activités commerciales (hébergement, restauration, locations de surfaces);
 - DSAS: réinsertion sociale.

L'exercice 2012 sera consacré à proposer une solution à la continuation d'Evologia pour les années suivantes, celle-ci étant très probablement assortie d'un dispositif de mandats de prestations.

Communication: Evologia a poursuivi l'exercice commencé en 2010 pour mieux faire comprendre la nature et le sens de ses diverses activités, en 2011 en particulier à des organismes qui pourraient être intéressés à reprendre une partie d'entre elles.

L'autre axe de la communication a porté sur le développement et l'accompagnement des échanges avec la Franche-Comté (Saline royale d'Arc-et-Senans) et le Parc régional de Chasseral. Ces échanges sont importants à trois titres:

- Premièrement, ils permettent aux Jardins Extraordinaires et aux Jardins Musicaux d'être invités à se produire en France voisine et dans le canton de Berne. La somme des contributions publiques française et bernoise à ces deux festivals est d'un ordre de grandeur comparable à celle des contributions publiques neuchâteloises.
- Deuxièmement, les relations avec ces deux régions voisines permettent des collaborations et des échanges en matière de réinsertion sociale et professionnelle. Outre le fait que les stagiaires qui vont travailler à l'étranger acquièrent une expérience utile à leurs projets personnels de réinsertion, ces échanges permettent au personnel d'encadrement de confronter diverses expériences; alors que tous cherchent à améliorer l'efficacité des mesures de réinsertion.
- Troisièmement, les échanges avec la Franche-Comté et le canton de Berne induisent des flux touristiques qui répondent pleinement aux objectifs de développement du tourisme de proximité. Il convient de rappeler que les visiteurs payants de la Saline royale d'Arc-et-Senans dépassent 100.000 personnes par an. Il y a donc un intérêt immédiat à chercher à les attirer dans le canton de Neuchâtel.

Infrastructures: le chauffage à distance d'Evologia se retrouve au cœur des projets énergétiques européens Concerto-Solution qui ont valu à la commune de Cernier d'être lauréate avec quatre autres communes (Hartberg en Autriche, Hvar en Croatie, Lapua en Finlande et Preddvor en Slovénie). Evologia a entrepris les analyses permettant à la fois une conversion au bois optimale de son chauffage à distance et la possibilité de profiter au mieux des avantages financiers offerts par Concerto-Solution. La concrétisation de ces projets a commencé en 2011 avec le raccordement de la centrale de méthanisation d'un agriculteur voisin au chauffage à distance d'Evologia. Une seconde étape devrait voir le jour en 2012 dans le cadre d'un rapprochement avec le chauffage à distance que la commune de Cernier envisage de réaliser.

6.3. Ressources

Ressources humaines: l'effectif des collaborateurs d'Evologia a été réduit en 2011 d'un EPT, pour passer à 9,5 EPT, soit 8 titularisés à plein temps et un malvoyant à 80%. S'ajoutent 1,4 EPT ou deux personnes au bénéfice de contrats de droit privé touchant une rente AI, l'un travaillant comme horticulteur et l'autre au restaurant.

Outre les personnes placées pour des stages de réinsertion sociale et professionnelle, Evologia est une entreprise formatrice puisqu'elle forme cinq apprentis, dont deux CFC, l'un en menuiserie et l'autre comme agent d'exploitation, un AFP comme aide-menuisier en collaboration avec l'Unité de formation AI (UFAI) et deux jeunes filles en formation élémentaire en cuisine, également en collaboration avec l'Unité de formation AI, antenne du Centre pédagogique de Malvilliers installée à Evologia.

Bâtiments: les bâtiments d'Evologia posent un gros problème d'assainissement énergétique. Certains locaux comme la grande salle de réunion sont à peine chauffables par grand froid. D'une manière générale, les bâtiments sont très loin de répondre aux normes énergétiques en vigueur; ce qui explique pourquoi les frais de chauffage sont tellement élevés et pourquoi la conversion au bois sera très coûteuse.

Le gîte rural de la Montagne de Cernier et les dortoirs d'Evologia continuent d'intéresser une clientèle touristique cherchant à se loger à bas prix, ainsi que les élèves de l'École des métiers de la terre et de la nature. La mise à disposition des dortoirs, en fin d'année, du Centre d'accueil de requérants d'asile de La Chaux-de-Fonds et de Fontainemelon s'est déroulée dans d'excellentes conditions, sans aucune difficulté particulière.

Le développement du tourisme et des séminaires au vert nécessite qu'Evologia puisse offrir quelques chambres d'hôte en plus des dortoirs ainsi qu'un restaurant répondant aux critères fonctionnels et architecturaux d'aujourd'hui. Des pré-études ont été réalisées de manière à inscrire ces améliorations au budget lorsque l'état des finances le permettra.

La Grange aux concerts présente également quelques points faibles auxquels il n'est pas possible de remédier dans le cadre du budget ordinaire d'entretien. Dépourvue de protection contre la foudre et d'installations sanitaires aussi bien pour le public que pour les artistes, exposée à de grosses interférences sonores en cas de forte pluie ou de vent tempétueux et sans aucun moyen de chauffage, la salle ne répond plus aux exigences des spectacles qui s'y produisent, même en plein été. Un groupe de travail privé a pris l'initiative de rechercher des moyens permettant d'apporter les améliorations nécessaires à la continuation de Poésie en Arrosoir et des Jardins Musicaux. Le cas échéant, la grange pourrait même devenir un lieu utile d'accueil de colloques et de conférences qui fait aujourd'hui défaut.

6.4. Événements principaux

Excepté quelques jours entre Noël et la reprise de janvier, l'accueil et le restaurant d'Evologia ont été ouverts tous les jours de l'année, y compris le week-end, de mai à septembre. S'ajoute l'intendance assurée jour et nuit, tous les jours de l'année, pour entretenir les voies routières d'Evologia, y compris le déneigement, et pour remédier aux multiples pannes techniques qui affectent un patrimoine immobilier souffrant d'une technique vieillissante.

Au chapitre des événements culturels et didactiques, il convient de relever que "Fête la Terre" s'est déroulée en 2011 avec l'exposition beef comme hôte d'honneur. D'une manière générale, les manifestations culturelles et didactiques programmées à Evologia commencent à être reconnues. Elles induisent en tous cas des retombées fort appréciées par l'économie touristique de la région et par les personnes qu'elles emploient directement. Elles contribuent aussi à renforcer l'image du Val-de-Ruz et du canton auprès d'un public venant toujours plus de l'extérieur.

Les Jardins Extraordinaires ont réalisé en 2011 des expositions spécialement remarquées à Arcet-Senans et à Besançon. Quant aux Jardins Musicaux, ils ont proposé pour la quatrième année consécutive à la Saline royale d'Arc-et-Senans des concerts qui commencent à convaincre aussi bien les mélomanes que les autorités départementales du Doubs. Les Jardins Musicaux ont aussi commencé en 2011 à se produire extra-muros dans le Parc régional de Chasseral. Ces collaborations démontrent qu'Evologia est un vecteur intéressant d'ouverture intercantonale et transfrontalière. Ces opérations ouvrent des perspectives de partenariat et de travail qui profitent aussi bien aux artistes concernés qu'aux collaborateurs et aux stagiaires d'Evologia impliqués et aux sponsors issus de l'économie privée.

6.5. Activités/Réalisations

Pôle de développement: en tant que pôle de développement, Evologia s'occupe de soutien aux personnes dans le cadre de ses activités de réinsertion sociale et professionnelle. Il s'occupe aussi de promotion économique ou de soutien à toute entreprise cherchant à développer sur son territoire des affaires ayant un rapport avec la domestication, l'écosystème ou la socialisation.

Réinsertion sociale et professionnelle: 139 personnes représentant 147 contrats ont été placées en 2011 auprès de l'entreprise et unité de réinsertion sociale et professionnelle (EURSP). La dimi-

nution par rapport à l'exercice précédent (20%) est due au changement de la LACI au 1^{er} avril 2011. Une même personne peut avoir effectué deux périodes de MIP ou à la fin des MIP avoir continué par un contrat ISP.

Nombre de contrats

	Art 64a) LACI	MIP	Action sociale	OAI, UFAI	Autres	Total
Contrats	32	53	47	6	9	147
Personnes	32	47	45	6	9	139

57% (52%) des personnes placées sont demandeuses d'emploi, 32% (34%) issues des services sociaux du canton cherchent à augmenter leurs compétences professionnelles pour réintégrer le marché du travail au plus vite.

Ce sont en moyenne 50 personnes qui travaillent chaque jour dans les ateliers d'Evologia, confrontées à des exigences professionnelles aussi proches que possible de celles des entreprises dans lesquelles elles aspirent à retrouver un emploi. Vingt-deux personnes (16%) ont retrouvé un emploi fixe et durable, soit le double en pourcentage et 30% de plus en personnes par rapport à l'exercice 2010. Dans la continuité de son perfectionnement, trois collaborateurs supplémentaires ont suivi le cursus de formateur d'adultes. Un autre collaborateur suit en cours du soir la filière CFC d'agent d'exploitation. Ces formations continues sont indispensables pour continuer à offrir un programme de réinsertion reconnu par les services placeurs et par les autorités subventionnantes.

Quelque 170 postes de travail sont actuellement créés par les diverses entreprises, associations et services publics installés à Evologia.

Promotion économique: les activités d'Evologia visent à promouvoir toute activité éducative, technique, touristique ou culturelle qui touche à la terre et à la nature.

Outre la mise en valeur de son domaine et la recherche d'investisseurs, Evologia offre des services dans dix secteurs d'activité, à savoir: administration - comptabilité, accueil - secrétariat, intendance - mécanique, conciergerie, horticulture - paysagisme, menuiserie, restaurant et cuisine. Ces services, facturés aux prix du marché, sont sollicités par les entreprises, les associations et les services administratifs installés à Evologia. Ils visent à faciliter leur implantation et leur développement.

Evologia est par ailleurs responsable de l'entretien de la plupart des bâtiments situés sur son territoire, des routes et des espaces verts ainsi que de l'exploitation du restaurant et des capacités d'hébergement. S'agissant des surfaces occupées par des tiers privés, les frais d'entretien doivent être couverts par les locations, ceux des locaux et des terrains occupés par l'École des métiers de la terre et de la nature, par le service de l'agriculture et par Evologia restent à charge de l'Etat. Ces derniers frais expliquent pourquoi Evologia ne peut pas atteindre une autosuffisance financière totale.

6.6. Perspectives

La feuille de route du Conseil d'Etat assigne à Evologia l'objectif d'atteindre l'autosuffisance financière et de trouver un statut plus adéquat que l'actuel avant la fin de la législature en cours. Il est prévu d'inscrire déjà dans le budget 2013 l'essentiel des mesures prises pour répondre à ces objectifs.

Les perspectives d'Evologia s'annoncent plutôt réjouissantes; en effet, tant les partenaires actuels que les investisseurs potentiels manifestent un intérêt certain pour les objectifs de développement que poursuivent Evologia et les sociétés déjà installées. Les professions agricoles, horticoles et sylvicoles du canton montrent de plus en plus d'intérêt au rôle promotionnel qu'Evologia peut jouer pour leur ouvrir de nouveaux débouchés. En répondant régulièrement à l'appel des manifestations estivales, le public toujours plus citadin confirme la nécessité d'ouvrir des espaces de tourisme et de culture au vert.

S'agissant des changements attendus au niveau des partenaires, la nouvelle affectation du Mycorama induit d'intéressantes perspectives dans le domaine de l'installation de nouvelles entreprises

naissantes. S'agissant d'Espace Abeilles, l'ouverture au public en 2012 de l'exposition permanente est de nature à apporter de nouveaux visiteurs.

En conclusion, Evologia réunit plus que jamais les atouts requis pour devenir le pôle de développement régional dont a besoin le Val-de-Ruz. Il s'agit de le mettre davantage à portée de la future commune regroupée et des secteurs professionnels concernés, sans hésiter à persévérer dans la recherche de rapprochements avec d'autres organismes étatiques ou paraétatiques.

7. SERVICE DE L'EMPLOI ET SERVICE DE SURVEILLANCE ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

7.1. Remarque liminaire

Compte tenu de la décision provisoire du Conseil d'Etat du 10 novembre 2010 de rattacher les offices du service de surveillance et des relations du travail (SSRT) au service de l'emploi (SEMP) et de sa décision définitive du 17 août 2011, le présent chapitre regroupe les rapports de gestion des deux entités. Par contre, par analogie avec la structure des comptes, les noms des deux entités figurent encore en tête de chapitre. Dès 2012, le chapitre sera au seul en-tête du service de l'emploi.

7.2. Missions

Le service de l'emploi (SEMP) est chargé d'assurer une prestation de conseil, de placement et de réinsertion professionnelle en matière de marché du travail, d'assurance-chômage et de mesures d'insertion. Il veille également à l'application des lois dans les différents secteurs pour garantir l'équilibre du marché de l'emploi et le respect des conditions-cadres des assurances sociales (notamment des législations en matière d'assurance-chômage, de mesures d'intégration professionnelle, d'agences de placement et de location de services ainsi que la loi cantonale sur l'emploi).

De plus, il soutient les acteurs du marché du travail par des mesures de prévention, favorise le développement du canton en participant à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de sa politique de l'emploi. En outre, il observe et analyse le marché du travail, informe sur les questions juridiques liées à l'emploi, à l'assurance-chômage et au droit du travail et développe des mesures et projets favorisant l'anticipation et l'innovation sur le marché de l'emploi.

Pour accomplir ses missions en 2011, le SEMP comprenait sept entités: la direction générale (stratégie, politique, ressources humaines, administration, finances, projets), l'office de la logistique des mesures du marché du travail (LMMT), l'office des emplois temporaires (OFET), l'office régional de placement neuchâtelois (ORPN), l'office juridique et de surveillance (OJSU), l'office de contrôle (OFCO) et l'office de l'inspection du travail (OFIT). Le rattachement au SEMP de ces trois derniers offices composant le service de surveillance et des relations du travail (SSRT) a été confirmé par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 17 août 2011 et faisait suite à une décision provisoire de rattachement du 10 novembre 2010.

7.3. Objectifs

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage au 1er avril 2011 a constitué un objectif important de l'année en cours. A l'appui de ce changement de législation, un rapport confié à l'Institut des hautes écoles en administration publique (IDHEAP) a permis au service de l'emploi de cerner avec précision les enjeux et de faire face, dans de bonnes conditions, à cette évolution.

D'autre part, les entretiens menés avec les différents partenaires du service de l'emploi, tels que la CCNAC, l'ADC ou encore l'ANEPT, ainsi que les visites d'entreprises effectuées en étroite collaboration avec le chef du département et le service de l'économie (NECO), lui ont permis de s'imprégner du tissu économique neuchâtelois et de déterminer les besoins en termes d'emploi et de formation.

Avec l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service et de son adjoint en début d'exercice, l'année 2011 a également été placée sous le signe du dialogue et de la compréhension de l'historique du service de l'emploi. Ainsi, la nouvelle direction a consacré un temps important à la rencontre de chaque collaborateur, ce qui a permis de poser un certain nombre de constats. Ces derniers ont débouché sur une réorganisation complète de l'organigramme du service et des structures décisionnelles existantes. La nouvelle organisation sera mise en place progressivement dès le début de l'année 2012 et se poursuivra jusqu'en 2015.

7.4. Ressources

Ressources humaines

L'année 2011 a été marquée par une nouvelle dynamique en termes de gestion des ressources humaines, en ce sens que la préservation du capital humain a été placée au centre des préoccupations de la direction générale du service. A noter également le rattachement au service de l'emploi des 3 offices du SSRT comprenant 31 collaborateurs. Durant l'année écoulée, 12 nouveaux collaborateurs ont été engagés alors que le nombre de départs s'est élevé à 11 personnes. A noter encore l'événement malheureux du 15 septembre 2011, date à laquelle M. Olivier Schenk, laborantin au LIST (laboratoire intercantonal de santé au travail) décédait subitement peu après une opération. Son poste a fait l'objet d'une procédure de recrutement qui devrait aboutir au cours du premier trimestre 2012.

A fin décembre 2011, le service de l'emploi comptait 126 collaborateurs (113,66 EPT) répartis à raison de 64 personnes (58,53 EPT) à l'office régional de placement neuchâtelois, 9 personnes (7,8 EPT) à l'office des emplois temporaires, 13 personnes (12,13 EPT) à la direction générale du service, 10 personnes (9,6 EPT) à l'office de logistique des mesures du marché du travail, 10 personnes (9,5 EPT) à l'office de contrôle, 8 personnes (7,1 EPT) à l'office de l'inspection du travail et enfin, 12 personnes (9 EPT) à l'office juridique et de surveillance.

Pour conclure, le service a eu le plaisir d'accueillir en 2011 cinq apprentis (cinq en 2010), répartis dans les différents offices.

Locaux

En 2011, la situation en termes de locaux est restée inchangée hormis pour l'OFIT qui a déménagé à fin novembre dans un bâtiment se trouvant à la rue du Tombet 24a à Peseux, restant ainsi proche du LIST qui demeure à la rue du Tombet 24. De plus, une réflexion est menée à l'interne du service afin de répartir au mieux les différents offices établis à La Chaux-de-Fonds, sur le site de la rue du Parc 119. Le service de l'emploi est réparti sur cinq sites (deux à La Chaux-de-Fonds, un à Neuchâtel, un à Peseux et un à Couvet).

7.5. Événements principaux

Renforcement de la direction générale

Les arrivées de Mme Sandra D. Zumsteg, cheffe de service, et de M. Joël Bindit, adjoint à la cheffe de service, ont également permis le renforcement de la direction générale et le rapatriement de certaines compétences-clés en son sein. Plusieurs engagements ont eu lieu pour renforcer les domaines de l'assistanat, de la comptabilité et des finances, et les collaborateurs de l'ex-ODAP (office de développement, d'analyse et de projets) ont été intégrés à la nouvelle équipe.

Réorganisation du service de l'emploi

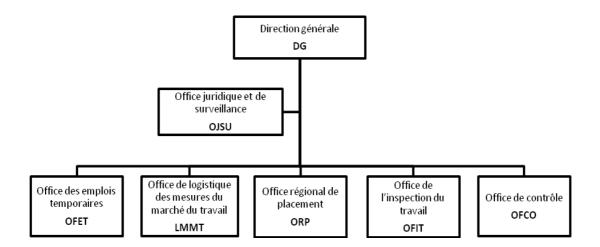
La nouvelle organisation souhaitée par la direction générale avait pour but de répondre aux importantes évolutions organisationnelles de ces dernières années, tenir compte des enjeux actuels et doter le service de l'emploi d'une structure plus flexible et plus proactive. En outre, les principes d'équité de traitement et les règles en matière d'organisation ont été scrupuleusement appliqués.

Organigramme

L'organigramme du service de l'emploi a été simplifié tout en reconnaissant le rôle transversal et de soutien que joue l'OJSU pour l'ensemble des entités du service.

Les cinq offices de front sont placés sur un pied d'égalité et rendent directement compte à la direction générale. A noter que les postes de chef ORP et de son adjoint sont pour l'instant vacants et

seront repourvus d'ici la mi-année 2012. Le nouvel organigramme du SEMP, dès le 1er janvier 2012, se présente comme suit:



Structures décisionnelles

Les structures décisionnelles ont également été adaptées, simplifiées et fluidifiées afin de garantir une meilleure réactivité, de renforcer le principe d'équité de traitement et d'assurer une transmission de l'information montante et descendante de façon optimale. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2012, chaque office bénéficie d'un accès direct à la direction générale pour traiter les dossiers opérationnels et manageriels, selon une fréquence bihebdomadaire. Les décisions de niveau stratégique, qui concernent l'ensemble du service, se traiteront lors d'un comité de direction qui aura lieu toutes les six semaines et réunissant l'ensemble des chefs d'offices du service de l'emploi.

Spécialisation de la fonction de conseiller en personnel au sein de l'ORPN

Afin de se doter d'une structure plus proactive et capable de faire face rapidement aux changements conjoncturels auxquels le SEMP est constamment confronté, une réflexion sur la spécialisation de la fonction de conseiller en personnel, notamment en créant un groupe de travail "qualité entreprise" a été lancée. Les travaux de ce groupe ont permis de démontrer que seule une spécialisation du contact entreprise permettrait d'améliorer considérablement la qualité du service fournie à ce public. Ainsi, une cellule entreprise sera mise sur pied début 2012 et devrait être pleinement opérationnelle à la fin du premier semestre de cette même année.

La réflexion se poursuivra, également, dans le but de professionnaliser encore davantage l'ORPN. Des groupes de travail seront créés afin d'évaluer l'opportunité de spécialiser d'autres secteurs, tels qu'un "secteur appui", un "secteur placement et profiling" ou encore un "secteur formation". Ces travaux seront menés en collaboration avec les collaborateurs de l'ORPN, sur un mode participatif, avec pour ambition d'aboutir à une refonte complète de l'organisation de l'office dans un horizon de 2 à 3 ans.

Révision de la LACI

Si la révision de la loi sur l'assurance-chômage a été acceptée par le peuple en septembre 2010, ce n'est que le 11 mars 2011 que le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur l'assurance-chômage et ce n'est donc qu'à partir de cette date que les cantons ont pu recevoir les directives d'application. C'est ainsi que de nombreuses questions sont restées en suspens au moment de l'introduction de la révision de la LACI, le 1er avril 2011. Certaines questions n'ont d'ailleurs, aujour-d'hui, toujours pas été réglées.

Afin d'appréhender au mieux la révision de cette loi et ses conséquences, le Conseil d'Etat a mis sur pied une "task force" réunissant le SEMP, la caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage et le service de l'action sociale.

Fort heureusement, le dispositif déjà existant notamment au niveau des mesures d'intégration professionnelle, telles que l'allocation de formation cantonale (AFOC), l'allocation d'intégration professionnelles (AIP) ou encore la prise en charge de la part patronale à la LPP, a permis de répondre à la nouvelle situation créée par la révision de la loi, en favorisant le replacement en entreprise.

En outre, une étude sur les mesures existantes destinées aux personnes en fin de droit a été confiée à l'Institut des hautes écoles en administration publique (IDHEAP). Les résultats de cette étude permettront de transformer en profondeur les programmes d'emplois temporaires, jusqu'ici davantage centrés sur l'occupation, afin de les amener à favoriser l'acquisition de compétences en lien avec les besoins du marché de l'emploi pour permettre de réinsérer durablement les demandeurs d'emploi.

Plusieurs séances d'information et de formation se sont déroulées que ce soit pour les collaborateurs du SEMP ou pour ceux des guichets sociaux régionaux (GSR). De plus, des statistiques sur le nombre prévisible de personnes arrivant en fin de droit ont été communiquées à chaque GSR.

Malgré la modification de la loi ne permettant plus aux mesures organisées par les cantons de reconstituer un droit au chômage, la possibilité d'être placé en mesure d'intégration professionnelle (MIP) a été maintenue, mais pour 6 mois seulement afin de permettre le placement d'un maximum de personnes.

De plus, pour permettre à un maximum de personnes de retrouver un emploi, plutôt que d'arriver en fin de droit, le dispositif de placement de l'ORPN a été renforcé et une hotline entreprise (032 889 78 05) a été créée.

Afin d'éviter que la révision de la LACI n'empêche le placement de jeunes en "premier emploi" dans des administrations du canton, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté permettant le versement d'une participation financière pour ces stages comme l'exige dorénavant la loi révisée. Différentes mesures transitoires ont également été prises afin d'éviter de mettre fin de manière abrupte à des cours ou des stages en entreprises.

Même si les conséquences de la révision de la loi ont eu un impact important, le nombre de personnes arrivant en fin de droit de manière accélérée a été moins important que ce qu'on aurait pu craindre et cela grâce à un contexte économique favorable. En effet, sur 6912 demandeurs d'emploi au mois de mars 2011, 940 personnes sont arrivées en fin de droit au 1er avril.

Fermeture du site Energizer SA de La Chaux-de-Fonds

Un autre événement notable de l'année 2011 est la fermeture du site de l'entreprise Energizer SA à La Chaux-de-Fonds ayant entraîné le licenciement collectif de 226 personnes. Le service de l'emploi a été fortement impliqué dans le processus, notamment en participant au groupe de travail ayant mis sur pied le plan de licenciement collectif et de formation mais également par la mise en place de séances d'information en plusieurs langues aux employés et la mise à disposition spéciale de ressources humaines pour procéder aux inscriptions le plus rapidement possible.

7.6. Activités/Réalisations

Projet-pilote: crèche provisoire pour les enfants de demandeurs d'emploi

Le service de l'emploi, en collaboration avec l'office de la politique familiale et de l'égalité et la crèche Tic-Tac, a mis en place une solution de crèche provisoire pour les enfants de personnes inscrites auprès d'un ORP afin de favoriser leur réinsertion professionnelle. Ce sont ainsi deux places de crèche qui ont été mises à disposition des demandeurs d'emploi durant deux années. A l'issue de la phase de test, l'évaluation qui a été faite par les parties prenantes a démontré que ce projet-pilote ne permettait pas de dégager un bilan suffisant. Il a donc été décidé de ne pas y donner suite.

Projet ACCORD - Guichets sociaux régionaux

La voie vers l'harmonisation et la coordination des prestations sociales souhaitée par le Grand Conseil s'est poursuivie en 2011. Pas à pas, la formalisation de la 3^e et ultime étape des Guichets Sociaux Régionaux (GSR) se concrétise. Selon le nouvel échéancier arrêté, au 1er janvier 2014, les usagers pourront déposer une demande de prestations sociales via les 8 GSR déployés sur l'ensemble du territoire cantonal.

Pour rappel, le principe sera le suivant: les usagers déposeront une seule demande qui cheminera, selon un ordre défini à l'aide d'un dossier informatisé, auprès des secteurs qui auront été identifiés par l'antenne ACCORD.

En 2011, le projet aura connu un moment important avec la création d'un comité de pilotage. Le projet dispose ainsi d'un espace ad hoc pour entériner les très nombreuses options discutées dans les différents groupes de travail actifs. Par ailleurs, c'est dans ce cadre qu'un échéancier décisionnel a été validé. Ce dernier liste de manière détaillée et exhaustive l'ensemble des tâches encore à finaliser dans la perspective de la mise en production de l'ensemble des instruments introduits par la loi-cadre sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS).

Ce comité de pilotage réunit les responsables des secteurs prestataires délivrant les prestations soumises à condition de ressource directement concernées par ACCORD à savoir:

- L'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE) pour les avances de contributions d'entretien;
- L'office des emplois temporaires (OFET) pour les mesures d'intégration professionnelle;
- L'office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM) pour le domaine des subsides aux primes d'assurance-maladie;
- L'office des bourses (OCBE) pour les bourses d'études;
- Et l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS) pour l'aide sociale.

Le service informatique de l'Etat (SIEN) et l'équipe de projet viennent appuyer la démarche orchestrée par le chef du service de l'action sociale (SASO). Précisons que le SASO chapeaute 4 des 5 secteurs concernés par la démarche (seul l'OFET est rattaché à une autre entité en l'occurrence le SEMP). Le secteur de l'aide sociale est quant à lui enchevêtré entre l'Etat et les communes.

L'OFET, par son chef d'office, a été par conséquent passablement sollicité durant toute l'année 2011 avec la participation au CoPil ACCORD ainsi qu'au groupe de travail Métiers regroupant l'ensemble des secteurs prestataires. S'agissant des options prises, relevons notamment la validation du formulaire (unique) de demande de prestations sociales, la fixation du processus d'examen du droit aux prestations sociales (ordre dans lequel les prestations seront examinées), et les options prises au niveau de la périodicité et la réactivité du système afin de stabiliser le dispositif.

Par le renforcement des structures décisionnelles et à l'aide de la feuille de route validée par les partenaires du projet, le bateau ACCORD dispose désormais d'un gouvernail fermement ancré et clairement identifié qui lui permettra d'arriver à bon port.

Stratégie MMT

La stratégie MMT (mesures de marché du travail) 2009-2012 s'est poursuivie en 2011. Particulièrement précieux en période de fortes sollicitations, ce plan aura également permis de conserver la ligne en termes de pilotage financier et qualitatif lorsqu'il a fallu réduire le volume des mesures en raison de la baisse du chômage et de la révision de la loi sur l'assurance-chômage.

Début 2011, le SEMP a introduit auprès de tous les programmes spécifiques d'emploi temporaire (PSET) une grille unique d'observation des compétences. Développée en collaboration avec l'office de l'aide sociale, le service des migrations et les programmes eux-mêmes, cet outil identique pour tous les services placeurs permet d'identifier les compétences transversales des participants et de suivre la progression au fil du temps. Un groupe de travail réunissant les services placeurs et des représentants des programmes permettra de faire évoluer cet outil dans la durée.

Afin de mettre encore plus en avant les questions liées à la sécurité, l'année 2011 aura connu l'introduction d'un nouveau cours d'arrimage-élinguage qui, en complément du cours de cariste, permet d'apprendre à arrimer des charges sur un camion, par exemple.

Après plusieurs années d'absence, un cours permettant de faire face au chômage à partir de 60 ans a également été remis sur pied. Ce cours, intitulé "Perspectives", permet non seulement de mettre en place une stratégie par rapport à un emploi, mais également de se préparer à la retraite qui approche, voire d'entamer une réflexion sur une retraite anticipée.

Au cours de cette année, une formation de caissière a également été mise au programme. Il en a été de même pour un cours d'auxiliaire en conciergerie qui malheureusement a dû être annulé faute d'inscriptions.

Deux autres cours intensifs, l'un de comptabilité financière et l'autre de correspondance commerciale ont été lancés. Enfin, un cours de conception assistée par ordinateur (CAO) et d'infographie a vu le jour cette année, afin de répondre à la demande de formation sur des logiciels comme Autocad, Photoshop, Indesign et Illustrator.

Audits de la qualité des mesures du marché du travail

Dans sa mission de gestion, d'acquisition et de surveillance des mesures du marché du travail (MMT), l'office de logistique des mesures du marché du travail, en collaboration avec la direction générale, a mené plusieurs audits dans les MMT du canton. Ceux-ci ont permis d'améliorer le fonctionnement des cours et programmes d'emploi temporaires et les modalités de collaboration avec le service de l'emploi.

Salons EPMT-EPHJ (Environnement professionnel des microtechnologies et de l'horlogerie-joaillerie) à Lausanne

Dans le but de poursuivre une collaboration étroite avec les entreprises, le SEMP a organisé pour la cinquième et dernière année un apéritif à l'occasion des salons EPMT-EPHJ à Lausanne.

Cet apéritif a été l'occasion pour tous les conseillers en personnel spécialisés dans l'industrie de maintenir et de développer leur réseau de partenaires dans un cadre convivial et fort apprécié par les entreprises participantes. La visite de ces deux salons a également permis aux conseillers en personnel de se maintenir à niveau dans les avancées technologiques, les nouveaux outils et procédés de travail prévalant dans leurs secteurs d'activité respectifs.

Observation du marché de l'emploi

Dans le cadre de l'observation du marché de l'emploi, l'année 2011 a notamment été caractérisée par la publication d'une étude sur la structure des salaires menée conjointement avec le service de statistique (voir ci-dessous) et par une importante réflexion sur la création d'un tableau de bord interne au SEMP recensant les principaux indicateurs de résultats et de suivi de la qualité des prestations. Ces indicateurs permettront au SEMP, d'une part, de mesurer l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels et, d'autre part, de mesurer en continu la qualité des prestations dans les domaines de la réinsertion, du contact avec les entreprises et du suivi des demandeurs d'emploi.

Étude sur la structure des salaires 2008

L'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) est effectuée par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle a été introduite en 1994 et est reconduite tous les deux ans, au mois d'octobre. Cette enquête est réalisée par sondage auprès des entreprises, à l'exception de celles du secteur primaire, et touche l'ensemble du pays. L'Etat de Neuchâtel a chargé l'OFS d'élargir l'échantillon de l'ESS dès 2002, afin de disposer de résultats aussi significatifs et détaillés à l'échelle du canton qu'au niveau suisse. Le SEMP prend à sa charge les frais occasionnés par le sondage auprès de l'échantillon complémentaire d'entreprises privées sises dans le canton. Sur l'ensemble du territoire neuchâtelois, l'échantillon 2008 se compose de 1399 entreprises du secteur privé, regroupant 31.895 salariés.

Une étude portant sur l'analyse descriptive des résultats de l'ESS 2008 a été publiée en février 2011 conjointement avec le service de statistique. Ce rapport renseigne sur les salaires médians versés dans le canton de Neuchâtel selon différentes variables telles que par exemple le sexe, le niveau de formation ou encore la branche économique. Par ailleurs, une attention particulière a été portée à la proportion de "bas salaires³" dans le canton de Neuchâtel. Cette étude est disponible sur la page Internet http://www.ne.ch/stat.

Collaboration avec l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE)

L'ORTE est une organisation en réseau qui regroupe l'ensemble des observatoires des services de l'emploi des cantons latins. Il dépend directement de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de l'emploi (CRT). Les chercheurs des différents observatoires profitent de cette organisation afin d'échanger leur savoir et d'effectuer des études communes. En outre, ils collaborent avec l'observatoire de la Suisse occidentale et des cantons d'Argovie et de Zoug (AMOSA).

En 2011, l'ORTE a notamment publié une version actualisée de l'étude sur l'évolution du travail intérimaire menée sous la direction du canton de Neuchâtel. Cette dernière est disponible sur le site internet du SEMP à l'adresse www.ne.ch/sedg.

Office régional de placement neuchâtelois (ORPN)

Depuis l'année 2010, les offices régionaux de placement du littoral et des montagnes neuchâteloises sont réunis sous l'effigie d'un seul ORP (ORPN).

La baisse du nombre d'inscriptions avait déjà commencé en 2010 et a perduré jusqu'à la mi-année 2011. Dès le mois de juillet, le nombre d'inscriptions est resté presque stable pour remonter en fin d'année en raison d'un effet saisonnier. Sur le plan du chômage, le taux a fortement fléchi jusqu'au mois d'avril avant de se stabiliser aux alentours de 4,5%. Au mois de décembre, celui-ci s'élevait à 4,8%.

Du côté des entreprises, le nombre de places vacantes annoncées à l'ORPN est en nette augmentation (+30%) par rapport à l'année 2010. La reprise économique s'est surtout fait ressentir dans le domaine horloger. Il a été aussi constaté une forte demande de postes d'emplois temporaires et fixes de la part des agences de placement.

Au cours de l'année, l'ORPN a décidé de se doter d'un atelier pour effectuer des tests en horlogerie (tests techniques d'habilité, dextérité, minutie et vue). Cela va permettre de déceler des compétences auprès des demandeurs d'emploi afin de proposer aux entreprises des personnes potentiellement productives, testées dans des conditions réelles de travail.

Ces tests concernent principalement des activités de montage/démontage de maillons de bracelets, pose d'appliques sur cadrans et montage/démontage de mouvements. Ils permettront également l'utilisation du tournevis et des brucelles avec des temps de référence transmis par des entreprises de la place.

³ Un emploi est considéré «à bas salaire» lorsque le salaire mensuel brut standardisé est inférieur aux deux tiers du salaire brut médian, soit 3727 francs pour le canton de Neuchâtel en 2008.

Activités	2011	2010	2009
Nombre de demandeurs d'emploi: - moyenne annuelle - au 31 décembre	6187 5945	7635 7424	6780 8103
Nombre de chômeurs: - moyenne annuelle - au 31 décembre	4222 4163	5504 5314	5001 6213
Taux de chômage: - moyenne annuelle - au 31 décembre	4,9% 4,8%	6,4% 6,2%	5.8% 7,2%
Inscriptions	6810	6920	8800
Annulations	8299	7622	5575
avec retour à l'emploi	62%	65%	63%
Nombre d'entretiens de conseil ¹ par mois	34.880	37.686	-
	2907	3141	-
Nombre de places vacantes acquises par mois	1946	1490	1147
	<i>16</i> 2	12 <i>4</i>	96
Assignations à des places vacantes par mois	5896	4569	3374
	<i>4</i> 91	381	281
Nombre de sanctions	1928	1942	1685
en jours de suspension	15.492	15.270	11.832

¹ En raison d'un changement dans le système informatique du suivi des demandeurs d'emploi, les données antérieures à l'année 2010 ne sont pas comparables.

Source: LAMDA/Plasta, SECO

Office des emplois temporaires (OFET)

Durant l'année 2011, l'OFET a effectué 964 placements en emploi temporaire, dont 389 dans le cadre de l'assurance-chômage, 568 dans le cadre des mesures d'intégration professionnelle et 7 dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle.

L'office a traité 1264 demandes d'octroi pour une mesure d'intégration professionnelle au sens du règlement concernant les mesures d'intégration professionnelle (RMIP) et de l'arrêté (AMIP) y relatif. L'année 2011 a été fortement marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage au 1er avril 2011. Cette révision a eu un impact important pour les personnes touchant des indemnités de chômage: augmentation des délais d'attente, diminution du nombre d'indemnités perçues dans certains cas, notamment pour les jeunes sortant d'étude, etc. Ces éléments ont eu comme incidence pour l'OFET une diminution des possibilités de placements dans le cadre de l'assurance-chômage. L'autre incidence a été une forte augmentation des demandes d'emplois temporaires déposées puisque dans les trois premiers mois de l'année ce ne sont pas moins de 600 demandes que l'OFET a dû traiter. Les moyens à l'interne de l'OFET, par des renforcements ponctuels dans le secteur du traitements des demandes, ont permis de passer cette période difficile dans les meilleures conditions possibles.

Du fait que les placements en mesures d'intégration professionnelle ne permettent plus de cotiser à l'assurance-chômage, une forte augmentation de personnes qui ont retrouvé du travail fixe ou temporaire a été remarquée, ce qui a permis de classer plus de 200 dossiers en quelques semaines.

Il est réjouissant de constater que, dès le mois de mai, le nombre des demandes reçues est revenu à la normale, soit environ 70 à 80 demandes par mois.

Durant l'année 2011, l'OFET a rendu 682 communications positives et 508 communications négatives. Le solde est constitué de dossiers en suspens ou classés.

Les conseillers de l'OFET ont reçu 1257 demandeurs d'emploi en entretien individuel dans les bureaux des trois sites de l'ORPN. Ils ont visité 39 institutions ou programmes d'emploi temporaire avec qui ils collaborent.

Office de logistique des mesures du marché du travail (LMMT)

Plus encore que l'année 2010, l'année 2011 aura été caractérisée par une extrême volatilité de la demande en mesures, ceci notamment dû au fait de la révision de la loi sur l'assurance-chômage, mais également en fonction de l'amélioration de la situation économique.

Plusieurs mesures ont fait l'objet d'adaptations légères (notamment en termes de durée) afin d'être encore mieux compatibles avec la révision de la loi sur l'assurance-chômage qui a eu pour effet de réduire le temps à disposition des demandeurs d'emploi.

La charge des collaborateurs a continué d'être importante. En plus des nouveaux cours mis sur pied, de l'adaptation de ceux existant et de la révision de la loi, le processus d'évaluation de la qualité par le biais d'audit a encore été renforcé pour atteindre, en 2011, le rythme souhaité.

Initié toute fin 2010, le concept de présentation des mesures favorisant l'échange direct entre les conseillers de l'ORPN et les organisateurs a pris également toute sa dimension. C'est ainsi qu'une dizaine de ces rencontres ont pu être organisées pour la plus grande satisfaction des conseillers ORPN et des organisateurs de mesures.

Un important travail visant à éviter d'être débordé du point de vue financier, par un transfert des mesures LACI sur les mesures cantonales a été conduit.

La collaboration interinstitutionnelle a encore été renforcée puisque, outre l'introduction au sein des programmes spécifiques d'emplois temporaires d'une grille commune d'observation des compétences, l'utilisation de mesures achetées par la LMMT et refacturées à d'autres utilisateurs (ODAS, SMIG, OAI, etc.) s'est encore accrue.

Enfin, le travail sur les outils de gestion et de pilotage (tableaux de bord, systèmes d'autocontrôle, limitation des saisies manuelles, etc.) lié au nouveau système informatique PLASTA s'est poursuivi

Outre ses missions habituelles, la LMMT a été, avec des conseillers de l'ORPN, associée à la fermeture de l'entreprise Energizer. C'est ainsi que deux formations spécifiques, l'une d'opérateurs sur commandes numériques et l'autre d'équipiers autonomes de production, ont pu être mises sur pied.

Office de contrôle (OFCO)

L'année 2011 a vu la réintégration provisoire puis officielle de l'OFCO au SEMP et a surtout été caractérisée par une importante rotation du personnel. L'effectif s'est stabilisé en fin d'année et une nouvelle collaboratrice a encore été engagée au 1er janvier 2012. Le dernier trimestre a essentiellement été consacré à la formation des nouveaux collaborateurs. En effet, par souci de professionnalisation, la direction générale, avec la collaboration de la LMMT, a créé un module de formation continue pour les inspecteurs. Malgré les nombreux changements de collaborateurs intervenus tout au long de l'année, les exigences et objectifs fixés par le SECO dans le cadre des mesures d'accompagnement sur la libre circulation des personnes ont été respectés.

Contrôle du marché de l'emploi et mesures d'accompagnement

Sur les 517 dossiers ouverts en 2011, 408 sont à présent clos et 29 sont en attente d'une décision du Ministère public. 260 dossiers concernaient directement les travailleurs européens détachés sur le territoire neuchâtelois. 169 dossiers ont été ouverts à l'initiative des inspecteurs et 38 sur réquisitions émanant du Ministère public. Au total, ce sont les conditions de salaire et de travail de 876 travailleurs, dont 192 indépendants, qui ont été contrôlées par les inspecteurs de l'OFCO. Pour l'heure, 120 infractions ont été dénoncées. Le 78,8% des dossiers 2011 ont été traités au 31 décembre 2011, révélant notamment une masse salariale de 1.089.947 francs non déclarée aux di-

verses assurances sociales obligatoires. Relevons encore 10 décisions administratives qui ont été rendues par l'OFCO pour infractions à la loi sur les travailleurs détachés (Ldét). Pour conclure, 45 rapports ont été établis sur la base de soupçons de sous-enchère salariale et ont été transmis au bureau de la Commission tripartite neuchâteloise chargée de l'observation du marché du travail.

Abus de prestations sociales

2 infractions ont été constatées et dénoncées sur les 8 dossiers ouverts en 2011 et 7 infractions ont été dénoncées sur 13 dossiers des années précédentes, le tout pour un montant total indûment touché de 76.386 francs sur un montant non annoncé de 94.952 francs.

Prostitution et pornographie (Lprost)

Au 31 décembre 2011, on dénombre 52 salons de massage (41 en 2010) dans le canton de Neuchâtel et 118 prostitué(e)s annoncé(e)s en activité. Le nombre de salons a passablement augmenté alors que le nombre de personnes s'adonnant à la prostitution à légèrement reculé (123 en 2010). Il est également constaté que les allées et venues de ces personnes sont en constante progression, engendrant ainsi une augmentation de la charge de travail administratif. Les 93 contrôles effectués sur le terrain par l'OFCO ont permis de constater 27 infractions et ce sont respectivement 9 responsables de salon et 18 personnes s'adonnant à la prostitution qui ont fait l'objet de dénonciation. En outre, l'OJSU a prononcé 6 avertissements administratifs mais aucune décision de fermeture de salon. A noter encore que la police neuchâteloise procède également à des contrôles au sein de ces établissements.

Office juridique et de surveillance (OJSU)

Indemnités de chômage

Durant l'exercice 2011, l'office a reçu 1918 dossiers et a rendu 1891 décisions en matière d'assurance-chômage (indemnités de chômage, recherches d'emploi, réduction de l'horaire de travail, intempéries et demandes de remise), à l'exception des décisions sur opposition.

Le détail des dossiers et décisions rendues se présente comme suit :

Activités	Nb de dos- siers reçus	Nb de déci- sions ren- dues
Dossiers soumis par Avis (ORP, LMMT, OFET, etc) concernant l'indemnité de chômage	568	555
Dossiers soumis par Avis (ORP, LMMT, OFET, etc) concernant les recherches d'emploi	834	790
Dossiers soumis par Cas soumis (caisses de chômage) concernant l'indemnité de chômage	294	313
Demandes de remise de l'obligation de restituer	28	39
Préavis de RHT	127	127
Préavis en cas d'interruption de travail pour cause d'intempéries	67	67
Total pour l'année 2011	1918	1891

Durant le même exercice, l'office a comptabilisé 119 oppositions formées à l'encontre de ses décisions. Sur l'ensemble de ces décisions, 13 recours ont été interjetés auprès du Tribunal cantonal.

Surveillance des sociétés de placement et de location de services

Le travail temporaire et fixe a connu une importante évolution entre 1997 et 2008. Toutefois, depuis 2008, le nombre d'agences est stable. Au 31 décembre 2011, 70 agences étaient enregistrées dans le canton de Neuchâtel. Durant cette année, 8 nouvelles sociétés ont été inscrites, 5 entreprises ont, pour leur part, renoncé à leurs autorisations de pratiquer, une agence s'est vue retirer

son autorisation et une autre a été dissoute par suite de faillite. En outre, quatre révisions de sociétés de location de services ont été effectuées. Ces contrôles ont porté sur l'analyse de 110 dossiers de travailleurs.

Caisses d'allocations familiales (CAF)

Dans le canton, on dénombre 40 caisses de compensation pour allocations familiales actives, dont:

- 8 caisses au bénéfice d'une reconnaissance cantonale, au sens de l'art. 14 let. a LAFam,
- 1 caisse cantonale d'allocations familiales, au sens de l'art. 14 let. b LAFam, et
- 31 caisses annoncées dans le canton, au sens de l'art. 14 let. c LAFam.

Les données statistiques pour l'exercice 2010, couvrant en principe le système d'allocations familiales versées par les caisses et son financement, ainsi que la liste des caisses actives dans le canton, sont publiées sur le site de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) à l'adresse suivante : www.bsv.admin.ch / Allocations familiales / Statistiques sur les allocations familiales / "Tableaux Statistique LAFam 2010" et "LAFam: Caisses de compensation pour allocations familiales".

Office de l'inspection du travail (OFIT)

Durée du travail et du repos

Cette année, l'office a délivré 221 permis d'occuper temporairement des travailleurs sur la base d'un besoin urgent dûment établi (215 en 2010), soit 161 pour le travail du dimanche (146) et 60 pour le travail de nuit (69). 7 demandes ont donné lieu à un refus total ou partiel (4); elles concernaient l'occupation de travailleurs le dimanche, ainsi qu'un jour férié.

En 2011, le SECO a délivré 55 permis fédéraux (sur la base d'une indispensabilité technique ou économique) à des entreprises neuchâteloises (35) et, au 31 décembre, 116 de ces permis étaient en vigueur dans les diverses entreprises du canton (86).

52 interventions ont concerné spécifiquement la durée du travail et du repos (46).

Sur la base de l'article 51 de la loi sur le travail (LTr), 8 avertissements ont été adressés à des entreprises suite au non-respect de nombreuses dispositions relatives à la durée du travail (15) et 1 décision a été notifiée à une entreprise qui n'avait pas obtempéré aux ordres de l'office (2).

Examens de plans

310 dossiers ont été examinés (299), soit 10 approbations de plans (7), au sens de l'article 7 LTr, et 300 préavis sur la base de la loi sur les constructions (292).

Interventions

Au cours de cette année, les inspecteurs du travail ont procédé à 109 inspections (104) et effectué 203 enquêtes (199); de plus, ils ont répondu à 143 demandes de renseignements et d'assistance technique (162).

Ordonnances fédérales sur la durée du travail, de la conduite et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR 1 et 2)

Au 31 décembre, le canton dénombrait 260 entreprises soumises aux dispositions des OTR 1 et 2 (242), soit 193 entreprises de transport de marchandises (181), 9 de cars (9) et 58 de taxis (52).

Les moyens de contrôle de 58 entreprises ont été analysés (56) et il s'en est suivi 48 visites (52).

40 avertissements écrits ont été adressés aux entreprises dont le respect de la législation laissait à désirer (38).

7.7. Perspectives

Évolution du marché de l'emploi

L'année 2011 a été caractérisée par une importante baisse du chômage dans le canton de Neuchâtel. Le taux de chômage moyen a atteint 4,9% en 2011 contre 6,4% en 2010. En valeur mensuelle, le taux de chômage est passé de 6,1% à 4,8% entre les mois de janvier et décembre 2011, soit une baisse de 1,3 point. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ORPN est passé de 7353 à 5945 personnes.

Pour le 1er semestre 2012, les principaux instituts économiques prévoient une croissance conjoncturelle au niveau national proche du zéro voire négative en raison notamment de la force du franc et de la crise de la dette souveraine dans les pays européens. Ce ralentissement devrait toutefois être de courte durée. La situation conjoncturelle devrait reprendre des couleurs dans la deuxième moitié de l'année. Cette dégradation passagère aura toutefois des conséquences sur l'emploi. Le SECO s'attend à une hausse du taux de chômage moyen au niveau national de 3,1% en 2011 à 3,4% en 2012.

Le canton de Neuchâtel ne devrait pas échapper à ce ralentissement. La force actuelle du franc et les turbulences dans la zone Euro pèsent notamment sur son industrie exportatrice. Toutefois, le salut pourrait venir de cette même industrie. En effet, les prévisions au sein du secteur horloger (prédominant dans le canton) sont réjouissantes. Comme le déclare Jean-Daniel Pasche, président de la Fédération de l'industrie Horlogère suisse (FH) à l'ATS le 27 décembre dernier: "les exportations horlogères devraient confirmer leur progression. Sauf événement majeur, 2012 sera certainement meilleur que 2011 grâce notamment à la diversification des marchés d'exportation et l'importance grandissante de l'Asie." Si ces prévisions se confirment, le canton de Neuchâtel pourrait alors traverser l'année 2012 avec plus de sérénité que le reste de la Suisse.

Audit de la qualité des MMT

L'année 2012 sera caractérisée par un rythme important de la fréquence des audits qualité menés au sein des mesures du marché du travail. Des audits sont prévus pour 3 programmes spécifiques d'emplois temporaires (PSET), une entreprise de pratique commerciale, 2 cours techniques, 2 cours informatiques, un cours de langues et un cours de techniques de recherche d'emploi.

Création d'un secteur "Entreprises" au sein de l'ORPN

Afin de renforcer les contacts avec les entreprises de la région, d'améliorer la qualité des prestations offertes aux employeurs et d'augmenter le nombre de placements réussis de demandeurs d'emploi, l'ORPN sera doté dès le 1er janvier 2012 d'un secteur "Entreprises". Issu des réflexions d'un groupe de travail réunissant des conseillers en personnel et des membres de la direction du SEMP, ce secteur sera chargé de la centralisation des contacts avec les entreprises. Il aura pour missions de promouvoir les prestations de l'ORPN auprès des employeurs, d'acquérir des places vacantes et d'assurer la meilleure adéquation possible entre les places vacantes et le profil des demandeurs d'emploi. Ce secteur sera composé de conseillers en personnel spécialisés. Afin de garantir des prestations de qualité, ces conseillers seront complètement ou en partie déchargés du suivi des demandeurs d'emploi. La mise en place de cette nouvelle structure se fera progressivement à partir du 1er janvier 2012. Elle sera pleinement opérationnelle à la fin du 1er semestre 2012.

Groupes de travail 2012

Afin de poursuivre la réorganisation du SEMP, quatre groupes de travail seront constitués dans le courant de l'année 2012 pour répondre à des problématiques particulières. Il s'agit, notamment, d'un groupe "charte de travail" qui aura pour mission de définir les modalités de collaboration au sein du SEMP, un groupe "appui" qui sera chargé d'évaluer la possibilité de renforcer le secteur appui au sein de l'ORPN, un groupe "Val-de-Travers" qui permettra notamment la création d'une succursale à même d'expérimenter des projets-pilote, et enfin, un groupe "simplification" qui aura

la responsabilité de simplifier les méthodes de travail, formulaires, etc. pour un meilleur confort des différents clients du SEMP et de ses collaborateurs.

8. ETABLISSEMENTS AUTONOMES

En application de l'ordonnance du 7 novembre 2007 sur la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, les tâches et les dépenses résultant des prestations individuelles de l'AVS et de l'Al sont assumées en totalité par la Confédération.

En ce qui concerne les prestations complémentaires AVS/AI, elles restent assumées conjointement par la Confédération (5 huitièmes) et les cantons à (3 huitièmes), selon la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, du 6 octobre 2006 (art. 13).

Dès lors, la répartition 2011 des charges AVS/AI s'établit comme suit:

1. Dépenses relatives à l'application de la loi fédérale sur l'AVS et de la loi fédérale sur l'Al:

Fr. Fr. Remise de cotisation AVS 1.034.043.— **1.034.043.—**

 Dépenses relatives à l'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI :

	Fr.	
AVS	72.000.223,05	
./. subventions fédérales	<u>13.716.292,45</u>	
	58.283.930,60	58.283.930,60
Frais administratifs PC AVS	1.144.485,65	
./. subventions fédérales	<u>817.704,45</u>	
	326.781,20	326.781,20
	Fr.	
Al	43.834.734,20	
./.subventions fédérales	<u>15.919.393,55</u>	
	27.915.340,65	27.915.340,65
Frais administratifs PC AI	648.514,35	
./. subventions fédérales	<u>497.990,55</u>	
	150.523,80	150.523,80
Total chiffre 2		86.676.576,25

Détermination du montant total des dépenses relatives aux charges AVS/AI/PC 2011

Fr.

Total chiffre 1 ci-dessus

1.034.043.—

Total chiffre 2 ci-dessus

86.676.576,25

Total

87.710.619,25

87.710.619,25

Mesures en faveur des invalides

Les établissements spécialisés AI et ateliers d'occupation pour invalides dans le canton et hors canton sont confiés à la gestion du Département de la santé et des affaires sociales (DSAS), service des établissements spécialisés. La participation des communes aux frais d'exploitation de ces institutions est facturée directement par ledit office.

8.1. Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)

La caisse cantonale neuchâteloise de compensation présente un rapport de gestion séparé.

8.2. Office de l'assurance-invalidité (OAI)

L'office de l'assurance-invalidité présente un rapport de gestion séparé.

8.3. Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage (CCNAC)

La caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage présente un rapport de gestion séparé.

8.4. Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)

Le centre neuchâtelois d'intégration professionnelle présente un rapport de gestion séparé.

9. SERVICE DE L'AGRICULTURE

9.1. Missions

Le service de l'agriculture a pour missions d'une part l'application et l'exécution, au niveau cantonal, de la politique agricole fédérale (paiements directs, améliorations structurelles, droit foncier rural et bail à ferme agricole, viticulture, etc.) et d'autre part la mise en œuvre de la politique agricole cantonale dans les domaines de la promotion de l'agriculture et des produits agricoles et viticoles, des mesures sociales d'accompagnement, de la vulgarisation et des améliorations structurelles (améliorations foncières et constructions rurales).

Par son action, le service a pour objectifs stratégiques d'accompagner et de soutenir le secteur agricole, pour qu'il puisse garantir une production et un approvisionnement sûrs et compétitifs, utiliser avec efficience les ressources naturelles et encourager une consommation durable, renforcer la vitalité et l'attractivité de l'espace rural, ainsi qu'encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise dans l'agriculture.

9.2. Objectifs de l'année

En 2011, les principaux objectifs du service ont été:

- La mise en œuvre des mesures de politique agricole fédérale en particulier dans les domaines des paiements directs à l'agriculture, des améliorations structurelles agricoles, du droit foncier rural, ainsi que du bail à ferme agricole;
- L'analyse à l'adresse du Conseil d'Etat du projet de la Politique agricole 2014-2017, dans le cadre de la consultation fédérale;
- Le développement de plans de gestion intégrée des pâturages boisés, en collaboration avec le service de la faune, des forêts et de la nature;
- La mise en œuvre, dans les limites du budget, des diverses mesures de soutien découlant de la politique agricole cantonale;
- Le lancement d'un concept de protection de la surface du vignoble neuchâtelois (PAC viticole), dans le cadre du nouveau Plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire;
- La réalisation d'un système de contrôle interne (SCI) pour les activités représentant les plus grands risques, à savoir les paiements directs et les améliorations structurelles.

9.3. Ressources

L'effectif du personnel est resté stable tout au long de l'année, dans les limites des ressources allouées au service (24,75 équivalents-plein-temps).

Les ressources en matériel ont été complétées par un nouveau GPS qui capte non seulement les satellites GPS mais en plus ceux de GLONASS (système GPS russe) et qui facilite le travail de contrôle pour l'octroi des paiements directs, en particulier sous le couvert d'arbres par exemple en lisière de forêt.

Le service reste localisé, sans changement, en partie à Cernier (Aurore 1), à Neuchâtel (Tivoli 22 et Hôtel des Postes) et à Auvernier (Fontenettes 37).

9.4. Événements principaux

Politique agricole fédérale

Le Conseil fédéral a mis en consultation, en mars 2011, le projet de Politique agricole 2014-2017 (PA 14-17), dont les mesures doivent permettre à l'agriculture suisse de répondre aux besoins des consommateurs et aux attentes de la population par une production de denrées alimentaires compétitive, optimale au plan écologique et socialement responsable. Le développement du système des paiements directs en constitue l'élément central; les instruments qui ne poursuivent pas d'objectif spécifique sont remplacés par des instruments ciblés. Le Conseil d'Etat souscrit globalement à cette nouvelle orientation. Dans sa prise de position, il a salué l'introduction de contributions pour la qualité du paysage et le montant de l'enveloppe budgétaire pour la période considérée. Il s'est également prononcé contre la suppression des paiements directs pour les terres situées en zone à bâtir et a proposé de limiter la part du cofinancement cantonal des contributions pour la qualité du paysage à 10% (contre 20% envisagé), les cantons, dont celui de Neuchâtel, n'ayant pas tous la capacité financière pour assurer le financement de telles mesures. Il s'est en particulier prononcé en faveur du maintien du supplément de prix pour le lait de non-ensilage, sur une nouvelle répartition des contributions d'estivage entre exploitants d'estivage et détenteurs de bétail, pour une extension des contributions pour terrains en pente en plaine. A fin 2011, l'évaluation des réponses à cette large consultation n'était pas encore rendue publique.

La Confédération a poursuivi le développement, pour la filière alimentaire (Portfolio S-FAL), des logiciels informatiques du programme ASA 2011, dans l'objectif de simplifier l'administration dans le secteur agricole, d'optimiser les données pour tous les intéressés et de mettre en place un système d'information évolutif. Les cantons de Vaud, Genève, Jura et Neuchâtel qui exploitent en commun leurs données agricoles (ACORDA), ont dû adapter les logiciels à ce nouvel environnement, pour qu'ils soient compatibles avec ceux de la Confédération. Les collaborateurs du service ont été mis à contribution à cette occasion.

En ayant lancé à l'automne 2011 sa "Stratégie Climat pour l'agriculture", à l'élaboration de laquelle le service a été associé dans le cadre d'un comité de projet, l'Office fédéral de l'agriculture escompte une adaptation anticipative de l'agriculture au changement climatique, qui doit lui permettre de réussir à augmenter à la fois sa production et ses prestations d'intérêt public. Il s'agira d'une part de réduire d'au moins un tiers d'ici 2050 la production par l'agriculture de gaz nocifs pour le climat et d'autre part de réduire de deux tiers lesdits gaz dans le domaine de l'alimentation (production et consommation). Ces objectifs pourront être atteints par diverses mesures d'adaptation de la production animale, de la gestion des engrais, du travail du sol, de l'utilisation et de la production d'énergie.

Politique agricole cantonale

En matière de mise en œuvre de la politique agricole cantonale, l'année a été marquée par la reconduction des restrictions budgétaires au budget de fonctionnement, qui limitent considérablement la marge d'action de la poursuite d'une politique agricole spécifique en faveur de l'agriculture dans les domaines de la promotion agricole.

Les projets de constructions rurales et d'améliorations foncières en cours se sont poursuivis, dans les limites des budgets d'investissement disponibles de la Confédération et de l'Etat.

De nouveaux projets d'investissements ont fait l'objet d'une première évaluation: diverses constructions de ruraux, un projet de remaniement parcellaire à la Vallée de La Brévine, l'Abattoir régional des Ponts-de-Martel, la Cave d'affinage de la Vallée de La Brévine, la nouvelle fromagerie Les Bayards-Les Parcs et la nouvelle fromagerie Sagne-Eglise – Sagne-Crêt. Les projets une fois validés par les porteurs, leur réalisation en tout ou partie nécessitera un ou des crédits d'investissement nouveaux, à solliciter du Grand Conseil dans des délais pas encore convenus.

La révision du PAC viticole (plan d'affectation cantonal de la zone viticole), qui fait l'objet de la fiche S_23 du Plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire (adopté le 22 juin 2011), a pour objectifs de maintenir une surface minimale d'environ 600 hectares de vignes et de coordonner l'objectif de protection du vignoble avec l'urbanisation et l'agriculture. La surface viticole totale s'élevant actuellement à environ 597 hectares, dont 33 hectares en zone d'urbanisation (surfaces

condamnées à terme), il convenait d'identifier des sites potentiels d'extension du vignoble, ce qui a été fait. Un appel d'offres, visant à les confirmer (25 sites pour une surface totale de 82 hectares environ) a été lancé en novembre 2011. Les résultats sont attendus pour l'automne 2012, permettant ensuite d'engager la procédure de révision du PAC.

Approvisionnement économique

Les travaux de préparation permanents pour les périodes de crise de l'approvisionnement économique du pays se sont poursuivis, conformément aux objectifs 2011 fixés au canton par la Confédération. La réglementation du mazout (attribution d'huile de chauffage aux ménages et aux entreprises, en cas de crise) a fait l'objet d'un test à l'automne 2011 auprès d'exploitants de chaudières dans la commune de La Tène, dont la mise en valeur interviendra début 2012 en collaboration avec l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays.

9.5. Activités/Réalisations

Office des améliorations foncières

L'office est chargé de l'application de la législation en matière d'améliorations foncières, en particulier dans les domaines des remaniements parcellaires, des drainages, des chemins agricoles, des adductions d'eau et des amenées d'électricité. Il effectue également des travaux géométriques liés aux améliorations foncières, établit et met à jour le cadastre des drainages, apporte son soutien technique et administratif aux travaux des commissions d'experts et s'occupe de la gestion des domaines et terres agricoles de l'Etat.

A La Sagne, le syndicat d'adduction d'eau a terminé ses opérations en recevant les dernières subventions fédérale, cantonale et communale et pourra procéder à sa dissolution au printemps 2012.

Durant l'année écoulée, les travaux de construction des chemins et plus particulièrement des réfections de chemins d'accès de fermes, se sont poursuivis à La Côte-aux-Fées, à la satisfaction du comité et des agriculteurs bénéficiant de dessertes améliorées pour leurs parcelles et exploitations.

A Bevaix et Cortaillod, l'abornement des domaines publics et des parcelles privées a été effectué. Il reste quelques derniers travaux d'assainissement (remplacement et pose de nouveaux drains).

A Gorgier, après une procédure d'appel d'offres, les travaux de construction des chemins ont pu commencer en fin d'année. Ils se poursuivront en 2012. En coordination avec le service de la géomatique et du registre foncier et notre office, les plans des servitudes ancien état et nouvel état parcellaire ont été préparés. Une enquête publique est prévue en 2012.

A Engollon, les premiers travaux hydrauliques ont été réalisés dès la fin de l'été, en profitant d'excellentes conditions météorologiques. Les travaux de construction de chemins ont fait l'objet d'un recours suite à leur adjudication. La cour de droit public du Tribunal cantonal a donné raison au recourant, de telle sorte que les travaux n'ont pas pu démarrer et qu'un nouvel appel d'offres a dû se faire. Les travaux débuteront avec une année de retard en 2012.

A Savagnier, l'enquête publique sur la nouvelle répartition des terres a eu lieu en été. L'extension de périmètre dans le secteur des Prés-Royers n'a donné lieu à aucune réclamation. Ainsi, les terres situées en zone de protection des eaux en secteurs S1 et S2 ont pu être attribuées aux collectivités publiques, notamment au syndicat régional du Val-de-Ruz (MultiRuz). A l'automne, le mandat d'ingénieurs pour les travaux de construction des chemins et les travaux hydrauliques a fait l'objet d'un appel d'offres publiques. Le bureau mandataire commencera ses études en 2012.

Le syndicat d'améliorations foncières de La Côtière (commune de Fenin-Vilars-Saules) a mis à l'enquête publique en automne son avant-projet des travaux de construction de nouveaux chemins, ainsi que l'étude nature & paysage.

Toujours en coordination avec le service de la faune, des forêts et de la nature, les études préliminaires ont été poursuivies, en vue de trouver une solution intégrant des opérations d'améliorations foncières pour la mise en application du Plan d'affectation cantonal du marais dans la Vallée de La Brévine.

Dans les travaux de drainages, l'office a apporté son aide technique et administrative dans l'exécution d'une dizaine de dossiers.

Dans le domaine des chemins individuels, un nouvel accès de ferme a été réalisé et un autre réfectionné à La Chaux-de-Fonds, en bénéficiant d'aides à titre d'améliorations structurelles. Le chemin d'accès à la ferme du Soliat a également été remis en état, dans le cadre d'une procédure coordonnée avec le canton de Vaud et son service du développement territorial.

Des travaux ont été réalisés aux Verrières pour la construction d'une citerne et à Val-de-Travers pour une amenée d'eau et d'électricité et des drainages, en bénéficiant également de subventions AF.

Sur la base des travaux effectués cette année pour ces projets « individuels », la Confédération a versé un montant de 85.600 francs et le Canton un montant de 199.974 francs.

Pour les syndicats d'améliorations foncières et d'adduction d'eau en cours, selon l'avancement de leurs opérations, des acomptes de subventions fédérales et cantonales versés en 2011 se montent à 600.453 francs, respectivement à 849.512 francs. Pour 2011, la Confédération a notablement limité ses moyens attribués au canton de Neuchâtel.

L'office a également porté assistance comme par le passé, à la station viticole cantonale, en s'occupant de diverses tâches techniques nécessitant des reconnaissances et mesures sur le terrain, suivies de la mise à jour des plans du registre viticole.

Propriétés foncières agricoles de l'Etat : fermages et entretien

Conformément aux attributions du service, l'office a assuré la gérance des entreprises et immeubles agricoles de l'Etat.

Durant l'exercice 2011, 441.302 frs. 70 de fermages ont été facturés.

Après déduction de divers frais, 10.210 francs ont été rétrocédés aux Établissement et installations militaires de Colombier, 8108 francs au service de la faune, des forêts et de la nature, 6901 francs au service de l'économie, 25.402 frs. 15 au service des ponts et chaussées pour les routes cantonales et 16.015 frs. 45 pour la N5.

Dans le cadre du crédit budgétaire, l'entretien des entreprises et immeubles agricoles a été poursuivi dans la limite des moyens financiers à disposition, soit 254.000 francs.

Office de l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

La Confédération, par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays, définit annuellement de nouveaux objectifs à atteindre par les cantons, en matière de préparation de l'approvisionnement économie (AEP) en cas de crise, soit lorsque l'économie ne peut plus pourvoir, par ses propres moyens, à l'approvisionnement en biens essentiels pour la population et l'économie. Pour 2011, la tâche principale consiste à réaliser un test "de terrain" pour la réglementation du mazout. Le collaborateur du service de l'énergie et de l'environnement (SENE), responsable de ce secteur au sein de l'OCAE, a lancé la réalisation de ce projet en novembre 2011 auprès d'une "quinzaine d'exploitants de chaudière" (propriétaires, gérances de bâtiments chauffés au mazout de types villas, immeubles, petites, moyennes et grandes entreprises, exploitations agricoles) sur le territoire de La Tène. Ce test a pour objectif de permettre aux autorités (Confédération, canton, commune) d'examiner dans la pratique les difficultés que pourrait rencontrer l'exploitant à saisir les données pour se voir attribuer du mazout, la commune (en charge de récolter les données) de tester le programme informatique développé et mis à disposition par la Confédération et le canton de maîtriser la tâche assignée, dans les délais prévus.

Les cadres de l'OCAE se sont réunis en séance de travail le 3 février 2011, à l'occasion de laquelle a été dressé le bilan des activités 2010 et ont été assignés les objectifs 2011 pour le canton, en présence de M. F. Burkhalter, de l'OFAE.

La Conférence latine de l'AEP s'est réunie le 24 juin 2011 à Saignelégier, en présence de la Déléguée fédérale à l'AEP Mme G. Girgis-Musy, pour être informée des derniers développements en matière d'approvisionnement dans le domaine de l'énergie en Europe, suite à l'accident nucléaire

de Fukushima, à la pénurie de kérosène à l'Aéroport de Genève résultant des grèves des dockers en France et à l'interruption de l'alimentation en gaz naturel de Russie.

Le 9 novembre 2011, la Confédération a invité les cantons à la Conférence annuelle des responsables de l'approvisionnement économique, à l'occasion de laquelle, ont été présentés en particulier les premiers enseignements tirés par les cantons d'Obwald, Bâle et Lucerne sur le test de la gestion réglementée du mazout réalisé en primeur des cantons, ainsi que les moyens de "Protéger les infrastructures critiques pour l'AEP". Le même jour, la Conférence 2011 de l'AEP, qui regroupe les représentants des secteurs énergie, alimentation, médicaments, transports, industrie et infrastructures, ainsi que les OCAE s'est penchée sur le thème "Prévenir les crises lorsque les ressources se font rares", en présence du Conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann.

Commission foncière agricole

Généralités

La commission foncière agricole est chargée principalement de l'application du droit foncier rural (LDFR) et de statuer sur les crédits d'investissements agricoles. Elle seconde également le service dans l'application de la législation sur le bail à ferme agricole.

Les formules de requête concernant la LDFR peuvent être téléchargées à l'adresse www.ne.ch/sagr (commission foncière agricole).

Baux à ferme

Vingt-cinq cas, dont 15 concernaient des entreprises, 2 des vignes et 8 des champs, ont été soumis à examen, pour approbation. Quatre décisions relatives à l'affermage par parcelle ont été rendues.

La commission cantonale d'opposition en matière d'affermage agricole ne s'est pas réunie. Le secrétariat a examiné 10 dossiers relatifs au fermage d'un immeuble. Ils ont été reconnus conformes aux fermages licites. Aucun dossier n'est en suspens au 2 décembre 2011.

Droit foncier rural

La loi fédérale sur le droit foncier rural / LDFR (du 4 octobre 1991), entrée en vigueur le 1er janvier 1994, régit les restrictions de droit public dans les rapports juridiques concernant les entreprises et les immeubles agricoles.

La commission foncière agricole a rendu 184 décisions et encore examiné davantage de requêtes en matière de partage matériel des entreprises agricoles et de morcellement des immeubles agricoles (art. 58 et suivants LDFR), d'acquisition des entreprises et des immeubles agricoles (art. 61 et suivants LDFR) et de mesures destinées à prévenir le surendettement (art. 73 et suivants LDFR). Elle a en outre rendu 22 décisions relatives à l'estimation de la valeur de rendement.

La mise en œuvre de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), du 28 juin 2000, a permis au Département de la gestion du territoire et à la commission foncière agricole de rendre 36 décisions coordonnées sur des objets non affectés à l'agriculture qui sont situés en zone agricole. Il s'agissait pour l'essentiel de statuer sur la soustraction de ces objets du champ d'application de la LDFR par l'inscription d'une mention « immeuble non agricole » au registre foncier, après avoir constaté leur vocation non agricole.

Vulgarisation agricole

La tâche de vulgarisation agricole est déléguée à la chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV), sur la base d'une convention négociée avec l'Etat. Les prestations fournies en 2011 sont conformes au mandat de prestations donné, dont l'enveloppe financière a été réduite, pour des raisons budgétaires de l'Etat. Le détail des activités du secteur Conseil & formation (vulgarisation) est publié annuellement dans le rapport d'activités de la CNAV, le prochain paraissant en été 2012.

Office de l'équipement agricole

Généralités

L'office de l'équipement agricole s'occupe principalement des formalités de subventionnement des constructions rurales sur les plans cantonal et fédéral et conseille les requérants en matière technique et économique. De plus, la gestion des crédits d'investissements et de l'aide aux exploitations paysannes est du ressort de l'office. L'office examine également les demandes de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal de l'aménagement du territoire pour l'acquisition de terres agricoles à des prix non spéculatifs. Il est également consulté pour la reconnaissance du besoin agricole pour toutes les constructions situées hors zone d'urbanisation.

Constructions rurales

Le nombre de dossiers ouverts s'élève à 66 contre 77 en 2010 et 69 à fin 2009. En 2011, l'office de l'équipement agricole a enregistré 24 demandes d'aides financières. Sur 24 requêtes examinées, enregistrées entre 2004 et 2011, 17 remplissaient les conditions nécessaires à une entrée en matière et 7 sont en suspens pour investigations complémentaires. Le nombre de demandes à examiner s'élève à 14, dont plusieurs à compléter par divers documents manquants.

L'office a présenté 11 dossiers de subventionnement sur le plan cantonal, pour un montant de 1.294.500 francs de subventions et de 6.075.500 francs de travaux. Cela a permis de transmettre 5 demandes de subventions à la division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture, pour un montant total de 805.400 francs.

En 2011, il a été versé un montant total de 1.839.000 francs de subventions par l'intermédiaire de deux décrets ainsi qu'un arrêté du Conseil d'Etat accordé dans le cadre du programme de stabilisation prévu par la Confédération pour 17 ruraux, 1 fosse à purin, 1 laiterie et 12 logements.

En outre, l'office a été appelé par le service de l'aménagement du territoire à examiner 100 dossiers de demandes de permis de construire pour des constructions rurales en général et des bâtiments non agricoles situés en zone agricole.

Crédits d'investissements

Cette année, 46 demandes de crédits d'investissements ont été enregistrées. 34 crédits ont été accordés à des personnes physiques et 11 à des personnes morales, pour un montant total de 8.100.000 francs.

30 crédits d'investissements ont été versés à des personnes physiques et 8 à des personnes morales. Le montant des versements au titre des comptes courants s'élève à 8.447.411 francs, dont 1.135.411 francs pour deux crédits de construction.

61 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 9 de plus qu'en 2010. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront, si nécessaire, retenus sur les paiements directs en 2012.

La Confédération n'a pas versé de fonds nouveaux en faveur des crédits d'investissement. Le montant total des avances de la Confédération, sans les intérêts sur le fonds, s'élève à environ 62,5 millions de francs.

Aide aux exploitations paysannes

Durant l'exercice 2011, 4 demandes pour des aides aux exploitations paysannes ont été reçues. La commission foncière agricole a accordé et versé 3 prêts pour un montant total de 606.000 francs.

8 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 1 de plus qu'en 2010. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront, si nécessaire, retenus sur les paiements directs en 2012.

Le montant total du fonds s'élève à 3,9 millions de francs, incluant une part cantonale d'environ 1,2 million de francs.

Prise en charge d'intérêts par le fonds cantonal pour l'aménagement du territoire

Selon l'article 41 lettre b de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), le fonds cantonal d'aménagement du territoire participe à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs.

Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'agriculture.

En 2011, 16 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées. 11 demandes enregistrées en 2010 et 2011 ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat. Les intérêts sur un montant total de 761.000 francs seront pris en charge pour des prêts variant d'une durée de 10 à 15 ans. Cette aide a permis d'acquérir 79,13 hectares de terres agricoles.

Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2011 s'élève à 73.705 frs. 40 et les amortissements se sont élevés à 320.850 francs. A fin 2011, 56 prêts d'un montant total de 3.105.750 francs bénéficient de cette mesure.

Office des paiements directs

Généralités

L'office des paiements directs est chargé de l'octroi des paiements directs, des contributions d'estivage, des contributions à la culture des champs et des contributions pour la qualité écologique et la protection de la nature, en application des ordonnances fédérales respectives.

En plus, il tient le secrétariat de la commission de reconnaissance des exploitations agricoles et s'occupe de quelques tâches auxiliaires concernant la production animale, en particulier le placement du bétail.

L'office tient également le registre des exploitations agricoles et des détenteurs d'animaux hobbies, c'est-à-dire des petites structures qui n'ont pas droit aux paiements directs. En qualité de coordinateur cantonal concernant la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA), il est responsable de la mise à jour du registre des détenteurs d'animaux et de la transmission des données à la banque de données centrale de la Confédération.

Enfin, l'office est également responsable de l'administration maraîchère.

Programme ASA 2011

Le programme ASA2011 (administration du secteur agricole) est un système d'information national qui assure la connexion des systèmes cantonaux et fédéraux au niveau de l'administration du secteur primaire (paiements directs, affaires vétérinaires, hygiène en production primaire, environnement, statistique). En 2011, les systèmes cantonaux (dont ACORDA) ont été interconnectés aux systèmes fédéraux et le guichet AGATE de la Confédération, donnant accès aux systèmes cantonaux et fédéraux, a été mis en service.

Le chef d'office a participé à plusieurs groupes de travail de la Confédération, entre autres comme représentant du groupe ACORDA pour le développement du module GADES, qui permettra le recensement géographique des parcelles agricoles par les exploitants via Internet et la gestion géomatique de toutes les données liées aux surfaces (prairies extensives, réseaux, surfaces avec qualité écologique, surfaces protégées...).

Des collaborateurs de l'office ont suivi une journée d'introduction au module ACONTROL, qui sera mis en service début 2012.

BDTA (banque de données sur le trafic des animaux)

Depuis 2011, tous les propriétaires de chevaux sont obligés d'annoncer leurs animaux, en les enregistrant via le guichet AGATE. La coordinatrice BDTA de l'office a été passablement sollicitée pour créer de nouvelles détentions et pour régler des problèmes liés à cette nouvelle obligation.

ACORDA

L'office a participé intensivement aux différents groupes de travail pour élaborer les spécifications de la nouvelle application ACORDA2, le système informatique de gestion des paiements directs géré par le groupe informatique d'AGRIDEA dans le cadre d'un concordat entre les cantons de Genève, Vaud, Jura et Neuchâtel. Le décès subit de la cheffe de projet et d'un collaborateur de ce groupe informatique a mis un coup d'arrêt au projet et a failli compromettre le fonctionnement du système actuel. Les pires risques identifiés lors de la démarche "assurance qualité SAGR" se sont ainsi concrétisés et l'effondrement du système n'a pu être évité que de justesse grâce à l'engagement exemplaire de tous les acteurs impliqués. Par contre, le projet ACORDA2 a pris du retard et sa mise en service a dû être reportée à 2013.

Estivages

Les zones d'épandage d'engrais dessinées sur les plans d'orthophotos ont été numérisées et les zones de protection de l'inventaire des prairies et pâturages secs (PPS), ainsi que les zones de protection communales ont été rajoutés. Les plans ainsi complétés ont été renvoyés aux exploitations d'estivage avec une information concernant les éventuels conflits entre ces différentes zones. Les données recensées sur les engrais et les aliments complémentaires utilisés ont été compilées pour permettre leur mise en valeur. Sur ces bases, les zones d'épandage seront plus précisément délimitées et des autorisations de fumure pluriannuelles élaborées en 2012.

Politique agricole 2014-2017 (PA 14-17)

L'office suit de près le projet pilote conduit dans le canton du Jura pour l'introduction d'une contribution pour la qualité du paysage. Afin de pouvoir bénéficier de cette nouvelle contribution pour les pâturages boisés dès la mise en vigueur de la nouvelle politique agricole en 2014, des études préparatoires devront être réalisées en 2013 déjà et les moyens financiers nécessaires portés au budget pour la participation cantonale dès 2014.

Contrôle du respect des conditions liées au versement des paiements directs

L'essentiel des contrôles liés à l'octroi des paiements directs est assuré par l'ANAPI, organisme de contrôle cantonal principal mandaté par l'Etat, qui s'appuie sur deux types d'agents, à savoir les contrôleurs agricoles et les préposés agricoles régionaux. Les contrôleurs agricoles vérifient le respect des prestations écologiques requises, condition de base pour l'obtention des paiements directs, ainsi que la qualité de la détention des animaux et les programmes éthologiques. Les préposés agricoles régionaux contrôlent les surfaces et leur utilisation conforme à la culture déclarée, ainsi que les conditions spécifiques aux compensations écologiques. En plus, ils surveillent le respect des bonnes pratiques agricoles.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) est compétent pour le contrôle des effectifs et des installations de détention des animaux.

Pour des cas particuliers, d'autres organismes accrédités effectuent les contrôles, tels que BIO-Inspecta pour les exploitations pratiquant la culture biologique et l'Association PI Région 3 Lacs pour les exploitations viticoles.

Lorsque l'exploitant n'a pas respecté les conditions requises pour l'octroi des contributions ou a donné de fausses indications, des sanctions sont prises conformément à la directive sur la réduction des paiements directs, du 27 janvier 2005.

Un comité ad hoc composé de représentants du SCAV, du SAGR et de l'ANAPI, assure la coordination des contrôles effectués par les différents organes, conformément à l'ordonnance fédérale sur la coordination des inspections dans les exploitations agricoles, du 14 novembre 2007.

L'Office fédéral de l'agriculture assure la haute surveillance de l'application de la législation sur les paiements directs par le canton.

Paiements directs exercice 2011

L'ordonnance sur les paiements directs ne devrait plus subir de changements notables jusqu'à la mise en vigueur du nouveau système des paiements directs en 2014.

Les montants des contributions n'ont donc que peu changé par rapport à 2010.

Tableau 1: Résumé des paiements directs et autres contributions

	Contribution surface et garde des animaux	écologiques et étholo-	culture des champs (oléagineux	Contributions	Contribution qualité éco- logique et protection de la nature	Total contri- butions	
2011 (en francs)	64.352.945	8.318.464	639.593	1.475.628	1.100.957	75.887.587	816
2010 (en francs)	64.157.141	8.193.511	651.890	1.501.961	963.265	75.467.768	835

Le nombre d'exploitations et de communautés d'exploitation bénéficiant des paiements directs a continué de régresser, suivant ainsi l'évolution nationale des structures.

Paiements directs généraux

Les conditions, charges et barèmes sont fixés par l'ordonnance fédérale sur les paiements directs versés dans l'agriculture (OPD), du 7 décembre 1998. Les contributions sont entièrement financées par la Confédération.

Tableau 2: Contributions à la surface et garde des animaux

	Surface	Garde d'animaux consommant des four- rages gros- siers	Garde d'ani- maux dans des conditions difficiles	pente (sans	viticoles en	Montant total
2011 (en francs)	33.863.462	13.452.417	15.475.075	1.399.511	162.480	64.352.945
2010 (en francs)	33.780.248	13.411.819	15.403.116	1.398.333	163.625	64.157.141
Bénéficiaires en 2011	816	733	684	542	57	816
Bénéficiaires en 2010	835	744	698	545	58	835

Tableau 3: Contributions écologiques et éthologiques

	Surfaces de compensa- tion écolo- gique	tensive de céréales et	Culture bio- logique	•	niein airi	Montant total
2011 (en francs)	1.610.802	870.732	344.665	1.283.354	4.208.911	8.318.464
2010 (en francs)	1.579.415	900.992	328.829	1.218.221	4.166.054	8.193.511
Bénéficiaires en 2011	599	266	45	359	647	
Bénéficiaires en 2010	605	285	41	359	649	

Contributions à la culture des champs

L'ordonnance fédérale sur les contributions à la culture des champs, du 7 décembre 1998, fixe les conditions, charges et barèmes pour ces contributions destinées à l'orientation de la production végétale, qui sont entièrement financées par la Confédération.

651.890

625

	Nombre de bénéfi- ciaires	Oléagineux (hectares)		Bottora voo ou	renouve- lables (ha)	Surface to- tale (hec-	(franca)
2011	109	511	52	38	8	609	639.593

53

Tableau 4: Contribution à la culture des champs

533

Après une augmentation pour le colza, la surface des oléagineux a de nouveau baissé à cause de la diminution des surfaces du tournesol, alors que la tendance à la baisse de celle des betteraves sucrières a pu être stoppée.

Contributions d'estivage

2010

L'ordonnance fédérale sur les contributions d'estivage, du 29 mars 2000, fixe les conditions, charges et barèmes pour les contributions d'estivage qui sont entièrement financées par la Confédération.

Tableau 5: Contributions pour l'estivage

121

	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'animaux estivés	Montants en francs
2011	144	8.003	1.475.628
2010	146	7.979	1.501.961

A l'exception des prés fauchés par tradition, les pâturages situés à l'intérieur de la zone d'estivage (adoptée par la Confédération en mars 2000) ne peuvent bénéficier que de contributions d'estivage fixées en fonction de la charge usuelle, définie pour chaque exploitation d'estivage et exprimée en pâquiers normaux (PN).

Les pâturages en zone de surface agricole utile bénéficient en général des paiements directs à la surface (supérieurs aux contributions d'estivage), pour autant qu'ils se situent à une distance inférieure à 15 km de l'exploitation principale et que le bétail soit gardé à l'année. Sinon, ils sont assimilés à de l'estivage.

Contributions pour la qualité écologique et la protection de la nature

Les contributions se basent sur l'ordonnance fédérale sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture (OQE), du 4 avril 2001, ainsi que sur la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), du 1er juillet 1966. Le financement est assuré conjointement par la Confédération et le canton, qui y participe actuellement pour 20%.

L'augmentation des montants alloués s'explique principalement par le développement de nouveaux réseaux et l'expertise de nouvelles surfaces répondant aux critères OQE.

Tableau 6: Contributions à la qualité écologique et à la protection de la nature

	Nombre de bénéficiaires	Montants en francs
2011	450	1.100.957
2010	413	965.555

Bétail

Contributions cantonales en faveur de l'élevage de bétail de rente

Les prestations cantonales se limitent à des contributions ponctuelles pour des activités et manifestations d'élevage telles que des expositions de bétail, le traditionnel concours des taureaux et le placement du bétail de boucherie. Comme point fort de cette année, on peut citer la manifestation BEEF2011 qui a été organisée sur le site d'Evologia.

Tableau 7: Prestations en faveur de l'élevage (en francs)

Espèce animale	2010	2011
Placement du bétail de boucherie (marché surveillé Ponts-de-Martel)	300.000	220.000
Contributions aux activités d'élevage	11.557	23.100
Total	311.557	243.100

Placement du bétail / Marchés de bétail de boucherie

Tableau 8: Statistique concernant les marchés publics de bétail de boucherie

	2009	2010	2011
Nombre d'animaux commercialisés, au total	3.219	3.214	3.331
Nombre d'animaux commercialisés aux Ponts-de-Martel	3.098	3.103	3.205
Nombre d'animaux par marché aux Ponts-de-Martel	129	129	134
Total des contributions versées aux agriculteurs	245.000	275.000	195.000
Nombre d'animaux avec contribution	2.911	2.768	2.763
Nombre d'agriculteurs bénéficiaires	404	375	359

La fréquentation du marché de bétail aux Ponts-de-Martel est restée stable concernant le nombre de bêtes commercialisés, mais continue à diminuer au niveau des agriculteurs ayant présenté un animal. Avec 134 bêtes vendues en moyenne par jour de marché, la taille critique garantissant un fonctionnement correct des mécanismes de marché, est encore assurée, ce qui est essentiel pour le rôle de régulateur dans le cadre du réseau suisse des marchés surveillés.

Quelque 126 (+15 en 2011) bêtes neuchâteloises ont été commercialisées sur le marché limitrophe de Provence (un marché par mois), pour lequel quelques investissements ont été réalisés afin d'améliorer son attractivité.

Les prix du bétail de boucherie se sont plus ou moins stabilisés par rapport à l'année précédente, mais à un niveau toujours bas. La surenchère par rapport aux prix de référence de l'interprofession PROVIANDE n'était en moyenne que de 20 centimes par kg de poids vif (22 en 2010, 17 en 2009, 34 en 2008) et reflète une faible concurrence entre acheteurs.

Commission de reconnaissance des formes d'exploitation agricole

En application de l'ordonnance fédérale sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation agricole (OTerm), du 7 décembre 1998, la commission de reconnaissance est chargée de la reconnaissance des exploitations ou des communautés d'exploitations. La reconnaissance est une condition pour l'obtention des contributions et aides fédérales et cantonales.

En 2011, la commission a tenu trois séances pour traiter les affaires courantes. Une quinzaine de visites d'exploitation ont été effectués.

CASEi

CASEi, qui assure la consultation dans la branche laitière et fromagère, est une structure sans personnalité juridique mise en place conjointement par les cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel. Son rayon d'activités s'étend aussi aux cantons du Jura et de Soleure. Le siège est à Grange-

neuve (FR), avec des antennes régionales à Zollikofen (BE) et au service de l'agriculture, à Cernier.

Toutes les fromageries artisanales neuchâteloises (21) sont sous contrat avec CASEi, alors que globalement, 90% des établissements du rayon d'activités sont sous contrat. Les prestations fournies correspondent aux attentes de la branche, si bien que la qualité de fabrication du Gruyère est à nouveau restée très élevée, grâce notamment aux appuis et conseils prodigués par les consultants de l'institution. Au classement par l'Interprofession du Gruyère, la production neuchâteloise et jurassienne de l'année est restée en tête de l'aire de production, devant la fribourgeoise, la vaudoise et celle des autres régions (fromageries isolées de la Suisse alémanique).

Office phytosanitaire

Généralités

La protection des végétaux, son organisation et notamment la lutte contre les organismes nuisibles, de même que les activités de la station cantonale d'arboriculture incombent à l'office. La surveillance de l'état sanitaire des végétaux résulte d'une étroite collaboration avec le service fédéral phytosanitaire et les stations de recherches agronomiques (Agroscope).

Prestations écologiques requises (PER) des exploitations agricoles

Les autorisations individuelles délivrées pour le traitement des plantes s'élèvent à 18 et englobent 97 hectares. Elles concernent des applications herbicides et insecticides (46 et 54% des surfaces).

Bulletins d'avertissements, visites de cultures et d'essais, conseils

Les bulletins d'avertissement pour les grandes cultures (12) et l'arboriculture (3) informent les exploitants de la situation phytosanitaire des différentes cultures et des mesures culturales ou des traitements à entreprendre pour combattre de manière optimale les maladies et ravageurs. Des séances d'information, des visites de cultures, d'essais et de nombreux conseils aux demandes par téléphone complètent ces recommandations. L'office a participé à une vingtaine de conférences téléphoniques tenues par les services phytosanitaires romands pour la rédaction de la rubrique "actualités en production végétale" de l'hebdomadaire Agri. Il participe aussi à la rédaction d'articles divers et des fiches techniques grandes cultures d'AGRIDEA (vulgarisation agricole romande).

Bilan phytosanitaire en arboriculture

Feu bactérien

Aucun cas signalé. Aucune espèce fruitière sensible à la maladie n'a été atteinte jusqu'à présent dans le canton.

Bilan phytosanitaire des grandes cultures

Le canton a connu le printemps le plus chaud depuis le début des mesures en 1864 et extrêmement sec avec des déficits de précipitations de 80 à 50% des valeurs saisonnières selon le mois. Les pluies du mois de juin ont sauvé les récoltes qui ont finalement dépassé les attentes, tant au niveau quantitatif que qualitatif. De plus, les températures au dessus des normales saisonnières ont permis d'avancer les dates de récolte de deux semaines.

Herbages de montagne

Bien souvent, la première fauche est majoritairement passée à la trappe du fait de la sécheresse persistante. Cependant, dans la plupart des cas, les coupes de regain consécutives ont permis de compenser ce déficit. Les fortes pluies de fin juin à début juillet n'ont pas facilité la tâche des paysans, mais ont rendu difficile la récolte et contraint à un séchage des fourrages. Ces conditions météorologiques particulières ont aussi contribué à raccourcir la période d'alpage.

Lutte contre le Campagnol terrestre

Les populations de campagnols terrestres sont en phase de forte croissance dans tous les herbages de montagne. La pullulation en cours se poursuivra encore en 2012. L'application d'appâts rodenticides (120 kg) a été autorisée pour une surface totale de 99,5 hectares.

Fondation pour la protection phytosanitaire

Ses buts sont de promouvoir la protection phytosanitaire, notamment des herbages de montagne, d'en développer la recherche, d'appuyer les pouvoirs publics ou les particuliers dans toute campagne menée à cet effet. Le secrétariat est assumé par l'office.

Plantes invasives

Le GRINE (groupe de travail sur les espèces invasives Neuchâtel) et la lutte contre les plantes invasives sont désormais gérés par un trio formé de Michel Horner (SAGR, OPHY), Laure Kordé (SENE, environnement) et Yannick Storrer (SFFN, section nature). Cela permet d'utiliser des synergies, de mettre facilement en place des cours et d'organiser la séance annuelle.

Localisation et annonces: au total 350 foyers d'espèces invasives ont été annoncés jusqu'à présent; 93% des cas concernent 3 espèces parmi les 11 répertoriées par le GRINE et le catalogue de la flore du canton de Neuchâtel. Les foyers de plantes invasives sont répertoriés sur le site: http://sitn.ne.ch/neophytes.

Formation et collaboration: en 2011, des cours de rattrapage théoriques et pratiques pour lutter contre les plantes invasives ont été organisés par le GRINE. 40 personnes, majoritairement des employés des ponts et chaussées, les ont suivis. Des "agents nature" formés les années précédentes ont collaboré à cette formation. Le désintérêt des paysagistes pour ce genre de formation est à déplorer, les cours proposés cette année étant prévus à leur attention.

Collaboration: l'office participe au groupe de travail POL "Best practice" contre la renouée asiatique, présidé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Ce projet, initié en 2007, devrait s'achever en 2014. De plus, l'office participe au groupe de travail suisse pour la lutte contre les plantes invasives (AGIN www.kvu.ch/f_kvu_arbeitsgruppen.cfm).

Formation

Cours de protection des plantes à l'EMTN (CPLN) et cours inter-entreprises d'application des produits de traitement des plantes, en collaboration avec le service de la vulgarisation agricole de la CNAV pour les futurs agriculteurs.

Essais - enquête

En collaboration avec les stations fédérales de recherches agronomiques (Agroscope), un essai a permis de comparer la résistance de 34 variétés de pomme de terre au mildiou. Par ailleurs, l'office a participé à plusieurs réseaux d'observation d'insectes ravageurs des cultures en Suisse romande destinés à mieux cerner leur importance et leur évolution dans les cultures. L'essai de désherbage contre les plantes de rumex se poursuit aux Bulles. Un essai de chaulage a été mis en place à La Béroche où l'acidité de certains sols provoque parfois des déficits de croissance importants et des pertes de récolte notables.

Office des vins et des produits du terroir (OVPT)

Introduction

Les vendanges 2011 ont été belles et sont de très bon augure pour ce millésime. La branche vitivinicole suisse a su trouver une voix commune au travers de l'Interprofession viti-vinicole suisse, pour coordonner une campagne nationale d'affichage et d'annonces au sujet des vins suisses.

Au moment où les circonstances économiques sont plus difficiles et où l'économie subit la problématique du franc fort, il est particulièrement important de communiquer au sujet des productions locales, agricoles et viticoles.

L'office des vins et des produits du terroir (OVPT) propose aux encavages du Littoral Neuchâtelois, ainsi qu'aux partenaires artisans du terroir et restaurateurs, un programme de promotion des vins et produits du terroir. Le taux de participation aux différents projets mis sur pied par l'OVPT est très bon, comme ces années précédentes. Selon les retours, statistiques du public et remarques des participants, les actions de promotion sont adaptées et améliorées d'année en année.

Suite au rapport de l'audit de l'OVPT

En mai 2011, le Conseil d'Etat a pris connaissance du rapport de l'audit de l'OVPT et des conclusions tirées par le Bureau et la commission de l'OVPT.

Cet audit, effectué entre novembre 2009 et avril 2010 par M. François Reber, ingénieur conseil, avait été demandé par la direction de l'OVPT, sur un crédit octroyé dans le cadre du programme de restructuration de l'Etat, pour faire face à une surcharge croissante des tâches dévolues à l'office.

Il n'était ressorti de l'examen des organes de l'OVPT aucun dysfonctionnement. En revanche, il a été convenu de fixer des objectifs clairs et mesurables des actions à entreprendre pour la promotion des vins et des produits du terroir avant d'envisager une augmentation éventuelle des ressources financières et humaines.

En réponse à cet audit, le Conseil d'Etat a demandé au Département de l'économie qu'il fasse des propositions pour la dynamisation de l'office et son autofinancement.

Promotion des vins de Neuchâtel

Au cours de l'année 2011 les vins neuchâtelois se sont distingués dans 11 concours de vins, nationaux et internationaux: Chardonnay du Monde, Vinalies internationales, Coupe Chasselas, Mondial du Rosé, Pinot Gris du Monde, Concours Mondial de Bruxelles, Expovina, Mondial du Pinot Noir, Effervescents du Monde, Grand Prix du Vin Suisse et Trophée des 7 Ceps. Ils ont remporté 20 médailles d'or, 41 médailles d'argent et 1 médaille de bronze.

A noter que le nombre de concours internationaux, auxquels participent les encaveurs neuchâtelois, a augmenté. De même, le nombre de médailles d'or est également en croissance.

Sélection cantonale neuchâteloise

Le concours annuel des vins neuchâtelois, organisé pour la 8^{ème} fois cette année, s'est déroulé du 10 au 12 mai 2011 à Evologia-Cernier. Pour cette édition, 284 vins de 40 encavages ont été dégustés par un jury de 45 spécialistes: œnologues, chercheurs, restaurateurs, viticulteurs d'autres cantons, négociants en vins, journalistes et encaveurs neuchâtelois.

Ce concours est organisé traditionnellement par l'Interprofession viti-vinicole neuchâteloise, la station viticole cantonale, l'office des vins et des produits du terroir (OVPT) et la chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV).

Cette édition a distingué 21 encavages et 44 vins. On peut ainsi noter que 56% des vins médaillés sont du millésime 2010 et 36% du millésime 2009.

Une présentation publique des vins lauréats, organisée par l'OVPT, a eu lieu cette année au Rodolphe Avant Club, Place Pury et a permis au public de déguster les vins couronnés par cette Sélection Cantonale.

Produits du terroir neuchâtelois

Le quatrième Concours suisse des produits du terroir a eu lieu à Delémont-Courtemelon (JU) les 1er et 2 octobre 2011. Lors de cette édition, 312 producteurs provenant de tous les cantons ont présenté 902 produits. A relever que 19 produits neuchâtelois sur 65 présentés ont été primés, remportant dix médailles d'or, quatre médailles d'argent et cinq médailles de bronze.

Deux produits ont sollicité et obtenu le label "Neuchâtel – Produit du terroir". Il s'agit du "Chapelon – Coq de la Ferme" de la Ferme des Bouleaux, Mme F. Jeanneret aux Ponts-de-Martel ainsi que des meringues artisanales de la Ferme des Tourbières, Famille Robert à Brot-Plamboz.

Les produits du terroir neuchâtelois sont certifiés par l'Organisme intercantonal de certification depuis 2009. La certification comprend des tests organoleptiques et des contrôles sur site de production. L'ensemble de la démarche vise à assurer la crédibilité du label "Neuchâtel – Produit du Terroir" auprès des consommateurs et est assumé financièrement par les producteurs eux-mêmes.

Partenariats

Comme annoncé, les activités de Swiss Wine Promotion ont connu un essor en 2011, grâce à l'Interprofession Viti-vinicole Suisse (IVVS) présidée par Laurent Favre, conseiller national. Une campagne d'affichage et d'annonces a eu lieu à deux reprises, au printemps 2011 et en automne 2011, mettant en avant les vins suisses avec le motto "un savoir-faire suisse". L'illustration représentait un verre de vin rouge et un couteau suisse, ou un verre de vin rouge et des chocolats.

Le partenariat avec Swiss Wine Promotion a permis à un certain nombre de lauréats de la Sélection Cantonale de présenter leurs vins dans le cadre de la Berner Weinmesse. Swiss Wine Promotion était engagé dans l'organisation de la Swiss Wine Night au cours de laquelle 3 encavages de la région des Trois Lacs ont eu l'occasion de présenter leur entreprise et un vin.

En 2011, la fédération des produits du terroir romand "Pays Romand Pays Gourmand" a poursuivi ses activités, la direction étant assurée par intérim par Mme Astrid Gerz, dans le cadre d'AGRIDEA.

Pays Romand Pays Gourmand offre aux produits et producteurs neuchâtelois d'être présents sur leur site internet, qui est très bien documenté, suivi et entretenu. Cette fédération a développé en 2010-2011 une ligne graphique qui, utilisée sur les différents supports, brochures, programmes, ou cartons, permet que les actions locales soient cofinancées par l'Office fédéral de l'agriculture. C'est ainsi que de petits coffrets cadeaux ont pu être produits et cofinancés, grâce à l'utilisation du cahier des charges de la fédération.

Pays Romand Pays Gourmand répond du cofinancement, par l'Office fédéral de l'agriculture, d'un certain nombre d'actions de promotion menées par l'OVPT, telles que le grand stand neuchâtelois au Salon des Goûts et Terroir à Bulle et le week-end des produits du terroir au Château de Boudry.

Activités promotionnelles et représentations

En 2011, l'OVPT a promu les produits du terroir neuchâtelois ou les vins neuchâtelois sur 15 manifestations, dont 6 hors du canton. Trois de ces plates-formes présentaient à la fois les vins et les produits du terroir. Deux conférences de presse ont été organisées et 11 communiqués de presse ont été diffusés. A plusieurs reprises, il a été relevé que les retombées médiatiques sont bonnes.

Station viticole cantonale et encavage de l'Etat

Conseil et représentation du canton au niveau romand et national

L'activité principale de la station viticole cantonale demeure le soutien technique à la branche vitivinicole. Cet appui technique s'articule autour des axes principaux suivants:

- mise en place et animation de réunions techniques (en salle et sur le terrain),
- participation active aux séances du comité de l'IVN (interprofession viti-vinicole neuchâteloise), ainsi qu'aux assemblées des différentes associations professionnelles (FNV, ANVEI, CPEN, APVCN),
- édition d'un bulletin d'information viti-vinicole (7 numéros en 2011),
- · conseils et analyses œnologiques,
- conseil personnalisé (protection phytosanitaire ou culture, expertises, etc.).

La station viticole est également responsable de l'organisation de la vulgarisation viti-vinicole dans le vignoble fribourgeois (Vully et Cheyres).

Sur le plan national, la station viticole cantonale représente le canton de Neuchâtel en participant à différents groupes de travail et séances (comité de rédaction des fiches techniques Agridea en viti-

culture et en œnologie, commission technique de Vitiswiss, conférence des chefs de service de la viticulture des cantons viticoles romands, du Tessin et de Berne, forum viti-vinicole suisse, etc.).

Blocage financement des vins

Instauré par l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 octobre 2011, il a été sollicité cette année par 6 encaveurs pour une somme bloquée totale de 2.320.000 francs, représentant 690.475 litres.

Les contrôles effectués en mars 2011 sur les vins du millésime 2010 ont montré que tous les vins bloqués étaient de très bonne qualité; aucun défaut de couverture n'a été à déplorer.

Développement de la vigne, climat et bilan phytosanitaire

Malgré un déficit hydrique déjà très important au printemps (plus de 100 mm depuis le début de l'année), la vigne a débourré sans encombre aux alentours du 9 avril, plaçant 2011 parmi les années les plus précoces depuis 1990.

L'infection primaire du mildiou a été détectée le 12 mai par la station météorologique de Cressier (réseau Agrometeo). L'absence totale de taches d'huile (mildiou) durant la saison n'a pas permis de confirmer cette date.

Les premiers symptômes de mildiou ne sont apparus qu'à la veille des vendanges sous la forme dite "mosaïque". Cette infection tardive n'a bien entendu eu aucune conséquence sur la vendange.

Il en va de même pour l'oïdium qui, après une saison très calme, a fait une brève apparition juste avant les vendanges. Les autres maladies et ravageurs sont restés très discrets cette année.

Les toutes premières fleurs furent observées sur une treille de Chardonnay le 10 mai, ce qui de mémoire de vigneron n'avait jamais été vu. La pleine floraison a été atteinte dans la majorité du vignoble neuchâtelois aux alentours du 29 mai, soit près de 22 jours plus tôt qu'en 2010. Malheureusement, durant cette période de pleine floraison, des températures plus froides ont ça et là provoqué de la coulure.

Après une floraison aussi précoce, il était assez logique, du moins fort probable, que la véraison débute également plus tôt qu'à l'accoutumée. Les tous premiers grains vérés ont été observés sur Pinot noir le 12 juillet, soit précisément 2 jours plus tôt qu'en 2003, année pourtant très précoce. A ce stade, environ 10 à 15 jours d'avance par rapport à la norme étaient estimés, mais le temps relativement maussade de fin juillet a nettement ralenti la maturation des grains nous faisant ainsi perdre 1 petite semaine d'avance. Les vendanges ont finalement débuté le 20 septembre.

Évolution des surfaces

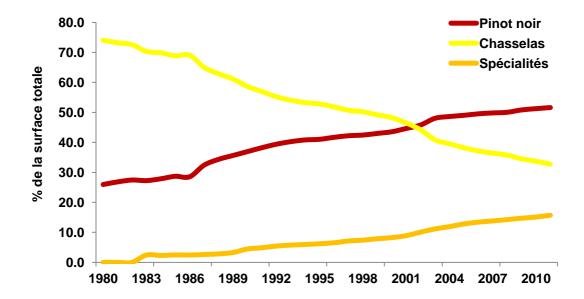
Les cépages rouges continuent leur progression.

Le vignoble neuchâtelois compte 597 hectares, soit 1 hectare de plus qu'en 2010 grâce à de nouvelles plantations. Malgré cette timide augmentation, l'urbanisation continue à grignoter le vignoble dans les zones périurbaines.

Les cépages rouges représentent 56,8% de la surface viticole neuchâteloise et le Pinot noir enregistre toujours la plus forte évolution avec 2,8 hectares en plus (306,9 hectares).

L'évolution des cépages non AOC reste importante, pour les cépages rouges principalement. Leur surface est à présent de 15 hectares, soit 2,5 % de la surface totale.

Cette inexorable avancée des cépages rouges continue à se faire au détriment du Chasselas qui, cette année, passe sous la barre symbolique des 200 hectares. Il couvre désormais 194 hectares.



Vendanges et rendement financier

Après les deux exceptionnels millésimes 2009 et 2010, voici à nouveau un millésime grandiose. Les vendanges ont débuté le 20 septembre, dans d'excellentes conditions climatiques, permettant ainsi de rentrer la majorité de la récolte sous le soleil.

Le rendement moyen, tous cépages confondus, est de 720g/m², soit 90g/m² de plus que l'année précédente.

Les teneurs en sucre sont cette année encore très élevées. Le degré moyen du Pinot noir se situe à 96,4°Oe pour un rendement moyen relativement modeste de 635 g/m². Le Chasselas affiche quant à lui un degré moyen de 74,4°Oe pour 887g/ m² de rendement. Les vinifications semblent très bien se dérouler et les premières dégustations sont prometteuses.

Cépages	m²	kg	° Oe	kg/m²
CHASSELAS	1.943.236	1.723.951	74.4	0.887
PINOT NOIR	3.069.354	1.948.469	96.4	0.635
SPECIALITES	931.550	608.171		0.653
TOTAL	5.944.140	4.280.591		0.720

Pour plus de détails, veuillez consulter le rapport du contrôle officiel de la vendange disponible sur le site www.ne.ch/viticulture (source SCAV).

Avec 18,14 millions de francs, soit 3,05 francs par m², le rendement financier brut de cette année est supérieur à 2010 ainsi, qu'à la moyenne (Fr. 2,99). Les frais de production sont quant à eux légèrement en baisse, avec une moyenne de 3,29 francs/m² (contre 3,41 francs/m² en 2011).

10. SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

10.1. Missions

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) est chargé de diverses missions de protection des consommateurs et des animaux. Depuis le 1^{er} janvier 2010, il est aussi chargé des tâches de police du commerce et d'application de la loi sur les établissements publics à travers le rattachement de l'office du commerce.

En premier lieu, la sécurité alimentaire implique une surveillance des exploitations de production primaire et des commerces de transformation et de distribution par des inspections des entreprises et des analyses des marchandises. Dans ce cadre, le SCAV veille aussi à ce que les distributeurs d'eau potable fournissent une eau conforme aux exigences légales.

En prévenant et en combattant au besoin leurs principales maladies mais aussi en leur assurant les conditions de vie les plus adaptées, le service contribue à l'amélioration de la santé, du bienêtre et de la qualité de vie des animaux qui nous côtoient.

La police des chiens permet d'assurer la sécurité publique par l'information, la prévention et, au besoin, la prise de mesures de protection adéquates visant à minimiser les risques liés aux chiens dangereux.

Le contrôle des activités des vétérinaires et du marché des médicaments vétérinaires implique une surveillance régulière de la traçabilité et de l'emploi des substances thérapeutiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement, jusqu'à leur usage sur des animaux.

Le contrôle de la qualité des eaux de baignade (piscines et plages) permet d'éviter des problèmes de santé aux baigneurs.

Le contrôle des poids et mesures permet d'assurer que les instruments de mesure et les indications de quantité respectent les normes légales en vigueur.

La police du commerce et des établissements publics veille à soumettre à autorisation diverses activités commerciales, à prélever les taxes sur les activités commerciales qui y sont soumises et à sanctionner les commerces qui ne respectent pas les exigences légales des lois sur la police du commerce et des établissements publics.

Le SCAV est aussi chargé, dans le cadre du droit agricole fédéral, de la protection des appellations géographiques protégées (AOC/IGP), de la surveillance du respect des obligations des produits de l'agriculture biologique et de l'obligation d'informer le consommateur sur les modes de production interdits en Suisse.

10.2. Objectifs de l'année

Des objectifs stratégiques pour la législature 2009 à 2013 ont été élaborés et validés par le chef du département en 2009. Ils sont intégrés dans un processus annuel de gestion des prestations.

Le service a adopté dès sa création un système de management intégré (SMI) certifié ISO 9001 et accrédité ISO 17020 et 17025 dans les domaines de l'inspection et des travaux de laboratoire. Le SMI intègre des outils de gestion des prestations et des processus, un système de contrôle interne et une démarche d'amélioration permanente. Selon la méthode neuchâteloise de gestion des prestations (GESPA), des objectifs qualitatifs, quantitatifs et financiers sont définis pour chacune de ses 43 prestations. Un contrôle de gestion basé sur l'observation d'une centaine d'indicateurs recueillis de manière permanente permet de s'assurer de leur réalisation. Le système de management intègre une évaluation régulière de la qualité et une amélioration permanente basée sur une autoévaluation EFQM/CAF.

En complément à ces objectifs détaillés par prestation ou groupe de prestations, des objectifs généraux sont formulés. Pour l'exercice 2011, ces objectifs étaient les suivants:

- Le cas échéant, préparer le mandat reçu du canton du Jura. Entrer en contact avec les nouveaux partenaires du service, finaliser le contrat de collaboration, préparer les modifications légales nécessaires, définir les cahiers des charges et le fonctionnement du service, régler la question des locaux.
- 2. **Renouveler la direction**. Répartir les tâches, créer un esprit d'équipe, poursuivre le suivi du CAF, améliorer l'esprit d'entreprise, réaliser une enquête de satisfaction interne, recertifier le service.
- 3. **Intégrer la police du commerce.** Préparer les législations nécessaires, revoir l'organigramme, préparer le déménagement, développer le système de management intégré, lancer le guichet unique.
- 4. **Préparer et défendre les rapports au Grand Conseil.** Sont concernées les législations suivantes : loi sur la police du commerce, loi sur les établissements publics, loi d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux, loi sur l'eau potable, loi sur la taxe et la police des chiens.
- 5. Faire connaître le SCAV. Préparer et déployer un concept de communication.
- 6. **Développer et introduire la nouvelle informatique**. Participer au projet-pilote Limsophy, surveiller la mise en vigueur des banques de données sur le trafic des porcs et des équidés, maîtriser le portail Agate, introduire les données de contrôle dans Acontrol et Asan.

A l'exception de l'objectif 5, tous les objectifs sont en cours à la fin de l'année de rapport, l'objectif 2 pouvant même être considéré comme réalisé.

Les discussions ont repris avec le canton du Jura, suite au renouvellement des deux conseillers d'Etat/ministres en charge du dossier; un calendrier décisionnel a été arrêté, qui prévoit une décision des gouvernements en mars 2012.

10.3. Ressources

Ressources humaines

Le changement majeur de l'année sous rapport a été sans conteste le départ à la retraite du chimiste cantonal M. Marc Treboux après plus de 30 ans de bons et loyaux services. Doté d'une forte personnalité, Marc Treboux a marqué de son empreinte les années passées au service de l'Etat de Neuchâtel et a toujours insufflé ses valeurs fondamentales – efficience, qualité, efficacité, service public – dans son travail quotidien. Pour le remplacer, le Conseil d'Etat a nommé M. Pierre Bonhôte au poste de chimiste cantonal, à partir du 1er juillet. L'équipe de direction a été complétée par la nomination de Mme Françoise Fridez au poste de chimiste cantonale adjointe.

Une laborantine de la section "Analyses vétérinaires et microbiologiques" a quitté le service au printemps 2011; elle a été remplacée à l'interne. En raison d'un nouveau mandat d'analyse, un poste à mi-temps de laborantin a été créé début mars. Suite à l'intégration complète de l'office du commerce au sein du SCAV, le poste de chef d'office a été supprimé au 31 décembre, sans remplacement. Les tâches liées jusque-là à cette fonction seront reprises par le chimiste cantonal, la chimiste cantonale adjointe et le gestionnaire administratif.

Le service a accueilli de nombreux stagiaires dans les sections "Analyses vétérinaires et microbiologiques" et "Analyses chimiques", des personnes placées par les ORP qui nous ont permis de mener à bien la campagne d'éradication de la BVD, mais aussi de leur permettre d'acquérir des connaissances leur permettant de mieux se positionner sur le marché du travail. Le SCAV compte aussi 4 apprentis à fin 2011 (1 laborantin en chimie, 1 laborantin en biologie et 2 employé-e-s de commerce). Il entend ainsi participer à l'effort pour augmenter la formation duale dans le canton. 3 apprentis ont terminé leur formation avec succès en 2011, obtenant leurs CFC dans les domaines du secrétariat et du laboratoire.

Soucieux de la santé de ses collaborateurs et collaboratrices, le service s'est doté d'un comité de santé et de sécurité placé sous la présidence du chef de service. Durant l'année de rapport, le comité s'est constitué, puis a élaboré la liste de tous les dangers et risques, avant de proposer cer-

taines améliorations, visant à encore plus de sécurité au travail. Il poursuivra son travail les années suivantes.

L'ensemble des collaborateurs du service a bénéficié du programme de formation continue élaboré dans le cadre de l'assurance de qualité. Les formations reçues permettent d'améliorer les compétences dans les domaines techniques, administratifs et relationnels. 11 collaborateurs ont d'autre part été assermentés par le chef du département.

En raison de l'absence pour maladie du chef de l'office du commerce, la suppléance a été assurée par le chimiste cantonal durant le second semestre.

Après 14 ans passés au comité de l'Association suisse des vétérinaires cantonaux (ASVC), dont 8 en qualité de président de l'association, le vétérinaire cantonal a remis ce mandat à l'occasion de l'assemblée générale de février, tenue à Schaffhouse.

Il a été procédé pour la deuxième fois à une enquête de satisfaction auprès du personnel du SCAV. Le taux de réponse a atteint 85%. La movenne générale des notes est de 4.40, contre 4.58 en 2009. Les employés du SCAV apprécient positivement leur travail, du point de vue de sa nature, de son utilité, de sa conciliation avec la vie privée et de la mission de service public et se considèrent en bonne santé. Ils jugent tous ces points particulièrement importants. Mal notés sont par contre la rémunération et l'attrait de l'Etat comme employeur. Le service est aussi médiocrement apprécié pour sa cohésion ainsi pour que le rythme et la pertinence des changements. L'importance donnée aux points négatifs est moindre qu'aux points positifs. Sur tous les aspects mal notés, l'évolution est négative depuis 2009, ce qui peut être attribué à l'intégration de l'office du commerce qui crée de l'insécurité et étend les missions. Là où la direction a pris des mesures suite à la précédente enquête, la situation est considérée comme meilleure qu'en 2009. Les notes d'appréciation de la direction et de sa communication progressent. Les aspects nécessitant amélioration ne mettent pas en cause la qualité des prestations du service, qui peut compter sur un personnel motivé et globalement satisfait. La direction prendra toutefois de nouvelles mesures visant à améliorer le niveau de satisfaction dans les domaines de sa compétence. Elle maintiendra celles qui ont porté leurs fruits.

Ressources matérielles et locaux

Deux acquisitions importantes de matériel analytique ont été faites en 2011. En chimie, un chromatographe en phase gazeuse équipé d'un triple détecteur de masse et plusieurs systèmes d'injection d'échantillons (300.000 francs) ont été acquis pour remplacer un appareil de 1993. Pour la biologie moléculaire, une plate-forme d'automatisation des analyses et de Polymerase Chain Reaction (PCR) en temps réel a fait l'objet d'un investissement de 150.000 francs.

Les locaux n'ont pas subi de transformations.

Le développement du système de gestion informatique de la sécurité alimentaire commun aux 6 cantons romands a requis un investissement de 85.800 francs.

Un nouveau jeu de poids en acier a été acquis pour les vérifications métrologiques (24.200 francs).

Un lot de 15 refractomètres pour le contrôle de la vendange a été acquis en remplacement de modèles vétustes.

Ressources financières

Les ressources financières attribuées par le budget ont été utilisées conformément à la planification élaborée pour les budgets de fonctionnement et aussi bien pour les budgets financier qu'analytique.

La comptabilité financière montre les résultats suivants:

- Le montant total des dépenses est inférieur de 11.816 francs aux prévisions budgétaires;
- Le montant total des recettes est supérieur de 609.290 francs aux prévisions budgétaires.

En résumé, l'excédent de charges prévu d'un montant de 2.717.400 francs est réduit de 621.106 francs (représentant 22,8 % du montant budgétisé) à 2.096.293 francs.

Les résultats de la comptabilité analytique développée dans le cadre du projet GESPA ne peuvent pas être présentés, car le service financier n'est pas en mesure de boucler cette comptabilité avant la rédaction de ce rapport.

10.4. Événements principaux

L'exercice 2011 a vu se réaliser les événements principaux suivants:

- Renouvellement de la direction du service, avec désignation d'un nouveau chimiste cantonal, M. Pierre Bonhôte, et d'une chimiste cantonale adjointe, Mme Françoise Fridez;
- Renouvellement de la certification ISO 9001 du service;
- Mise en œuvre de l'accord intercantonal romand de collaboration dans les domaines de compétence des chimistes cantonaux et des vétérinaires cantonaux;
- Développement entre les cantons romands d'un logiciel commun de gestion des inspections et analyses;
- Signature d'une convention entre gouvernements neuchâtelois et jurassien, visant à l'exercice par intérim de la fonction de chimiste cantonal du Jura par le chimiste cantonal de Neuchâtel, dans l'attente d'une décision jurassienne sur la reprise durable des tâches du SCAV-JU par le SCAV-NE;
- Intégration de dispositions sur l'eau potable au projet de loi sur la protection et la gestion des eaux, en collaboration avec le service de l'énergie et de l'environnement;
- Contacts nombreux avec les partenaires sociaux dans la perspective de l'élaboration de la nouvelle loi sur les heures d'ouverture des magasins;
- Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi d'introduction de la législation fédérale sur la protection des animaux;
- Accompagnement d'une inspection de fromagerie par une délégation de la Fédération de Russie, en appui de l'Unité fédérale pour la filière alimentaire (UFAL) et de l'Office vétérinaire fédéral (OVF), dans le cadre d'exportation de Gruyère AOC sur le marché russe;
- Éradication couronnée de succès d'un foyer de maladie de Newcastle à Marin-Epagnier, épizootie hautement contagieuse de la volaille;

10.5. Activités/Réalisations

Les activités du service sont réparties dans 10 groupes de prestations pour lesquels le nombre d'heures consacrées est présenté dans le tableau suivant.

	Heures de travail		Pa	rt
Groupe de prestations	2011	2010	2011	2010
Sécurité alimentaire	21.840	22.455	37,9%	40,6%
Santé animale	10.115	9776	17,5%	16,9%
Protection des animaux	3069	4845	5,3%	9,2%
Police des chiens	4446	3300	7,7%	6,0%
Métrologie	2928	2861	5,1%	5,2%
Mandats pour tiers	6337	4662	11,0%	8,4%
Prestations vétérinaires mixtes	1036	933	1,8%	1,8%
Eaux de baignade	475	822	0,8%	1,5%
Affaires vétérinaires	111	66	0,2%	0,1%
Police du commerce	7250	6010	12,6%	10,9%

L'ensemble des heures productives des collaborateurs du SCAV est de 72.540. Les très nombreuses heures des apprentis et des stagiaires ne sont pas comptabilisées car considérées comme des heures de formation non productives. Les 14.934 heures de travail des collaborateurs qui ne peuvent pas être attribuées à une prestation parce qu'elles en concernent simultanément plusieurs ne sont pas mentionnées. Elles sont cependant réparties ultérieurement entre les différentes prestations dans la comptabilité analytique pour permettre d'en connaître le coût exact.

Sécurité alimentaire

Inspections de commerces de denrées alimentaires, d'objets usuels et de la distribution de l'eau potable

Quelques 12.283 heures (11.843 en 2010) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation qui représente le 21,3 % de l'activité du service.

Les entreprises faisant commerce de denrées alimentaires et d'objet usuels font l'objet de contrôles selon un rythme basé sur une analyse des risques faite au terme de chaque inspection. L'analyse selon un système intégrant six paramètres utilisés à l'échelle nationale, détermine la fréquence des interventions, soit tous les 6, 18 ou 36 mois. Sur l'ensemble du canton 1269 (1078 en 2010) inspections ont été réalisées. Le bilan annuel montre que 149 (174 en 2010) inspections ont fait l'objet d'un rapport mentionnant des infractions aux dispositions légales pour lesquelles des émoluments ont été facturés. Le montant des émoluments perçus dans les cas d'infractions se monte à 25.761 francs (28.783 francs en 2010). Au vu du développement du marché, un accent particulier à été mis sur les compléments alimentaires et les cosmétiques.

Le nombre de manquements à une bonne gestion de la sécurité alimentaire relevés lors d'inspections est important. Il est très rare que les inspections se concluent par un rapport qui constate que tout est en ordre. Le niveau de connaissance et de bonnes pratiques d'hygiène est très souvent insuffisant. Le constat est particulièrement préoccupant dans les établissements publics et les manifestations occasionnelles. Les prélèvements opérés pour la première fois lors de la Fête des vendanges ont montré une piètre qualité microbiologique de bien des denrées servies (9 échantillons sur 29 non conformes à la législation).

Lorsque de la marchandise est clairement avariée ou a dépassé la date limite de consommation, elle est éliminée immédiatement. Ces retraits ont été pratiqués à 162 reprises, pour plus de 700 kg de marchandises au total.

108 (118 en 2010) producteurs de lait ont été inspectés. Des manquements ont été constatés dans la qualité de l'eau, la propreté du bétail, celle des installations et les relevés à documenter. 9 (2 en 2010) interdictions temporaires de livrer le lait ont été prononcées. Pour le surplus, l'ANAPI, sur mandat du SCAV, a procédé à 203 (238 en 2010) contrôles de la production primaire dans des exploitations agricoles.

Le contrôle de l'eau potable est basé sur la surveillance de la qualité de l'eau distribuée et des systèmes d'autocontrôle, ainsi que sur l'inspection des installations. Durant l'exercice 2011, l'inspecteur cantonal des eaux a eu des contacts avec tous les distributeurs et, au besoin, dicté les mesures d'amélioration nécessaires. Il a effectué à quelques reprises des interventions sur place suite à des pollutions. Un travail important a été réalisé avec la commune de Val-de-Travers pour mettre en œuvre des mesures urgentes pour la maîtrise de la qualité de l'eau distribuée. Au Val-de-Ruz, un effort important a été consenti pour accompagner le projet de restructuration de la distribution de l'eau potable par le syndicat Multiruz. De nouveaux appareils de mesures et du matériel de secours ont été acquis afin de permettre des interventions d'urgence. En règle générale, la qualité de l'eau distribuée est conforme aux exigences légales et des mesures immédiates sont prises pour éviter des intoxications lors des rares évènements qui entraînent une contamination.

Analyses officielles

Quelques 8381 heures (8931 en 2010) ont été consacrées à cette prestation (14,5 %).

La collaboration intercantonale romande a permis d'organiser 32 campagnes d'analyses. Les contrôles de produits ont été réalisés sur des échantillons prélevés dans les six cantons et analysés dans un seul lieu. Dans ce cadre, le SCAV a prélevé 351 échantillons dont 83 ont été analysés par le service. S'y ajoutent 250 échantillons prélevés dans les autres cantons et analysés également par le service.

Les différentes campagnes intercantonales d'analyses réalisées par le SCAV neuchâtelois se résument ainsi:

- Substances naturelles allergènes dans les crèmes hydratantes: sur 65 échantillons analysés, 8 ne répondaient pas aux exigences légales en raison de l'absence d'indication sur l'étiquette de la présence de certains allergènes;
- Toxines marines dans les conserves et sauces à base de mollusques et crustacés: sur 56 échantillons analysés, les phycotoxines étaient absentes ou à des concentrations très audessous des normes;
- Quantification de l'azote basique volatil total, indicateur de l'état de la fraîcheur de poissons: les 40 échantillons contrôlés étaient conformes;
- Quantification des polyphosphates, additifs utilisés pour leur rôle émulsifiant, rétenteur d'eau ou cryoprotecteur: les 32 échantillons analysés respectaient l'ordonnance sur les additifs;
- Authenticité de riz basmati. Seules 15 variétés de riz ont droit à l'appellation "basmati". Le contrôle de 21 échantillons a montré que 3 (14%) d'entre eux ne répondaient pas aux règles internationales admises. Ces échantillons contenaient entre 21% et 100% de variétés de riz non basmati;
- Authenticité des poissons. L'examen de l'ADN permet de déterminer si le poisson commercialisé est bien celui dont le nom figure sur l'étiquette ou la carte du restaurant. On constate encore souvent une méconnaissance des noms à utiliser, tant chez les poissonniers professionnels (importateurs, grossistes, détaillants) que chez les restaurateurs qui préparent ces poissons. Sur 56 échantillons analysés, 9 (16%) n'étaient pas déclarés correctement;
- Identification d'espèces de crustacés. L'analyse d'ADN permet de déterminer si l'espèce de crevette, de crabe ou tout autre crustacé commercialisé est bien celle dont le nom figure sur l'étiquette du produit. C'est la première année qu'une telle campagne est réalisée. Sur 50 échantillons analysés, 4 (8%) n'étaient pas déclarés correctement.

En ce qui concerne les échantillons analysés par les autres laboratoires du réseau, les résultats ont été les suivants:

- Résidus de médicaments vétérinaires dans la viande de volaille: 16 échantillons conformes;
- Dosage de formaldéhyde dans les produits d'entretien pour les cheveux: tous les 17 échantillons prélevés ont été contestés pour étiquetage incorrect;
- Plomb et cadmium dans la vaisselle (17 échantillons): tous conformes;
- Identification et dosage des colorants dans les produits de confiserie, gomme à mâcher, pâte à tartiner, œufs de poissons, etc. Sur 27 échantillons, 7 ont été contestés pour dépassement de la teneur en colorants et 3 pour étiquetage incorrect;
- Recherche de constituants venant de plantes génétiquement modifiées dans les barres énergétiques protéinées, produits concentrés en protéines, compléments alimentaires riches en protéines (24 échantillons). 15 avaient un étiquetage incomplet;
- Teneur en SO₂ dans les fruits secs (15 produits): tous conformes;
- Produits contenant des plantes pharmacologiquement actives présentés comme denrées ou compléments alimentaires (29 échantillons). 11 non conformes pour étiquetage ou composition illicites;
- Recherche de photo initiateurs issus des matériaux d'emballage (26 produits): un dépassait la valeur de tolérance pour le formate d'éthylbenzoyle et 4 avaient un étiquetage incorrect;
- Quantification de pesticides, colorants et mycotoxines dans les épices (13): 8 non conformes par excès de sel, colorants ou fongicide et/ou par étiquetage incorrect;
- Authenticité de l'origine des abricots (6 échantillons): un lot avec fausse déclaration;

- Déclaration de l'origine des poissons. Un échantillon prélevé, opposition pendante;
- Aucun des 10 échantillons de poisson ne contenait de PCB ou de métaux lourds;
- Furanes, dioxines et PCB dans les œufs et ovo produits (9): tous conformes;
- Pesticides dans les céréales "bio": 13 contrôlés, 2 non conformes par la présence d'un fongicide et un troisième par étiquetage non conforme;
- Nitrite et nitrate dans les jambons, lards secs et les viandes séchées: tous conformes (12);
- Fumarate de diméthyle, chrome (VI) et amines aromatiques dérivées de colorants azoïques dans les cuirs: 16 produits tous conformes;
- Sur 8 spiritueux de fruits à noyau, 2 dépassaient la valeur limite en carbamate d'éthyle (cancérigène), dont un d'un facteur 12 (!) et un avait une étiquette incorrecte.

Par ailleurs, des prélèvements ont été réalisés spontanément lors des contrôles, selon les risques. Cela a conduit notamment à séquestrer 1200 litres de jus de pommes fortement contaminé par une mycotoxine.

Dans le cadre du suivi pluriannuel, 50 échantillons d'eau potable ont été prélevées pour l'analyse d'herbicides.

Les analyses microbiologiques ne sont pas organisées à l'échelle romande, leur nombre élevé et les exigences logistiques justifiant un traitement de proximité. Le service a analysé la qualité microbiologique de 782 (582 en 2010) échantillons officiels. Ces échantillons ne sont pas prélevés au hasard mais en fonction du risque. Le taux de non conformité ne peut donc pas être extrapolé à l'ensemble des denrées alimentaires vendues; il est néanmoins toujours élevé (26%) et proche de celui des années précédentes (2010: 25%, 2009: 24%). Les résultats se présentent comme suit:

Secteur Nombre d'échantillons / conformité à l'ordonnance sur l'hygiène Prélevés Conformes Non-conformes Boulangeries-pâtisseries 46 44 2 Fromageries 17 9 8 Restauration 607 447 160 Boucheries, poissonneries 55 20

La section d'analyses vétérinaires et microbiologiques a, de plus, procédé à 360 analyses sur des échantillons de viande et d'organes prélevés à l'abattoir (585 en 2010).

Dans tous les cas où les analyses montrent un dépassement des normes, les frais d'analyse sont facturés. Le montant total de ces émoluments facturés en 2011 est de 46.783 francs (33.747 en 2010).

Quatre campagnes d'analyses ont été menées sur l'eau potable, respectivement sur les perturbateurs endocriniens, la radioactivité et le radon (en collaboration avec l'OFSP), les herbicides et l'arsenic (campagne intercantonale romande). Tous les échantillons analysés étaient conformes.

Voies de droit et suites pénales

Sur l'ensemble des décisions prononcées dans le domaine de la sécurité alimentaire, 18 ont fait l'objet d'opposition dont 7 ont été acceptées, une partiellement, et 10 rejetées. Trois recours au département ont été formés, encore pendants à ce jour.

Dans 94 cas (25 en 2010), les infractions constatées ont été jugées comme n'étant pas de peu de gravité et ont donné lieu à une ordonnance pénale du service, en application des dispositions légales fédérales et cantonales. Le montant total des amendes prononcées se monte à 99.650 francs (37.800 francs en 2010). Cette hausse s'explique par la simplification de la procédure d'élaboration des ordonnances pénales et par une exploitation plus large de la fourchette légale (jusqu'à 40.000 francs), en particulier envers les récidivistes. Les amendes infligées s'étagent de 50 à 5000 francs. Dans 6 cas, le prévenu a formé opposition, ce qui a entraîné la transmission de la

cause au Ministère public. Une dénonciation au Ministère public pour empêchement d'un acte de l'autorité (art. 285 CPS), par menaces de mort envers un contrôleur, s'est soldée par une amende de 1000 francs pour le prévenu.

Autres prestations

Le service fournit un certain nombre de prestations scientifiques et techniques principalement sous la forme d'examen de plans, d'expertises, de conférences et de cours.

Dans le cadre de l'enquête préliminaire à l'étude d'impact sur l'environnement, le service a fait connaître son opposition au projet de forage gazier à Noiraigue, en raison du risque engendré pour la principale ressource en eau potable du canton.

Une autorisation pour une nouvelle fromagerie a été délivrée.

Le Conseil d'Etat a décidé de baisser le montant des émoluments prélevés pour le contrôle des viandes dès le 01.01.2011 et de relever les indemnités versées aux vétérinaires officiels chargés du contrôle à la même échéance.

Les collaborateurs du service ont consacré 1180 heures (1682 en 2010) à ces prestations effectuées dans le cadre général de la sécurité alimentaire.

Santé animale

Analyses

Le service procède aux analyses vétérinaires officielles requises par la législation fédérale en matière d'épizooties, ainsi qu'à l'examen des laits provenant de vaches mammiteuses prélevés par les vétérinaires du canton. Au total, 6119 (9379 en 2010) analyses ont été effectuées, portant sur la détection des épizooties suivantes: brucellose, coxiellose, leucose bovine enzootique, IBR/IPV, maladie d'Aujeszky, PRRS, arthrite/encéphalite caprine, brucellose caprine, brucellose ovine, salmonellose, ESB et BVD/MD, ainsi que sur la recherche des germes responsables des mammites du bétail laitier et la sensibilité de ces derniers à la pénicilline.

S'agissant dans la plupart des cas de programmes de surveillance destinés à prouver l'indemnité de la Suisse à l'égard des maladies examinées, la grande majorité des échantillons se révèle négative. 4 cas de coxiellose et 1 cas de salmonelles dans un poulailler ont été détectés.

Dans le cadre de la campagne d'éradication de la diarrhée bovine virale (BVD), 19.315 (19.037 en 2010) analyses ont été effectuées sur des biopsies d'oreilles de veaux nouveau-nés, dont 12 (38 en 2010) ont été diagnostiqués infectés permanents (IP), donnant un taux de positivité de 0,06% (0,2% en 2010).

Environ 6309 heures (5475 en 2010) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Élimination de sous-produits

Sur l'ensemble de l'année, les deux centres de ramassage, outre les déchets d'abattage et de boucherie, ont collecté 408 tonnes de cadavres d'animaux (409 tonnes en 2010), dont 364 tonnes au centre cantonal de Montmollin et 44 tonnes au centre régional de Môtiers. A Montmollin, 5861 cadavres d'animaux (4961 en 2010), dont 2735 bovins, 1402 porcs, 54 chevaux, 209 ovins et caprins, 307 chiens, 798 chats, 186 renards, 92 chevreuils, 50 blaireaux, 21 fouines et 7 sangliers, ont été pris en charge.

Les coûts d'élimination par l'usine GZM de Lyss se sont montés à 130.758 francs (119.000 francs en 2010). A relever qu'ils se montaient à 269.764 francs en 1997 au plus fort de la crise de la vache folle.

Environ 1880 heures (2203 en 2010) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Surveillance et interventions

L'exercice régulier des procédures d'intervention en cas d'épizooties hautement contagieuses est indispensable dans la préparation à l'irruption toujours possible d'une maladie de cette ampleur. En juin, l'ensemble des services vétérinaires de Suisse a été confronté à une irruption fictive de fièvre aphteuse sur l'ensemble du territoire.

Ironie du sort, quelques mois plus tard, le 2 décembre, le canton était touché pour la première fois de son histoire par la maladie de Newcastle, épizootie hautement contagieuse de la volaille. La mise à mort immédiate des volailles atteintes, la mise en place de zones d'interdiction, le traçage des déplacements d'œufs, de volailles et de personnes, ainsi que l'examen de nombreux échantilons de contrôle ont permis de stopper la maladie, qui n'a finalement touché qu'une exploitation comptant 5000 poules pondeuses à Marin-Epagnier.

Quelques jours plus tard, des salmonelles étaient mises en évidence dans un poulailler de Vaumarcus. Là également l'élimination du troupeau de près de 2000 poules fut ordonnée et réalisée le 30 décembre.

Décidée en 2007, l'éradication de la diarrhée bovine virale (BVD) s'est poursuivie en 2011. Depuis 2007, 103.435 analyses ont été effectuées. Les 502 animaux infectés permanents (IP) découverts ont tous été éliminés. Jusqu'à octobre 2009, une indemnité forfaitaire de 300 francs était versée par animal éliminé. Depuis lors, les veaux sont estimés, puis indemnisés; le montant moyen de l'indemnité se monte à 430 francs. Les coûts de cette campagne se répartissent entre le canton pour un tiers et les détenteurs de bovins bénéficiaires pour deux tiers.

Les autres programmes de surveillance et de prévention portant sur diverses épizooties (IBR/IPV, leucose bovine, salmonellose, peste aviaire, ESB, etc.) se sont poursuivis sans changement notable. Cette année, 1 cas de Salmonella Enteritidis (mise à mort de 2000 poules pondeuses), 6 cas de loque américaine des abeilles (épizooties à combattre), 4 cas de coxiellose, 1 cas de campylobactériose et 3 cas de cryptosporidiose (épizooties à surveiller) ont été diagnostiqués.

Environ 1163 heures (426 en 2010) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Autres prestations

Diverses autres tâches et activités relèvent de la santé animale. Environ 786 heures (1246 en 2010) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Protection des animaux

Autorisations

Le service a fait la une des médias en refusant l'utilisation de poissons nettoyeurs de type gara rufa à un bar de la ville de Neuchâtel, qui souhaitait en faire une attraction publicitaire.

8 nouvelles autorisations de détention d'animaux sauvages (1 caméléon, 2 pythons molures, 8 furets et des serpents venimeux) ont été délivrées. 5 autorisations ont été renouvelées.

6 nouvelles autorisations de pratiquer l'expérimentation animale ont été délivrées. 15 expériences soumises à autorisation étaient en cours sous l'année de rapport. 6 autres se déroulaient sur le territoire de plusieurs cantons.

Environ 181 heures (79 en 2010) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Inspections

357 contrôles d'exploitations agricoles (180 en 2010) ont été effectués par l'ANAPI sur mandat du service, dont 32 (9%) ont fait l'objet d'une lettre d'avertissement et/ou d'un contrôle subséquent du SCAV suite à la constatation d'infractions. 20 seconds contrôles ont été en outre effectués par le SCAV, dont 8 qui ont à nouveau révélé des non-conformités.

Le service a d'autre part diligenté 132 enquêtes (109 en 2010) suite à des dénonciations, dont 73 concernaient des chiens, 28 des chats, 37 des animaux de rente et 15 d'autres animaux (reptiles,

oiseaux, rongeurs). Dans 70 cas, aucune suite n'a été donnée. 27 avertissements, 5 interdictions de détenir des animaux et 11 séquestres d'animaux (concernant 3 chevaux, 12 chiens, 17 chats, 1 cochon d'Inde et 2 rats) ont été prononcés, alors que 5 détenteurs ou détentrices étaient dénoncés à la justice. La sanction prononcée la plus élevée s'est traduite en 15 jours-amende à 50.- et 1300.- francs d'amende.

Environ 2012 heures (2242 en 2010) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Animaux trouvés

En 2011, 193 animaux trouvés ont été recensés (206 en 2010), dont 128 chats (67%), 46 chiens (24%), 5 oiseaux, 7 petits mammifères et 5 reptiles. Dans 64 cas (35%), les propriétaires des animaux perdus ont été retrouvés, alors que 117 bêtes (65%) étaient cédées aux refuges ou aux particuliers qui les avaient recueillies. Au 31 décembre, 12 animaux trouvés étaient en attente de l'échéance légale de deux mois ou de récupération par leurs légitimes propriétaires.

Environ 193 heures (184 en 2010) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Autres prestations

Le service fournit un nombre important d'expertises et de conseils techniques, principalement sous la forme d'examens de plans (21 en 2011) ou de réponses à des cas concrets transmis par des particuliers, d'autres services de l'Etat ou la vulgarisation agricole.

Les détenteurs de nouveaux chiens ont l'obligation de suivre des cours de formation théoriques et pratiques dans l'année suivant l'acquisition de leur chien. Cette disposition est mal respectée. Le contrôle de cette exigence a été poursuivi sans relâche en 2011: 1552 courriers ont été envoyés à des détenteurs en infraction, engendrant 1313 réponses. Dans 505 cas, un délai supplémentaire de 3 mois a été octroyé. 29 détenteurs ont obtenu un délai supplémentaire de 6 mois. 42 dérogations ont été accordées, par exemple en raison de problèmes de santé importants chez le chien ou suite à un changement de propriétaire au sein d'un ménage. 247 décisions administratives chargées d'un émolument de 100 francs ont été rendues, dont 3 ont fait l'objet d'un recours. 44 détenteurs ont été dénoncés au Ministère public.

Environ 683 heures (2141 en 2010) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Métrologie

Les activités de contrôle sont fixées par le droit fédéral. Elles sont de 3 types:

- Vérification des instruments de mesure utilisés lors de transactions commerciales: les vérificateurs sont passés dans 890 commerces, garages et autres entreprises qui utilisent des instruments de mesure soumis à la vérification. Ils ont vérifié 2344 appareils et instruments de mesure tels que balances, camions-citernes, pompes à essence, etc. sur les 4310 répertoriés. Ces contrôles ont permis de déceler 172 instruments qui ne remplissaient pas ou plus les exigences métrologiques requises et 61 entreprises ont reçu un ordre de réparation. Cette activité a engendré 2146 heures de travail.
- Contrôle du poids et du volume des marchandises préemballées (contrôles statistiques): 38 entreprises ont été contrôlées sur les 92 enregistrées soit le 41%. 115 lots ont été contrôlés; 3 étaient hors tolérances. L'une des deux entreprises en infraction a reçu une lettre d'avertissement et l'autre a été dénoncée au Ministère public pour récidive. Cette activité a engendré 112 heures de travail.
- Surveillance du marché et inspection générale: 317 magasins, commerces de détail et autres stands de marché ont fait l'objet de contrôle de la véracité des déclarations de quantité sur plus de 400 préemballages. 34 ne remplissaient pas les exigences légales et ont été retirés du marché; 6 commerces ont reçu un avertissement. 44 bijouteries ont été inspectées; sur les 9 qui achetaient de l'or 5 avaient des balances non-conformes. Elles ont été priées de se mettre en conformité et 2 marchands itinérants ont reçu une interdic-

tion d'utilisation de leur balance. Plus de 210 nouveaux instruments de mesure ont été annoncés; une trentaine de plus ont été découverts lors de contrôles. Cette activité a engendré 192 heures de travail.

Les objectifs de la section n'ont été que partiellement atteints en raison du temps passé par le nouveau vérificateur à sa formation (300 heures) et des 54 heures consacrées à l'épizootie de Newcastle dans le cadre de l'équipe d'intervention du service. Seul le 41% des entreprises qui conditionnent des marchandises ont été contrôlés sur un minimum de 80% fixé par METAS. La priorité a été donnée à la vérification des instruments de mesure, dont le 99,8% a été contrôlés.

Les émoluments facturés se montent à 232.449 francs, auxquels s'ajoutent les débours et frais de déplacements de 57.461 francs, pour un total de 289.910 francs.

Police des chiens

Gestion des morsures

Après l'abandon par les Chambres fédérales d'un projet de loi fédérale sur les chiens, le service s'est mis au travail pour proposer en 2012 une nouvelle loi cantonale sur les chiens au Conseil d'Etat.

Les médecins sont tenus d'annoncer les blessures dues à des morsures de chiens qu'ils constatent dans l'exercice de leur profession, ceci depuis 2002 dans notre canton. En 2011, 66 cas ont été annoncés (61 cas en 2010). Le SCAV constate avec grande satisfaction que les mesures neuchâteloises ont un impact important sur la sécurité publique, dans la mesure où le nombre de morsures a été divisé par deux depuis l'introduction de ces mesures. 2 morsures graves – à l'encontre d'adultes - sont toutefois à déplorer, provoquées par un bouvier et par un golden retriever. 19 cas ont fait l'objet de mesures, notamment l'obligation du port de la muselière ou la tenue en laisse. 1 recours a été déposé contre ces mesures.

Les morsures de chiens sur d'autres animaux doivent également être annoncées depuis 2007. 35 (43 en 2010) cas ont été signalés; 2 concernaient des blessures mortelles sur des petits chiens et 4 des morsures graves également sur de petits chiens. Dans 8 cas, des mesures ont été ordonnées par le service (port de la muselière, tenue en laisse obligatoire, etc.), alors que 6 cas faisaient l'objet d'un avertissement. Dans 6 cas, il s'agissait de récidives ayant nécessité des mesures plus contraignantes.

Environ 374 heures (337 en 2010) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Prévention

Le programme de prévention des accidents par morsures de chiens (PAM), introduit en 2002 dans les classes de deuxième primaire et de deuxième enfantine du canton, continue de bénéficier d'un important succès auprès des enseignants et des enseignantes. 211 classes (206 classes en 2010) ont reçu la visite des éducatrices PAM. 1538 (88%) élèves de classes enfantines et 1531 (88%) élèves de classes primaires, soit au total 3069 enfants, ont bénéficié des conseils de prévention. Ce nombre élevé représente le 88% des élèves du canton scolarisés dans les deux années concernées par le PAM.

Tous les coûts du programme PAM sont pris en charge par les détenteurs de chiens, par le biais de la part cantonale à la taxe des chiens. 293.340 francs ont été encaissés en 2011, dont 48.890 francs ont été rétrocédés aux refuges pour chiens mettant des boxes de détention à disposition des services de l'Etat. Cette année, 9778 chiens (9679 en 2010) ont été soumis à la taxe. Tous les chiens du canton sont désormais enregistrés dans la banque de données nationale des chiens ANIS SA.

Environ 4071 heures (2963 en 2010) ont été consacrées par le personnel auxiliaire et les collaborateurs du service à cette prestation.

Eaux de baignade

Contrôle des piscines publiques

Le règlement sur les piscines, les plages et les lieux de baignade publics, du 9 juin 2004, a été révisé afin de tenir compte de la nouvelle norme SIA 385/9. Une valeur de tolérance (20 µg/l) a notamment été introduite pour les trihalométhanes (THM), classés «cancérigène probable pour l'homme» et facilement absorbés par la peau.

Les 46 piscines soumises au contrôle ont été inspectées au minimum 2 fois avec des contrôles supplémentaires pour les bassins présentant des problèmes. Les inspections portent sur la qualité de l'eau, les installations techniques et l'hygiène des locaux. Deux inspections d'autorisation d'exploiter suite à transformation ont été conduites. 107 (156 en 2010) échantillons d'eau ont été analysés, dont 94 respectaient les exigences légales et 13 ont fait l'objet d'une contestation pour dépassement des valeurs de tolérance chimiques ou microbiologiques. L'interdiction d'un système de traitement a été prononcée en raison de non conformités persistantes.

Cette prestation a requis 351 heures (704 en 2010). La diminution s'explique par la réduction de 4 à 2 du nombre de tournées de contrôle, afin de résorber les heures supplémentaires de la contrôleuse.

Une campagne d'analyse des THM a été menée. Vingt-deux bassins ont été contrôlés. Une majorité (13) contenait moins de 20 μ g/l de THM. Neuf dépassaient cette valeur, dont un très fortement. La situation est insatisfaisante. La norme pour le THM n'étant pas encore en vigueur au moment de la campagne, les exploitants ont été invités à améliorer la situation. En cas de nouveau dépassement, des mesures seront ordonnées.

Contrôle des plages

La qualité de l'eau des 27 plages des rives neuchâteloises des lacs de Bienne et de Neuchâtel a été analysée à trois reprises. Sur la base de l'analyse de 81 échantillons, toutes les plages se sont classées en catégorie A ou B, propices à la baignade. Cette prestation a requis 124 heures (118 en 2010).

Affaires vétérinaires

Surveillance des médicaments

L'application de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires continue de faire l'objet d'une surveillance attentive. Une attention particulière a été consacrée au respect par les agriculteurs et les vétérinaires des dispositions relatives aux conventions medvet; des mesures administratives ont été prises à l'égard de vétérinaires qui ne remplissaient pas leurs obligations.

L'ordonnance implique notamment l'obligation pour tout vétérinaire pratiquant le commerce de détail de disposer d'une autorisation cantonale. De nombreuses autorisations manquaient dans le canton; le vétérinaire cantonal a dès lors procédé à l'inspection de 18 pharmacies vétérinaires cette année, permettant au chef du département de délivrer les autorisations requises.

Environ 69,5 heures (25 en 2010) ont été consacrées à cette prestation.

Professions de santé animale

2 autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire ont été délivrées cette année, à Mme Jennifer Arm de la Fuente et à M. Joël Lachat.

Environ 41 heures (42 en 2010) ont été consacrées à cette prestation.

Prestations vétérinaires mixtes

Contrôles vétérinaires officiels

122 contrôles vétérinaires officiels (92 en 2010) ont été effectués dans les exploitations agricoles du canton, dont 14 ont fait l'objet de contestations, en particulier dans le domaine du marquage et de l'enregistrement du bétail. Cette année, les 30 grandes porcheries du canton et 10 estivages ont notamment été contrôlés.

Environ 740 heures (595 en 2010) ont été consacrées à cette prestation.

Autres prestations

Suite à la suppression des fonctions d'inspecteur du bétail, la surveillance de l'estivage est désormais effectuée par le biais de contrôles vétérinaires officiels (voir ci-dessus).

Environ 295 heures (338 en 2010) ont été consacrées à cette prestation.

Mandats pour tiers

Analyses de denrées alimentaires et d'objets usuels

Le service de la protection de l'environnement nous a soumis 112 (108 en 2010) échantillons pour des analyses microbiologiques.

Le laboratoire cantonal de Fribourg nous a soumis 3 huiles de bain pour la quantification d'allergènes naturels. La maison Bell nous a demandé de contrôler la présence de toxines marines dans 6 échantillons de mollusques. Vingt absinthes ont été analysées à la demande de distillateurs.

Depuis le 1er janvier 2007, tous les porcs et les chevaux abattus dans les grands abattoirs doivent être soumis à un examen de dépistage des trichinelles, parasites intramusculaires pouvant contaminer l'être humain. 7747 analyses ont été effectuées en 2011 (10.142 en 2010), qui se sont toutes révélées négatives. En outre, 239 échantillons en provenance du canton du Jura ont été analysés.

L'association de consommateurs française "Que Choisir" a confié au service l'analyse de 24 échantillons de thons en conserve pour identification des espèces animales dans le cadre de leur enquête sur les fausses déclarations d'espèces. Une entreprise a soumis 8 échantillons de riz basmati afin de déterminer l'authenticité des produits. Le laboratoire cantonal de Zürich a mandaté le service pour déterminer l'authenticité de 5 échantillons de riz étiqueté 100% Basmati.

L'ensemble de cette prestation représente environ 1125 heures (1515 en 2010).

Analyses de santé animale

Dans le cadre d'un accord en vigueur depuis 2000, le service procède aux analyses vétérinaires officielles du canton du Jura; d'autre part, quelques échantillons sont testés pour le compte du canton de Berne ou de particuliers. Au total, 10.542 analyses ont été effectuées (5973 en 2010), portant sur le dépistage de plusieurs épizooties et la recherche de germes responsables de mammites du bétail laitier. Suite aux cas d'IBR/IPV détectés les deux années précédentes, un programme de surveillance particulier a été mis sur pied. 2 examens positifs à l'égard de l'arthrite/encéphalite caprine et 6 à l'égard de la coxiellose sont à relever.

Dans le cadre du programme d'éradication de la diarrhée bovine virale (BVD), 24.693 (24.909 en 2010) échantillons en provenance du canton du Jura ont été examinés.

Environ 2938 heures (2655 en 2010) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Prestations pour l'OIC

La mise en œuvre de l'accord de prestation conclu avec l'OIC (Organisme intercantonal de certification) pour les contrôles du respect du cahier des charges du Gruyère AOC chez les producteurs laitiers et les fromagers s'avère moins fructueuse que prévu. L'avantage lié à la réduction du nombre de contrôles par leur combinaison est contrebalancé par un allongement excessif de ces

contrôles. Vérifier le respect de cahiers des charges après avoir contrôlé la sécurité alimentaire et l'hygiène en production primaire n'est pas propice à une bonne exécution et à une bonne compréhension du travail. Par ailleurs, l'OIC contrôle également des labels privés chez les producteurs et peut combiner ces contrôles à ceux de l'AOC. La collaboration entre SCAV et OIC devra être redéfinie. Sept fromageries et 51 producteurs laitiers ont été audités. Un montant de 2493 francs (2970 francs en 2010) a été facturé à l'OIC pour l'exécution de ce mandat.

Autres prestations

Dans le domaine vitivinicole, 550 heures (388 en 2010) ont été consacrées au contrôle de la vendange. Au vu des nouvelles tâches que le SCAV doit assumer avec un personnel en diminution (police du commerce notamment), ces prestations devront être réduites. Comme chez nos voisins vaudois, le principe de l'autocontrôle devra s'imposer. Le décompte de vendanges pourra devenir plus efficace par une informatisation accrue.

La collaboration avec la commission de dégustation des vins AOC a été renforcée afin d'assurer l'exécution de ses décisions de déclassement.

Office du commerce

Législation

Après l'échec en référendum de la loi sur la police du commerce et les établissements publics (08.023), le Conseil d'Etat a décidé d'élaborer trois lois: une première sur la police du commerce, une deuxième sur les établissements publics et une troisième sur les heures d'ouverture des magasins. Des discussions approfondies ont eu lieu avec les représentants de l'hôtellerie et de la restauration afin de poser les bases de la loi sur les établissements publics. L'objectif premier est l'amélioration du niveau d'hygiène. Les partenaires sociaux ayant élaboré une convention collective sur le commerce de détail, une collaboration étroite s'est instaurée avec eux pour favoriser l'aboutissement de ce projet et l'utiliser comme base pour la loi sur les heures d'ouverture des magasins.

Contrôle de l'indication des prix

Le canton de Neuchâtel se distingue par l'inexécution de son obligation de surveillance de l'indication des prix, fixée par l'ordonnance correspondante (OIP, RS 942.211). Afin de pallier cette lacune, les contrôleurs du SCAV actifs dans les domaines des denrées alimentaires et de la métrologie procéderont aux contrôles de l'indication des prix lors de leurs inspections. Dans les domaines non couverts par l'activité des contrôleurs officiels, un mandat de prestation a été conclu avec la Fédération romande des consommateurs, sur le modèle de ce qui se fait en Valais. La FRC se chargera des contrôles, les mesures restant de la compétence du SCAV.

Établissements publics

1015 (1012 en 2010) établissements publics sont exploités avec une patente dont la répartition, par catégories, se présente de la manière suivante:

Catégories de patentes	Désignation	2010	2011
Patentes A	hôtel avec alcool	73	75
	hôtel sans alcool	0	0
Patentes B	hébergements avec alcool	5	5
	hébergements sans alcool	4	3
Patentes C	cafés-restaurants avec alcool	388	369
	cafés-restaurants sans alcool	9	9
	cafés-restaurants de nuit avec alcool	5	6
Patentes D	bars avec alcool	178	200
	bars sans alcool	110	112
Patentes E	cabarets-dancings avec alcool	9	7
Patentes F	discothèques avec alcool	18	18
Patentes G	buvettes avec alcool	125	129
	buvettes sans alcool	7	6
Patentes H	cercles avec alcool	44	43
	cercles sans alcool	2	2
Patentes I	débit ambulant avec alcool	1	1
Patentes J	campings	8	8
Patentes K	salons de jeux	26	22

26 (23 en 2010) métairies sont incluses dans le chiffre des établissements au bénéfice d'une patente C de café-restaurant avec alcool. La majorité des salons de jeux fait l'objet d'un cumul de patentes, puisque ceux-ci sont exploités dans des établissements publics avec débit de boissons. Les changements de tenanciers à la tête des établissements publics sont en hausse. En effet, ce sont 216 (196 en 2010) décisions pour des ouvertures ou remises d'établissements publics qui ont été établies durant l'année.

Pour la période de taxation allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011, le produit net des patentes est de 2.076.076 francs (2.141.377 en 2010). C'est sur la base de cette somme que les répartitions, au sens de l'article 31 de la loi sur les établissements publics (LEP), du 1er février 1993, ont été effectuées.

Des émoluments sont facturés lors de changements de propriétaires de fonds de commerce, de modifications d'enseignes ou d'octrois d'autorisations de sonorisation. Ils se montent à 42.300 francs (47.350 en 2010). Des émoluments sont également facturés pour l'octroi d'autorisations annuelles de danses (1 ou 2 jours par semaine). Ils se montent à 4.000 francs (6.000 en 2010).

Patentes occasionnelles

2334 (2439 en 2010) patentes occasionnelles ont été délivrées pour des débits de boissons, pour une valeur totale de 148.195 francs (148.285 en 2010). 286 (304 en 2010) patentes de danse ont été délivrées pour 28.600 francs (30.400 en 2010). De nombreuses patentes occasionnelles exonérées de tout émolument, délivrées soit à des associations de bienfaisance ou d'utilité publique, soit pour des manifestations privées (mariages, anniversaires, repas d'entreprises) ont également été délivrées durant l'année sous revue. Celles-ci ne font pas l'objet d'un décompte chiffré dans la mesure où elles ne sont pas facturées, donc pas répertoriées dans SAP.

Commerce de détail de boissons alcooliques

Pour la période de taxation allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011, le produit des redevances relatives au commerce de détail des boissons alcooliques (vente à l'emporter) se monte à 761.030 francs (719.437 en 2010). Le tiers de ces redevances est versé aux communes sur le territoire

desquelles les titulaires des autorisations exercent leur activité. Pour 2011, 47 (49 en 2010) autorisations (nouvelles ou mutations) ont été délivrées pour un total de 4700 francs (4900 en 2010).

Distributeurs et appareils automatiques

Pour la période allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 les redevances se sont élevées à 120.862 francs (124.037 en 2010). D'entente avec les communes concernées, leur part de redevance (jusqu'à 50% du montant de la redevance) a été facturée par l'office du commerce, afin de n'envoyer qu'une seule facture.

Traiteurs

Pour la période allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 les redevances perçues se sont élevées à 8383 francs (11.491 en 2010).

Autres activités soumises à autorisation

Pour les activités désignées ci-dessous, à l'exception du commerce itinérant (suisses: 5 ans; étrangers: 1 année) et courtage en crédit (5 ans), la validité des autorisations correspond à la période administrative 2009-2013 (renouvellement fait en 2009).

4 autorisations pour le commerce et le courtage en matière immobilière (2010: 2)	Frs	400
33 autorisations pour le commerce itinérant (2010: 44)	Frs	6020
3 autorisations pour le commerce d'occasions (2010: 14)	Frs	300
0 autorisation pour une agence matrimoniale (2010: 0)	Frs	0
3 autorisations pour une agence privée de détective ou d'investigations (2010: 0)	Frs	300
2 autorisations pour courtage en crédit (2010: 0)	Frs	1000

Autorisations diverses

Diverses autorisations ont été délivrées durant l'année 2011, lesquelles ont rapporté la somme de 6646 francs (6230 en 2010). Cette recette est répartie comme suit:

•	47 autorisations (46 en 2010) de loteries ou tombolas	CHF	4786
•	24 autorisations (28 en 2010) pour la vente d'engins pyrotechniques	CHF	1860

Répartition des temps par prestations

Les 7250 heures comptabilisées sont réparties comme suit:

Prestations	part
Patentes	76%
Débits occasionnels	15%
Distributeurs automatiques	4%
Vente de boissons alcooliques au détail	3%
Activités itinérantes	1%
Loteries, tombolas, occasions, collectes, traiteurs, courtage, pyrotechnique, détectives	1%

10.6. Perspectives

Le fait que tous les cantons romands disposent à présent d'un SCAV a ouvert la voie à un notable renforcement de la collaboration. Cela se traduira par la mise en place d'une informatique com-

mune qui permettra de gérer les inspections et analyses de manière harmonisée et de simplifier la gestion des campagnes intercantonales.

Avec le canton du Jura, cette collaboration pourrait prendre une forme plus étroite encore puisque le gouvernement jurassien doit décider jusqu'à fin mars 2012 s'il délègue à Neuchâtel ses tâches dans les domaines du SCAV. Une telle opération permettrait un gain d'efficience au profit des consommateurs et des producteurs.

En 2010, l'office du commerce (OCCO) a été rattaché au SCAV pour permettre une restructuration de cet office et de développer les synergies entre les activités communes. Une révision des procédures de travail et de la législation conduira à une meilleure efficacité. Les prestations aux consommateurs seront améliorées par la mise en œuvre du contrôle de l'indication des prix. Les nouvelles lois sur la police du commerce, sur les établissements publics et les heures d'ouverture des magasins devraient voir le jour.

Pour l'exercice 2012, les objectifs stratégiques du service sont:

- Le cas échéant, préparer le mandat reçu du canton du Jura. Entrer en contact avec les nouveaux partenaires du service, finaliser le contrat de collaboration, préparer les modifications légales nécessaires, définir les cahiers des charges et le fonctionnement du service, régler la question des locaux;
- Intégrer la police du commerce. Préparer les législations nécessaires, procéder au déménagement, réorganiser les procédures de travail, développer le système de management intégré, lancer le guichet unique;
- Préparer et défendre les rapports au Grand Conseil. Sont concernées les législations suivantes: loi sur la police du commerce, loi sur les établissements publics, loi sur les heures d'ouverture des établissements publics, loi d'introduction de la loi fédérale sur la protection des animaux, loi d'application de la loi sur les denrées alimentaires, loi sur l'eau potable, loi sur la taxe et la police des chiens;
- Introduire la nouvelle informatique. Participer au projet-pilote Limsophy et introduire le logiciel dans les activités du service, maîtriser le portail Agate, introduire les données de contrôle dans Acontrol et Asan, planifier l'introduction d'une gestion électronique des documents;
- Réfléchir à une adaptation des prestations. Préparer un rapport et soumettre une proposition au chef du département concernant une nouvelle organisation du contrôle de la vendange, réfléchir à l'organisation future des contrôles agricoles.

Un nouveau droit alimentaire fédéral est en élaboration. Il s'alignera largement sur le droit européen et entraînera des modifications importantes dans les pratiques actuelles. Une entrée en viqueur est prévue en 2013.

11. SERVICE DES MIGRATIONS

11.1. Missions

Fruit de la restructuration du service de l'asile et des réfugiés et du service des étrangers décidée par le Conseil d'Etat en novembre 2005, le service des migrations (SMIG) est chargé de l'application de la législation fédérale sur les étrangers (LEtr) ainsi que de celle sur l'asile (LAsi) en matière de procédure d'accueil et d'encadrement des requérants d'asile. Il applique en outre les législations fédérales et cantonales régissant le domaine de la main-d'œuvre étrangère. Il est également l'autorité cantonale compétente au sens de la législation sur les travailleurs détachés.

11.2. Ressources

Composé d'une direction administrative et financière, d'une direction juridique (DJUR) et de trois offices, l'office social de l'asile (OSAS), l'office du séjour et de l'établissement (OSET) et l'office de la main-d'œuvre (OMOE), le service des migrations occupe quelque 90 personnes pour près de 80 postes équivalents plein temps (EPT). Au niveau spatial, ses structures sont quelque peu décentralisées: trois centres d'accueil en hébergement collectif (Couvet, Fontainemelon et La Chaux-de-Fonds), un bureau d'accueil à la Chaux-de-Fonds et un autre à Neuchâtel (Charmettes). Le reste du service tient ses quartiers à la rue de Tivoli 28 à Neuchâtel.

11.3. Objectifs de l'année

L'année sous revue a conduit le SMIG à fixer les priorités en fonction des évènements géopolitiques survenus en Tunisie dès la fin 2010 et qui ont ensuite gagné l'Égypte et la Lybie avant de se propager au Moyen-Orient. La dynamique dite des "printemps arabes" a conduit à une nette augmentation du nombre d'arrivées de requérants d'asile en Suisse et, pour faire face à l'obligation du canton de Neuchâtel d'accueillir le 2,4% du total des personnes déposant une demande d'asile dans notre pays, il a été nécessaire d'ouvrir en urgence, au mois de mai et grâce à la collaboration de l'État-major d'ORCAN, une nouvelle structure d'hébergement collectif, en l'occurrence l'abri de protection civile de Bois-Jean-Droz à La Chaux-de-Fonds, les deux centres de premier accueil de Couvet et Fontainemelon, avec une capacité de 80 places chacun, étant saturés. Par ailleurs, en raison du caractère temporaire et provisoire de la solution de l'accueil en abri de protection civile d'une part, et de l'accroissement du phénomène de l'afflux de requérants d'asile d'autre part, la recherche d'une structure adaptée et à caractère pérenne s'est révélée impérative. Les nombreuses démarches entreprises à cette fin ont été couronnées de succès et une nouvelle structure d'accueil devrait ouvrir ses portes à la fin janvier 2012 sur le site de Perreux. En parallèle, le SMIG, avec des effectifs en personnel réduits en raison notamment de plusieurs démissions et absences prolongées pour des motifs de santé de collaborateurs-clés, a poursuivi la mise en œuvre de sa gestion des prestations (GESPA), lesquels devraient conduire à une réorganisation du service dans le courant du premier semestre 2012.

11.4. Activités/Réalisations

Direction juridique (DJUR)

Dossiers instruits

Durant l'année 2011, la direction juridique a eu en charge l'instruction de:

 903 nouveaux dossiers concernant des demandes d'octroi d'autorisations de séjour pour études;

- 472 dossiers d'autorisations de séjour pour études en cours;
- 478 nouveaux dossiers relatifs à des demandes concernant des autorisations de séjour et d'établissement;
- 15 dossiers de main-d'œuvre étrangère;
- 30 dossiers de l'OSAS.

Décisions

La direction juridique a rendu un total de 230 décisions sujettes à recours (213 en 2010), toutes matières confondues, dont 63 décisions en matière d'autorisations de séjour pour études (47 en 2010) et 2 en matière d'aide d'urgence.

Les instructions de dossiers et les procédures deviennent toujours plus complexes et génèrent un travail toujours plus important pour les collaborateurs et les collaboratrices de la direction juridique. La législation en matière de droit des étrangers subit de très nombreuses modifications et la jurisprudence du Tribunal fédéral est en constante évolution.

La direction juridique a élaboré 13 décisions dans des dossiers relevant de l'OSAS, dont 4 avertissements à l'adresse de résidents de centre d'hébergement de premier accueil, suite à l'entrée en vigueur, le 6 juillet 2011, du règlement des centres d'hébergement.

Autorisations de séjour pour cas de rigueur

L'application des articles 14 alinéa 2 de la loi sur l'asile (LAsi), permettant au canton de proposer à l'approbation de l'Office fédéral des migrations (ODM) l'octroi d'autorisations de séjour (permis B) à des requérants d'asile en procédure (permis N) ou déboutés (RAD et NEM), dont la durée du séjour est supérieure à cinq ans et présentant une intégration réussie (cas de rigueur), et 84 alinéa 5 de la loi sur les étrangers (LEtr), concernant l'octroi d'autorisations de séjour (permis B) à des personnes admises à titre provisoire (permis F), a continué de générer de nouvelles demandes, toute-fois en diminution.

Détail des demandes déposées selon le statut de séjour

Nombre de personnes	2007	2008	2009	2010	2011
Requérants d'asile (permis N)	51	13	12	0	0
Requérants d'asile déboutés (RAD)	87	39	6	4	7
Non-entrée en matière (NEM)	0	1	0	0	1
Personnes admises à titre provisoire (permis F)	264	256	110	91	64
Total	402	309	128	95	72

Ainsi, 72 personnes ont présenté des demandes d'octroi d'autorisations de séjour (permis B) en 2010, ce qui représente 34 dossiers (195 dossiers en 2007, 135 dossiers en 2008, 65 dossiers en 2009 et 51 dossiers en 2010).

Etat du traitement des dossiers au 31 décembre

Nombre de personnes	2007	2008	2009	2010	2011
Octroi permis B	138	241	202	143	87
Octroi permis B par mariage	1	8	1	1	5
Refus permis B par le canton	17	24	37	13	10
Refus permis B par l'ODM	3	2	13	23	15
Classement	5	13	28	8	7
En suspens à l'ODM	0	3	66	11	17
En suspens au SMIG	1	11	10	42	25
En cours	1	52	102	104	82
Total	166	354	459	345	248

Permis B octroyes seion le statut		
Nombre de personnes	2007	200

Nombre de personnes	2007	2008	2009	2010	2011
Personnes admises à titre provisoire (permis F)		164	173	120	78
Requérants d'asile (permis N)		29	9	4	1
Requérants d'asile déboutés (RAD)	21	47	20	19	8
Non entrée en matière (NEM)	0	1	0	0	0
Total	138	241	202	143	87

La commission consultative en matière d'asile (CCMA), dont la direction juridique assure le secrétariat, a siégé à 5 reprises et a examiné 33 propositions d'octroi d'autorisations de séjour soumises par le service des migrations.

Visas de retour

La direction juridique a délivré 216 visas de retour (124 en 2010) à des personnes dont le dossier se trouve en cours de procédure au niveau du service des migrations ou des autorités de recours. Ces octrois nécessitent une audition des requérants, un examen des motifs invoqués et une étude sommaire du dossier.

Garanties de retour

La direction juridique a examiné 124 demandes de garantie de retour par des titulaires d'autorisations d'établissement (permis C) et en a refusé 1 (128 octrois et 5 refus en 2010). Une autorisation d'établissement ne peut être maintenue - en cas d'absence à l'étranger de plus de six mois - que si le titulaire a effectivement l'intention de revenir en Suisse dans un délai maximum de quatre ans. Entrent notamment en considération les séjours qui, par leur nature, sont temporaires.

Autres prestations

La direction juridique a également fourni des observations au Département de l'économie, à la Cour de droit public du Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral lors de procédures de recours contre des décisions d'application de la loi fédérale sur les étrangers. Elle a émis des avis de droit et a assisté par ses conseils la direction, les offices et les structures du service.

Elle a répondu ou participé à 19 consultations fédérales, cantonales, de l'ODM ou dans le cadre de la collaboration avec d'autres services cantonaux des migrations et avec l'Association des Services Cantonaux de Migration (ASM).

Elle a élaboré deux arrêtés de modification de l'arrêté concernant les émoluments perçus en application de la loi fédérale sur les étrangers (Aem-LEtr), un arrêté modifiant l'arrêté concernant les sanctions administratives et les frais de contrôle relatifs à la loi sur les travailleurs détachés et un règlement des centres d'hébergement de premier accueil.

Office social de l'asile (OSAS)

Effectif du domaine de l'asile et des réfugiés

Le nombre d'arrivées dans le canton a augmenté de près de 48% sur l'année par rapport à 2010 pour atteindre le chiffre de 546 personnes à fin 2011.

Au 31 décembre 2011, le nombre de personnes relevant du domaine de l'asile dans le canton de Neuchâtel se montait à 1277 personnes, réparties de la manière suivante:

- 399 requérants d'asile (RA);
- 230 admis provisoires de moins de 7 ans de présence depuis le dépôt de leur demande d'asile en Suisse (AP);
- 202 admis provisoires de plus de 7 ans de présence depuis le dépôt de leur demande d'asile en Suisse (AP+);
- 293 réfugiés reconnus et réfugiés admis provisoires (RR et RAP);

- 66 requérants d'asile déboutés (RAD);
- 87 personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM).

Les principales constatations en ce qui concerne l'évolution des effectifs en 2011 sont les suivantes:

- Le nombre de requérants d'asile (RA) a fortement augmenté durant l'année (+40%);
- Les admis provisoires (AP) sont en légère diminution (- 9%), tandis que les admis provisoires de plus de 7 ans de séjour (AP+) sont en nette diminution (-20%) par rapport à l'année 2010;
- Le nombre de réfugiés reconnus a nettement augmenté (+ 25% en moyenne sur l'année);
- Le nombre de NEM a massivement augmenté (+ 64%). Le nombre de RAD est en légère hausse (+ 10%) sur l'année 2011.

Enjeux financiers liés à l'évolution de ces effectifs

Le canton de Neuchâtel compte, en sus des catégories de personnes prises en charge par la Confédération (RA, AP, RR, RAP), un nombre important d'AP+, de NEM et de RAD. Ces dernières catégories ne sont plus prises en charge financièrement par l'ODM depuis 2008. Ce sont les cantons et les communes qui assument désormais les coûts résultant de la prise en charge sociale de ces personnes. Ce report de charge, représente environ 3,3 millions de francs par an.

Les NEM et RAD, exclus de l'aide sociale, peuvent bénéficier, s'ils le demandent, d'une aide d'urgence (selon l'article 12 de la Constitution fédérale). Dans le canton de Neuchâtel, cette aide consiste en l'octroi d'un hébergement en centre collectif, de prestations de soins médicaux de base, et de la remise d'un montant de 8 francs par jour pour couvrir les frais de subsistance (le déjeuner est compris dans la prestation d'hébergement). A fin décembre 2011, le canton comptait 153 RAD et NEM.

L'hébergement et l'encadrement

Centres d'hébergement collectif

Confronté une nouvelle fois en l'espace de trois ans à une augmentation du nombre d'arrivées de requérants d'asile que les structures d'hébergement collectif dont il dispose ne sont plus en mesure d'absorber, le SMIG a tout mis en œuvre pour tenter de gérer avec pragmatisme la situation devenue extrêmement tendue sur le front de l'asile. Ainsi, il a procédé tant que possible au transfert prématuré de plusieurs dizaines de demandeurs d'asile vers le second accueil et a cherché à conclure de nouveaux baux à loyer en vue d'augmenter le nombre d'appartements disponibles pour ces transfert. Néanmoins, un très grand nombre de personnes hébergées en centre d'accueil voient leur procédure aboutir à une non-entrée en matière, une décision négative ou un renvoi Dublin. Plusieurs d'entre elles, en raison de leur volonté de ne pas quitter la Suisse et/ou de l'impossibilité technique d'exécuter leur renvoi (absence de papiers, retour impossible dans leur pays, refus de reprise par le pays concerné, absence d'accord de réadmission, etc.) restent donc en centres et gonflent les effectifs.

Par ailleurs, il faut mentionner qu'il n'est pas rare que ce type de population (NEM et RAD, cas Dublin) pose de nombreux problèmes d'encadrement par un comportement inadéquat et peu coopérant. Les centres d'accueil, lieux d'hébergement collectifs, sont confrontés à de plus en plus d'actes d'incivilité, de violences verbales et parfois même physiques. Cela, sans pouvoir toujours faire face avec des moyens adaptés à ces situations, certes pas nouvelles, mais en augmentation constante et toujours plus tendues ou violentes. Des mesures concrètes et coûteuses visant à mieux assurer la sécurité dans les centres, tant pour les résidents que pour les collaborateurs du SMIG sont de plus en plus souvent rendues nécessaires.

Selon toute vraisemblance, cette situation risque fort de durer, voire même de s'aggraver avec le temps et les durcissements permanents dans le domaine de l'asile.

Appartements

Au 31 décembre 2011, l'OSAS gérait 334 baux à loyer, soit 28 de plus que pour l'année précédente à la même date. Ce sont principalement les requérants en cours de procédure, les per-

sonnes admises provisoirement, ainsi qu'un petit nombre de NEM et RAD dits vulnérables qui sont hébergés en appartements. En 2011, un nombre important de personnes ont été transférées du 1er vers le second accueil en raison de la saturation des centres.

La gestion des appartements reste un exercice particulièrement difficile dans le canton où la situation immobilière est toujours relativement tendue. En effet, il s'agit de résilier petit à petit les baux les moins favorables (appartements en piteux état pour un prix trop élevé) pour privilégier les appartements offrant les meilleures conditions prix-qualité. D'autre part, il n'est pas facile de trouver des studios correspondant aux normes de l'OSAS (accueil de deux personnes).

InterRen

Une équipe "InterRen", mise en place depuis plusieurs années par l'OSAS, se charge de l'entretien et de la remise en état des appartements loués. Cette équipe, composée de requérants et de personnes admises à titre provisoire, permet d'une part de limiter considérablement les frais d'entretien des appartements, de conserver de très bonnes relations avec les régies immobilières du canton, et, d'autre part, d'offrir une possibilité de formation et d'intégration pour les personnes travaillant au sein de l'équipe.

Encadrement

Les personnes de l'asile hébergées en appartements (requérants et admis provisoires) sont encadrées et conseillées par les deux bureaux de second accueil situés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. Ces bureaux comptent, en tout, une douzaine de collaborateurs administratifs ou spécialisés dans l'encadrement social. Les réfugiés, quant à eux, sont suivis et encadrés par les œuvres d'entraide Caritas et CSP au bénéfice d'un mandat de prestations conclu avec l'Etat de Neuchâtel.

Formation et occupation

En ce qui concerne les programmes d'occupation et de formation, plus de 920 personnes ont bénéficié d'un soutien et ont accédé à une ou plusieurs des 20 mesures à disposition et prévues dans le plan d'action 2011. Grâce à ces mesures, ces personnes, dont l'accès à un emploi est rendu beaucoup plus difficile par la situation économique actuelle, augmentent leurs chances d'intégration sociale et professionnelle. On relèvera en particulier, la forte fréquentation des cours de sensibilisation dispensés dans les centres d'accueil de Couvet et Fontainemelon (477 personnes) de même que celles des cours de français organisés par l'intermédiaire du COSM (253 personnes). L'OSAS travaille actuellement en collaboration avec différents partenaires et prestataires tels que Profora BEJUNE, CSP, Job Service, La Joliette, Job-Eco et coordonne l'accès spécifique aux cours de langues en passant par le service de la cohésion multiculturelle.

Office du séjour et de l'établissement (OSET)

Autorisations

Livrets B: autorisations annuelles (OASA) et autorisations de séjour CE/AELE

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, on distingue formellement deux types de livrets B: Les livrets délivrés aux ressortissants extra-européens, renouve-lables chaque année d'une part, et les livrets octroyés aux ressortissants européens, d'autre part. Ces derniers portent la mention "B-CE/AELE" et ont une durée de validité de 5 ans. L'effectif total des ressortissants étrangers bénéficiant d'un livret B était au 30 novembre 2011 de 11.701 (11.214 au 30 novembre 2010). Cela revient à dire que 7565 titulaires de cette catégorie de livret (7159 en 2010) sont ressortissants de l'Union européenne (UE) et 4136 (4055 en 2010) sont ressortissants d'États tiers. Les livrets B humanitaires (art. 30, al.1, let. *b*, LEtr) sont compris dans ce total.

Livret C: autorisations d'établissement

L'accord sur la libre circulation des personnes n'a pas d'incidence sur les autorisations d'établissement. L'effectif des ressortissants étrangers établis dans le canton de Neuchâtel, au 30 novembre 2011, était de 28.928 (28.165 personnes au 30 novembre 2010). Les ressortissants de l'Union européenne représentent, dans notre canton, l'immense majorité des détenteurs de livret C (24.291 personnes pour 4637 ressortissants d'États tiers). En outre, 1711 détenteurs de permis B (1842 en 2010) se sont vus transformer leur autorisation au profit d'un livret C.

Livret G: autorisations frontalières

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, les travailleurs frontaliers ne sont plus tenus de rentrer à leur domicile quotidiennement, mais de manière hebdomadaire. Par ailleurs, la durée de leur autorisation dépend désormais de la durée de leur contrat de travail si celui-ci est conclu pour moins de 365 jours. Si le contrat de travail est conclu pour plus d'une année ou pour une durée indéterminée, l'autorisation est en revanche valable 5 ans. En novembre 2011, on dénombrait 11153 frontaliers, contre 9747 à la même période en 2010.

Livret L: autorisations de courte durée

Les entreprises ont la possibilité d'engager du personnel pour une durée limitée. Pour les travailleurs ressortissants de l'UE/AELE, une autorisation de séjour de courte durée (livret L-CE/AELE) est accordée sur présentation d'un contrat de travail de moins de 365 jours et sa validité correspond à la durée du contrat.

Les ressortissants d'États tiers demeurent soumis au régime de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) qui prévoit qu'une autorisation de courte durée peut être délivrée à des ressortissants extra-européens pour des activités n'excédant pas 364 jours au maximum. Une telle autorisation ne peut être octroyée que si la preuve du besoin a été rapportée et avec l'approbation de l'ODM. Elle peut être prolongée à titre exceptionnel jusqu'à 24 mois au maximum.

A la fin de l'année sous revue, quelque 483 personnes ressortissantes de l'Union européenne (455 en 2010) et 143 ressortissantes d'États tiers (196 en 2010) étaient titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée. En outre, 74 personnes étaient au bénéfice d'une autorisation de courte durée de moins de 4 mois (80 en 2010). Au total, on comptait ainsi 700 livrets L contre 731 à la fin de l'année précédente.

Déclarations de garantie

Au cours de l'année 2011, l'OSET a examiné 405 déclarations de garantie (435 en 2010), dont 382 ont été préavisées favorablement (407 en 2010) pour des personnes désirant effectuer un séjour touristique en provenance de pays pour lesquels l'obligation d'un visa est encore de rigueur.

Octroi de visas de retour

L'OSET a délivré 453 visas (379 en 2010) à des ressortissants étrangers séjournant dans notre canton et souhaitant pouvoir y revenir après un séjour temporaire à l'étranger.

Autorisations pour danseuses de cabarets

Quelque 262 autorisations (380 en 2010) ont été établies pour des danseuses engagées auprès des 8 cabarets que comptait le canton à fin décembre 2011. Cette diminution de 118 unités s'inscrit toujours dans le prolongement de celle enregistrée l'année précédente (diminution de 47 unités) et trouve son explication dans la poursuite de l'application rigoureuse de l'arrêté du 23 juin 2004 concernant les conditions d'engagement ainsi que la fixation du nombre par établissement de danseuses de cabaret, d'une part, et des directives concernant l'octroi de livret de séjour et de travail pour danseuses de cabaret que le service a émises en décembre 2005 d'autre part. Cette diminution est également en lien avec l'accord sur la libre circulation des personnes qui assouplit considérablement les procédures d'engagement de danseuses de cabaret européennes. Enfin, 2 refus d'autorisation d'entrée en Suisse et d'octroi d'une autorisation de séjour ont été rendus concernant des danseuses de cabaret.

Récapitulation des autorisations

	Livrets B	Livrets C	Livrets G	Livrets L
2007	10.809	28.841	9283	594
2008	11.646	29.345	9446	576
2009	11.494	28.050	9213	638
2010	11.214	28.165	9747	731
2011	11.701	28.928	11.153	700

Analyse de dossiers en vue de prolongation d'une autorisation de séjour

L'OSET a examiné 427 dossiers (356 en 2010) en vue d'octroi ou de prolongation d'autorisation de séjour. Il ressort de ces examens particulièrement approfondis que 182 autorisations (125 en 2010) peuvent être prolongées sous diverses conditions, 54 propositions (91 en 2010) de refus d'octroi ou de prolongation d'autorisation de séjour ont été transmises à la Direction juridique pour décision. Le solde des dossiers examinés, à savoir 19, (28 en 2010) correspond aux auditions de citoyens suisses ou étrangers établis dans le canton qui désirent faire venir en Suisse des ressortissants extra-européens en vue de mariage, 111 dossiers sont en cours d'analyse et 61 dossiers ont été transmis à l'Office fédéral des migrations à Berne pour approbation de prolongation.

Le bureau Conseils en vue du retour

Le bureau Conseils en vue du retour (CVR) a pour mission d'informer les requérants d'asile sur les modalités de départ et les différentes aides qu'ils peuvent obtenir en cas de retour volontaire dans leur pays. L'aide au retour soutient ainsi la planification et la réalisation des voyages de retour et facilite une réintégration au pays. En collaboration avec l'ODM, une aide financière de base est accordée, à certaines conditions, aux personnes respectant l'obligation de quitter la Suisse. Des aides complémentaires sont également possibles afin de soutenir des projets professionnels, d'apporter des solutions de relogement ou de permettre la poursuite d'un traitement médical.

Le CVR est également chargé d'informer les requérants quant à l'existence de programmes de réinstallation mis sur pied par l'ODM en collaboration avec l'Organisation internationale des migrations (OIM) et les gouvernements des pays concernés. Par son action, le CVR contribue à augmenter le nombre de départs volontaires de personnes dont la procédure d'asile est arrivée à son terme et à réduire ainsi les rapatriements sous la contrainte, en offrant un retour dans la dignité.

Les statistiques CVR pour 2011 se présentent ainsi:

- 54 départs volontaires avec l'aide financière au retour (33 en 2010);
- 1 départ volontaire (LEtr), (victime de traite d'être humain);
- 2 départs volontaires sans l'aide financière au retour (3 en 2010).

En plus de ces aides financières, le CVR apporte un soutien afin de trouver des solutions personnalisées permettant un retour au pays dans les meilleures conditions possibles (scolarité, accès au marché du travail, accès aux soins).

Renvois et mesures de contrainte

Durant l'année sous revue, 41 décisions de renvoi ont été rendues (58 en 2010). S'agissant des mesures de contrainte relevant de la compétence de l'OSET, 65 ordres de mise en détention (55 en 2010) ont été émis, dont 10 (5 en 2010) ont entraîné une détention de plus de 72 heures, durée au-delà de laquelle le dossier doit obligatoirement être transmis au président du Tribunal de district concerné afin que l'adéquation et la légalité de la détention soient confirmées. Enfin, 16 ordres de mise en rétention ont été délivrés cette année (24 en 2010). Il a été organisé 164 renvois par avion (117 en 2010), dont 110 dans le cadre de la procédure de refoulement Dublin (41 en 2010). L'OSET a proposé 45 interdictions d'entrées en Suisse à des ressortissants étrangers indésirables dans notre pays (71 en 2010). Enfin 431 dossiers (425 en 2010) concernant des personnes en situation irrégulière ont été ouverts durant l'année.

Office de la main-d'œuvre (OMOE)

Annonces

L'une des principales nouveautés découlant de l'entrée en vigueur de la deuxième phase d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes, outre l'abandon du principe de la priorité à la main-d'œuvre résidente et du contrôle des salaires et des conditions d'engagement, réside dans la possibilité offerte d'exercer une activité lucrative en Suisse sans avoir à solliciter une autorisation formelle à cette fin. En effet, depuis le 1er juin 2004, les activités lucratives de moins de 3 mois ou 90 jours non-consécutifs durant l'année civile ne sont plus soumises à autorisation, mais à une obligation d'annonce.

Cette procédure concerne trois catégories de travailleurs:

- Les travailleurs détachés, à savoir les personnes venant exercer une activité lucrative en Suisse pour le compte d'un employeur ayant son siège dans un des pays membres de l'Union européenne;
- Les travailleurs engagés par un employeur suisse pour moins de trois mois ou 90 jours non-consécutifs;
- Les prestataires de services indépendants.

L'obligation d'annonce incombe non pas au travailleur, mais à l'employeur, respectivement au prestataire de service indépendant. Le tableau ci-dessous met en évidence le succès remporté par cette procédure et l'usage privilégié qu'en font les agences de placement et de travail temporaire suisses. On précisera que la procédure d'annonce ne s'applique qu'aux travailleurs issus des 25 Etats membres initiaux de l'UE, de l'AELE (ainsi que Chypre et Malte). Les travailleurs issus des autres États membres de l'UE ("CE 2" – Roumanie/Bulgarie) demeurent pour l'heure encore soumis aux prescriptions du marché du travail (demande de main-d'œuvre étrangère déposée par l'employeur, vérification des conditions de salaire et d'engagement, priorité à la main-d'œuvre indigène, etc.).

	2010	2011
Total annonces	4744	6433
Travailleurs détachés	1199	1029
Prestataires de service indépendants	452	938
Agences de placement et de travail temporaire suisses	2028	3023
Autres employeurs suisses	1065	1443

Collaboration avec l'office de contrôle (OFCO) et l'office juridique de surveillance (OJSU), du service de l'emploi (SEMP)

Au cours de l'année sous revue, la collaboration entre l'OMOE et l'OFCO ainsi que l'OJSU s'est poursuivie. En effet, dans le cadre des activités de surveillance des agences de location de service et de placement, l'OMOE participe activement aux révisions effectuées au sein des agences du canton, tâche découlant de la Loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de service (LSE). En outre, l'OMOE établit chaque mois des statistiques détaillées relatives aux travailleurs européens exerçant une activité lucrative en Suisse dans le cadre de la "procédure d'annonce des activités lucratives non-soumises à autorisation" (90 jours au maximum par année civile). Enfin, l'OMOE et l'OFCO dispensent ensemble une demi-journée de cours pour chaque volée des participants au cours de cafetiers.

Contingents UE/AELE

La période de contingentement des autorisations réservées aux travailleurs européens s'étend du 1er juin au 31 mai et concerne uniquement les ressortissants des nouveaux États ayant intégré récemment l'Union européenne, soit les ressortissants issus de Roumanie et de Bulgarie (CE-2), les contingents ayant été abrogés pour les travailleurs issus des autres États membres de l'UE/AELE ainsi que Chypre et Malte (ressortissants CE-25).

Ce sont ainsi quelque 684 unités de longue durée et 6355 unités de courte durée qui sont mises à disposition des cantons pour les ressortissants CE-2 (Bulgarie/Roumanie). Les contingents sont libérés par les autorités fédérales sur une base trimestrielle et les cantons ne peuvent se fier qu'à une valeur de référence s'agissant du nombre d'autorisations qu'il leur sera possible d'octroyer. Le système fonctionne selon le principe "premier arrivé, premier servi". Il n'a pas eu d'incidence particulière pour le canton, les contingents fédéraux n'ayant pas été totalement utilisés. Depuis le 1er juin 2009, les ressortissants CE-2 (Bulgarie et Roumanie) sont soumis à une réglementation particulière (dispositions transitoires ALCP).

Sur demande de l'OSET, l'OMOE a été amené à intervenir dans le traitement et le règlement de 200 dossiers de ressortissants CE-25. Cette intervention consistait par exemple à examiner les conditions pour l'exercice d'une activité lucrative indépendante, de jeunes gens au pair, ou à régler

certains problèmes liés à la rémunération, au contenu du contrat de travail, au non-respect par l'employeur du devoir de diligence qui lui incombe, etc.

Contingents États tiers

La période de contingentement des autorisations réservées aux ressortissants d'États tiers s'étend du 1er janvier au 31 décembre. Pour le canton de Neuchâtel, le Conseil fédéral a fixé les contingents à hauteur de 45 unités annuelles (permis B) et 78 unités de courte durée (permis L).

En 2011, le contingent des unités annuelles et de courte durée n'a pas suffi aux besoins de l'économie neuchâteloise. En effet, le service des migrations a dû solliciter 40 unités supplémentaires de courte durée et 30 unités annuelles auprès de l'ODM, qui a accédé favorablement à cette demande. Les besoins importants de l'économie neuchâteloise en spécialistes qualifiés issus des États tiers durant l'année écoulée illustrent cet état de fait. On rappellera ici que le Conseil fédéral a décidé de diminuer le contingent pour les ressortissants d'États tiers afin de créer un contingent spécial pour les travailleurs UE/AELE détachés en Suisse pour une durée supérieure à 90 jours (auparavant imputés sur le contingent réservé aux ressortissants des États tiers).

Nombre de dossiers traités

Les demandes de main-d'œuvre étrangère reçues du 1er janvier au 31 décembre 2011, toutes catégories de permis confondues, se décomposent comme suit:

Secteurs	Entrées	Transferts	Prolongations	Totaux
Agriculture	26	0	0	26
Machines	79	1	53	133
Tertiaire	222	6	105	333
Horlogerie, microtechnique	49	6	34	89
Bâtiment	29	1	8	38
Hôtellerie, restauration	97	12	65	174
Santé publique	117	0	43	160
Cabaret (procédure spéciale)	296	0	0	296
Total	915	26	308	1249

En 2011, l'OMOE a donc traité 1249 dossiers (1458 l'année précédente). Pour des raisons de place dans le tableau ci-dessus, les noms des secteurs ont été résumés. En effet, le secteur "tertiaire" par exemple comprend les commerces de détail, l'alimentation, le textile, l'informatique et le sport également.

La diminution du nombre de dossiers traités par l'OMOE s'explique par l'entrée en vigueur progressive de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), par la conjoncture économique mais aussi par un changement de régime découlant de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (LEtr), entrée en vigueur le 1er janvier 2008. En effet, les employeurs ne doivent plus désormais solliciter l'octroi d'une autorisation de travail pour pouvoir occuper les ressortissants extra-européens déjà titulaires d'une autorisation de séjour (permis B).

S'agissant du domaine des cabarets, la mise en application de l'"Arrêté concernant les conditions d'engagement ainsi que la fixation du nombre par établissement des danseuses de cabaret" a conduit à la fermeture d'une dizaine d'établissements de ce type dans le canton, ce qui explique la diminution des demandes de main-d'œuvre étrangère dans ce secteur. D'autre part, les cabaretiers font de plus en plus appel à des danseuses de cabaret européennes (non-soumises au contingentement et à une procédure de demande de main-d'œuvre étrangère). Il n'en demeure pas moins que ce secteur continue d'exiger de la part de l'OMOE une attention constante et des contrôles et vérifications systématiques tout au long de l'année.

On relèvera enfin qu'en dépit d'une diminution du nombre de dossiers à traiter, l'OMOE est confronté à une complexification croissante des dispositions légales et réglementaires en vigueur, nécessitant un investissement encore plus soutenu que par le passé de l'office pour expliquer aux usagers (employeurs et travailleurs indépendants) les procédures à suivre et à respecter.

Enquêtes, avertissements et mises en garde

Au cours de l'année sous revue, l'OMOE a adressé 27 avertissements et 1 sanction administrative au sens de l'article 122 de la loi sur les étrangers (LEtr) aux employeurs du canton qui ne respectaient pas les prescriptions légales en vigueur, s'agissant de l'engagement de ressortissants extraeuropéens au bénéfice d'autorisations de séjour (permis N, F, étudiants, etc.). Les manquements à la "procédure d'annonce des activités lucratives non-soumises à autorisation" (90 jours) ont fait l'objet de 17 lettres de "mise en garde" pour des infractions de peu de gravité.

11.5. Perspectives

Pour le service des migrations, les perspectives seront étroitement liées à l'évolution de la situation dans le domaine de l'asile. L'ouverture de la nouvelle structure d'accueil sur le site de Perreux constituera à la fois une source de soulagement en matière d'hébergement et un défi de taille à relever, notamment s'agissant de la cohabitation de populations particulières et parfois vulnérables aussi, en évitant les stigmatisations. En outre, de nombreuses révisions législatives et réglementaires au niveau fédéral concernant le domaine de l'asile et des étrangers viendront dicter le rythme, la variété et le contenu des tâches auxquelles le service devra faire face à court et moyen terme. Enfin, le service devrait connaître une profonde réorganisation au terme des travaux qu'il poursuivra dans le cadre de la démarche Gespa.

12. SERVICE DE LA COHÉSION MULTICULTURELLE

12.1. Missions

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) a pour mission d'appliquer la loi cantonale sur l'intégration des étrangers, du 26 août 1996, dont le but essentiel est de favoriser des relations harmonieuses entre Suisses et étrangers et de promouvoir l'intégration des populations étrangères dans le canton de Neuchâtel. Il agit en étroite collaboration avec la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE), commission consultative du Conseil d'Etat, qui a pour mandat d'étudier les phénomènes liés aux migrations internationales, aux relations entre Suisses et étrangers, ainsi que de favoriser l'intégration des populations étrangères dans la société neuchâteloise. Le président est désigné par le Conseil d'Etat et les membres sont eux aussi nommés officiellement sur proposition des milieux intéressés. Ils proviennent notamment des administrations communales et cantonales, des services sociaux, des milieux économiques (patronat et syndicats), des collectivités étrangères, d'institutions et des milieux académiques qualifiés en matière d'intégration des étrangers.

Le COSM combine trois fonctions principales et essentielles en matière de politique d'intégration: Celles de centre de contacts spécialisé, de délégué cantonal aux étrangers et de structure logistique pour la CTIE, les organisations de migrants et les milieux concernés par les diverses facettes de la présence des populations étrangères et migrantes.

Selon le cadre légal et réglementaire, la CTIE ainsi que le délégué peuvent agir, en particulier, dans les domaines suivants :

- Rechercher et mettre en œuvre les moyens d'intégration des étrangers;
- Favoriser et assurer l'information entre Suisses et étrangers, d'une part, et étrangers entre eux, d'autre part;
- Soutenir les associations d'étrangers domiciliées dans le canton, sous forme financière, d'aides ponctuelles et de conseils;
- Former et sensibiliser les responsables des administrations cantonales et communales aux problèmes de l'intégration;
- Harmoniser et coordonner les procédures de décisions cantonales en vue de trouver des solutions cohérentes, harmonieuses et équitables;
- Participer à des recherches et des études pour la compréhension des mouvements migratoires et des moyens à mettre en œuvre pour y faire face.

Le service de la cohésion multiculturelle assume les groupes de prestations dans le domaine des migrations et de l'intégration des étrangers suivants:

- Liaisons et médiations entre les autorités et les collectivités étrangères:
- Information, communication, traduction et formation;
- Programmes d'intégration ciblés;
- Contacts et consultations personnalisés (centres de compétences en matière d'intégration et de prévention du racisme);
- Établissement de rapports de naturalisation et d'intégration;
- Coordination verticale (Confédération, canton, communes) et horizontale (administration, partenaires sociaux et société civile).

Les missions et prestations du service de la cohésion multiculturelle correspondent aux nouvelles tâches dévolues aux cantons par la législation suisse, en particulier la loi sur les étrangers entrée en vigueur le 1er janvier 2008. La Confédération subventionne ainsi les structures et plusieurs programmes ou projets neuchâtelois.

Le règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'intégration des étrangers, du 5 février 1997, a été mis à jour pour s'adapter aux priorités de la politique définies par le Conseil d'Etat et à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (Letr) au 1er janvier 2008.

12.2. Objectifs de l'année

Les principaux objectifs en 2011 ont été la poursuite de la mise en œuvre du programme de législature du Conseil d'Etat dans le domaine des migrations et de l'intégration des étrangers selon les moyens mis à disposition. Il s'agit notamment de l'accueil des nouveaux arrivants, des programmes d'intégration et d'apprentissage du français, d'actions de communication publique et de prévention du racisme et l'élaboration de projets qui concernent plus spécifiquement les migrations féminines et les jeunes.

12.3. Ressources

L'effectif du service de la cohésion multiculturelle (COSM) se composait à fin décembre 2011 d'une équipe interdisciplinaire de 16 personnes (13,15 équivalents-plein-temps) auquel s'ajoute encore un poste d'apprentie. Celle-ci a été engagée à partir d'août 2011. Onze personnes supplémentaires ont également renforcé l'action du COSM dans le cadre de stages ou de programmes d'emploi temporaire. Un effectif complémentaire de 25 personnes intervient régulièrement pour des missions spécifiques ou ponctuelles. Le siège du service se trouve à La Chaux-de-Fonds et une antenne est présente à Neuchâtel.

Le contrat de mandat de prestations conclu en 2001 entre le service de la cohésion multiculturelle et l'Office fédéral des migrations (ODM) a été renouvelé en 2011. Ce contrat prévoit qu'en contrepartie d'une subvention fédérale de 150.000 francs, le COSM fournit un certain nombre de prestations d'information, de consultation et de coordination. Ces prestations figurent au catalogue de celles du service. Un contrat de prestations supplémentaires a été conclu avec le même partenaire pour un montant de 42.500 francs afin de garantir la fonction de centre de compétence d'interprétariat communautaire du COSM.

12.4. Événements principaux

Prix suisse de l'intégration 2011

En 2011, la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) a décerné le Prix suisse de l'intégration au service de la cohésion multiculturelle pour son projet "Vivre ici en venant d'ailleurs". Il s'agit d'une démarche journalistique visant à dresser le portrait de migrants et migrantes vivant ici et venant d'ailleurs initiée en 2002 par une journaliste indépendante et des médias de proximité neuchâtelois. Une centaine de personnes originaires de quelque 80 pays différents des cinq continents ont déjà été interviewées depuis sa création. Le jury de la CFM a aussi salué la pertinence de la politique du canton de Neuchâtel en matière d'intégration et de cohésion multiculturelle menée par les autorités neuchâteloises.

Prix européen d'excellence dans le secteur public 2011

En 2011, le service de la cohésion multiculturelle a participé au concours European Public Sector Award (EPSA) organisé par l'Institut Européen d'Administration Publique (IEAP) de Maastricht, NL en présentant la charte de la citoyenneté introduite en 2009 par le service. Celui-ci a été récompensé parmi 274 candidatures d'une vingtaine de pays européens, dont onze provenaient de la Suisse. Sur ces onze dossiers, seul le projet du COSM "Droits civiques et intégration: comprendre la citoyenneté pour l'exercer pleinement" a reçu un certificat témoignant de la qualité de cette démarche. Cette charte de la citoyenneté explicite notamment les principes et valeurs qui fondent la Constitution et les lois applicables à chacun.

Prix "Salut l'étranger!" 2011

Le prix "Salut l'étranger!" a été institué par le Conseil d'Etat en 1995 et il était doté de 6000 francs en 2011. Il a pour but de récompenser des actes en faveur de la tolérance dans le canton de Neuchâtel.

La CTIE et le service de la cohésion multiculturelle se sont chargés d'informer la population du canton de Neuchâtel de l'existence de ce prix et 20 candidatures (20 en 2010) sont parvenues au jury.

Celui-ci a décerné le prix "Salut l'étranger!" 2011 à l'Association "Solidarité avec les femmes tamoules" et l'Espace culturel africain "Centre Ivoire". La conférence de presse et la remise du prix ont eu lieu le 22 décembre 2011 au Château de Neuchâtel en présence du chef du Département de l'économie, du président et des membres du jury, du délégué aux étrangers, des lauréats ainsi que d'autres invités. Il faut relever que, depuis la création du prix, en 1995, 47 lauréats ont été désignés et 411 propositions de candidatures ont été adressées au jury.

L'ensemble des propositions transmises depuis la création du prix représente la pointe de l'iceberg des nombreuses initiatives, individuelles ou collectives, prises en faveur du rapprochement entre les différentes populations qui composent le canton de Neuchâtel. Cela représente un engagement considérable et indispensable en faveur de la tolérance, qui passe souvent inaperçu, parce que moins spectaculaire que les manifestations de xénophobie, d'intolérance ou de racisme.

Primo-Info

Depuis novembre 2011, le service de la cohésion multiculturelle mène, en collaboration avec les communes de Boudry, La Chaux-de-Fonds et Val-de-Travers, un projet-pilote d'entretiens personnalisés de primo-information pour nouveaux arrivants ayant pour but de leur fournir une information et une orientation personnalisées concernant leur intégration en Suisse.

Entrée en vigueur au 1 er janvier 2008, la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (LEtr) octroie une place importante à l'intégration dans la politique migratoire suisse et stipule notamment à l'art. 56 que les communes ont le devoir d'informer les personnes qui arrivent dans leur localité. Aussi, dans son rapport sur l'avenir de la politique d'intégration des étrangers en Suisse, le Conseil fédéral veut introduire systématiquement dès 2014 un entretien dit de primo-information afin de favoriser un lien social entre les nouveaux arrivants, leur commune et le canton par une information et une orientation personnalisées. En ce sens, le service de la cohésion multiculturelle, sur la base des recommandations de la CTIE, souhaite tester une formule d'entretien en vue d'une généralisation dans le canton d'ici à 2014 afin notamment de répondre aux exigences de la Confédération.

La phase-test du projet-pilote d'entretiens de primo-information se déroule dans les trois communes intéressées entre novembre 2011 et mai 2012 et s'adresse potentiellement à tous les nouveaux arrivants dans le canton de Neuchâtel. Nonobstant, la systématique de cet entretien varie en fonction du public considéré : les personnes étrangères majeures disposant d'un titre de séjour d'une durée supérieure à 12 mois (permis B et F) sont conviées systématiquement à cet entretien par le service de la cohésion multiculturelle. En revanche, les Confédérés, les Suisses de l'étranger et les personnes étrangères détentrices d'une autorisation d'établissement (permis C) provenant d'un autre canton helvétique ne sont pas invités à l'entretien de primo-information mais peuvent en bénéficier s'ils le souhaitent et sur demande. Ces entretiens ont lieu dans les 3 à 6 mois suivant l'inscription du nouvel arrivant au contrôle des habitants de sa commune.

Mutilations génitales féminines: stratégie cantonale coordonnée

Les études élaborées par l'UNICEF en matière de mutilations génitales féminines (MGF) révèlent que la Suisse, par les flux migratoires, est concernée par l'excision qui porte atteinte à l'intégrité physique et psychique des femmes ainsi qu'à leur dignité. Sur la base des recommandations de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE), le service de la cohésion multiculturelle a, en 2011, élaboré une stratégie cantonale fondée sur 3 axes interdépendants: traitement, prévention et sanction qui se déclinent en une série d'actions coordonnées par le COSM.

Les buts de cette stratégie est de lutter contre les MGF et de mettre en place un dispositif adéquat et efficace pour le public-cible dans le canton de Neuchâtel, tant pour les femmes victimes d'exci-

sion (prise en charge médicale et psychologique) que pour les fillettes et adolescentes exposées au risque de subir des mutilations (sensibilisation et informations quant aux droits et risques encourus). Le dispositif repose sur une série de collaborations et de partenariats: d'une part avec les institutions et services publics (personnel médico-social, socio-éducatif, administratif) qui interviennent de manière transversale pour traiter, prévenir mais également sanctionner, selon les cas, les MGF (art. 122a du Code pénal); d'autre part avec les associations et les personnes migrantes ou issues de la migration qui s'engagent pour mener des actions intra-communautaires permettant d'éviter la stigmatisation et se constituent également en relais afin de sensibiliser la parenté, d'informer les jeunes filles de leurs droits et de convaincre les jeunes hommes de s'élever contre la pratique.

Programme d'intégration dans le domaine préscolaire

En réponse à la mise au concours "Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire" de l'Office fédéral des migrations, le service de la cohésion multiculturelle avait déposé, en collaboration avec les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel pour les années 2010 et 2011, un programme neuchâtelois de mesures innovantes d'intégration dans le domaine préscolaire. Ce programme intitulé "Réussir l'intégration dès l'enfance" se déclinait en 12 projets qui visaient à promouvoir l'égalité des chances des enfants socialement défavorisés entre 0 et 6 ans. Il s'engageait à fournir des outils utiles et concrets aux enfants et à leurs parents pour qu'ils puissent davantage tirer profit des offres existantes dans les structures régulières. Le programme visait également à former et sensibiliser les acteurs concernés par la thématique de l'intégration dans le domaine préscolaire et à promouvoir et intensifier les échanges entre eux. Les axes développés étaient l'encouragement précoce de la lecture, l'appui langagier et la valorisation de la langue d'origine, l'encouragement des compétences éducatives des parents, la mise en réseau et l'établissement de recommandations utiles.

Ce programme touchant à sa fin, les résultats et expériences réalisés des différents projets ont été présentés lors de deux journées thématiques qui ont réuni au total plus de 150 personnes les 25 et 26 novembre 2011 à La Chaux-de-Fonds. Sans compter les professionnels et parents qui ont participé à ces colloques, "Réussir l'intégration dès l'enfance" a mobilisé durant les années 2010 et 2011 un total de 408 professionnels du canton et touché 1691 familles et 2012 enfants, la grande majorité d'entre eux issus de la migration. Une description détaillée de ces résultats et des recommandations concrètes qui en découlent sera développée dans un rapport final prévu pour le 31 mars 2012 et diffusé largement par la suite.

Ces deux ans de programme ont suscité un important engouement et de nombreuses synergies ont été créées. Aujourd'hui déjà, on peut dire que les objectifs fixés ont été largement atteints et ont souvent même été dépassés. Toutefois, pour inscrire les effets positifs dans la durée, un suivi est nécessaire et un nouveau projet pour les deux ans à venir a été déposé à l'Office fédéral des migrations avant le 31 décembre 2011. Ce nouveau programme visera à élaborer une stratégie cantonale cohérente en matière d'intégration préscolaire à plus long terme et à valoriser ainsi qu'à pérenniser au mieux les compétences et expériences acquises.

Prévention des mariages forcés

La lutte contre les mariages forcés a été inscrite dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil comme une priorité de la politique d'intégration pour la législature. L'objectif de cette action, commencée en 2007, est la lutte contre les mariages forcés par le traitement des cas d'une part et la prévention et la sensibilisation d'autre part, avec le souci de ne pas stigmatiser les communautés étrangères. La réflexion s'est prolongée en 2008 par la proposition d'un plan d'action soumis par un groupe de travail et avalisé par un groupe interservices. Ce plan propose de cibler trois publics: jeunes, professionnels et parents pour information et sensibilisation. Le fil conducteur de la démarche est constitué par une brochure d'information qui contient aussi bien des renseignements d'ordre juridiques qu'administratifs. Cette brochure traduite en quatre langues est disponible depuis le mois de juin 2009 de même que deux affiches réalisées par les classes de médiamaticiens et choisies, par vote, par des jeunes étudiants du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN). Au cours de l'année 2009, plusieurs séances d'information et de présentation du matériel ont eu lieu, visant un public de professionnels, soit les directions d'écoles secondaires, établissements de formation professionnelle mais aussi les services cantonaux concernés. Plus de 1000 brochures ont déjà été diffusées. En 2010, le plan de diffusion s'est poursuivi auprès des publics

cibles, et les séances d'informations ont commencé avec la communauté africaine, toutes les autres seront informées dans le courant de l'année 2012. Par ailleurs, le projet du canton de Neuchâtel ayant été retenu par la Confédération comme projet-pilote, il a pour mission d'assumer la coordination de l'action en Romandie à savoir dans les trois autres cantons partenaires : Genève, Vaud et Fribourg et un canton associé : le Jura. L'action sera adaptée dans les cantons selon leur réalité spécifique et ce, sur 2 ans. A cet effet, durant l'année 2010 et 2011 ont eu lieu plusieurs séances de coordination afin de connaître l'avancement de l'action dans les cantons cités et d'autres séances thématiques pour discuter de problématiques particulières proposées par les participantes. Enfin, le service a participé à une table ronde organisée par l'Office fédéral des migrations qui devait récolter un certain nombre de recommandations sur les mariages forcés à introduire dans le rapport destiné à l'Assemblée nationale.

L'année 2011 marque la fin de la phase-pilote du projet financé par la Confédération. Elle a été particulièrement intense par le nombre d'interventions d'information et de sensibilisation auprès de différents publics cibles et les séances avec nos partenaires. Les résultats et expériences de ces différentes actions ont fait l'objet d'une séance de travail organisée en septembre 2011.

Jusqu'ici, toutes les activités ont été réalisées comme prévu: avec l'impulsion des subventions fédérales, les trois cantons partenaires Fribourg, Genève et Vaud ainsi que le canton associé du Jura ont réuni, sensibilisé et informé leurs partenaires respectifs concernés par cette thématique, élaboré et diffusé du matériel d'information adapté à leurs contextes et mis sur pied d'autres activités spécifiques pour compléter leurs stratégies. Toutes ces actions initiées grâce à l'aide de la Confédération sont maintenant intégrées dans les structures régulières. Les mesures et prestations les plus importantes continueront à l'avenir d'être menées au moyen du budget des cantons.

Toutefois, les deux années du programme ont également permis de mettre le doigt sur des lacunes et des besoins supplémentaires ont pu être identifiés. Les principaux constats et résultats des actions menées jusqu'ici en Suisse romande montrent que les professionnels manquent encore d'outils pour la prise en charge. Ainsi, afin de venir encore mieux en aide aux victimes de mariages forcés, le service prévoit de mettre sur pied une formation ciblée qui s'adressera en particulier aux personnes travaillant dans les institutions vers qui les cas de mariages présumés et avérés sont orientés. Ce projet sera réalisé en collaboration avec les autres cantons partenaires de Romandie et avec le soutien financier de la Confédération pour les années 2012 et 2013.

12.5. Activités/Réalisations

Médiations

Le COSM assure une fonction de médiation entre les autorités et instances officielles du canton et les collectivités étrangères. Sur demande, cette activité de médiation s'étend aussi à des institutions privées. Celle-ci implique d'entretenir des liens et des contacts avec tous les milieux concernés. Dans ce cadre, des rencontres régulières ont eu lieu en particulier avec les associations et groupements, turcs, kurdes, africains, albanais, latino-américains, amérindiens, musulmans et tamouls.

Il convient de préciser que chaque prestation de médiation comptabilisée implique généralement un ensemble de démarches, de contacts et de rencontres.

Médiations effectuées par le COSM	Nombre 2006	Nombre 2007	Nombre 2008	Nombre 2009	Nombre 2010	Nombre 2011
Instances officielles – Collectivités étrangères	40	40	29	31	20	26
Institutions privées – Collectivités étrangères	24	30	12	17	13	15
Total	64	70	41	48	33	41

Centre d'interprétariat communautaire

Le Centre d'interprétariat communautaire compte 99 traducteurs/interprètes parlant 39 langues. Durant l'année 2011, quelques nouvelles personnes ont été recrutées pour répondre à des demandes spécifiques (langue particulière, disponibilité selon les régions du canton, sexe, etc.).

Les statistiques établies montrent que durant les six premiers mois de l'année écoulée, un nombre important de traductions orales et écrites ont été effectuées⁴.

Traductions orales:

Domaines	То	Total interventions de janvier à juin 2010			•					Eca		
	Acte	%	Heure	%	Acte	%	Heure	%	Acte	%	Heure	%
Santé	140	17,2	176,0	12,3	185	19,1	199,6	15, 1	45	24,3	23,6	11,8
Social	300	36,9	310,3	21,7	347	35,7	456,3	34,6	47	13,5	146,0	32,0
École	94	11,6	154,5	10,8	136	14,0	153,0	11,6	42	30,9	-1,5	-1,0
Administration	129	15,9	401,3	28,1	106	10,9	174,8	13,3	-23	-21,7	-226,5	-129,6
Judiciaire	59	7,3	115,0	8,1	108	11,1	161,7	12,3	49	45,4	46,7	28,9
Police	91	11,2	270,5	18,9	89	9,2	172,5	13,1	-2	-2,2	-98,0	-56,8
Total	813	100,0	1427,5	100,0	971	100,0	1317,8	100,0	158	16,3	-109,8	-8,3

Durant le premier semestre 2011, une hausse de 158 actes d'interprétariat a été constatée dans les activités du Centre d'interprétariat et de traduction du canton de Neuchâtel.

Ce sont les professionnels du domaine social qui ont sollicité le plus souvent le service des interprètes (456 heures), suivis par les professionnels du domaine des soins (199 heures).

Durant le premier semestre 2011, un nombre important de documents destinés aux populations migrantes a également été traduit.

Traductions écrites:

Domaine <u>Traductions écrites</u> Période: 1er janvier au 30 juin 2011	Interventions selon ta- rifs officiels forfaitaires			ons selon ta- ficiels spéci- fiques	Total		
	Nb doc	Nb lignes	Nb doc	Nb lignes	Nb doc	Nb lignes	
Santé	19	511	16	340	35	851	
Social	53	981	3	43	56	1024	
École	11	248	10	237	21	485	
Administration	25	644	12	374	38	1018	
Judiciaire	41	2414	4	60	45	2474	
Police	4	86	1	12	5	98	
Total	153	4884	46	1066	199	5950	

Le secteur de la justice (2474 lignes) et les professionnels du domaine social (1024 lignes) ont demandé à traduire une quantité importante d'informations durant le premier semestre de l'année 2011.

⁴ Les éventuels écarts sont dus à des arrondis dans les tableaux suivants.

Outre les traductions effectuées par les traducteurs du réseau, le Centre d'interprétariat communautaire a fourni des prestations telles que des informations sur les langues, les interprètes et les tarifs ainsi que des renseignements sur les traductions réalisées. Durant l'année 2011, la liste des traducteurs a systématiquement été contrôlée, mise à jour et diffusée aux services de l'administration cantonale et communale ainsi qu'aux institutions privées qui la sollicitent.

Le mandat de prestations signé avec la Confédération par le biais de l'Office fédéral des migrations (ODM) pour la gestion du Centre d'interprétariat communautaire a été reconduit en 2011. Durant l'année écoulée, le COSM a poursuivi sa collaboration avec tous les partenaires concernés afin d'assurer une efficacité maximale dans l'utilisation des prestations de traduction. Il s'est notamment rapproché du Centre d'interprétariat "se comprendre" qui regroupe les cantons de Fribourg, du Jura et la partie francophone du canton de Berne. Une demande conjointe de financement pour les années 2012 et 2013 a été déposée à l'ODM, demande qui a été acceptée par la Confédération.

En 2011, le COSM a organisé une formation dans le domaine des mutilations génitales féminines destinée à ses interprètes.

Centre de compétence intégration

Le Centre de compétence intégration est un dispositif qui fournit des consultations et des informations sociales spécialisées dans le domaine des migrations et de l'intégration à toute personne, indépendamment de son origine ou de son titre de séjour ainsi qu'aux organismes publics et privés intéressés. Il sert en particulier d'interface facilitant l'accès des personnes qui consultent, à l'ensemble des prestations, ressources et services disponibles pour la population.

Durant l'année 2011, 1320 entretiens ont été réalisés en faveur de 612 personnes dont 303 consultaient le centre pour la première fois. Ces consultants ont soumis au total 1671 problèmes dont le traitement a nécessité 2989 prestations (information personnalisée, soutien administratif, conseil/orientation, médiation, accompagnement et traduction orale). Ces chiffres représentent une légère diminution des activités de consultations par rapport à l'année 2010 et s'inscrivent dans la tendance de diminution lente constatée depuis 2008. Cette tendance s'explique essentiellement par l'arrêt des activités de l'une des unités de consultations depuis l'automne 2009 et par la diminution du temps de travail consacré aux consultations par les responsables en raison des nouvelles prestations du COSM. Le nombre de premières consultations (nouveaux dossiers) constituait environ 50 % de l'ensemble des dossiers individuels traités et, malgré une légère baisse par rapport à l'année précédente, ceci exprime un roulement important des consultants. Cela confirme pleinement la vocation du centre de contact fournissant des interventions brèves ciblées et des orientations auprès des dispositifs existants.

Résultats globaux	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation en %
Nombre de premières consultations	379	423	431	404	360	303	-15.8
Nombre de dossiers individuels traités	694	733	744	700	647	612	-5.4
Nombre d'entretiens réalisés	1668	1638	1587	1496	1434	1320	-7.9
Nombre de problèmes traités	2054	2115	2129	1917	1856	1671	-10.0
Nombre de prestations réalisées	3637	3761	3482	3300	3262	2989	-8.4

Dispositif d'accueil des artistes de cabaret

Depuis avril 2003, le COSM, en collaboration avec le service des migrations et l'antenne SIDA NE, applique un dispositif spécifique d'accueil des artistes (danseuses) de cabaret entrant pour la première fois dans le canton de Neuchâtel. Le but de ces séances d'accueil est de fournir une information spécifique adaptée au public cible dans la langue maternelle ou dans une langue maîtrisée par les destinataires de l'information. Les séances d'information ont lieu un après-midi par mois. Pendant ces séances sont dispensées des informations administratives, juridiques et relatives à la santé (MST, SIDA, alcool...).

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de séances	12	12	11	10	11	7
Nombre d'intervenants par séance	4 à 5	3 à 4	3 à 4	3	3	3
Nombre d'artistes convoquées	125	105	91	64	69	45
Nombre d'artistes reçues	111	94	85	59	60	43
Nombre de prestations d'interprètes	31	25	24	17	16	6

Le travail de ces 8 années d'information, parallèlement aux différentes mesures prises par le canton a visiblement porté ses fruits. Les danseuses de cabarets se disent mieux armées pour se défendre car beaucoup mieux informées. Certaines d'entres elles ont assisté plusieurs fois aux séances. La baisse du nombre d'artistes autorisées à travailler en Suisse constatée ces dernières années se confirme en 2011.

Prostitution

Le règlement d'exécution de la loi cantonale sur la prostitution et la pornographie prévoit une cellule de coordination chargée d'appuyer l'autorité d'application. Le COSM participe aux séances de cette cellule. La brochure d'information destinée aux responsables de salons ainsi qu'aux prostituées est disponible en plusieurs langues: français, anglais, allemand, espagnol et portugais. Une version en russe et dans d'autres langues existent sur Internet. La diffusion de la brochure a débuté en 2009 par le canal des services les plus concernés, en particulier la police et l'office de contrôle (OFCO) du service de l'emploi (SEMP) ainsi que tous les services membres de la cellule LProst. En 2010, la diffusion a été étendue à d'autres services tels que les centres LAVI ou le planning familial ainsi que certaines communautés étrangères. Compte tenu des restructurations au sein de l'office en charge de la coordination de la cellule LProst, une seule séance a été organisée en 2011.

Centre de compétence "prévention du racisme"

La mission de cette unité est de prévenir toute forme de discrimination, d'exclusion, de restriction ou de préférence fondée sur la race, la couleur, la religion, l'origine ou la nationalité.

Les objectifs du centre visent à assurer une aide aux victimes et témoins de racisme, par des conseils et une orientation adéquate dans leurs démarches, dans les limites du rôle d'un service étatique et, en parallèle, à sensibiliser le public à cette atteinte à la dignité humaine.

Toute personne, service, institution, entreprise ou organisme confronté (directement ou indirectement) au racisme dans le canton de Neuchâtel, peut s'adresser à ce centre de compétence du COSM. Il est à noter que les cas soumis au centre ne reflètent en aucun cas l'état du racisme dans l'ensemble de la société neuchâteloise, d'autant plus que le racisme en tant que tel est un phénomène difficilement mesurable.

Résultats globaux	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de premières consultations	44	41	49	52	55	49
Nombre de dossiers individuels traités	69	79	73	84	79	74
Nombre d'entretiens réalisés	214	206	225	224	262	251
Nombre de problèmes traités	269	275	298	328	310	299
Nombre de prestations réalisées	191	188	194	202	214	202

Il ressort des chiffres généraux que le centre n'a pas dû faire face à des fluctuations notables dans le nombre de cas à traiter. Ces dernières années, le nombre de cas a oscillé entre quarante et cinquante par an. En 2011, une légère diminution a été constatée en comparaison avec 2009 et 2010. Durant l'année 2011, 202 prestations ont été fournies pour 49 bénéficiaires. Il s'agit notamment

des prestations suivantes; conseil, information, médiation, soutien administratif, orientation et conseil aux projets. Une partie des cas soumis représentait des demandes d'information auxquelles le centre a répondu rapidement ou pour lesquelles il a renvoyé le demandeur vers d'autres services publics ou privés. Mais d'autres interpellations ont nécessité des interventions plus importantes: préjugés xénophobes, conflits entre employeur et employé, conflits de voisinage, refus de fournir une prestation en raison de l'appartenance (religieuse, raciale ou ethnique), discrimination de la part d'un propriétaire pour la location de son bien, insultes racistes, etc. Face à ces situations, les collaborateurs du centre sont intervenus de façon active pour soutenir les victimes.

Il est également à mettre en évidence les nombreux appels qui parviennent au centre et qui concernent le besoin d'une information correcte et complète sur les différents thèmes traités par le centre.

Site CIAO "Discrimination et racisme(s)"

Le COSM collabore avec la Fondation éducation et développement dans le cadre d'une convention établie en 2004 avec l'Association romande CIAO dont la mission est de prévenir les conduites à risque et de promouvoir la santé auprès des adolescents romands au moyen d'un site Internet. En août 2004, le site a ouvert un nouveau thème intitulé "RacismeS et idées reçues" dans lequel les utilisateurs trouvent des informations concernant le racisme et les discriminations et la possibilité de poser des questions de manière anonyme sur ce sujet. En 2010, le contenu du site "CIAO" a été entièrement réactualisé et modifié. Par conséquent, la rubrique anciennement appelée "Racisme et idées reçues" s'appelle désormais "Discriminations et racisme(s)". Cette révision a été dictée par les besoins du public-cible. Le service de la cohésion multiculturelle a participé activement à la rédaction des informations thématiques utiles et aux réponses personnalisées aux questions posées par des jeunes. En 2011, les répondants du site ont fourni des réponses à 14 questions posées par des jeunes sur cette thématique particulière.

Depuis l'ouverture du thème, le module de questions-réponses a été sollicité sur les sujets les plus divers: la haine et la violence raciale, la discrimination à l'emploi et sur le marché du logement, les propagandes xénophobes, les préjugés et les stéréotypes, la "tolérance" envers les couples mixtes, les mariages forcés, le problème de l'excision, la signification du racisme, les diverses facettes du racisme, comment agir face au racisme, etc.

Le site intègre également une rubriqué intitulée "Eclairage CIAO" qui permet de répondre aux avis et interrogations qui n'ont pas de dimension personnelle marquée ou dont le contenu peut choquer d'autres utilisateurs du site.

Programme d'intégration et de connaissances civiques

Le programme d'intégration et de connaissances civiques constitue un dispositif spécifique qui vise à familiariser les migrants à leur contexte de vie en Suisse et à la pratique du français dans les situations quotidiennes courantes. Selon le type du programme, l'accent est plutôt mis sur la pratique du français ou sur la connaissance de l'environnement social et institutionnel du canton et de la Suisse. Les prestations du programme sont adaptées à des publics ayant des compétences variables en français et des disponibilités de temps et d'horaire différenciés. Ces programmes sont réalisés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds et avec la participation financière de la Confédération

En 2011, cinq programmes distincts ont été réalisés en sept classes annuelle, semestrielle ou trimestrielle (9 en 2010). Deux sessions trimestrielles programmées pour l'année 2011 n'ont pas pu être réalisées pour des raisons budgétaires. Durant l'année, les enseignants/animateurs ont réalisé au total 625 périodes d'activités en classe ou à l'extérieur. Les programmes "Connaître le pays d'accueil" ont intégré définitivement deux nouveaux modules: "La charte de la citoyenneté" présentant aux participants les principes et fondements de la République et canton de Neuchâtel, et "Quatre saisons de Neuchâtel" qui présentent les principaux évènements et manifestations qui rythment la vie socioculturelle des Neuchâtelois durant l'année. Le matériel pédagogique a été actualisé et enrichi par des nouveaux outils d'animation.

Résultats globaux des programmes de français et de connaissances civiques en 2011 Intitulé du programme	Durée du pro- gramme	Nb. de pé- riodes réali- sées en 2011	Nb. de participants aux programmes en 2011
NEUCHATEL			
1. S'intégrer au quotidien: débutants niveau 1	Semestriel	160	40
2. S'intégrer au quotidien: débutants niveau 2	Annuel	100	36
3. S'intégrer au quotidien: niveau moyen	Annuel	80	43
4. Connaître le pays d'accueil : niveau moyen	Annuel	80	37
5. Connaître le pays d'accueil : niveau avancé	Trimestriel	45	9
6. Connaître le pays d'accueil : niveau avancé	Trimestriel	0	0
LA CHAUX-DE-FONDS			
7. S'intégrer au quotidien: niveau moyen	Annuel	80	34
8. Connaître le pays d'accueil : niveau moyen	Annuel	80	20
9. Connaître le pays d'accueil : niveau avancé	Trimestriel	0	0
Total		625	219

En 2011, 219 personnes ont participé à l'un ou l'autre des programmes proposés (280 en 2010). Les participants étaient issus de plus de 57 pays différents et la grande majorité était titulaire d'autorisations de résidence durables en Suisse. La tendance à la hausse de la fréquentation par des femmes s'est renforcée en 2011. Les migrantes constituaient environ 63,5% de l'ensemble des personnes ayant participé aux programmes d'intégration et de connaissances civiques.

Participants aux programmes d'intégration et de connaissances civiques selon le statut de séjour en 2011	Nombre	%
Doubles nationaux et autorisations durables	157	71,7
Permis N et F	10	4,6
Autres statuts LEtr	52	23,7
Total	219	100,0

Formations organisées par le COSM et interventions publiques

Le service est intervenu à 20 reprises pour dispenser des formations dans les domaines de l'intégration et de la migration durant l'année 2011. Il a effectué 48 interventions sous la forme de conférences thématiques, d'exposés, d'animations ou de participation à des débats touchant un public de 3569 personnes. Le nombre d'interviews données à des journalistes s'élève à 16 et les réponses à des médias à 21 en 2011.

Les formations organisées ou co-organisées par le service peuvent être présentées comme suit:

Nom de la formation	Périodes et lieux	Objectifs	Public-cible et nombre de partici- pants	Nombre de parti- cipants
Familles d'ici, fa- milles d'ailleurs	Janvier, 1 fois 2 périodes, mars et novembre, 2 périodes, La Chaux-de-Fonds	Brosser un tableau de la présence des migrants dans le canton et de leur projet migratoire	Éducateurs de l'en- fance	62
Atelier Mariages forcés ou force du mariage	Mars, 2 demi- journées, La Chaux- de-Fonds	L'atelier "Mariage forcé ou force du mariage" est une animation d'information et de prévention destinée aux jeunes. Il tente de répondre à un certain nombre de questions en lien avec le thème à travers l'exemple de cas concrets, de reportages audiovisuels et de discussions	Les classes de jeunes fréquentant le CIFOM/ESTER, du- rant les journées santés	13
Multiculturalité en entreprise	Mars, 2 demi- journées, Le Locle	Formation à la gestion des relations interculturelles dans les ateliers	Chefs d'ateliers	4
Formation spécia- liste en migration CIP/Tramelan, in- tégration	Juin, 1 demi- journée, Tramelan	Analyse de situation, intervention et systèmes d'intégration	Participants à la for- mation "Spécialiste de la migration" du CIP	10
Réaliser un projet d'intégration	Mai et juin, 3 soi- rées, Neuchâtel	Encourager la création de projets dans le canton de Neuchâtel et assurer leur faisabilité. Fournir des outils concrets pour rédiger et dé- poser un projet et remettre ces informations sous forme de documents écrits	Associations et groupements de mi- grant-e-s et intercul- turels ainsi que toute personne ou groupe de personnes inté- ressées	22
Les Frontières de la tolérance: com- ment gérer les ten- sions sociocultu- relles?	Octobre, 2 journées, CPMB Colombier	Comprendre les enjeux et les perspectives liés à la di- versité des personnes s'adressant aux administra- tions publiques	Personnes actives dans les administra- tions publiques et privées, les gérances immobilières ainsi qu'à toute personne intéressée	12
Interculturalité et racisme/Quelle politique publique?	Novembre, 1 demi- journée, Lausanne	EESP	Étudiants de la EESP	25
Création, vie et fonction d'une association de migrants ou interculturelle à but non lucratif	Novembre, 3 soi- rées, Neuchâtel	Compréhension des fonctions et dynamiques associatives des groupements de migrants ou multiculturels. Élucider les différentes phases que peut traverser une association au cours de son existence, clarifier les besoins, identifier les difficultés possibles et les moyens de les résoudre	Associations et groupements de mi- grant-e-s et intercul- turels ainsi que toute personne ou groupe de personnes non professionnelles, in- téressées	16
Introduction aux réseaux autour de RECIF	Novembre, 1 demi- journée, La Chaux- de-Fonds	RECIF	Enseignantes de RECIF	20
Mariages forcés	Décembre (2 heures) au Collège des Côteaux, Pe-	Compréhension du phéno- mène des mariages forcés	Les élèves de 13 ^{ème} HARMOS, à qui est destinée cette ani-	60

	seux	et outils jeunes en d			les	mation, suivent une formation de média- teurs sur une base volontaire et ils sont sensibilisés sur plu- sieurs thématiques sensibles	
Histoire géopoli- tique/Ethnie, cul- ture et religion	Décembre, 2 jour- nées, La Chaux-de- Fonds					SEMP administration cantonale	6
Nombre total des fo (11 formations en 2	ormations organisées 010)	par le COS	SM en 2	2011 : 1	I1	Nombre total de pa 250 (265 participan	

Naturalisations

Comme annoncé en 2007, le Conseil d'Etat a décidé, dans le courant de 2008, de transférer les enquêtes de naturalisation ordinaire de la police cantonale au COSM. Ce transfert s'est concrétisé au cours de l'année 2009 par le traitement, par le COSM, des demandes de naturalisation ordinaire des districts de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Au cours de cette même année et selon ce qui a été convenu avec le service de la justice, le COSM a commencé à traiter, à partir du mois d'octobre, toutes les demandes de naturalisations (y compris les naturalisations facilitées), du canton de Neuchâtel, à l'exception des dossiers de la Ville de Neuchâtel.

L'année 2010 a été une année de consolidation de l'activité du COSM dans le domaine des naturalisations et cet élan s'est poursuivi en 2011. En effet, avec la prise en charge des dossiers de naturalisation de la ville de Neuchâtel depuis janvier 2010, le COSM s'occupe du traitement de tous les dossiers de naturalisation du canton de Neuchâtel. Cependant, en avril 2010, l'effectif de travail affecté à cette tâche a été réduit d'un équivalent-plein-temps, ce qui a provoqué un ralentissement dans le traitement de ces dossiers et une surcharge importante pour certains collaborateurs du service pour remédier partiellement à cette situation.

Comme en 2010, l'année 2011 n'a pas connu une augmentation d'effectifs pour épauler le 1,5 EPT pour le traitement des dossiers de naturalisation. Le COSM a par conséquent continué à recourir aux services de personnel engagé dans le cadre des mesures cantonales. 81% des dossiers enregistrés en 2011 ont été traités.

Il faut aussi signaler qu'à la fin 2011, 799 dossiers étaient enregistrés au COSM, soit une diminution de 47 dossiers (5,55%) par rapport à l'année 2010. Ce sont les naturalisations facilitées qui ont connu une baisse plus importante avec 55 dossiers (22%) de moins qu'en 2010.

A fin 2011,	la situation	se présentait	comme suit:
-------------	--------------	---------------	-------------

Situation par tri- mestre	Dossiers reçus	Naturalisations facilitées	Personnes/2 ^{ème} génération	Dossiers traités
1er trimestre	239	70	61	444
2ème trimestre	161	41	39	161
3ème trimestre	143	24	49	143
4ème trimestre	256	59	72	105
Total	799	194	221	853

La disparité entre les dossiers entrés au 1^{er} trimestre 2011 et le nombre de dossiers traités pendant cette même période est due au fait que les dossiers entrés durant le 4^{ème} trimestre 2010 ont été finalisés pendant le 1^{er} trimestre 2011. C'est ce qui explique aussi la différence entre le nombre total de dossiers traités en 2011 (853) et celui des dossiers enregistrés en 2011 (799) et traités durant l'année 2011 (648).

Depuis 2006, le COSM s'est aussi vu confier, par le service de la justice, les auditions rogatoires dans le cadre des enquêtes dirigées à l'encontre des personnes soupçonnées d'avoir obtenu la naturalisation facilitée par des déclarations mensongères ou par la dissimulation de faits essentiels, en vertu de l'article 41, alinéa 1 LN (loi sur la nationalité). Il s'agit notamment des cas de personnes soupçonnées d'avoir intentionnellement donné de fausses indications et négligé d'informer les autorités sur des faits importants (nationalité obtenue par un comportement illicite et trompeur).

L'organisation de telles auditions représente une étape d'une enquête qui englobe un ensemble de démarches menées par les autorités compétentes. Durant l'année 2011, le COSM a préparé et organisé huit auditions rogatoires.

Les auditions rogatoires donnent lieu à l'établissement de procès-verbaux et, le cas échéant, de rapports. Les procès-verbaux sont transmis à l'autorité compétente. En vertu de la législation fédérale, il incombe au Département fédéral de justice et police de rendre la décision finale en la matière.

Forfaits d'intégration

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le COSM est chargé de gérer les forfaits fédéraux d'intégration destinés aux réfugiés et aux personnes admises à titre provisoire.

Les mesures prioritaires et les axes principaux d'action pour lesquels les montants alloués par la Confédération ont été engagés, comme les années précédentes, sont l'apprentissage du français, l'accès au marché du travail et l'ouverture interinstitutionnelle à cette catégorie de population.

Des cours de français intensifs et semi-intensifs ont été organisés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, à raison de quatre demi-journées ou deux demi-journées par semaine. Ces cours sont dispensés par l'Alliance des centres de formation professionnelle du canton de Neuchâtel (CEFNA). La collaboration dans le cadre des cours de langue a également été renforcée avec le Lycée Jean-Piaget. Un public plus jeune de réfugiés et d'admis provisoires avec un profil scolaire a été orienté vers le Lycée Jean-Piaget afin de perfectionner ses connaissances linguistiques.

Durant l'année 2011, 184 inscriptions à différents types de cours de langue ont été effectuées et 264 titres de transport ont été délivrés aux personnes concernées afin qu'elles puissent se rendre aux mesures d'intégration.

En étroite collaboration avec le service des migrations et les œuvres d'entraide, le COSM a émis un préavis positif sur la tenue de 73 projets individuels d'intégration, dont une partie des charges a été prélevée dans les forfaits d'intégration.

Principaux projets d'intégration

Coaching extra-scolaire

Le "coaching extra-scolaire" est un nouveau projet-pilote né de l'initiative de la Fédération neuchâteloise des communautés immigrantes (FENECI), en collaboration avec le service de la cohésion multiculturelle, l'Association neuchâteloise des services bénévoles (ANSB) et la direction des écoles de la ville de Neuchâtel.

L'école neuchâteloise fournit un enseignement de qualité et une gamme d'appuis pédagogiques complémentaires variés, néanmoins, la réussite scolaire de certaines catégories d'élèves, notamment en raison de leur contexte familial, social, ou de migration n'est pas optimale et ce, en dépit des efforts consentis par le système éducatif neuchâtelois. En conséquence, la FENECI, le COSM, l'ANSB et la direction des écoles de la ville de Neuchâtel ont souhaité tester lors de l'année scolaire 2011-2012 un programme complémentaire de coaching extra-scolaire ayant comme objectif d'améliorer le lien social entre l'école, les parents et leurs enfants en difficulté en leur permettant de bénéficier d'un appui pédagogique plus personnalisé.

Destinée aux élèves en difficulté de toutes origines, âgés de 6 à 11 ans, qui fréquentent les classes primaires des établissements scolaires neuchâtelois, l'action vise notamment à encourager et renforcer l'implication et la motivation de ces élèves dans leurs apprentissages scolaires. Pour ce faire, ces derniers sont suivis par un tandem de coach et de mentor bénévoles qui veillent à améliorer l'auto-estime, la confiance en soi et les compétences des élèves par la transmission de

méthodes de travail et d'apprentissage tout en valorisant leurs progrès. Parallèlement, les coachs et les mentors maintiennent des contacts réguliers avec les parents afin de les impliquer dans la scolarité de leur enfant.

Débutée lors de la rentrée scolaire 2011-2012, la phase-pilote se tient actuellement au Collège de Serrières et concerne sept élèves suivis par cinq coachs et mentors. Une extension du programme à d'autres établissements scolaires neuchâtelois pourrait être envisagée dès la rentrée 2012-2013.

Mères de famille de référence

Une collaboration entre le service de la cohésion multiculturelle, la Croix-Rouge section Neuchâtel (CRS-NE) et le service de la santé publique a été menée en 2011 dans le but de créer un réseau de "Mères de famille de référence" afin d'améliorer les liens sociaux des mères de familles ayant des enfants en âge préscolaire (0-4 ans) et de fournir des orientations et des informations générales (sanitaires, socio-éducatives) sur le système suisse et/ou cantonal.

Même si les femmes ont de tout temps participé aux migrations, leur présence s'est accrue dès les années 70 du fait d'une migration de type familial plus importante qu'auparavant. Les femmes représentent aujourd'hui en Suisse près de la moitié de la population étrangère et le tiers des requérant-e-s d'asile, les proportions étant similaires dans le canton de Neuchâtel. La présence accrue de familles migrantes en Suisse s'accompagne d'un besoin croissant d'informations dans des domaines tels que la santé, l'apprentissage des langues nationales, les conditions du regroupement familial ou encore le système scolaire.

Les femmes migrantes ainsi que leurs enfants en bas âge constituent donc un enjeu majeur de l'intégration des étrangers et de la cohésion sociale. La mise en place du réseau de "Mères de famille de référence" nécessite deux compétences qui sont du ressort de la CRS-NE:

- Mise à disposition d'un large savoir-faire dans le domaine de l'enfance, des soins, de la formation et du bénévolat;
- Activités dans le domaine des soins, domaine d'activités d'origine de la CRS, se chevauchant de plus en plus avec les activités du domaine social.

Toutes les mères d'enfants de 0-4 ans peuvent bénéficier des compétences du réseau sur demande. Les femmes migrantes ou issues de la migration sont pour leur part directement contactées par une mère de référence proche linguistiquement et culturellement.

Pour activer ce réseau selon le concept établi par le COSM, une formation des mères de famille est nécessaire afin qu'elles soient capables de fournir des orientations et informations générales de types sanitaires, sociales et éducatives au sens large. La CRS se chargera de mettre en œuvre cette formation et de la financer.

Multiculturalité en entreprise

Depuis janvier 2005, une collaboration a été nouée entre le COSM et des entreprises horlogères intéressées du canton. L'objectif de cette collaboration est d'accompagner la multiculturalité en entreprise en favorisant l'intégration par et dans l'entreprise. Le projet prévoit, à la base, une intervention à trois niveaux. Une sensibilisation des cadres; une information spécialisée pour les responsables des ressources humaines centrée sur les bases légales liées à la discrimination sur le lieu du travail et enfin une formation sur une demi-journée pour les chefs d'ateliers autour de la communication interculturelle. Une 4^{ème} phase est destinée à l'ensemble des employés prévue en 2012 sous forme de conférences se déroulant durant la pause de midi concernant le système des assurances et de santé. Ce projet-pilote a été testé dès 2006 par une entreprise membre du groupe de travail, Nivarox FAR. Toutes les phases prévues ont été accomplies, la formation des chefs d'ateliers étant pratiquement arrivée à son terme. La collaboration se poursuit sur d'autres axes : cours de langue en entreprise et information de tous les employés, selon modalités spécifiques. L'ensemble de l'action est régulièrement présentée aux entreprises du groupe Swatch.

D'autres élargissements de collaborations sont en préparation, en particulier, dans le cadre de l'intégration de personnes réfugiées. En 2009, un concept a été mis sur pied pour une collaboration entre Nivarox, le COSM et Job Service dont l'objectif était d'intégrer des personnes titulaires d'un permis F selon certaines conditions. Du fait de la conjoncture de crise, ce plan a été mis en veille, mais sera réactivé en 2012.

Accueil des nouveaux arrivants

Le programme d'accueil des nouveaux arrivants (ANA) vise à offrir un accueil plus personnalisé à toute personne suisse ou étrangère qui prend domicile dans les communes partenaires (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Le Landeron, Boudry, Cortaillod, Bevaix et Val-de-Travers). Cette formule doit leur permettre de se mouvoir plus aisément dans leur nouvel environnement et elle contribue à améliorer l'information et les connaissances des nouveaux arrivants au sujet de leur commune de domicile. Actuellement, le programme ANA se déroule dans les villes et communes regroupant la majorité de la population du canton, soit 109.087 habitants et plus de 70% de la population étrangère y réside. La formule prévoit en particulier la remise de documents comprenant des informations utiles traduites, l'envoi d'une lettre personnalisée du Conseil communal, traduite au verso dans une des huit langues principales parlées dans le canton, l'invitation à une soirée de bienvenue, le recours à des interprètes et, selon l'option propre de chaque commune, des visites guidées, un bureau ou des délégués à l'accueil. En complément à ces prestations, des cours de français, organisés par le CEFNA sur mandat du COSM, selon un système modulaire d'unités capitalisables, sont proposés aux nouveaux arrivants à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Couvet. Le volet des cours linguistiques bénéficie d'une participation financière de la Confédération.

Le groupe de pilotage, composé des autorités politiques des communes partenaires, de la direction du CIFOM et du COSM, a connu un renouvellement de ses membres en 2011 avec le changement des dicastères pour certains conseillers communaux et l'arrivée de nouvelles autorités dans les villes et communes partenaires. Le groupe s'est réuni une fois en 2011, à Fleurier, dans la nouvelle commune de Val-de-Travers. Outre la consolidation de la formule d'accueil des nouveaux arrivants, le groupe a pris connaissance des statistiques de l'évolution de la diffusion de la charte de la citoyenneté dans les villes et communes du canton. Il s'est penché ensuite sur la mise en place, dans les villes et communes de Boudry, La Chaux-de-Fonds et de Val-de-Travers, de la phase-pilote du projet "Primo Info", recommandé par l'Office fédéral des migrations, projet qui consiste à inviter chaque nouvel arrivant pour un entretien personnalisé. Le comité de projet, composé des collaborateurs et collaboratrices des administrations communales s'est réuni deux fois en 2011. Celui-ci a préparé la mise en place opérationnelle du projet "Primo Info".

Les cours pour nouveaux arrivants visent essentiellement un public peu qualifié, avec un niveau faible en français. Chaque cours dure 3 mois à raison de 2,5 heures par semaine. Ils ont lieu à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds et au Val-de-Travers, pour permettre un accès plus décentralisé. Depuis 2010, le dispositif de ces cours a été complété par un cours hebdomadaire de français assisté par ordinateur pour les nouveaux arrivants qui ont acquis un certain niveau en français. Ce cours vise à leur fournir les outils pour continuer à se former de façon plus autonome. Deuxièmement, des cours semi-intensifs (5h/semaine) ont été mis sur pied depuis 2010 également afin de répondre à une demande de plus en plus marquée dans ce domaine. Au total, 32 cours pour nouveaux arrivants ont été organisés sur l'année civile 2011, dont trois sont des cours dédoublés (5h/semaine au lieu de 2,5h). Ces cours ont permis à environ 320 personnes d'apprendre le français. Au niveau pédagogique, ces cours sont basés sur le CECR (Cadre européen de référence pour les langues) et utilisent des descripteurs pouvant attester des niveaux et sous-niveaux. L'approche visée par le CECR oblige à un enseignement partant du vécu de l'apprenant dans sa vie quotidienne. Une bibliothèque d'exercices contenus dans la structure modulaire en français élaborée par le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) offre au formateur un support d'exercices riches et variés. Au terme du cours, chaque apprenant ayant suivi régulièrement le cours (au moins 80% de présence) se voit attribuer une attestation, un bilan des compétences linguistiques évaluées et un profil linguistique réalisé selon le CECR. Pour améliorer encore davantage la coordination de l'ensemble de l'offre des cours de français dans le canton de Neuchâtel, un groupe s'est constitué dans le cadre du projet "Go Neuchâtel - promotion des compétences de base des adultes". Il réunit le directeur de la formation continue du CIFOM, un représentant du COSM et un représentant du service de l'emploi. Une coordinatrice a été engagée à 10% pour recenser et promouvoir l'offre de cours en compétences de base (français, numératie, et TIC (techniques de l'information et de la communication) pour adultes. Sa mission comprend également d'analyser les besoins propres à compléter cette offre, de coordonner des actions de formations et de représenter le canton de Neuchâtel au sein des instances romandes s'occupant des formations aux compétences de base.

Charte de la citoyenneté

Dans ses priorités sur la politique d'intégration, approuvée sans opposition par le Grand Conseil en 2007, le Conseil d'Etat a exprimé la volonté d'introduire une charte de la citoyenneté dans le but d'expliciter les fondements et principes essentiels de notre organisation démocratique dès l'installation des nouveaux arrivants dans notre canton. Depuis une décennie environ, entre 5000 et 6000 personnes suisses et étrangères s'installent chaque année dans le canton de Neuchâtel et quelque 5000 le quittent. Ces flux sont une réalité contemporaine incontournable qui s'inscrit dans la vocation d'ouverture économique et politique de notre canton aux autres régions de la Suisse, de l'Europe et du monde.

L'accueil et l'intégration des personnes suisses ou étrangères constituent un enjeu important pour la cohésion et les équilibres sociaux des villes et communes du canton Neuchâtel.

Cette charte a dès lors été élaborée sous la direction du COSM en partenariat avec l'Université de Neuchâtel et en étroite collaboration notamment avec la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers, les villes et les communes et l'Association des communes neuchâteloises (ACN).

La charte est constituée de cinq documents réunis dans une pochette, soit "Fondements et principes de la République et canton de Neuchâtel", document établi par l'Université de Neuchâtel, un "Mémento", feuillet résumant les fondements et principes du canton, une brochure "Bienvenue dans le canton de Neuchâtel", listant les principales adresses utiles, le "Programme d'intégration et de connaissances civiques", dépliant de présentation des cours existants, ainsi que "Quatre saisons – à vivre!", un calendrier des principaux rendez-vous régionaux de la vie sociale et culturelle neuchâteloises. Les documents les plus importants sont traduits dans les neuf langues les plus couramment parlées dans le canton de Neuchâtel.

A noter que cette charte s'inscrit parfaitement dans les nouvelles dispositions de la loi fédérale sur les étrangers, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. En diffusant la charte de la citoyenneté, les villes et les communes remplissent ainsi leur devoir d'information prévu par la législation suisse et participent en outre à une action utile et concrète en faveur de la cohésion sociale.

Durant l'année 2011, les villes et communes du canton ont poursuivi la diffusion de la charte de la citoyenneté à chaque nouvel arrivant dans le canton avec la signature de la déclaration de réception, sans aucune difficulté particulière. Celle-ci a également été intégrée dans les cours de français afin d'être présentée et discutée par le public-cible qui suit les cours de français "migrants faiblement qualifiés ou débutants en français". Un module de vulgarisation et d'adaptation pédagogique du contenu de la charte est en cours de préparation. De plus, en partenariat avec l'association Bibliomonde, une activité complémentaire a été ajoutée à travers la réalisation d'un feuillet illustrant différents thèmes abordés dans la charte de la citoyenneté par des proverbes et des images. Ce feuillet est intégré aux cinq documents de la charte de la citoyenneté et transmis systématiquement à chaque nouvel arrivant.

Le module citoyenneté a été présenté au concours européen d'excellence dans le secteur public 2011 (European Public Sector Award - EPSA 2011), organisé par l'Institut européen d'administration publique (IEAP) et soutenu officiellement par dix pays d'Europe de même que par la Commission européenne. Le concours EPSA a pour objectif de communiquer les pratiques innovantes au sein des administrations publiques dans trois domaines thématiques: une prestation intelligente des services publics dans un contexte économique peu favorable, l'ouverture du secteur public à travers la gouvernance collaborative et le défi de l'environnement: solutions concrètes émanant du secteur public. Le concours EPSA vise à créer un réseau d'excellence pour le secteur public européen et à offrir une plateforme d'apprentissage afin de proposer des solutions de pointe aux administrations publiques. Le service de la cohésion multiculturelle a déposé son dossier de candidature et a obtenu le prix. La cérémonie officielle a eu lieu du 15 au 17 novembre 2011 à Maastricht (NL), sous l'égide de la présidence polonaise. Une évaluation externe, recommandée par la Commission fédérale pour les questions de migrations a été réalisée par l'étude KEK & CDC/Consultants.

FeNEtre sur le monde

Le programme FeNEtre sur le monde propose une valorisation des manifestations organisées dans le canton qui contribuent à la découverte d'une région, d'un peuple ou d'une culture, la connaissance d'une collectivité étrangère ou migrante du canton ou qui améliore les relations interculturelles. Les manifestations sélectionnées bénéficient d'une diffusion d'annonces spécifiques à la

radio neuchâteloise RTN et sur le site Internet créé par le COSM réservé à ce projet (<u>www.ne.ch/fenetremonde</u>). Le but est d'informer le public en général des manifestations culturelles et sportives significatives sous l'angle de l'intégration des migrants et des relations interculturelles qui se déroulent dans le canton.

Vivre ici en venant d'ailleurs

Le programme "Vivre ici en venant d'ailleurs" a débuté à la fin du mois de novembre 2002. Il a pour principal objectif d'offrir un espace d'expression et de prise de parole aux personnes étrangères vivant dans le canton. Cette action permet de promouvoir leur participation dans la sphère publique de la société civile et de véhiculer une image plus positive que celle habituellement présentée dans les médias. Le programme consiste en une double action de communication à travers des médias écrits et un média radiophonique. D'une part, la publication une fois par mois d'un petit reportage journalistique sur une personnalité étrangère, sur son trajet migratoire, sur la situation historique et politique de son pays d'origine et sur sa vie quotidienne dans le canton. D'autre part, la diffusion sur les ondes de la radio neuchâteloise (RTN 2001) d'un reportage de neuf minutes entre 9h et 10h du matin le vendredi précédent la publication de l'article.

L'article et le reportage sont réalisés par une journaliste professionnelle indépendante (RP). Cette double action de communication s'est donc poursuivie en 2011 avec RTN 2001 et un partenaire local de la presse écrite, le Courrier neuchâtelois. Les photos, articles et reportages radiophoniques sont disponibles sur le site Internet créé par le COSM et réservé spécifiquement à ce projet www.ne.ch/temoignages ainsi que sur le site www.neuch.ch.

Alter connexion

Soutenu par le canton et la ville de Neuchâtel, Alter connexion est un programme en cours depuis 2004 à Neuchâtel dans le but de soutenir l'intégration des jeunes migrants qui se trouvent en situation de risque de ruptures sociale et professionnelle. Il s'appuie sur des "mentors", personnalités clés qui sont susceptibles de représenter des modèles attractifs de référence identitaire. Bénéficiant eux-mêmes d'un soutien professionnel régulier, ces mentors ont pour mission d'assurer un lien avec des jeunes en ruptures et de saisir les opportunités pour les reconnecter sur des réseaux qui puissent soutenir leur intégration socioprofessionnelle.

Dès 2010, ce programme est réalisé également dans les Montagnes neuchâteloises. Parallèlement à cette extension, une série de modifications a été effectuée dans le pilotage du programme. Ainsi, dans le cadre d'une convention de collaboration avec le COSM, les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont devenues les porteurs du programme dès le 1er janvier 2011. Depuis cette date, la coordination cantonale du projet est assurée par une commission constituée de représentants des trois villes, du COSM, du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois/Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises et de Job Service. L'encrage physique de l'Alter connexion reste le Centre de loisirs à Neuchâtel tandis que le service de la jeunesse de La Chaux-de-Fonds assure ce rôle dans les Montagnes neuchâteloises. En 2011, la commission cantonale a réalisé deux séances afin de coordonner la transition et les activités sur le plan cantonal. La transition a été réalisée sans problème notable à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, prenant en revanche du retard au Locle en raison des priorités communales particulières. La mise en place du dispositif Alter connexion est actuellement en cours au Locle et l'achèvement du processus d'extension du projet dans les Montagnes neuchâteloises est attendu dans le courant de l'année 2012.

A Neuchâtel, au total 48 jeunes dont 11 jeunes filles, connaissant un risque de ruptures sociale et professionnelle, ont été suivis par 7 mentors en activité en 2011. L'équipe d'Alter connexion a trouvé une solution concrète pour 21 jeunes, le suivi continuant encore pour les autres. Dans les Montagnes neuchâteloises, au total 16 jeunes dont 10 jeunes filles ont été suivis par 4 mentors en activité dans la même période. 8 d'entre eux ont pu trouver une solution concrète en 2011 et le suivi continuait pour les autres à la fin de l'année.

Alter con- nexion Jeunes suivis en 2011	Nombre total	Dont femme	Âge: -20 ans	20-25 ans	25-30 ans	+30 ans	Nationalité: CH	UE	Pays tiers
Littoral	48	11	20	18	6	4	15	2	31
Montagnes	16	10	5	10	0	1	10	2	4
Total	64	21	25	28	6	5	25	4	35

Forum "Tous différents - Tous égaux"

La Journée internationale contre le racisme a été commémorée pour la 16ème année consécutive dans le canton de Neuchâtel. L'objectif de cette célébration annuelle instituée par l'ONU est d'appeler l'attention sur la lutte contre le racisme, où qu'il se manifeste et quelle que soit l'époque et représente une occasion pour chacun de se réinscrire dans la longue histoire de ceux qui s'engagent en faveur de l'égalité des droits et de la dignité humaine. Cette journée spéciale de mémoire pourrait servir la cause de différents mouvements associatifs, sociaux et politiques, à se mobiliser de manière plus collective dans des actions plus concrètes face au racisme et à la xénophobie.

Comme chaque année au rendez-vous, en 2011 aussi le Forum "Tous différents-Tous égaux" (ciaprès, le Forum) s'est mobilisé à l'occasion de cette journée pour rappeler l'importance de la promotion de la tolérance et de réaffirmer son engagement en faveur de l'égalité et de la diversité.

Le Forum est né de la campagne, portant le même nom, menée par le Conseil de l'Europe et ses États-membres en 1995 qui a constitué une étape marquante dans le renforcement de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance.

Pour chaque édition, les membres du Forum choisissent un thème spécifique dont la nature varie en fonction de l'actualité. En 2011, le thème choisi par les membres du Forum "Jouons avec nos goûts et nos couleurs", s'articulait autour de l'échange entre les communautés, de l'ouverture d'esprit et de la sensibilisation des jeunes enfants. Dans le cadre de cette édition, le Forum a réaffirmé l'importance du respect de l'autre, de la tolérance et de l'acceptation d'autrui par la connaissance. Le thème a eu pour vocation de toucher les jeunes, en premier lieu, mais aussi les parents ainsi qu'un public plus large. A cet effet, les actions du Forum qui se sont déroulées du 18 mars au 5 avril 2011 ont été concrétisées par divers événements (animations, exposition, débat, etc.). A noter aussi une collaboration avec Passion Cinéma et leur sélection des films du Sud du Festival de Fribourg.

Durant cette édition, le COSM a assuré la coordination des activités et le secrétariat du Forum (neuf séances plénières ainsi que quelques séances de travail en sous-groupes).

Diffusion d'informations et Site Internet

Durant l'année 2011, le COSM a produit 1060 actes d'information, de conseil, d'orientation, de conseil aux projets et d'interviews aux administrations cantonale et communale, aux organismes privés du canton et de la Suisse, aux médias, aux communautés d'étrangers, à la Confédération et aux particuliers.

Diffusion individuelle d'information- réclamation- remerciement	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Informations diffusées	222	678	971	1220	1431	1339	1060
Réclamations reçues	1	12	6	1	7	1	1
Remerciements reçus	29	47	55	68	77	47	64

Le bulletin d'information du COSM « NeuCHâtel-MondeS » a été diffusé 11 fois en 2011 aux associations étrangères ainsi qu'aux partenaires de l'intégration (950 adresses).

Le site Internet du COSM, <u>www.ne.ch/migrationsetintegration</u>, a été élaboré durant les années 2003 et 2004. Les années suivantes ont surtout permis de renforcer le nombre d'informations dis-

ponibles sous les rubriques du COSM (Arrivée, Intégration et lutte contre le racisme, Statistiques). Une restructuration du site sera effectuée entre 2012 et 2013 afin de faciliter l'accès aux différentes rubriques, sous-rubriques et pages.

Durant l'année 2011, 66 informations ont été traitées, dont 45 étaient de nouvelles données. Parmi ces 66 données, il est à noter que 38 étaient relatives à des manifestations, 8 relataient des informations d'actualité et 20 touchaient un domaine divers.

Statistiquement, le site internet peut se résumer de la manière suivante:

Mois	Nombre de visites	Nombre de pages vues
Janvier	633	1384
Février	548	1244
Mars	665	1645
Avril	509	1266
Mai	501	1202
Juin	457	1154
Juillet	359	717
Août	519	1282
Septembre	647	1536
Octobre	689	1702
Novembre	761	1850
Décembre	559	1204
Total	6847	16.186

6847 visites ont donc été effectuées durant l'année 2011.

Collaborations nationales, intercantonales et internationales

Une étroite collaboration a été instituée depuis plusieurs années avec la Commission fédérale pour les questions de migrations (CFM), la Commission fédérale contre le racisme (CFR), la Conférence suisse des délégués à l'intégration (CDI) et l'Office fédéral des migrations (ODM). Avec ce dernier en particulier, les relations de travail ont été intenses en 2011 dans le cadre du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers. En effet, le COSM gère depuis le 1er janvier 2009 le crédit fédéral versé dans le cadre du point fort 1 "Langue et formation", sur la base d'une convention de programme 2009-2011, signée entre le COSM et l'ODM en novembre 2008. Pour l'année 2011, ce crédit s'élevait à 211.197 francs. Comme les années précédentes, le COSM a également été représenté à toutes les rencontres réunissant les institutions chargées d'un mandat de prestations (points forts 2a et 2b du programme susmentionné), à toutes les rencontres publiques organisées par la CFM ainsi qu'à toutes les séances plus spécialisées auxquelles il a été invité. Un des collaborateurs du COSM est d'ailleurs membre de la CFM. La collaboration intercantonale a continué à se développer en 2011, en particulier avec les villes et les cantons qui se sont dotés de structures professionnelles dans la politique d'intégration des étrangers. Plusieurs rencontres de travail avec les responsables de ces services et des représentants de la Confédération ont eu lieu en 2011. Ces collaborations supra-cantonales complètent celles que le COSM assume couramment dans le canton avec de nombreuses entités publiques ou privées.

Depuis sa fondation en été 2005, le COSM est un membre actif de la Conférence suisse des services spécialisés dans l'intégration (CoSI) et fait partie de son comité, comme d'ailleurs pour la CDI. La CoSI regroupe la plupart des centres de compétences intégration qui ont conclu un mandat de prestations avec l'Office fédéral des migrations dans le cadre du programme fédéral de promotion d'intégration des étrangers. En 2011, cette conférence a mis sur pied un colloque public à Schwyz sur le thème des jeunes de la deuxième génération qui a attiré plus de 100 spécialistes de l'intégration. La politique suisse d'intégration des migrants poursuit sa nouvelle orientation sur la

base du rapport "Avenir de la politique suisse d'intégration des étrangers" du 28 mai 2009 de la Conférence tripartite sur les agglomérations et du rapport sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération du 5 mars 2010 du Conseil fédéral. Le programme fédéral de promotion d'intégration des étrangers s'orientera dès 2014 sur des programmes cantonaux d'intégration qui comprendront trois piliers: information et conseil; langue et formation; intégration sociale et interprétariat communautaire. Le développement et l'élaboration de ces programmes cantonaux d'intégration se feront progressivement durant les deux ans à venir et se concrétiseront dès 2014. A l'avenir, les subventions fédérales perçues pour promouvoir l'intégration des migrants seront donc gérées par une seule convention, ce qui constitue une simplification bienvenue pour les cantons.

En ce qui concerne le contenu des programmes cantonaux, les principales nouveautés souhaitées par la Confédération sont l'introduction d'un entretien individualisé de première information pour tous les nouveaux arrivants "Primo-Info"; la prise en compte de la lutte contre les discriminations dans la politique d'intégration ainsi que l'élargissement du point "Langue et formation" à l'encouragement préscolaire. En septembre 2010, le COSM avait déposé une demande à la Confédération pour cofinancer le développement du programme cantonal neuchâtelois. Cinq projets avaient été acceptés pour un montant total de 106.000 francs de subventions fédérales supplémentaires. Trois d'entre eux prévoyaient des travaux de conceptualisation et des expériences pilotes pour élaborer les fondements du nouveau programme, notamment en matière de primo-information et de lutte contre les discriminations. Les deux autres concernaient des mesures d'accompagnement pour améliorer la description des compétences acquises par les apprenants dans les cours de français.

L'une de ces dernières s'est traduite par une action spéciale destinée à financer dans sa globalité un test de positionnement linguistique à une cinquantaine de personnes qui désiraient faire évaluer leur niveau de français et qui fréquentaient des cours à RECIF, à l'École Mosaïque ou au programme d'intégration et de connaissances civiques. Par ailleurs, le CIFOM a été mandaté pour l'organisation de trois jours de formation en 2011 dont les deux premiers étaient destinés à l'évaluation des niveaux A1 à B1 du CECR, complétés par un troisième qui visait à parfaire les compétences dans l'enseignement du français comme langue étrangère et à améliorer les pratiques pédagogiques. Ces journées ont comptabilisé un total de 90 participants: les deux premières ont réuni 32 formateurs et collaborateurs du COSM actifs dans le domaine des naturalisations, la troisième a été suivie par 26 formateurs. Ces actions de formation continueront en 2012 également dans le cadre du projet Go Neuchâtel.

Visite d'études

La Suisse fait partie des 56 Etats membres de l'OSCE (Organization for Security and Co-operation in Europe), forum multilatéral de dialoque et de négociation entre l'Est et l'Ouest et organisation mondiale pour la sécurité régionale. L'OSCE organise régulièrement des visites auprès des États signataires et mandate des experts chargés d'étudier un aspect relevant des prérogatives de l'organisation (politico-militaire, économique et environnemental, humain). Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE - Division politique I), en collaboration avec le Département fédéral de l'intérieur (notamment le Service de lutte contre le racisme-SLR) a recu, du 7 au 9 novembre 2011, une délégation de l'OSCE chargée d'observer cette année les guestions de tolérance et de non-discrimination en Suisse. La délégation était composée de l'Ambassadeur Adil Akhmetov, représentant pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les diverses communautés musulmanes, Rabbi Andrew Baker, représentant pour la lutte contre l'antisémitisme et Dr Massimo Introvigne, représentant pour la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'intolérance et la discrimination contre les communautés chrétiennes et les autres religions. A la demande de la Confédération, la délégation a également été reçue par le canton de Neuchâtel le 8 novembre 2011 au Château de Neuchâtel. La rencontre a été coordonnée par le COSM et a rassemblé la délégation, Gisèle Ory, présidente du Conseil d'Etat, Thomas Facchinetti, délégué cantonal aux étrangers, Jean-Claude Marquet, chef de service de l'enseignement obligatoire, Gilles Guignard, chef du groupe de renseignement de la Police cantonale, les collaborateurs du COSM ainsi que les représentants des communautés religieuses du groupe cantonal neuchâtelois de dialogue interreligieux présidé par le pasteur De Salis. Cette rencontre a permis d'illustrer, dans le modèle fédéraliste suisse, la souveraineté politique du canton de Neuchâtel et le concept de laïcité, de présenter la situation du canton et sa politique en matière d'intégration, notamment en lien avec les communautés religieuses et enfin de dialoguer avec des représentants des communautés religieuses sur leur rapport avec les autorités et la société civile neuchâteloise. La visite de la délégation donnera lieu à un rapport qui sera transmis au COSM en temps voulu.

Le service a participé à plusieurs séances de travail, aux visites-études et aux conférences internationales organisées dans le cadre des Cités Interculturelles. Le but étant d'établir les étapes qui mèneraient vers une politique interculturelle avec succès. Par exemple, le service a été appelé à participer à la séance de travail à Strasbourg au mois de novembre 2011. Cette rencontre était destinée aux coordinateurs des Cités interculturelles, ainsi qu'aux représentants des villes de Copenhague, Dublin, Genève, Reggio Emilia, Stockholm, Lisbonne, Lublin, Lyon, Berlin, Oslo, Pecs, Izhevsk, Tilburg, Kiev et Neuchâtel ont fait état de l'avancement de leurs politiques et stratégies interculturelles respectives et ont échangé sur des actions concrètes.

Le COSM a aussi été appelé à participer à la visite-étude qui s'est tenue du 8 au 10 septembre 2011 à Izhevsk, Russie. Les diverses conférences et tables-rondes organisées lors de ces journées ont porté sur la problématique des espaces publics et du voisinage sous l'angle de l'interculturalité, de la médiation et des interactions en ville d'Izhevsk et, de manière plus générale, en République d'Oudmourtie. Les participants des différentes villes invitées ont ainsi pu transmettre leur propre expérience en la matière et échanger de bons procédés.

Activités de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE)

La CTIE est présidée par M. Claude Bernoulli, ancien directeur de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie. En 2011, la CTIE s'est réunie à trois reprises en séance plénière. De nombreux dossiers d'actualité en matière de migrations internationales et d'intégration des étrangers y ont tenu une place prépondérante. Comme la CTIE est composée de représentants de milieux très variés, tous les sujets d'actualité, généralement complexes, ont été traités avec rigueur et sous des éclairages diversifiés. Le service de la cohésion multiculturelle s'est chargé en particulier de la réalisation concrète des idées, projets et actions de la CTIE.

Durant l'année 2011, la CTIE s'est intéressée à des sujets d'actualité et a abordé les thèmes suivants:

- Intervention intitulée "Le multiculturalisme est-il vraiment mort ?" par M. Georg Kreis, professeur, président de la Commission fédérale contre le racisme et directeur de l'Institut européen de l'Université de Bâle.
- Présentation du rapport quadriennal de la CTIE et ses recommandations pour 2010-2013 par M. Thierry Grosjean, conseiller d'Etat et le président de la CTIE, M. Claude Bernoulli. Présentation d'un avant-projet de modification de la loi sur l'intégration des étrangers par le délégué aux étrangers, M. Thomas Facchinetti. Présentation des lauréates du Prix "Salut l'étranger!" 2010, par le président de la CTIE.
- Point de situation sur la politique d'intégration des étrangers dans le canton de Neuchâtel selon l'étude MIPEX III, par Mme Sandrine Keriakos Bugada du service de la cohésion multiculturelle.
- Information sur le travail effectué par le service de la cohésion multiculturelle dans le cadre des naturalisations, par le délégué aux étrangers.
- Présentation de la stratégie cantonale en matière de mutilations génitales féminines par la présidente de la sous-commission "Migrations féminines" de la CTIE, Mme Josiane Jemmely.
- Information de M. Michel Vuillemin, président de GastroNeuchâtel sur le mandat et les prérogatives de la commission paritaire des métiers de l'hôtellerie-restauration neuchâteloise.
- Célébration des 20 ans de la CTIE en présence des membres de la CTIE et d'autres personnalités, représentants d'associations étrangères et invités. Cette séance a été l'occasion de faire un bilan des suggestions des associations des étrangers de 1994, de donner la parole aux fondateurs de la CTIE pour un témoignage (Pierre Dubois, ancien conseiller d'Etat, Claude Borel, député, Rémy Cosandey et Luul Sebhatu) ainsi qu'à M. le conseiller d'Etat Thierry Grosjean. Un film-témoignage intitulé "Les initiatives Schwarzenbach" a été diffusé à l'occasion de cet anniversaire.

Rapport de législature 2005-2009 et recommandations de la CTIE pour 2010-2013

L'article 10 de la loi cantonale sur l'intégration des étrangers stipule que "La communauté et le délégué adressent un rapport circonstancié de leurs études, projets et activités au Conseil d'Etat, à son intention et à celle du Grand Conseil qui fixera la politique en la matière, au moins une fois par législature, en sus du rapport annuel du département concerné". Le COSM et les membres de la communauté ont collaboré à la rédaction d'un avant-projet de rapport de législature de la CTIE et du COSM. Ce rapport présente les recommandations de la CTIE en matière de politique cantonale d'intégration des étrangers. Les axes prioritaires d'action s'articulent autour de l'intégration professionnelle, l'intégration civique et l'intégration des générations. D'autres domaines tels que l'habitat et l'urbanisme, l'information et la communication publique, la santé et le social, la délinquance et la criminalité, la laïcité et le pluralisme religieux, doivent, selon la CTIE, également être pris en compte dans la gestion de la diversité. Le rapport définitif a été validé en séance plénière au milieu de l'année 2010 puis sera adressé au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. En raison des changements survenus au sein du Département de l'économie et de l'attente du positionnement de la Suisse en matière de politique d'intégration, la publication de ce rapport a été reportée.

Bureau et commissions internes de la CTIE

Les organes internes de la CTIE se sont réunis à plusieurs reprises dans le courant de l'année 2011. Ainsi le bureau s'est réuni à trois reprises pour discuter principalement du prix "Salut l'Étranger!" 2011, de la situation dans les commissions internes de la CTIE, des résultats de l'étude MIPEX III sur la base desquels la politique d'intégration et de non-discrimination du canton de Neuchâtel a été évaluée (liste de 100 indicateurs) ainsi que de la mise en place du dispositif d'information pour les primo-migrants.

La commission "Migrations féminines" s'est pour sa part réunie pour aborder le thème de la stratégie cantonale préventive en matière de mutilations génitales féminines (MGF), pour un rappel des titres de permis de séjour et des droits et devoirs inhérents à leurs statuts, pour aborder la question de la loi fédérale sur la naturalisation et enfin pour une mise à jour des actions contre les mariages forcés.

La commission "Travail et problèmes sociaux" a réuni ses membres lors d'une séance pour approfondir le thème des conditions de travail et d'intégration des migrants dans l'hôtellerie-restauration, pour aborder la question des cours proposés par le service de l'emploi et le financement par le Fonds d'intégration professionnelle des moins de 30 ans ainsi que pour échanger autour du projet "Association de quartier/Agence de voyage".

Le groupe de contacts "Musulmans" a tenu trois séances durant lesquelles il a été question des priorité de travail pour 2011-2012, des "Apports de l'islam" (discussion sur la base du numéro spécial du journal L'Essor dont M. R. Cosandey, membre du groupe, est le rédacteur en chef), de la présentation de la stratégie cantonale de lutte contre l'excision et de la signature, par les représentants des associations islamiques du canton, d'une déclaration commune contre cette pratique. A l'occasion de la dernière rencontre, un point de situation sur le massif d'inhumation de longue durée de La Chaux-de-Fonds une année après sa création, par Mme F. Gasser, responsable du Centre funéraire de La Chaux-de-Fonds, ainsi que la présentation d'un concept d'exposition intitulée "Voile et dévoilement" par Mme E. Reichen-Amsler de l'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel qui doit se dérouler dans le cadre de la semaine interreligieuse en 2012.

12.6. Perspectives

La situation économique incertaine et ses conséquences sociales pourraient ces prochaines années agir défavorablement sur la qualité des relations intercommunautaires dans le canton.

Les autorités cantonales ont un rôle important à jouer pour tenir compte de façon appropriée des préoccupations et inquiétudes exprimées par une partie de la population en ce qui concerne la politique de migrations et de veiller simultanément à la cohésion sociale en réduisant les tensions xénophobes et racistes. C'est notamment la fonction assignée à la politique d'intégration des étrangers dont les buts essentiels sont d'assurer des relations équilibrées entre les populations, préserver la paix sociale et contribuer au sentiment de sécurité de la population dans son cadre de vie.

TABLES DES MATIÈRES

1.	EN BREF	
1.1.	Introduction	
1.2.	Secteur Économie et tourisme	
1.3.	Secteur Emploi	3
1.4.	Secteur Agriculture et consommation	4
1.5.	Secteur Migrations	5
_	0	_
2.	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	
2.1.	Missions	
2.2.	Objectifs de l'année	
2.3.	Ressources	
2.4.	Événements principaux	
2.5.	Activités/Réalisations	8
3.	SERVICE DE L'ÉCONOMIE	10
	Missions	
3.1.		
3.2.	Objectifs de l'année	
3.3.	Ressources	
3.4.	Événements principaux	
3.5.	Activités/Réalisations	
3.6.	Perspectives	30
4.	SERVICE DE STATISTIQUE	32
4.1.	Missions	32
4.2.	Objectifs de l'année	
4.3.	Ressources	
4.3. 4.4.	Événements principaux	
4.5.	Activités/Réalisations	
4.6.	Perspectives	
_	·	
5.	SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES	41
5.1.	Missions	41
5.2.	Objectifs de l'année	41
5.3.	Ressources	41
5.4.	Événements principaux	42
5.5.	Activités/Réalisations	42
5.6.	Perspectives	45
6.	Evologia	46
6.1.	Missions	
6.2.	Objectifs de l'année	
6.3.	Ressources	
6.4.	Événements principaux	
6.5.	Activités/Réalisations	
6.6.	Perspectives	
0.0.	reispectives	48
7.	SERVICE DE L'EMPLOI ET SERVICE DE SURVEILLANCE ET DES RELATIONS DU TRAVAIL	51
7.1.	Remarque liminaire	51
7.2.	Mission's	
7.3.	Objectifs	51
7.4.	Ressources	52
7.5.	Événements principaux	
7.6.	Activités/Réalisations	
7.7.	Perspectives	
8.	ETABLISSEMENTS AUTONOMES	
-		_
8.1. 8.2.	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)	
-	Office de l'assurance-invalidité (OAI)	05
8.3.	Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage (CCNAC)	
8.4.	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)	
9.	SERVICE DE L'AGRICULTURE	66
9.1	Missions	66

9.2.	Objectifs de l'année	66
9.3.	Ressources	
9.4.	Événements principaux	67
9.5.	Activités/Réalisations	68
10.	SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES	83
10.1.	Missions	83
10.2.	Objectifs de l'année	
10.3.	Ressources	84
10.4.	Événements principaux	86
10.5.	Activités/Réalisations	86
10.6.	Perspectives	98
11.	SERVICE DES MIGRATIONS	100
11.1.	Missions	100
11.2.	Ressources	
11.3.	Objectifs de l'année	100
11.4.	Activités/Réalisations	100
11.5.	Perspectives	109
12.	SERVICE DE LA COHÉSION MULTICULTURELLE	110
12.1.	Missions	110
12.2.	Objectifs de l'année	
12.3.	Ressources	111
12.4.	Événements principaux	111
12.5.	Activités/Réalisations	114
12.6.	Perspectives	131